

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de Communes du Vimou

ENTRE

La Communauté de Communes du Vimou

Représentée par Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, Président, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 30 Juin 2021,
Ci-après désigné par « le conseil communautaire de la CCV » ,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Version 3 en date du 21/07/2021 qui remplace celle du 05/07/2021

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCV autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTÉ permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la CCV et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTÉ décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTÉ traduit également la manière dont le volet territorial du CPFR se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Présentation du territoire : Voir annexe 1 : Diagnostic du territoire

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

• Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

La Communauté de Communes du Vimieu est issue du regroupement de deux territoires : l'ex Communauté de Communes du Vimieu Industriel et de l'ex Communauté de Communes du Vimieu Vert. Cette fusion a fait de la CCV un territoire particulièrement diversifié où se mêlent l'industrie et l'agriculture ainsi que la ruralité et les pôles intermédiaires. Ce territoire, particulièrement marqué par le vieillissement de la population et par le départ des jeunes vers les pôles urbains, n'est pas des plus attractifs. Et pourtant il présente de nombreux atouts : proximité directe avec le littoral et la Baie de Somme, cadre de vie rural, présence de nombreux services, un territoire industriel source d'emplois etc... Néanmoins, le territoire de la CCV est frappé par certaines faiblesses qui freinent son développement : faible niveau de qualification, vieillissement de la population, carence en matière de transports collectifs, faible développement du tourisme, vieillissement du parc de logements etc ...

Le tableau ci-joint fait la synthèse des points forts et des points faibles du territoire de la CCV :

Faiblesses	Menaces	Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le vieillissement et le déclin de la population ➤ La faible niveau de qualification : les entreprises du Viméu ont du mal à recruter des cadres et des ouvriers spécialisés ➤ La croissance du nombre de logements vacants et le vieillissement du parc de logements ➤ La carence des modes de transport en commun entre les communes de la CCV ➤ Le manque de pistes cyclables pour sécuriser les déplacements doux ➤ Faible capacité des postes sources pour mettre en place des projets d'énergie renouvelable ➤ Relâchement du geste de tri ➤ Mauvais état chimique de la majorité des cours d'eau ➤ Faible part des espaces forestiers et semi naturels ➤ Pollution des friches ➤ Faible part des agriculteurs engagés dans l'agriculture biologique ➤ Fermeture de la ligne SNCF Abbeville – Le Tréport ➤ Difficultés à attirer des dentistes et médecins spécialistes ➤ Vieillesse de la population médicale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le desserrement des ménages et la préférence des habitants pour la voiture comme mode de transport individuel ➤ La hausse de la TGA et des coûts de traitement des déchets ➤ Risque de pollution de certains captages d'eau potable par les activités industrielles et agricoles ➤ La perte d'attractivité du territoire rural pour les jeunes, liée à la baisse des services et équipements publics et privés ➤ La dévitalisation des centres bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La force du secteur industriel qui fait du Viméu le premier pôle français en robinetterie, serrurerie et quincaillerie ➤ Une position géographique privilégiée (proximité avec le littoral, la Baie de Somme et les pôles urbains) renforcée par une bonne accessibilité : A28, A16, D925, D48 et D29 ➤ Richesse écologique de notre territoire de par sa proximité avec le littoral, avec des zonages réglementaires du patrimoine naturel et de par son inclusion dans le périmètre du PNR et des bassins versants de la Bresle et de la Trie ➤ Une consommation foncière plutôt bien contrôlée ➤ La présence de terres agricoles de très bonne qualité sur le territoire de la CCV et la diversité des activités agricoles avec notamment un élevage bovin lait important ➤ La présence de nombreuses friches industrielles permettant le renouvellement urbain ➤ Augmentation du nombre de producteurs faisant de la vente directe ➤ Compatibilité correcte des installations d'assainissement ➤ Présence d'une maison de santé pluriprofessionnelle ➤ Faible taux de fuite sur le réseau d'eau ➤ Bonne qualité naturelle de l'eau pompée ➤ Présence d'associations d'insertion ➤ Parc éolien important ➤ Présence d'un centre aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de développer la mobilité douce en créant des pistes cyclables et piétonnes et de favoriser les transports en commun en créant des aires de covotage, une plateforme mobilité... ➤ Volonté de développer les sources de production d'énergie renouvelable sur le territoire (bio gaz, réseau de chaleur, panneaux photovoltaïques...) ➤ Volonté d'œuvrer pour conserver la bonne qualité des eaux et une bonne gestion des eaux usées ➤ Volonté de rénover le parc de logements pour réduire la perte d'énergie et résorber la vacance ➤ Volonté de redynamiser le territoire en confortant les commerces et services dans les bourgs ➤ Volonté de lutter contre l'érosion des sols ➤ Volonté de poursuivre l'effort en matière de traitement des déchets ➤ Volonté de développer une nouvelle zone d'activité pour accueillir de nouvelles entreprises et créer de l'emploi (ZAVI II)

- 1.1 Améliorer les conditions de logement sur le territoire : actions / projets ->
 - 1.1.1 Faciliter la rénovation énergétique des logements
 - 1.1.2 Résorber le parc de logements vacants
 - 1.1.3 Procéder à la rénovation urbaine des quartiers situés en centre bourg
 - 1.2 Contribuer à la lutte contre l'artificialisation excessive des terres : actions / projets ->
 - 1.2.1 Valoriser les friches (réhabilitation de la friche Bricard de Fresse-Scarbotin / revalorisation de la friche Bricard de Fresse-Scarbotin / réhabilitation de la friche ASM de Chépy etc ...)
 - 1.2.2 Promouvoir les formes urbaines denses
 - 1.3 Conforter l'armature urbaine : actions / projets ->
 - 1.3.1 Mener des actions visant à la revitalisation des bourgs qui animent le territoire
 - 1.3.2 Conforter les commerces en centre bourg

Ainsi, plusieurs enjeux peuvent être retenus :

Les objectifs actuels de consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain imposent aux territoires de repenser leur aménagement territorial. Si, jusqu'alors, la CCV connaît une artificialisation des sols stable et respectueuse des objectifs du PAD, il faut néanmoins revoir nos pratiques pour anticiper le futur objectif de zéro artificialisation nette. Ainsi, le territoire de la CCV doit continuer de se développer tout en respectant un équilibre entre les espaces agricoles, naturels et urbanisés. Les espaces urbanisés doivent éviter de s'étendre, la priorité doit être donnée à la densification urbaine et au renouvellement des friches et logements vacants.

L'aménagement spatial de la CCV doit également répondre aux exigences du développement durable, notamment en termes de lutte contre la perte d'énergie. C'est pourquoi l'accent doit être mis sur la rénovation thermique des logements et bâtiments publics. Cela permet également d'améliorer le confort des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire. Rénover les bâtiments publics permet de garantir le maintien des services et équipements de proximité.

- **Orientation 1 : Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable**

(diagnostic ci-dessus) :

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire

Article 3 – Les orientations stratégiques

Au regard du diagnostic territorial, les élus de la CCV souhaitent, durant les six années à venir, renforcer l'attractivité du territoire en conciliant transition écologique et développement économique, culturel et social. L'ambition des élus est donc de renforcer le développement économique local et de créer des services aujourd'hui absents tout en maintenant une artificialisation raisonnée des sols et en préservant la qualité et le cadre de vie des habitants. Ainsi, les quatre principaux axes du projet de territoire de la CCV portent sur l'aménagement des sols, l'économie locale, la qualité de vie et la mobilité durable.

Le CRTTE est le support idéal pour accompagner les élus dans la réalisation de leur projet de territoire et dans la transformation écologique, économique, culturelle et sociale du territoire.

de sols limono-argileux en pente sont de 0,15 t/ha /an sous prairies contre 4t/ha/an en culture. des sols, permettent de lutter contre le phénomène d'érosion. On estime que les pertes par érosion l'eau. En outre, les prairies, en limitant le ruissellement et en favorisant une meilleure composition notamment en aval, elles régulent les flux hydriques et participent à l'amélioration de la qualité de la recharge des nappes phréatiques. Lorsque les prairies sont présentes sur un bassin versant, perméables qui jouent un rôle de filtre. Elles favorisent l'infiltration des eaux de pluie et permettent locale, répond à un enjeu environnemental par le maintien des prairies. Les prairies sont des surfaces présent sur le territoire de la CCV. L'activité d'élevage, en plus d'être essentielle pour l'économie Un autre enjeu lié à l'agriculture est celui du maintien de l'élevage bovin lait, particulièrement lancer dans ce genre de démarche.

utile de penser au développement des circuits courts en aidant les agriculteurs à s'installer et à se territoire que l'agriculture participe plus directement à l'économie locale. C'est pourquoi il serait primordial de conserver ce caractère agricole du territoire. Mais il serait davantage bénéfique pour le l'agriculture. L'agriculture est notamment présente à l'est du territoire (ex Vimieu vert). Ainsi, il est En outre, le Vimieu, étant un territoire rural, réserve une part relativement importante de terres à l'alternance.

de logements et de services pour les jeunes qui souhaitent se lancer dans l'apprentissage et un véritable problème. En outre, le territoire du Vimieu manque de formations adéquates et d'offres occupés par des ouvriers. Peu de cadres décident de s'installer sur le territoire de la CCV, ce qui est L'industrie est donc une source d'emploi non négligeable. Cependant, la majorité des emplois sont l'agrandissement de celles déjà présentes pour éviter de les voir partir.

pour ses industries, elle doit agir pour favoriser davantage l'implantation de nouvelles entreprises ou comme celui de la robinetterie et de la serrurerie. Si la CCV souhaite rester un territoire reconnu L'industrie est un atout pour le territoire qui est reconnu au niveau national dans plusieurs secteurs Le territoire de la CCV est fortement marqué par l'industrie, notamment pour sa partie ouest.

● Orientation 2 : Renforcer l'économie locale, agir en faveur de l'emploi

- 1.4 Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité sur l'ensemble du territoire : actions / projets ->
 - 1.4.1 Rénover énergétiquement les écoles
 - 1.4.2 Rénover énergétiquement les équipements sportifs
 - 1.4.3 Rénover énergétiquement les bâtiments communaux
 - 1.4.4 Rénover énergétiquement les logements communaux
 - 1.4.5 Rénover énergétiquement les salles des fêtes
 - 1.4.6 Rénover énergétiquement les mairies
 - 1.4.7 Rénover les équipements liés au maintien de l'ordre public (exemple : Extension de la caserne de la gendarmerie de Friville-Escarbotin, Extension du centre de secours et d'incendie)
 - 1.4.8 Rénover énergétiquement les équipements culturels (exemple : Création de la nouvelle école de musique)
 - 1.4.9 Rénover et rénover énergétiquement les locaux des services publics

- 3.1 Agir dans la lutte contre le réchauffement climatique et s'y adapter : action / projets->
 - 3.1.1 Lutter contre l'érosion des sols : aménagement des bassins versants
 - 3.1.2 Agir en faveur du maintien des paysages, notamment des haies et des chemins
 - 3.2 Gérer pour la bonne qualité des eaux : actions / projets ->
- Plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

En outre, notre territoire fait de plus en plus face aux aléas du réchauffement climatique. L'Homme n'a pas toujours aménagé son territoire de manière raisonnée et il en paye parfois les conséquences. Ainsi, la préservation du cadre de vie de l'Homme passe aussi par la mise en place d'aménagements qui permettent de le protéger contre la survenance de risques naturels. Notre territoire doit être résilient et savoir faire jouer le progrès pour s'adapter aux changements de demain. C'est pourquoi des efforts doivent être faits en termes de production d'énergie renouvelable, de lutte contre l'érosion des sols, de traitement des déchets etc... Pour ce qui concerne la production d'énergie renouvelable l'accent doit être mis, dans les prochaines années, sur le soutien aux projets d'autoconsommation d'électricité propre afin de limiter les pertes en énergie et de répondre aux besoins de chacun.

La préservation de ces espaces permet également de mettre en valeur l'atout paysager du territoire et d'améliorer le cadre de vie de l'Homme.

Le territoire de la CCV présente un potentiel écologique qui ne peut être négligé. Sa proximité avec la Baie de Somme, avec le littoral Picard, avec la vallée de la Bresle et la vallée de la Trie en fait un territoire de passage pour de nombreuses espèces. Ainsi les couloirs écologiques de la CCV et ses espaces structurants doivent être préservés afin de maintenir ces espèces qui constituent une richesse faunistique et floristique pour notre territoire.

● **Orientation 3 : Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie**

- 2.1 Structurer une agriculture plus durable : action / projets ->
 - 2.1.1 Accompagner l'essor des circuits courts
 - 2.1.2 Favoriser l'agriculture bas carbone
 - 2.1.3 Préserver l'élevage
 - 2.1.4 Agir en faveur du maintien des prairies
- 2.2 Maintenir et étoffer le tissu industriel du Vimex : actions / projets->
 - 2.2.1 Assurer le maintien du tissu industriel existant
 - 2.2.2 Permettre le développement de l'industrie en respectant les exigences du développement durable : (exemple : aménagement de la ZAVI II)
- 2.3 Agir en faveur de la formation : action/projet ->
 - 2.3.1 Développer l'hébergement pour les jeunes apprentis et alternants
 - 2.3.2 Aider les entreprises à transférer le savoir-faire
- 2.4 Agir en faveur de l'économie sociale et solidaire : action/projet ->
 - 2.4.1 Contribuer à la réinsertion professionnelle

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

Le territoire de la CCV fait face à plusieurs enjeux : développer les transports en commun, sécuriser les piétons et cyclistes et, comme tout territoire, limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules. Ainsi, le territoire de la CCV doit agir pour développer la mobilité douce. L'objectif est de continuer à satisfaire à la liberté de déplacement des personnes, mais en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport sur l'environnement. Force est de constater que sur le territoire de la CCV la majorité des habitants utilisent leur voiture pour se déplacer. Cela est dû à l'absence quasi-totale de modes de transport en commun. Il n'existe aucun moyen de transport en commun qui relie les villages de la CCV entre eux. Il n'existe que quelques lignes de bus qui relient la CCV à l'extérieur du territoire. Il serait donc intéressant de développer une ligne de transport en commun sur notre territoire pour limiter les EGS. Celle-ci pourrait par exemple desservir les zones d'activité du Vimieu industriel.

Le deuxième point important à souligner est l'absence de pistes dédiées à la mobilité douce. Les pistes cyclables sont presque inexistantes sur le territoire de la CCV. Leur développement est un enjeu de sécurité puisque les cyclistes qui circulent sur les routes actuellement ne sont pas toujours protégés. Cela empêche très certainement un bon nombre de personnes d'utiliser leur vélo. De plus, la création de pistes cyclables est aussi un enjeu environnemental et touristique. Il serait intéressant de développer un parcours de mobilité douce autour d'un pôle d'intérêt paysager, écologique pour

● Orientation 4 : Favoriser la mobilité durable

- 3.2.1 Poursuivre le raccordement au système d'assainissement collectif : fin de la desserte pour l'assainissement de Chépy / assainissement Vallées tranche 6 / desserte de Nibas pour l'assainissement collectif etc ...
 - 3.2.2 Assurer un traitement et une gestion conforme des eaux usées, comme par exemple : la désactivation de surfaces actives à Chépy
 - 3.2.3 Améliorer la performance du système d'assainissement, comme par exemple : extension de la station d'épuration de Friville-Escarbotin
 - 3.2.4 Lutter contre la pollution des eaux et milieux aquatiques, comme par exemple : assainissement de Béthenencourt-sur-Mer
 - 3.2.5 Assurer une continuité écologique sur la rivière Trie
 - 3.2.6 Tendre vers une diminution du ruissellement des eaux pluviales
 - 3.3 Poursuivre l'effort en matière de traitement des déchets : actions / projets ->
 - 3.3.1 Expérimenter le PAV verre sur 2 communes
 - 3.3.2 Réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles
 - 3.3.3 Mettre en place une tarification incitative à la levée
 - 3.3.4 Réduire les quantités de déchets organiques
 - 3.3.5 Agir pour améliorer le geste de tri
 - 3.4 Accompagner la production des sources d'énergie renouvelable : action ->
 - 3.4.1 Encourager la mise en place de chaudières biomasses. Comme par exemple le réseau de chaleur sur la commune de Friville-Escarbotin
 - 3.4.2 Encourager la production d'énergie à partir de biodéchets. Comme par exemple : la méthanisation en exploitation agricole sur la commune de Méneslès
 - 3.4.3 Promouvoir l'énergie solaire : installation de panneaux photovoltaïques au sol ou sur des bâtiments

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat
Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

des acteurs territoriaux.

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et

Article 4 – Le Plan d'action

comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En cas d'évolution des orientations et des actions en cours de contrat, elles seront validées par le

- 4.3.4 Valorisation des chemins de randonnée
- 4.3.3 Aider à l'implantation de loueur/réparateur de vélo sur le territoire
- aménagements adaptés
- 4.3.2 Réaliser un travail de sécurisation ponctuel des déplacements vélos et
- 4.3.1 Réaliser un schéma cyclable à l'échelle de l'EPCI
- 4.3 Accompagner l'essor des modes de déplacement doux : actions / projets ->
 - 4.2.2 Développer et moderniser le réseau des aires de covoiturage
 - 4.2.1 Décarboner les transports
- 4.2 Réduire les mobilités sources de GES : actions / projets ->
 - Le Tréport
 - 4.1.4 Développer des pôles de mobilité autour de la ligne ferroviaire Abbeville –
 - 4.1.3 Créer une plate-forme d'autopartage solidaire
 - 4.1.2 Créer le « guide de la mobilité du Vimou »
 - territoire et principaux équipements du Vimou etc ...
 - développer un transport à la demande à destination des principales polarités du
 - desserte en transport à la demande de pôle emploi à Friville-Escarbotin,
 - 4.1.1 Développer le transport à la demande sur le territoire : mise en place d'une
- 4.1 Favoriser la mobilité pour tous : actions / projets ->

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

de la ligne.

devenir de la ligne ferroviaire Abbeville – Le Tréport. Ainsi, les élus souhaitent poursuivre leurs efforts pour que la ligne soit réouverte et que des pôles de mobilité soient créés au niveau des dessertes. Si la ligne demeure fermée, il faudra éventuellement envisager un projet de reconversion

pendant le développement de la mobilité douce sur le territoire de la CCV dépend fortement du développement de la mobilité douce peut également couvrir une fonction sociale par la mise en place de services de mobilité adaptés aux publics fragiles, d'aires de covoiturage etc...

favoriser l'essor du tourisme et donc de l'économie par la suite.

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
 - Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales;
 - L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.
- En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRT, et être intégrés progressivement dans le CRT. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.
- Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRT sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRT avec deux participations financières.

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains;

- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTF restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTF est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (voir annexe 3).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTF :

- Territoire d'industrie
- Le programme Petites Villes de Demain qui est en cours d'élaboration
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui est en cours d'élaboration

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Certains projets du territoire de la CCV doivent être menés en partenariat avec d'autres collectivités, telles que la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre et la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Etudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financiers et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants provisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCV assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.rice responsable du pilotage du CRTe et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.rice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTe est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTe, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTe et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTe, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTe, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTe, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTe. L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTe.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTe, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc...

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région (si signataire)

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département (si signataire)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements provisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologiquement et économiquement durable ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Voir annexe 3.

Article 7 – Gouvernance du CRTF

Les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTF.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTF, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de la CCV, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTF, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTF soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTF ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTF en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCV. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTF et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce comité technique sera composé :

- Un chargé de mission de la CCV
- Un représentant de la DDTM de la Somme

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes:

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion de territoires.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Un représentant de la Sous-Préfecture d'Abbeville
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du

dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 4.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Etat des lieux écologique du territoire

Annexe 2 – Fiches actions/projets

Annexe 3 – Maquette financière

Annexe 4 – Indicateurs de suivi

Jean-Pierre Boudinelle



Le président

Pour la communauté de communes
du Vimieu

Muriel Nguyen



La préfète de la Somme

Pour l'Etat

A Amiens le juillet 2021

Communauté de Communes du Vimeu



ANNEXE 1

Etat des lieux écologique du territoire

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

30/06/2021

Sommaire

PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
Périmètre territorial.....	3
Contexte sociodémographique.....	4
Le Logement.....	6
Contexte économique.....	7
Le numérique.....	10
LA MOBILITE	12
1/La desserte du territoire.....	12
2/Les modes de transports.....	13
3/Les besoins de mobilité et problématique identifiée selon le public.....	15
ENERGIE ET CLIMAT	17
1/Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire.....	17
2/Bilan des consommations énergétiques du territoire.....	18
3/Les réseaux énergétiques sur le territoire.....	21
4/ Emissions de CO ²	22
TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE	24
1/Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés.....	24
2/Bilan et évolution des tonnages de déchets.....	25
3/Les équipements de tri.....	27
4/La promotion du compostage.....	30
5/Taux de valorisation matière des recyclables secs.....	32
6/ Coût du service et évolution de la TGAP.....	33
LA BIODIVERSITE	35
1/Surface des aires protégées.....	35
2/Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique).....	44
3/ La continuité écologique.....	48
4/ Les surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable.....	53
5/Les haies.....	55
6/L'atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité.....	56
7/Label « territoires engagés pour la nature » et label « Terre saine ».....	58
LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	59
1/Etat d'avancement du PLUi.....	59
2/Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans le document d'urbanisme....	60
3/Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et /ou naturelles et/ou forestières.....	64
4/Potentiel de recyclage foncier (incluant friches).....	68

5/ Surfaces désartificialisées	80
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE	81
1/ Surface agricole utile du territoire	81
2/ Le nombre d'exploitations agricoles	83
3/ Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteur ou d'AMAP	87
4/ Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	90
5/ Existence d'un projet alimentaire territorial (PAT)	92
6/ Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	93
EAU ET ASSAINISSEMENT	95
1/ compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	95
2/ Taux de fuite des réseaux du territoire	97
3/ Nombre de captages	98
4/ Couverture du territoire par un SAGE	100
GLOSSAIRE DES SIGLES	101
CARTE DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE LA CCV	103

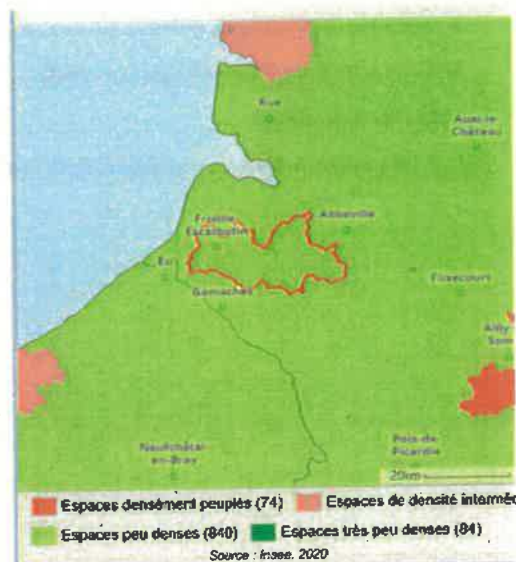
PRESENTATION DU TERRITOIRE

Périmètre territorial

La communauté de communes du Vimeu (CCV) a été créée le 01 janvier 2017 à la suite de la fusion des communautés de communes du Vimeu Industriel et du Vimeu Vert.
En 2018, la commune de St-Maxent s'est retirée de la CCV.

Depuis 2018, elle est composée de 25 communes pour 23 243 habitants sur un territoire de 189.90 km².

Elle est située dans le sud-ouest de la somme, en Picardie Maritime entre Abbeville et les 3 villes sœurs (Mers –EU- Le Tréport).



Les 3 communes principales sont : (les 3F)

- Friville-Escarbotin : 4 599 habitants
- Feuquières en Vimeu : 2 576 habitants
- Fressenneville : 2 234 habitants

Ce bourg des 3F dispose de l'essentiel des commerces (4 supermarchés sur Friville-Escarbotin et 2 sur Feuquières-en-Vimeu) des épiceries, boulangeries, boucheries, coiffeur, magasins, fleuristes, restaurants...mais aussi des services Pôle emploi, Gendarmerie, Activité financière et d'assurance, bureau de poste, école de conduite et des services de santé : Maison de santé, dentiste, infirmiers, Masseur Kinésithérapeute, opticien ...

Cependant ces bourgs connaissent une dévitalisation depuis quelques années.

Contexte sociodémographique

La CCV comprend une population de 22 805 habitants (2017) et une densité de population de 122 habitants au km². Le territoire de la CCV est donc moyennement dense. Les communes les plus denses sont celles de Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Woincourt, Yzengremer, Tully et Béthencourt-sur-Mer.

Une population en déclin

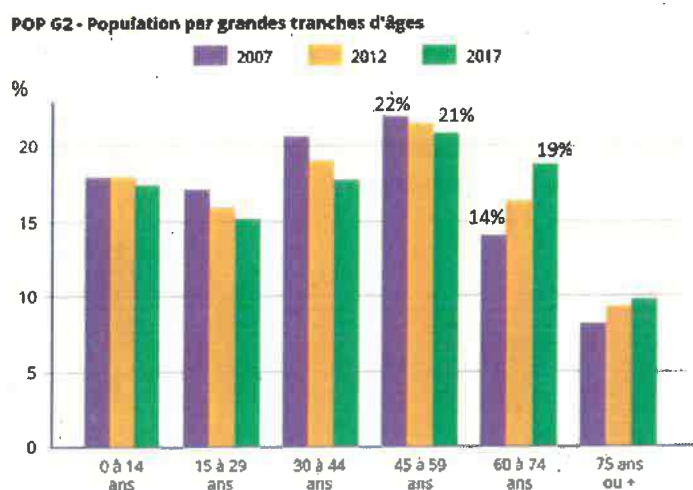
Entre 2012 et 2017 la CCV a perdu 68 habitants/an. Cela représente une baisse de -1,78% en 5 ans. On constate que la variation annuelle de la population est majoritairement due au solde migratoire apparent. Le taux d'évolution annuel de la population est donc de -0,3% pour la CCV contre +0,39% pour la France. Le taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel lui est positif : + 0,03% ; mais il reste relativement faible. Le nombre de décès et de naissances par an est donc relativement semblable. On considère qu'il y a 9,9 décès pour 1000 habitants et 10,2 naissances pour 1000 habitants.

Une population vieillissante

La population de la CCV est relativement vieillissante. On considère qu'il y a 94 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. La tranche d'âge la plus répandue sur le territoire de la CCV est celle des 50-54 ans avec un taux de 7,4%. En revanche la part des 20-24 ans est basse : 4,4% contre 5,6% pour la moyenne française.

Cela s'explique certainement par la nécessité pour les jeunes de quitter le territoire pour suivre des études dans le supérieur.

La part des plus de 75 ans et plus est en constante évolution : 4,3% en 1968 contre 9,8% en 2017.



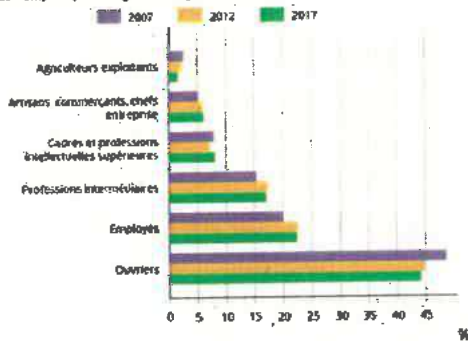
Constat :

- des jeunes de moins en moins présents
- une population vieillissante et en déclin

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

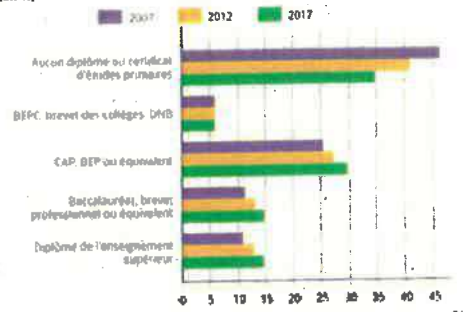
Emploi et niveau d'étude

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, établissements complémentaires lieu de travail géographique au 01/01/2020

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, établissements primaires, géographique au 01/01/2020

Le niveau d'étude est en corrélation avec l'offre d'emploi proposée sur le territoire. 45% des emplois sont des emplois ouvriers.

Par conséquent, la médiane du revenu disponible par unité de consommation (19660 euros) est inférieure à la moyenne française (21730 euros).

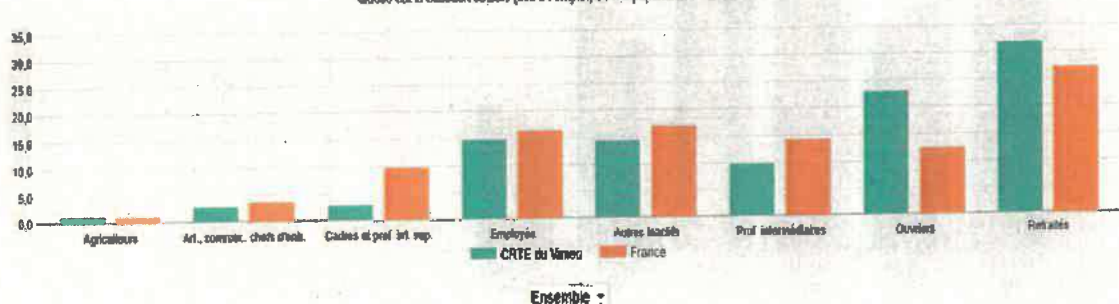
Sur la période 2012-2017 on estime que seulement 67 étudiants suivaient une formation de techniciens supérieurs sur le territoire de la CCV.

Le manque de formation sur le territoire de la CCV pose un problème quant au recrutement de cadres supérieurs dans le secteur de l'industrie. Les jeunes cadres, ayant suivi leurs études ailleurs, préfèrent travailler dans des pôles urbains plus importants. On estime qu'il n'y a que 12,9 cadres pour 100 ouvriers ce qui est très peu. A titre comparatif, sur le territoire du Grand Amiénois, il y a 53,9 cadres pour 100 ouvriers.

Sur le schéma ci-dessous, on remarque bien que les cadres et professions intermédiaires sont minoritaires : 2,9%. Alors que les ouvriers sont majoritaires : 22,9% ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale. L'activité la moins répandue est celle d'agriculteur : 1%. Mais la situation sociale dominante des habitants de la CCV reste celle de retraité.

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Source : Insee, RP - 2017

Le Logement

Sur le territoire de la CCV, 11 167 logements ont été recensés en 2017. Parmi ces logements, on trouve une grande majorité de résidences principales : 87,6% soit 9778 logements. 72,3% des résidences principales sont occupées par des propriétaires.

19,5% relèvent du locatif privé et 8,2% du locatif social. Les logements sociaux sont donc présents sur notre territoire mais depuis 2014 leur développement se fait de plus en plus rare. En effet le nombre de logements sociaux n'a évolué que de 0,2%/an entre 2014 et 2019.

Il n'y a qu'à 4,1% de résidences secondaires, soit 452 logements. Ce taux est plus bas que la moyenne nationale qui est de 9,7%. Le territoire de la CCV n'est donc pas le plus touristique et le plus attractif en termes d'investissement immobilier. Cependant cette part est en légère augmentation depuis 2012 (3,4% en 2012).

Enfin, il y a 8,4% de logements vacants, soit 937. Il y a donc une réelle problématique à traiter sur ce point. En outre, la part des logements vacants est en croissance depuis 1999. En effet, en 1999 seuls 4,7% des logements étaient vacants contre 8,4% aujourd'hui. Le taux de logements vacants n'a jamais été aussi haut sur le territoire de la CCV. En revanche ce taux est relativement proche du taux de vacance au niveau français qui est de 8,2%.

Sur le territoire de la CCV le logement est principalement constitué de maisons : 10 262 contre 864 appartements en 2017. Les logements sont relativement grands puisque 45,5% d'entre eux comportent au moins 5 pièces. La surface moyenne des logements du territoire est de 132,5 m².

Sur le territoire de la CCV les résidences principales sont occupées en moyenne par 2,3 personnes par ménage. Il s'agit d'une problématique à laquelle fait face le territoire de la CCV depuis quelques années. Les ménages se desserrent de plus en plus, ce qui entraîne une augmentation du nombre de logements nécessaires. En 2017 la part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant a augmenté de 32,1%. À titre de comparaison, en 1968 les logements de la CCV étaient occupés par 3,4 personnes en moyenne (contre 2,3 aujourd'hui). D'ailleurs seul 2,2% des résidences principales de la CCV sont considérées comme suroccupées.

Il y a plus de logements sur le territoire du Vimeu industriel que sur le territoire du Vimeu vert. Mais ils remplissent sensiblement les mêmes caractéristiques :

- Vimeu Vert : Le parc de logement est essentiellement individuel, il représente 98,8% de l'habitat. Le parc est assez ancien avec 47,5% de résidences construites avant 1949.
- Vimeu Industriel : Le parc de logements du territoire du Vimeu Industriel est essentiellement constitué de résidences principales (90,5%) et d'habitat individuel (90%). Il y a très peu de résidences secondaires.

Le parc de logements de la CCV est assez ancien. La majorité des résidences principales ont été construites entre 1971 et 1990 (26,2%) et 1775 résidences ont été construites avant 1919 (18,4%).

On peut supposer que l'ancienneté du parc de logement implique un état dégradé des logements. Il est vrai que les logements anciens sont plus susceptibles d'entraîner des pertitions énergétiques mais il n'existe pas de corrélation automatique entre l'ancienneté des logements et leur état.

LOG T5 - Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement

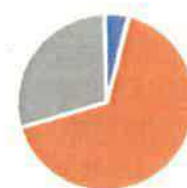
	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2015	9 651	100,0
Avant 1919	1 775	18,4
De 1919 à 1945	1 059	11,3
De 1946 à 1970	2 034	21,3
De 1971 à 1990	2 529	26,2
De 1991 à 2005	1 209	12,5
De 2006 à 2014	996	10,3

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

La performance énergétique des logements du territoire est relativement médiocre. En effet, sur les 1 649 logements du territoire qui ont fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique (DPE), l'étiquette énergie D est la plus répandue. Les logements consomment en moyenne 209 kWh/m²/an d'énergie primaire. Cette consommation moyenne d'énergie primaire est de 211 au niveau des EPCI, soit légèrement supérieure à la moyenne de la CCV. L'étiquette climat la plus répandue est également la D puisque les logements analysés émettent en moyenne 28 Kg de Co²/m²/an, contre 51 pour la moyenne des EPCI.

Concernant le confort des résidences principales il convient de souligner que 96,4% des logements ont une salle de bain avec baignoire ou douche. Au niveau du mode de chauffage, 3,1% des logements ont un chauffage central collectif, 47,1% un chauffage central individuel et 20,6% un chauffage individuel « tout électrique » (2017).

type de chauffage



- chauffage central collectif
- chauffage central individuel
- chauffage individuel tout électrique

Contexte économique

Une situation contrastée en matière d'activités :

- L'ouest du territoire (ex Vimeu industriel) est plus peuplé (espace de densité intermédiaire) et industrialisé avec une forte représentation du secteur de la métallurgie.

Le territoire du Vimeu industriel compte 3 Zones industrielles dont la ZAVI qui emploie environ 2 000 personnes et une zone commerciale comprenant 41 entreprises pour 350 emplois. Le développement de la ZAVI II et de la ZAVI III est en cours.

- L'est du territoire (ex Vimeu Vert) est plus rural et agricole

Le territoire du Vimeu Vert comporte une zone d'activité située à Huchenneville près de l'échangeur de l'A16. Sur ce territoire, l'agriculture tient une place importante dans le paysage et au sein de la population.

Le Vimeu, un territoire d'industrie

Les 2/3 des entreprises industrielles de la Picardie sont situées sur le territoire du Vimeu-Industriel. Cela représente plus de 250 entreprises employant 9000 salariés. La ZAVI I située à Feuquières-en-Vimeu concentre à elle seule près de 2000 emplois répartis entre une trentaine d'entreprises. La ZAVI I, d'une superficie de 105 hectares, a été étendue en 2011 avec la ZAVI II de 85 ha.

Il faut savoir que le Vimeu industriel est le premier pôle français en robinetterie, serrurerie et quincaillerie et le deuxième pôle de décolletage. Le territoire de la CCV bénéficie donc de l'excellence de la culture industrielle.

Les grands employeurs sont mentionnés ci-après (emploi plus de 1500 salariés sur les 9000 emplois du territoire).

Les deux plus grandes entreprises du territoire, reconnues au niveau national, sont la société DELABIE située à Friville-Escarbotin (robinetterie) et la société DECAYEUX située à Feuquières-en-Vimeu (fabrication d'articles métalliques ménagers). Elles sont reconnues 1^{er} et 3^{ème} dans leur domaine respectif.

A ces deux entreprises s'ajoutent :

NOM	EFFECTIF	ACTIVITE PRINCIPALE	SIEGE DE L'ENTREPRISE
VKR France (Feuquières-en-Vimeu)	354	Fabrication de charpentes et de menuiseries	OUI
BRICARD (Feuquières-en-Vimeu)	333	Fabrication de serrures et de ferrures	NON
ETS THIRARD (Fressenneville)	309	Fabrication de serrures et de ferrures	OUI
ETS DECAYEUX (Feuquières-en-Vimeu)	260	Fabrication de serrures et de ferrures	NON
ETS TETARD HAUDIQUÉZ GRISONI (Béthencourt-sur-Mer)	216	Fabrication d'articles de robinetterie	OUI
PIOLE PAROLAI EQUIPEMENT (Feuquières-en-Vimeu)	109	Fabrication de meubles	OUI

Le territoire de la CCV fait partie du programme national « Territoires d'industrie ». Ce programme vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux auxquels fait face l'industrie, comme par exemple la mobilité des salariés, la disponibilité du foncier pour s'implanter etc ... Il existe deux délégués chargés de ce programme sur notre territoire : un élu et un industriel. Actuellement, ils travaillent sur la problématique de l'hébergement des apprentis et alternants qui viennent compléter leur formation dans les industries de notre territoire.

Il faut savoir que dans le cadre du Plan de Relance et de l'appel à projet Territoire d'industrie, trois entreprises localisées sur le territoire de la CCV ont été retenues pour obtenir une aide de soutien à l'investissement :

- AUER à Feuquières-en-Vimeu
- VALENTIN à Feuquières-en-Vimeu
- DEVISMES à Feuquières-en-Vimeu

Le Vimeu, un potentiel touristique

Le Vimeu se trouve à proximité de la Baie de Somme, Grand Site de France.

- **L'offre d'hébergement**

Le Vimeu présente un potentiel touristique de par sa proximité avec le littoral et la Baie de Somme. Cependant ce potentiel reste à ce jour que très peu exploité. Seuls deux campings sont présents sur le territoire : le Val de Trie et le Clos Cacheleux, tous deux situés sur la commune de Miannay. Ils bénéficient chacun de 4 étoiles et disposent de 213 emplacements. La CCV est elle-même propriétaire du Manoir de Miannay dans lequel est mené une activité de gîte. De nombreux autres gîtes et chambres d'hôtes privés sont présents sur le territoire. Enfin, il y a deux hôtels : un hôtel deux étoiles à Friville-Escarbotin (46 places) et un hôtel non classé à Chépy (25 places). L'offre en hébergement et notamment d'hôtels est faible sur le territoire. Cependant, le littoral propose de nombreux hôtels et apparait beaucoup plus attractif. Face à cette concurrence et à la proximité avec le littoral, il n'apparait pas forcément nécessaire d'élargir l'offre d'hébergement. Les gîtes et chambres d'hôtes sont nombreux mais n'ont pas de grosses capacités d'accueil. De ce fait ils sont plutôt réservés au tourisme familial.

Pour ce qui concerne l'offre de restauration, celle-ci est limitée est peu variée, notamment en termes de restauration traditionnelle. On peut en dénombrer six, situés à Friville-Escarbotin, Woincourt, Nibas, Chépy, Miannay et Huchenneville.

- **La Trie**

Le Vimeu est traversé par la Trie d'un linéaire de 13km. Elle prend sa source sur le hameau de Rogeant, commune de Tœufles, traverse Moyenneville, Miannay et Cahon pour se jeter dans le canal de la Somme en amont d'Abbeville. La Trie peut constituer un atout touristique pour notre territoire en faisant l'objet d'aménagements de loisir.

- **Les chemins ruraux**

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune.

L'article L.161-1 du code rural fixe le statut juridique de ces voies. Il ressort des dispositions de l'article précité que trois conditions principales caractérisent les chemins ruraux :

- affectation à l'usage du public,
- propriété de la commune,
- non-classement dans la catégorie des voies communales.

Ces chemins ont avant tout une vocation agricole, ils permettent en effet aux exploitants d'accéder aux diverses parties de leurs domaines. Ils ont également pour vocation de faciliter pour les randonneurs la pratique de leurs excursions.

La Communauté de communes a engagé en 2018, un recensement des chemins ruraux de ses communes membres en partenariat avec l'Association des Chemins Ruraux de Picardie et le financement de fonds régionaux.

Fin 2021, l'ensemble des 25 communes devront avoir le recensement de tous leurs chemins. Ce travail permettra à moyen terme de définir des boucles de « mobilité » pour lier des villages entre eux et d'accéder à des pôles médicaux, commerciaux, scolaires ou tout simplement de se promener. Ce recensement des chemins ruraux va également permettre d'agir en faveur de leur protection. Actuellement, une grande partie des chemins ruraux est en danger dans la mesure où leur largeur est de plus en plus amoindrie par les cultures. En outre, les engins agricoles qui fréquentent ces chemins les abîment énormément.

Commune	Nombre de chemins ruraux	Linéaire théorique (m)
Béhen	15	8705
Béthencourt sur Mer	12	5790
Bourseville	25	16517
Cahon	5	4001
Chépy	24	14984
Feuquières-en-Vimeu	21	9559
Grébault Mesnil	5	2945
Huchenneville	22	15315
Méneslies	33	17735
Nibas	37	31447
Ochancourt	20	10487
Quesnoy le Montant	12	7152
Tœufles	10	7173
Tours en Vimeu	13	8593
Tully	6	2416
Valines	17	10387
Woincourt	15	7535
Yzengremer	12	5730
Total	429	261252

Le numérique

La quasi-totalité du territoire de la CCV est reliée à la fibre optique. Seules les communes d'Acheux-en-Vimeu, de Béhen, de Cahon-Gouy, d'Ercourt, de Grébault-Mesnil, de Miannay, de Moyenneville, de Quesnoy-le-Montant, de Tœufles et de Tours-en-Vimeu ne sont pas encore reliées à la fibre.

Sur le territoire de la CCV actuellement sont reliés à la fibre :

- 37 établissements publics
- 4 zones d'activités

- 2 NRA sur les 5
- 1729 foyers

On recense sur le territoire de la CCV deux cyber sites situés à Tours-en-Vimeu et à Fressenneville. Ils sont gérés par la CCV et permettent à des personnes dépourvues de moyens d'utiliser du matériel informatique. Des cours d'informatique sont également proposés aux habitants et des activités en partenariat avec les écoles et les centres de loisirs sont mises en place.

L'orientation stratégique :

Malgré la présence d'entreprises reconnues nationalement et pourvoyeuses d'emploi et sa proximité avec un grand site touristique qu'est la baie de somme, la collectivité doit faire face à une diminution de sa population et au vieillissement de celle-ci.

Afin de retrouver son attractivité :

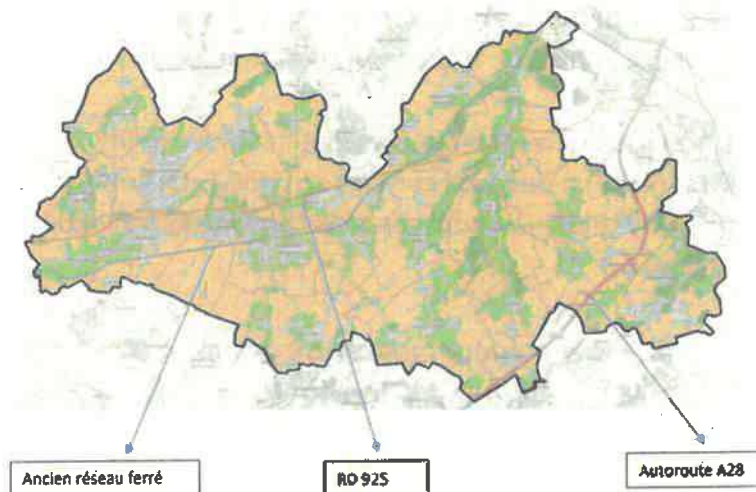
- Les principaux centres bourgs doivent se revitaliser. C'est l'objectif du programme « petites villes de demain » avec dans un premier temps la revalorisation de Friville-Escarbotin puis du centre bourg de Feuquières-en-Vimeu et de Fressenneville.

- Les bâtiments recevant du public doivent se moderniser et répondre aux normes. La collectivité va entreprendre la modernisation de ses gymnases, et de l'école de musique. Le garage de la CCV utilisé exclusivement pour la flotte de véhicule de la collectivité va faire l'objet d'une refonte totale avec la création d'un nouveau garage et d'un pôle mobilité.

Par ailleurs, le Vimeu doit pouvoir attirer le flux touristique de la Baie de Somme et proposer des activités et des circuits de découverte. C'est l'objectif de la valorisation de la vallée de la Trie via un chemin pédestre et cyclable au fil de la Trie pour rejoindre la Bresle.

LA MOBILITE

1/La desserte du territoire



Une proximité avec l'A28 et l'A16

Le territoire est relié au réseau autoroutier par la proximité de l'A28 (11 à 19 kms) et l'A16, (15 à 25 kms) du barycentre du territoire. Cet accès est un des atouts du développement industriel du Vimeu. Mais cet atout est neutralisé par les difficultés de circulation dues au manque de fluidité des axes principaux des départementales 925 et 29.

Le réseau routier

Le territoire est traversé en son centre, d'Est en Ouest, par la D925, axe principal qui relie Abbeville au Tréport. Les deux routes D48 et 29 complètent la desserte routière, du Nord (vers la Baie de Somme) au Sud, vers le réseau autoroutier.

La circulation sur les axes principaux constitués des deux départementales est particulièrement dense. Cela pose de véritables problèmes d'accès au territoire surtout pour les déplacements pendulaires, dont la durée est fortement majorée.

Le réseau ferré

Le territoire était desservi par la ligne Abbeville-Le Tréport, avec 4 arrêts sur les communes de Chepy, Feuquières (2) et Woincourt. Mais la ligne est fermée depuis 2018. Les élus se battent pour une réouverture dans les prochaines années.

Le réseau cyclable

En termes d'infrastructures cyclables, le territoire est peu pourvu puisque seule une piste cyclable de 1.3 km existe à Friville-Escarbotin.

De plus, hormis le territoire de l'Abbevillois (schéma cyclable à l'échelle communautaire), les infrastructures existantes sont dédiées à un usage touristique et de loisir, moins qu'à un usage

quotidien (déplacement pour se rendre au travail). Sur la D925 et la D48 sont présentes des zones de dégagement qui peuvent faciliter et sécuriser la circulation des vélos.

Les aires de covoiturage

4 aires sous maîtrise d'ouvrage du CD 80 : 2 aires existantes mais non aménagées (Yzengremer et Zone d'activité des Croisettes), 1 aire existante et aménagée (Tours-en-Vimeu), 1 aire à créer

6 aires existantes proposées en accompagnement : Moyenneville, Valines, Fressenneville, Béthencourt-sur-Mer, ZAVI I, zone commerciale de Friville-Escarbotin.

Réflexion sur la création d'aires non inscrites au schéma départemental : Friville-Escarbotin, Petit-Miannay et Miannay.

Les bornes de recharge électrique ouvertes au public

Ce sont 8 bornes de recharge électrique installées sur le territoire et dans les communes suivantes :

- 1 à Friville-Escarbotin, rue Jean Jaurès
- 1 à Friville-Escarbotin, parking Intermarché
- 2 à Woincourt, parking de la MSP
- 1 à Fressenneville parking face à la mairie
- 1 Feuquières-en-Vimeu, ZAVI avenue de la baie de somme
- 1 à Feuquières-en-Vimeu, ZAVI avenue du Vimeu Vert
- 1 à Feuquières, place Jean Jaurès

2/ Les modes de transports

Les transports collectifs

Le territoire est desservi principalement par :

Un service de cars SNCF le long de l'axe desservi par l'ex ligne SNCF (8 dessertes par jour).

7 arrêts sont situés sur le territoire : Yzengremer, Woincourt, Fressenneville, Feuquières gare (entrée ZAVI), Feuquières mairie, Chepy et Miannay.

Le réseau Trans80, avec un maillage de ligne tendant à desservir la majorité des communes.

6 lignes du réseau Trans80 desservent une partie des communes du territoire.

La ligne principale est la ligne 702 « Mers les bains-Friville-Escarbotin-Abbeville » avec 6 allers et retours dans la journée en période scolaire et 4 allers et retours en période de petites vacances scolaires. 8 communes sur 25 sont situées sur l'itinéraire de cette ligne (Béthencourt, Tully, Friville-Escarbotin, Woincourt, Fressenneville, Nibas, valines et Miannay.

Les Lignes 705 (Cahon-Gouy) – 720 (Huchenneville) et 721 (Grébault mesnil, Ercourt, Béhen, Moyenneville, Tœufles, Tours en Vimeu et Acheux-en-Vimeu) permettent de se rendre à Abbeville le mercredi après – midi et le samedi après-midi. Un service est également mis en place sur ces communes pour se rendre sur le marché d'Abbeville le jeudi matin.

Les lignes 707 et 708 desservent des villages extérieurs à la CCV mais le terminus est à Friville-Escarbotin. Ces 2 lignes sont à très grande majorité utilisées par des élèves scolarisés au lycée de Friville.

Les autres communes ne sont pas desservies par un système de transport en commun. En outre, il n'existe aucune liaison entre le Viméu vert et le Viméu industriel.

En résumé, l'étude mobilité réalisée en 2016 nous indique :

- 5 communes, toutes positionnées sur le Viméu Industriel, bénéficient d'un niveau d'offre intéressant en termes de variété et de fréquence
- Une dizaine de communes ont un niveau de service très passable voir mauvais
- 3 communes ne bénéficient pas d'offre en infrastructure
- Les communes du Viméu Vert dans l'ensemble ne sont pas bien pourvues en offres alternatives à la voiture

Desserte/ offre	CCM													CCV													
	Algenville	Bourseville	Bethencourt	Chepy	Fauquières	Fauquerolles	Fressenneville	Friville-Escarbotin	Meneslies	Nibas	Ochancourt	Tully	Vallées	Woincourt	Yzengremer	Acheux-en-Viméu	Bâhen	Cahon	Ercourt	Grébaut	Huchenneville	Miannay	Moyenneville	Quesnoy-le-Montant	Saint-Maxent	Toeuflès	Tours-en-Viméu
Offre TRANS80		1	1				1	4		2	1		1	2		1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2
Gare SNCF				4	4	3	4						4	4		3									3		
Halte car SNCF				8	8		8						6	6	9								9				
Aires covoiturage						1		1					1		1	1					1		1		1		

Niveau d'offre	Description
2	Nombre de lignes régulières (dont ligne 2)
1	Nombre de lignes régulières et de marché
1	Nombre de lignes de marché
4	Nombre de dessertes quotidiennes (HP, HP scol)
3	Nombre de dessertes quotidiennes (HP seulement)
1	Nombre aires de covoiturage

Niveau de desserte par communes	Qualité
Mauvais	Mauvais
Moyen	Moyen
Bon	Bon

La voiture mode de déplacement individuel privilégié.

De par l'offre limitée de transports en commun, les habitants utilisent majoritairement leur véhicule, non seulement pour leur déplacement personnel, mais aussi pour se rendre sur le lieu de leur travail.

Ainsi, c'est 35.5 % des ménages qui disposent d'au moins deux voitures. De même, les problématiques de mobilité chez les plus démunis et les jeunes sont très prégnantes sur le territoire.

Analyse des flux domicile-travail (INSEE)

	Flux internes au territoire	Flux sortants	Flux entrants	Total
Nombre	5 025	982	3 694	9 702
Pourcentage	52%	10%	38%	100%

On constate que la majorité des flux domicile-travail sont internes au territoire : la plupart des actifs habitent et travaillent sur le territoire, traduisant des déplacements relativement courts. Seuls 10 % des flux sortent sur territoire : les actifs sont peu mobiles.

Le territoire attire des actifs qui résident hors du territoire. Les communes externes qui émettent le plus de flux vers le territoire sont Abbeville (8%), Dargnies (5%), Woignarue (3%), Eu (3%) et Cayeux sur mer (3%).

La mobilité des publics en situation de précarité

La majeure partie des demandeurs d'emploi (plus de 2000 demandeurs d'emploi sur les cantons de Friville et Moyenneville en octobre 2016) dispose d'un permis B (73%) et est motorisée (76% en possession d'un véhicule motorisé, 70% en possession d'une automobile) taux supérieurs à ceux des départements et même de la région.

Néanmoins plus de 25% de la population n'a pas de permis de conduire, ou n'a pas de véhicule motorisé pour se déplacer ou est concernée par ces deux situations.

	ABBEVILLE VIMEU	DEPT SOMME	REGION
Part des DE qui n'ont pas le permis	27%	31%	31%
Part des DE sans moyen de locomotion	19%	27%	28%
Part des DE en automobile	70%	64%	63%
Part des DE en 2 roues motorisées	6%	5%	4%
Part des DE en 2 roues non motorisées	4%	4%	4%

3/ Les besoins de mobilité et problématique identifiée selon le public

Public	Besoins de mobilité	Problématique
Jeunes	En week-end et début/ fin de semaine pour se rendre sur leurs lieux d'enseignement et lieux d'hébergement (via la gare notamment). Ainsi que les déplacements de loisir en week-end. Pour les sorties extra-scolaires (sportives culturelles ou de loisir : piscine, centre de loisir, école de musique): les sorties sont dispersées, dans le temps et l'espace. Des besoins pour les jeunes en apprentissage : se rendre sur les lieux de stage/ de formation (CFA)	Un public dépendant des tiers la plupart du temps, quelque soit le motif de déplacement et quelque soit la période (hors déplacement scolaire).

Seniors	Pour les démarches, les achats essentiellement (les déplacements de santé étant pris en charge)	Un public dépendant le plus souvent d'un tiers et qui nécessite un accompagnement de bout en bout parfois (y compris dans la démarche)
Actifs	Pour se rendre sur le lieu d'emploi	Déplacements dits « obligés » L'usage des transports collectif et notamment du train pourrait être une solution en sortie de territoire mais est compliqué aujourd'hui avec les aléas que cela comporte (retards, manque d'information...)

L'orientation stratégique pour la mobilité :

L'offre des transports collectifs ne permet pas de répondre à tous les besoins de mobilité (en termes horaires, de destination, de temps de trajet).

Le niveau d'offre de liaisons routières est de bon niveau et la bonne performance des infrastructures routières avec des temps de parcours efficaces ne favorisent pas l'usage des alternatives modales.

Les personnes les plus fragiles socialement, mais également les plus isolées, sont particulièrement frappées par la précarité et les difficultés de mobilité.

La CCV souhaite donc développer une offre de services au travers d'une plateforme Mobilité afin d'accroître son attractivité et attirer une nouvelle population plus jeune.

ENERGIE ET CLIMAT

1/Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes, particulièrement nombreuses. Le territoire de BS3V s'est d'ailleurs doté d'un schéma d'insertion du moyen et du grand éolien pour en maîtriser le développement.

Type de production électrique	Production annuelle en MWH (calculée)
Photovoltaïque : il y a 92 installations de panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 332kwc. Aucune installation d'envergure n'a été repérée sur le territoire. Un projet est en cours à Chépy au niveau de la friche de l'ancienne Briqueterie. Il peut être relevé également que, dans le cadre du projet de rénovation du gymnase Gaston Vasseur, des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit.	331
Eolien : Le territoire accueille de nombreuses éoliennes (43 mâts répartis sur 6 parcs) pour une puissance totale de 88 MW mais l'énergie produite ne bénéficie pas au territoire de la CCV. La majorité des éoliennes sont situées sur la commune de Béthencourt-sur-Mer.	192 720
TOTAL	193 051



éolien de Nibas



Parc éolien du coin Malo (Fressenneville)

La production locale d'énergie renouvelable, et notamment d'énergie issue de l'éolien, est donc relativement importante.

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

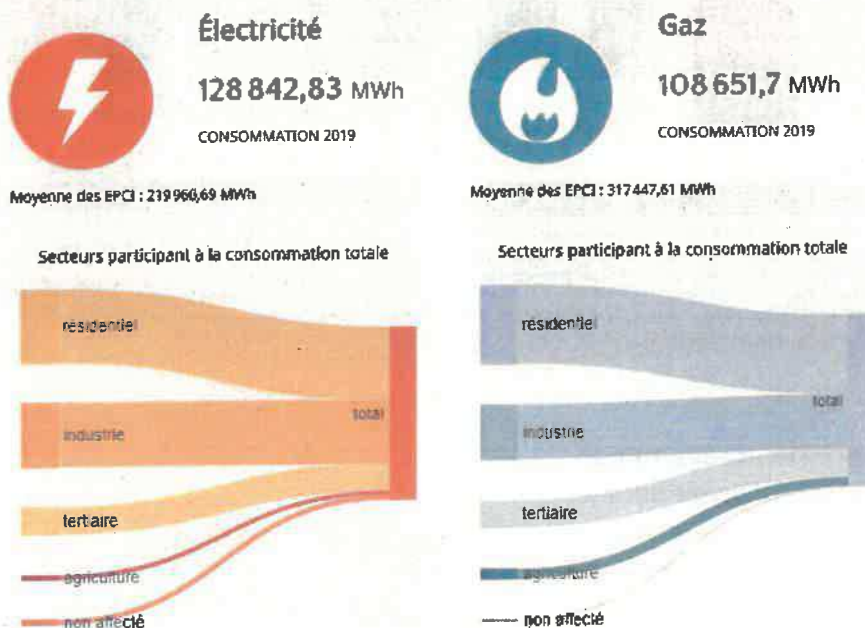
Les productions de chaleur renouvelable sont dominées par le bois-énergie sous différentes formes :

- **Bois-énergie individuel** : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire représente une part très importante du mix énergétique résidentiel : 50 699 MWh/an
- **Bois-énergie en réseau de chaleur** : un projet de réseau de chaleur sur la commune de Friville-Escarbotin est en cours de réflexion.
- **Bois-énergie collectif** : le territoire compte plusieurs installations automatiques dont les deux plus importantes sont l'usine VKR à Feuquières-en-Vimeu et le lycée à Friville-Escarbotin : 7 092 MWh/an
- **Géothermie** : il existe quelques installations de particuliers dont la puissance est cependant faible
- **Biogaz** : un projet de méthanisation avec injection du biogaz produit sur le réseau de gaz est en cours à Méneslies
- **Total de production annuelle en MWh** : 57 791

2/Bilan des consommations énergétiques du territoire

La CC du Vimeu consomme en moyenne 663 GWhEF/an, soit 29 MWh/hab.an. Plus précisément, le territoire a consommé 237 494,53 MWh d'électricité et de gaz en 2019.

Participation de chaque secteur à la consommation totale



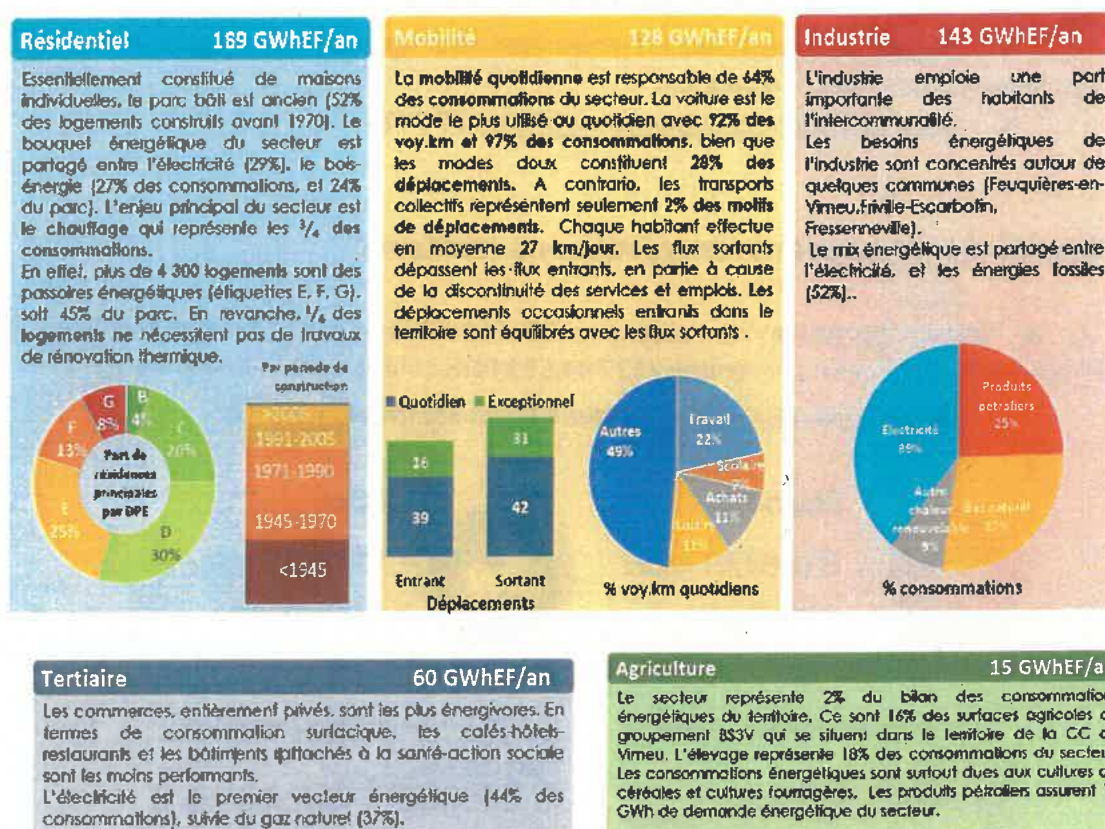
agence ORE

La répartition du bilan des consommations par secteur est partagée entre les transports, les logements, le secteur tertiaire et les industries. Pour ce qui concerne l'électricité, le secteur

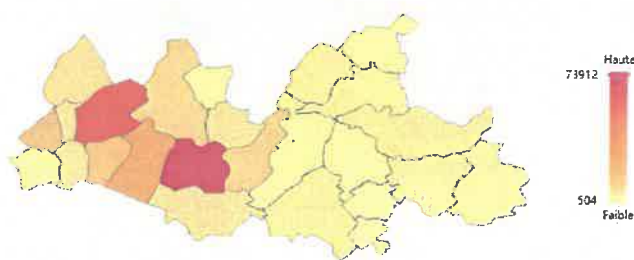
résidentiel est le premier consommateur avec 54 820 MWh en 2019. Il en est de même pour le gaz avec une consommation annuelle de 49 830 MWh en 2019. En seconde position arrive le secteur de l'industrie avec une consommation de 47 647 MWh d'électricité et de 34 734 MWh de gaz en 2019.

Rapporté à l'habitant, le poids de la mobilité et des logements dans le territoire est inférieur à celui de BS3V. À l'inverse, le ratio par habitant des industries est plus élevé au sein de la CC du Vimeu, la part de consommation du secteur y étant également supérieure à BS3V.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de la moitié des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 66% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles. Le bois, première source d'énergie renouvelable, constitue 7% des consommations, principalement portées par le bois buche.



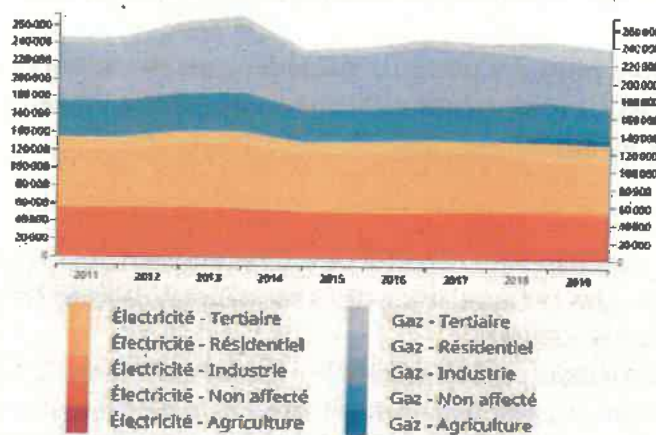
Pour ce qui concerne la répartition de la consommation d'énergie sur le territoire, il convient de remarquer que la commune de Feuquières-en-Vimeu arrive en tête avec une consommation de gaz et d'électricité de 73 911 MWh. La commune de Friville-Escarbotin se situe en deuxième position avec une consommation moyenne de 58 926,92 MWh.



Il convient de remarquer que la consommation énergétique est en baisse dans la majorité des secteurs. A titre d'exemple, l'industrie consommait 54 913 MWh d'électricité en 2011 contre 47 647 MWh en 2019. De même, le secteur résidentiel consommait 64 471 MWh de gaz en 2011 contre 49 830 MWh en 2019. Les deux seuls secteurs où les consommations énergétiques ont augmenté sur le territoire sont ceux de l'agriculture (gaz et électricité) et du tertiaire (pour l'électricité uniquement).

De manière générale, la consommation d'électricité a diminué de -2,6% entre 2017 et 2019 sur le territoire de la CCV. La consommation de gaz a diminué de 1,6% sur la même période.

Comment évolue cette consommation ? (survolez le graphique)



Données publiées par [Agence OBE](#)

Facture énergétique et précarité énergétique

La facture énergétique portée par les ménages est légèrement plus élevée que celle des activités économiques.

Dans sa globalité, celle-ci est tirée par les transports, en relation avec la dépendance du territoire aux produits pétroliers. La facture d'énergie par habitant est inférieure à celle de BS3V d'environ 120 €.



Facture énergétique globale : 66 M€ /an

Facture énergétique pour les ménages : 37 M€/an

Facture énergétique pour les activités économiques : 29 M€/an

La précarité énergétique concerne 27% des ménages du territoire. En effet, près de 2 600 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.

3/ Les réseaux énergétiques sur le territoire

Le réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région. Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

Sur le territoire, les postes sources ne possèdent pas de capacités importantes pour de nouveaux projets EnR. La construction d'un nouveau poste à Limeux est prévue dans le cadre de la révision du S3REnR.

Le réseau de gaz

Le réseau de gaz est présent sur la partie Ouest du territoire, la plus dense en population. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- L'injection locale de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.

- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3^{ème} révolution industrielle, la région et la collectivité réfléchissent à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)** pour les grosses motorisations et la flotte de véhicules de la CCV.

Le réseau de chaleur

Un projet de réseau de chaleur sur la commune de Friville-Escarbotin est en cours de réflexion.

L'équilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	127.8%
Taux d'autonomie hors électricité	11.3%
Taux d'autonomie énergétique totale	37.9%

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **250,8 GWh/an**, soit environ **37,9 %** des consommations évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

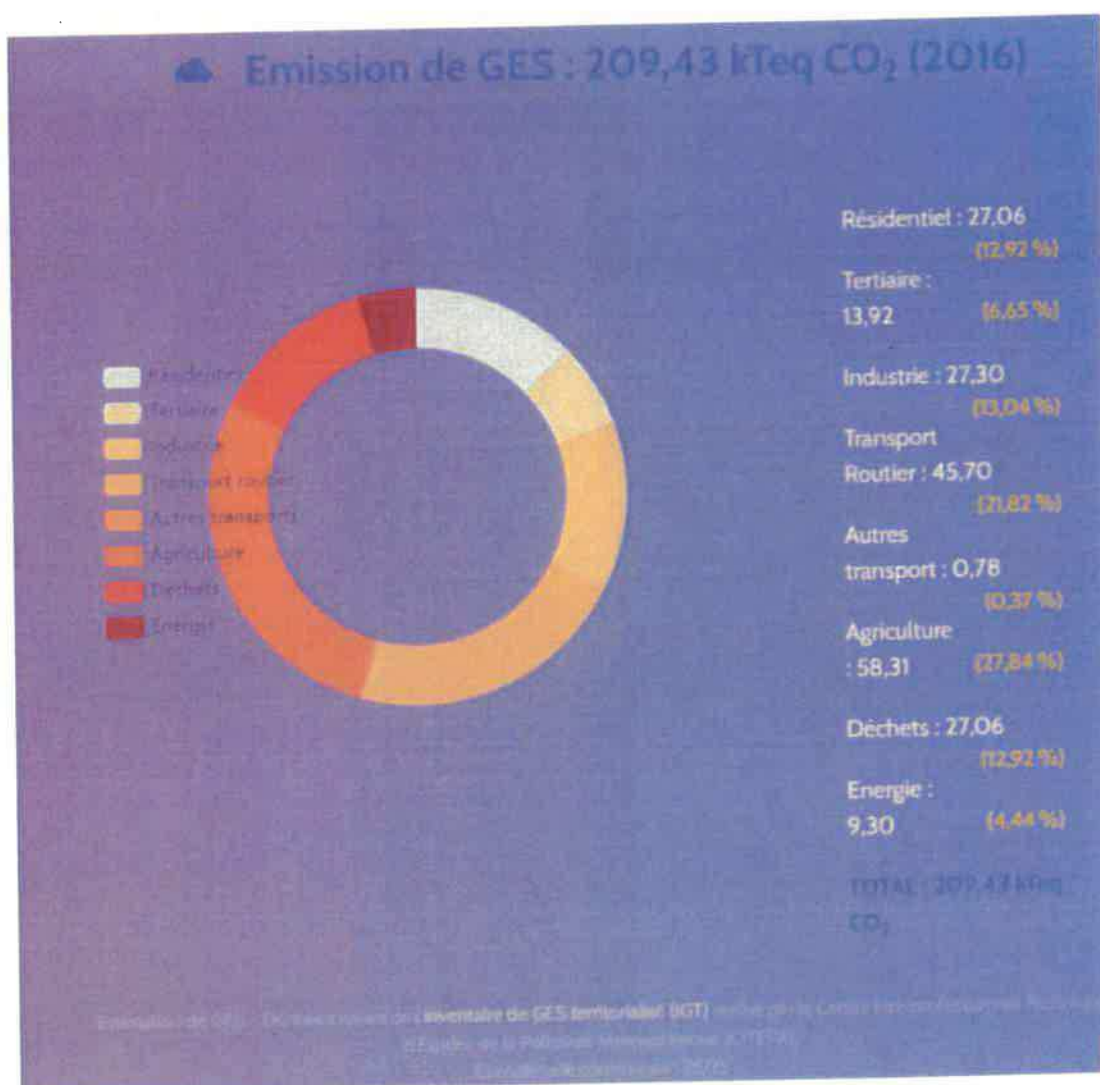
Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle de Baie de Somme 3 Vallées de 23,7 % en 2016.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030. Les enjeux principaux se situeront sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des ENR.

4/ Emissions de CO²

Le territoire de la CCV émet au total 209,43 ktCO²eq chaque année (donnée de 2016).

Le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre est le secteur agricole avec 27,84% des émissions totales, ce qui représente 58,31 ktCO²eq /an. Les transports routiers arrivent en deuxième position avec 21,82% des émissions, suivi de l'industrie (13,04%). Le secteur résidentiel lui est responsable de l'émission de 12,92% des émissions de GES sur le territoire (27,06 ktCO²eq/an).



L'orientation stratégique pour l'énergie et le climat :

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3ème révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie.

Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale.

La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

Le territoire doit également agir en faveur de la diminution de la consommation énergétique, en particulier dans le secteur de l'habitat et de la mobilité. De la même manière, les émissions de CO² produites par les différents secteurs et notamment celui des transports et des logements doivent baisser dans les années à venir.

TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

1/Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

Secteur Est (Vimeu Vert)

Flux collectés	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclable Sacs Hors Verre	Verre	Encombrants	Déchèterie	Textile
Fréquence	1 fois par semaine	2 fois par mois	2 fois par mois	1 fois par an	En continu	En continu
Desserte	Tout le territoire	Point de regroupement par commune	Point de regroupement par commune	Tout le territoire	ZA les Croisettes	5 communes
Mode de collecte	Porte à Porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Contenants	Pas de contenants	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Pas de contenants	Bennes/Containers/Vrac	Containers aériens
Mode d'exploitation	Régie	Prestataire privé	Prestataire privé	Régie	Prestataire privé	Prestataire privé
Mode de traitement	Stockage	Recyclage	Recyclage	Stockage	Valorisation / Stockage / Incinération	Valorisation

Secteur Ouest (Vimeu Industriel)

Flux collectés	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclable Sacs Hors Verre	Verre	Déchets Verts	Encombrants	Déchèterie	Textile
Fréquence	1 fois par semaine	2 fois par mois	2 fois par mois	Différents modes opératoires	4 fois par an	En continu	En continu
Desserte	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	ZAVI	Tout le territoire
Mode de collecte	Porte à Porte	Porte à Porte	Porte à Porte	Porte à Porte	Porte à Porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Contenants	Bacs 140L/240L/340L	Bacs 140L/240L/340L	Bacs modulo 35L	Sacs/Vrac	Pas de contenants	Bennes/Containers/Vrac	Containers aériens
Mode d'exploitation	Régie	Régie	Régie	Régie communale	Régie	Prestataire privé	Prestataire privé
Mode de traitement	Stockage	Recyclage	Recyclage	Valorisation	Stockage	Valorisation / Stockage / Incinération	Valorisation

*3 communes collectent les déchets verts : Fressenneville, Friville-Escarbotin et Woincourt

La C.C.V. dispose de 7 bennes pour les ramassages des ordures ménagères et des recyclables secs dont deux bennes de dépannage. Elle dispose également de deux bennes spécifiques pour le ramassage des encombrants et d'une benne prêtée aux communes pour le ramassage des déchets verts.

L'entretien courant du matériel est assuré en régie dans le garage situé à Bourseville.

Ce garage n'est plus adapté à la flotte de véhicule de la collectivité et au regard de la législation « accès PMR ».

Le service d'exploitation des collectes est constitué de six chauffeurs, onze ripeurs et un mécanicien dont un chauffeur et un ripeur de remplacement.

2/Bilan et évolution des tonnages de déchets

Bilan des tonnages 2020 pour l'ensemble des flux

FLUX 22385	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclable sec hors Verre	Déchets de déchèterie ZAVI*	Déchets de déchèterie Croisettes*	Encombrants	Déchets verts	T.L.C.	Total
Type de collecte Secteur Est	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	/	Apport volontaire	
Type de collecte Secteur Ouest	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	
Tonnage (t) 2020	5 572	923	1 325	6 759	1 421	474	635	131	17 240
Tonnage (t) 2019	5 045	919	1 396	7 586	1 457	287	655	145	17 490
Evolution 2020/2019 (%)	9,46%	0,43%	-5,36%	-12,24%	-2,53%	39,45%	-3,15%	-10,69%	-1,45%
Ratios kg/hab. 2020	249	41	59	393	275	21	28	6	770

- Transfert des tonnages des différents flux collectés en porte à porte.

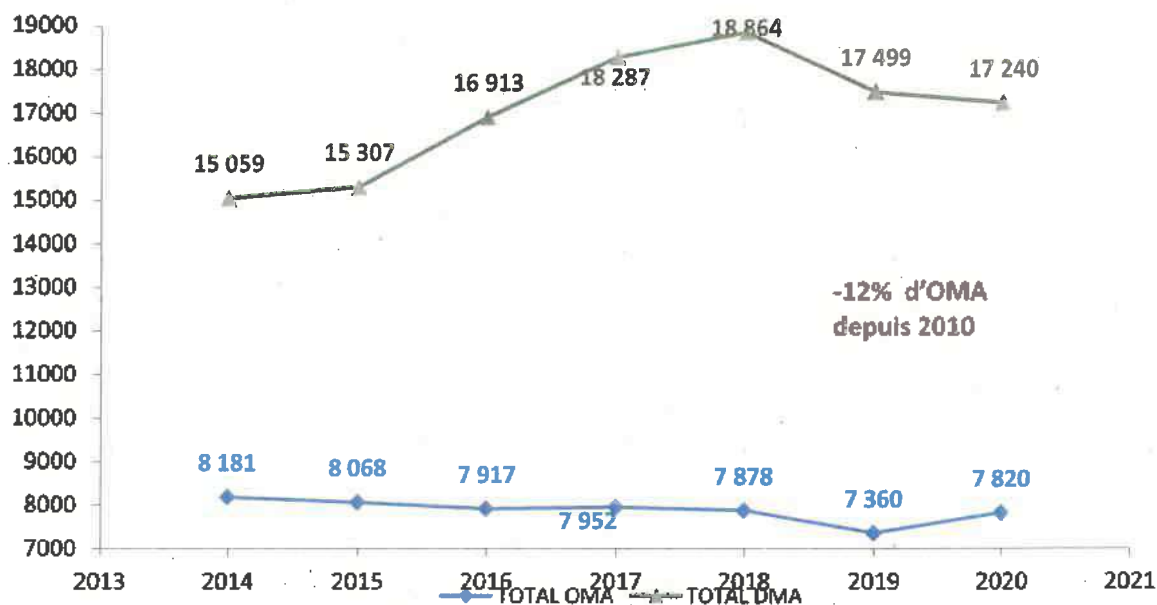
On constate une diminution de 5% des Recyclables secs hors verre au profit des Ordures Ménagères Résiduelles. Ces dernières ont augmenté de 10%. Cela reflète un relâchement des administrés dans le geste de tri. Or ces Ordures Ménagères ne sont pas recyclées et donc pas valorisées.

En 2020, stabilisation de la collecte des verres

- Les tonnages sur la déchèterie de la ZAVI connaissent une baisse significative (-12%) en 2020 tout comme sur la déchèterie des Croisettes (-3%).

- Les encombrants collectés en porte à porte augmentent de 40% avec de nombreux objets qui ne sont pas des encombrants. Cette forte évolution peut s'expliquer par le confinement pendant lequel les administrés ont fait du tri, du rangement et des travaux dans leur habitation. Cela explique que la définition des encombrants ait été revue et qu'une réflexion est en cours pour diminuer la fréquence des collectes par an.

Evolution des tonnages de 2014 à 2020



OMA = Ordures ménagères et assimilés / DMA = Déchets ménagers et assimilés (OMA + tous les autres déchets collectés)

Les ratios sont calculés avec la population C.C.V. utilisée dans la matrice = 22 385 habitants

Ratios en kg/hab./an				
	CCV 2020	CCV 2019	CCVS 2018	CABS 2017
OMA	349	328	339	386
DMA*	770	779	913	739

*en tenant compte des gravats

Le ratio de déchets ménagers et assimilés entre 2020 et 2019 a diminué dû à la diminution des tonnages collectés en déchèteries.

Déchets Ménagers et Assimilés : DMA = 17 240 tonnes – 770 kg/hab/an						
Déchets occasionnels 9 410 tonnes – 420 kg/hab/an				Déchets de routine : OMA 7 820 tonnes – 349 kg/hab/an		
				Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 5 572 tonnes - 249 kg/hab/an Mode de traitement principal : Enfouissement		Déchets collectés sélectivement 2 315 tonnes - 100 kg/hab/an
Déchèteries 8 180 tonnes 365 kg/hab/an	CS Déchets verts et Biodéchets 635 tonnes 28 kg/hab/an	CS Encombrants 474 tonnes 21 kg/hab/an	CS autres déchets (TLC) 131 tonnes 6 kg/hab/an	CS Recyclables secs 1 325 tonnes 59 kg/hab/an		CS Verre 923 tonnes 41 kg/hab/an

Pour rappel, l'objectif de la Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, fixe une baisse de – 7% des ordures ménagères et assimilés à l'issue des Programmes Locaux de Prévention Déchets.

3/ Les équipements de tri

Le centre de tri Véolia à Amiens

Les déchets recyclables collectés sur le territoire de la CCV sont acheminés au centre de tri Véolia au Nord d'Amiens, directement accessible par autoroute et par la rocade Nord Amiénoise.

Entièrement repensée et rénovée en 2013, la plateforme de tri d'Amiens a fait l'objet d'un investissement conséquent de 7 millions d'euros en 2012 et 2013. Les deux centres de tri existants ont ainsi été entièrement transformés pour assurer tri, conditionnement, stockage et transfert des matières valorisables dans les meilleures conditions de sécurité et de performance.

La plate-forme est composée de deux pôles : un pôle déchets ménagers et un pôle déchets des entreprises.

Cette séparation des flux assure notamment :

- Plus de sécurité sur site par une interactivité réduite,
- Des temps d'attente moins longs pour les camions en accès sur nos exploitations (< 5 mn),
- Davantage de surfaces de stockage (meilleure traçabilité).

Les produits de collecte sélective sont les emballages ménagers, c'est à dire :

- Acier : produits d'emballage (boîtes de conserve, aérosols, boîtes de boisson ...)
- Aluminium : emballages usés, rigides ou semi-rigides, composés principalement d'aluminium (boîtes de boisson, boîtes de conserve, plats et barquettes, aérosols ...)
- Papiers-cartons : produits à base de papier-carton. Deux types de produits, les emballages de Liquides alimentaires type briques ou assimilés (ELA) ; les autres emballages papiers-cartons (EMR 1.04)
- Plastiques : bouteilles, bidons et flacons vides en PET et PEHD
- Gros de magasin (catégorie 1.02) et tout autre emballage qui ferait l'objet d'un agrément par la société ADELPHÉ en cours de contrat.

Fiche d'identité du pôle de tri et de conditionnement des déchets ménagers

- Emprise foncière : 10 000 m²
- Bâtiments de 4 000 m² incluant la chaîne de tri, une aire de stockage des balles et une salle de caractérisation
- Quai de déchargement et aire de stockage couverte de 750 m²
- Capacité de tri maximale : 22 000 tonnes/an
- 30 opérateurs + 6 ETP en insertion (Association des Astelles)
- Capacité nominale de la chaîne de tri : 6 tonnes par heure
- Des équipements techniques permettant l'extraction des films plastiques et le tri de toutes les résines plastiques, en entière compatibilité avec l'extension des consignes Eco-Emballages.

Arrêté préfectoral

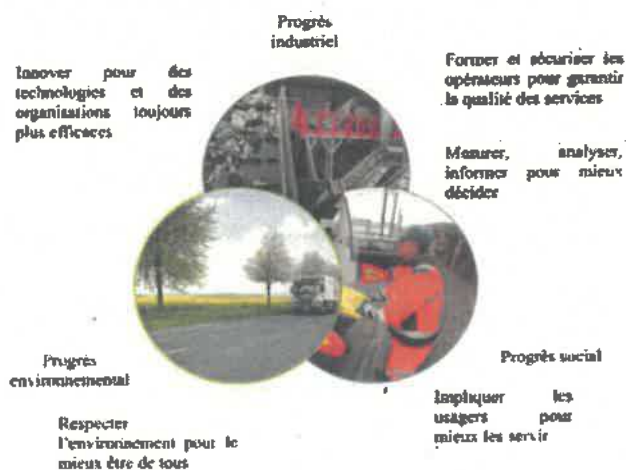
- Propriétaire des bâtiments : VEOLIA PROPTE NORD NORMANDIE
 - Propriétaire des bâtiments et exploitant : VEOLIA PROPTE NORD NORMANDIE
- Par Arrêté préfectoral en date du 16 avril 2002 : la Société VEOLIA PROPTE NORD NORMANDIE est autorisée à exploiter une installation de valorisation de déchets recyclables

pré-triés, issus des collectes sélectives d'ordures ménagères et de déchets industriels banals et commerciaux ainsi qu'une plate-forme destinée aux déchets industriels et ménagers spéciaux. La totalité des aires de réception, de tri, de conditionnement et de stockage sont bétonnées ou goudronnées avec un dispositif de réception et de traitement des eaux conformément à notre arrêté préfectoral et aux exigences de notre politique environnementale.

Designation de l'installation	Volume de l'activité	Rubrique	Classement
Stockage de matières plastiques caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques	Q= 500 m ³	2662.b	D
Dépôt de papier, bois, cartons et matériaux combustibles analogues (déchets en vrac et conditionnés)	Q= 10 000 m ³	1530.2	D
Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et d'engins à moteurs	500 m ²	2930.b	D
Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables de 2 ^e catégorie	Débit th = 7.2 m ³ /h Débit cl = 1.44 m ³ /h	1434.1.b	D
Stockage de liquides inflammables (2 ^e catégorie, coefficient 1/5)	Fuel : 5000 litres Gasoil : 30 000 litres Huile : 4 000 litres Huile usagées : 30 m ³ Cap. Cl = 37.8 m ³	1432.2.b	D
Compresseur à air	P < 50 kW	2930	NC
Stockage de pneumatiques	60 m ³	2663	NC
Emploi ou réemploi de matières plastiques caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques (broyage ou mise en balle)	Q= 17 tonnes / j	2661.2.b	D
Dépôt et atelier de triage de matières plastiques usagés combustibles à base de polymères.	1000 m ³	99.bis.C	D

Une politique au cœur du développement durable :

Les agences Véolia Propreté Nord Normandie travaillent au quotidien pour mettre en œuvre la politique d'entreprise qui allie performance économique, responsabilité sociale et protection de l'environnement, les 3 composantes du développement durable



La déchèterie Métostock à Feuquières-en-Vimeu

Depuis 2003, la SA Métostock exploite un centre de transit et de regroupement de déchets industriels spéciaux sur la commune de Feuquières-en-Vimeu. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.



Ce sont 8 postes de déchargement équipés de dispositifs antichute.

Les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : produits toxiques, inflammables, polluants (batteries, piles, solvants), gravats, ferrailles mais aussi les déchets encombrants, les déchets verts, les textiles. Ils peuvent aussi déposer des dons pour la Recyclerie du Vimeu.



En 2017, une signalétique a été créée pour fluidifier le trafic à l'intérieur de la déchèterie, remettre à jour les horaires et la liste des déchets autorisés.

Les déchets sont ensuite acheminés selon leur nature vers les filières de valorisation adaptées. Chaque habitant de la C.C.V. peut accéder gratuitement à la déchèterie grâce à un badge personnalisé qui lui est remis sur présentation d'un justificatif de domicile dans la limite d'1m³/semaine soit 52m³ par an et par habitant. Un système de barrières et de lecture de carte positionnés à l'entrée et à la sortie de la déchèterie permet de contrôler le flux des habitants.

La déchèterie est délimitée par une clôture.

Pour les professionnels, l'accès à la déchèterie est gratuit pour les cartons et payant pour les autres matériaux (grille tarifaire spécifique).

La déchèterie située sur « les croisettes »

La déchèterie située dans la Zone d'Activité « Les Croisettes » est exploitée en régie depuis juillet 2015 par la collectivité



Ce sont 9 postes de déchargement équipés de dispositifs antichute en haut de quai et différents postes de déchargement en bas de quai.

L'accès est gratuit pour les habitants du territoire mais conditionné à la présentation d'une vignette distribuée en commune ou directement à la déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise.

L'accès pour les professionnels est payant ou gratuit selon les indications définies dans une grille tarifaire.

La déchèterie accepte les grandes catégories de déchets tels que les encombrants, les gravats, les déchets verts, le bois bruts, les cartons, les déchets dangereux et électriques, un container est dédié aux apports à destination de la Recyclerie du Vimeu (03.22.26.49.60).

Les déchets amiantés, explosifs, radioactifs, toxiques, contaminés, les carcasses de voiture, les ordures ménagères ne sont pas admis.

4/La promotion du compostage

Promouvoir le compostage domestique auprès des foyers

La collectivité propose la vente de composteurs de 400L et 600L.

Etat initial : 493 foyers ont acheté un composteur entre décembre 2009 et mai 2012 (avant l'engagement dans le P.L.P.)

Vente de composteurs en 2019 : 25 composteurs de 400 L et 19 composteurs de 600 L

Vente de composteurs en 2020 : 5 composteurs de 400 L et 7 composteurs de 600 L

Bilan 31/12/2020 : entre 2009 et 2020, ce sont 963 composteurs qui ont été vendus.

Promouvoir le compostage auprès des établissements scolaires et maison de retraite.

Le collège Gaston Vasseur de Feuquières-en-Vimeu :

Démarrage : septembre 2013

Matériel : 6 composteurs de 2000 L.

Résultats : 10 tonnes de déchets compostés

Arrêt du compostage dans l'établissement en 2016 du au départ en retraite de l'agent technique et d'un changement de direction.

Malgré cet arrêt, chaque année (en janvier 2017 puis en septembre 2017) les 5 classes de 6^{ème} sont sensibilisées au tri, au recyclage et au compostage.

Le collège La Rose des vents de Friville-Escarbotin :

Démarrage : mai 2014

Matériel : 6 composteurs de 2000 L

Résultats : 5 tonnes de déchets compostés



La restauration collective à Friville-Escarbotin :

Démarrage : Septembre 2015

Matériel : 4 composteurs de 900 L

Résultats : 2 tonnes de déchets compostés

Les + : adaptation au sein de la cuisine puisque les entrées sont désormais servies dans un plat commun et non plus à l'assiette.

Arrêt du compostage dans l'établissement en 2019 pour cause de déménagement du site

Les 4 écoles de Friville-Escarbotin :

L'école Primaire Marcel Pagnol, l'école maternelle Charles Perrault, l'école élémentaire Victorien Giroit et l'école Guillaume Apollinaire de Friville-Escarbotin réalisent désormais le compostage.

Matériel : 1 ou 2 composteurs de 400 L afin de composter les restes des goûters des enfants.

En janvier 2017, les élèves de l'école Guillaume Apollinaire ont pu se familiariser au compostage grâce à une intervention sur 2 jours du CPIE.

Ecole de Chepy :

En novembre 2019 installation d'un composteur et initiation des enfants lors d'un midi.

L'équipe pédagogique était très impliquée et les élèves intéressés.

Nous avons été dans l'obligation de l'enlever quelques semaines plus tard pour cause de présence de rongeurs malgré la mise en place de grille en dessous du composteur,

La maison de retraite de Friville-Escarbotin :

Démarrage : Mai 2014

Matériel : 3 composteurs de 900 L

Résultats : en 2014 : 220kg/mois de déchets compostés

En 2015 : 140kg/mois de déchets compostés

Depuis 2016 : 168kg/mois de déchets compostés

Le compost obtenu est utilisé pour le potager entretenu par les résidents de la maison de retraite.



La maison pour tous / cantine scolaire de Fressenneville

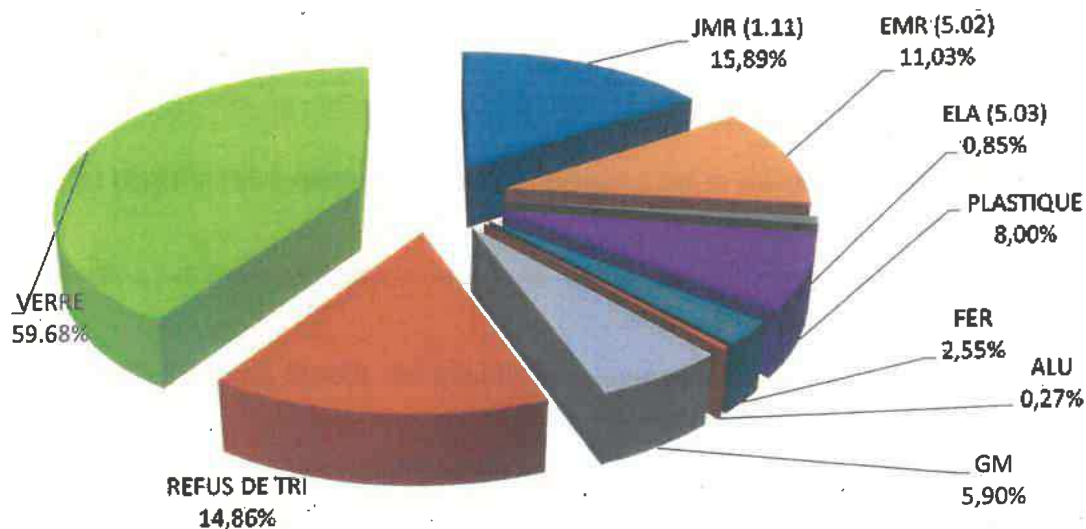
Démarrage : Octobre 2019

Matériel : 1 composteur de 600 L et aménagement de la plateforme par la commune de Fressenneville

Une sensibilisation des élèves un midi en fin de restauration collective a été réalisée.

5/Taux de valorisation matière des recyclables secs

Répartition des matières triées (recyclables secs y compris le verre)



Bilan 2020 des recyclables secs valorisés

Le taux de valorisation matière des recyclables secs en 2020 est de $\frac{1847}{17240} \times 100 = 10\%$ (11% en 2019).

Malgré une diminution des tonnages des déchets de déchèterie, le taux de valorisation est en baisse.

Si on ne considère que les DMA hors déchèterie, nous obtenons un taux de recyclables secs de $\frac{1847}{9060} \times 100 = 20\%$ (contre 24% en 2019).

Notre taux de refus de tri sur les emballages ménagers est de 25% (18% en 2019).

6/ Coût du service et évolution de la TGAP

Le financement du service en 2019

Dépenses	Montant €HT	Recettes	Montant €HT
Investissement	25 173.96	Investissement	0
Fonctionnement	2 651 889.13	Fonctionnement	1 699 655.79

Le financement du service se fait à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et le budget général.

Cependant, les apports sur la déchèterie des Croisettes sont facturés aux professionnels pour un montant en 2019 de 1 851.60 €.

Les professionnels sous convention contribuent en payant proportionnellement à leurs apports selon une grille tarifaire.

Le taux de TEOM zone secteur Ouest est de 9.06% = 932 764.94 €

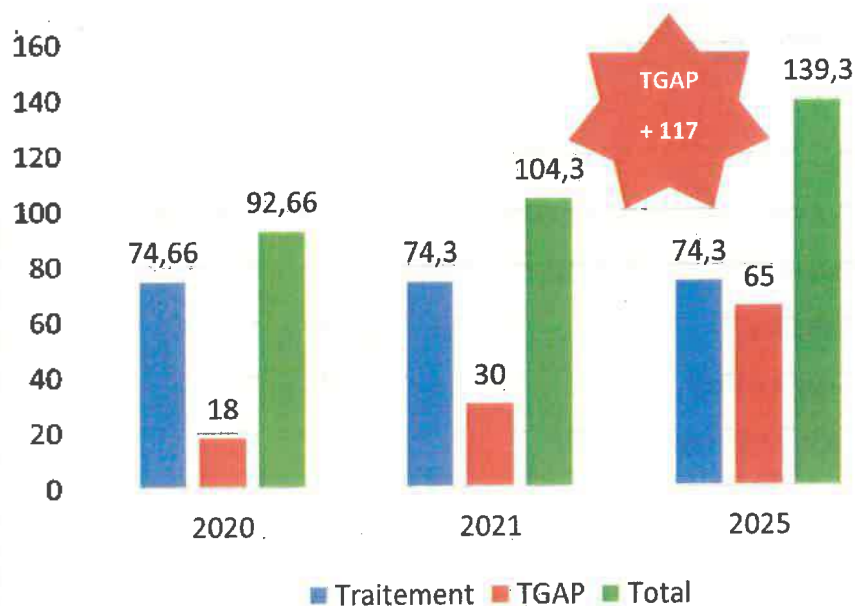
Le taux de TEOM zone secteur Est est de 6.96% = 191 407.38€

Afin de faire face à la hausse constante du coût du service, le taux de TEOM sur le secteur Ouest à été augmenté en 2021

Evolution de la TGAP

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
B.-Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C.-Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D.-Installations autorisées relevant à la fois des B. et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E.-Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Evolution du coût global de traitement de 1 tonne d'OMR



L'orientation stratégique pour le traitement des déchets et l'économie circulaire :

La CCV est confrontée à la décision de l'Etat en 2019 d'augmenter dans les prochaines années la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

La CCV est confrontée régulièrement à un relâchement du geste de tri de la population avec un taux de refus de tri qui ne cesse de croître.

En 2021, la collectivité a déjà décidé d'augmenter le taux de TEOM et de réduire la fréquence de collecte en porte à porte des encombrants sur le Vimeu industriel.

De plus, une expérimentation va être menée en 2022, sur deux communes. Valines et Chepy vont être dotées de points d'apport volontaire pour le verre et la collecte en porte à porte se fera toute les 6 semaines

Tout l'enjeu de la collectivité est de maintenir son coût du service collecte.

Ce maintien du coût du service passe par :

- une orientation stratégique de la communication
- une optimisation du service de collecte
- le développement des filières de l'économie circulaire
- une réflexion sur la mise en place d'une TEOMI au volume

LA BIODIVERSITE

1/Surface des aires protégées

Parc naturel régional

La CCV est concernée par deux parcs naturels régionaux :

Le parc naturel régional baie de Somme Picardie maritime

- Superficie : 134 458 ha
- nombre de communes : 134
- Population : 109 496 hab (INSEE 2016)
- 1 Région : Hauts-de-France
- Département : Somme
- CCV : 17 503,4 ha. Ne sont pas comprises dans le périmètre les commune d'Aigneville et de Méneslie.

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime se trouve au sud-ouest de la région Hauts-de-France. Sur sa partie occidentale, se dessine un ensemble de paysages côtiers unique en Europe, au sein duquel se succèdent sur près de 70km falaises calcaires, cordons de galets, estuaires et massifs dunaires. L'intérieur des terres abrite une véritable marqueterie de paysages entre pelouses calcicoles, tourbières alcalines, marais arrière littoraux, plateaux bocagers, massifs forestiers et vallées sèches.

Reconnu internationalement pour ses baies et ses zones humides, le territoire du Parc abrite une faune et flore exceptionnelles ainsi que la plus grande forêt du département de la Somme. L'arrière-pays, à dominante rurale possède des atouts inexploités. Le Parc organise de manière concertée, une meilleure répartition géographique des activités pour soulager le littoral et contribuer au développement de l'arrière-pays de façon maîtrisée, respectueuse de son passé et de son avenir. Sa situation géographique, associée à la mise en place sur l'ensemble du territoire de Parc d'une dynamique de développement durable et touristique dédiée aux sports de nature, à la découverte de milieux naturels remarquables (marais, forêt, vallées, littoral...) et d'un patrimoine bâti et historique diversifié (Beffroi, Abbayes de St-Riquier, de Valloires, Collégiale, Domaine de Regnière-Ecluse, patrimoine industriel du Vimeu, moulins de la vallées de la Trie, maisons-éclusières, corps de fermes, petit patrimoine rural...) favorisent l'essor économique du territoire.



Le parc naturel marin des estuaires Picards et de la Mer d'Opale :

Le parc naturel marin a été créé par décret le 11 décembre 2012. Il couvre 2300 km² de surface maritime et longe 118 km de côtes. Il s'agit d'une aire marine protégée dans laquelle se trouve un patrimoine naturel remarquable, de riches écosystèmes et des activités maritimes et économiques multiples. Ce parc naturel marin est situé au carrefour de deux mers : la Manche et la Mer du Nord et est alimenté par 7 fleuves. On y recense plus de 200 espèces animales et végétales. Cette richesse s'explique par une diversité des milieux qui constituent une zone favorable à la reproduction.

Le territoire de la CCV n'est pas directement concerné par le périmètre de ce parc naturel marin. Cependant le territoire de la CCV se trouve à proximité de ce parc : la commune de Bourseville ne se trouve qu'à 4 km de la côte. De ce fait le parc naturel marin impacte forcément le territoire de la CCV, notamment sur le plan écologique avec la présence d'espèces animales qui traversent notre territoire. Mais la proximité avec ce parc naturel marin, et avec la côte et la baie de Somme de manière générale, présente un intérêt touristique également pour notre territoire.

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels protégés à l'échelle européenne, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles protégées :

- Les zones de protection spéciale (ZPS) issues de la directive Oiseaux de 1979 et qui visent la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive oiseaux

- Les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992. Elles visent la conservation des habitats des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive Habitats.

L'Etat doit garantir la conservation et la restauration de ces zones une fois identifiées. Pour ce faire un plan de gestion est élaboré pour chaque site.

Il n'existe pas de site Natura 2000 qui se trouve spécifiquement sur le territoire de la CCV. Cependant on trouve trois zones spéciales de conservation qui empiètent plus ou moins sur une partie du territoire de la CCV.

1) La ZSC la plus prégnante est celle « estuaires et littoral Picards (baie de Somme et d'Authie) » qui s'étend sur 15 550 ha. Ce site Natura 2000 comprend 67% de surface marine et 33% de surface terrestre. On y trouve une continuité exceptionnelle des systèmes littoraux nord atlantiques avec un système dunaire développé.

De nombreuses espèces remarquables sont présentes dont des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE comme le murin à oreille échancrées, le phoque gris, l'écaille chinée, la Liparis de Loesel etc... 1% sur le territoire de la CCV est concerné par cette ZSC ce qui correspond à 97 ha au niveau de la commune de Cahon-Gouy.

2) La ZSC de « la vallée de la Bresle » qui couvre une superficie de 1 016 ha. Le site comprend la Bresle (le lit mineur), les coteaux et les vallées de la Basse-Bresle (avec la présence de pelouses calcicoles), les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger (continuités de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicole) et les coteaux et la vallée de la Haute-Bresle (ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées notamment). Moins de 0.2% de cette zone spéciale de conservation se trouve sur le territoire de l'ancienne CCVI, au niveau de la commune de Méneslie. Cette ZSC couvre donc 1 ha seulement du territoire de l'ex CCVI. C'est un site qui présente un intérêt faunistique de par la présence du saumon atlantique, de la Lamproie fluviatile, de l'écrevisse à pieds blancs, du grand rhinolophe ou encore de l'Agrion de Mercure. Et elle présente un intérêt floristique avec la présence de pelouses ou de bois calcicoles ainsi que des plantes protégées, rares ou menacées.

3) La ZSC « Marais et Mont et Mareuil Caubert » qui couvre une superficie de 894 ha au niveau de Mareuil Caubert et de Bray les Mareuil. Il s'agit d'un vaste complexe tourbeux de la Basse-Somme qui offre une extraordinaire mosaïque d'étangs, de marais et de prés tourbeux. L'intérêt est surtout floristique : 26 espèces protégées. On y trouve de nombreuses plantes rares ou menacées et des orchidées comme l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*). Seulement 0,2 ha de cette ZSC se trouve sur le territoire de la CCV, à proximité de la commune de Huchenneville.

Les zones Natura 2000 – les Zones Spéciales de Conservation

Nom du site	Surface du site (ha)	Surface couverte sur la CCV (ha)	% du site sur la CCV
Estuaires et littoral Picards (baie de Somme et d'Authie)	15676	97	1%
Vallée de la Bresle	1016	1	0%
Marais et Monts de Mareuil Caubert	895	0,2	0%

Les sites se situent en bordure de la CCV le long de la vallée de la Somme au Nord et de la vallée de la Bresle au sud.

En outre cinq sites Natura 2000 se trouvent dans un rayon de 20 km autour du territoire de la CCV :

- La ZSC « Baie de canche et couloir des trois estuaires » (FR3102005) couvre une superficie de 33 306 ha. Ce site est caractérisé par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce dernier joue un rôle de nurserie de poissons. Il abrite notamment le phoque veau marin, le phoque gris et le Marsouin commun. Il se trouve à 4 km à l'ouest de la CCV.
- La ZSC « Marais Picards » (FR2200347) couvre une superficie de 1 623 ha. Il s'agit d'un ensemble de tourbières basses alcalines constituant un système nord-atlantique arrière littoral endémique. La diversité des habitats explique l'intérêt floristique du site (17 espèces exceptionnelles en Picardie, 23 espèces très rares, 48 rares, 26 espèces protégées en Picardie,...). La ZSC se trouve à environ 8 km de la CCV et notamment de la commune de Quesnoy-le-Montant.
- La ZSC « Basse vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly » (FR2200355) qui couvre une superficie de 1 453 ha. Il s'agit d'un vaste ensemble humide tourbeux composé d'une mosaïque d'habitats aquatiques et amphibies du lit majeur de la Somme complété par deux coteaux. L'intérêt est principalement floristique avec 20 espèces protégées, de nombreuses plantes rares et menacées et une richesse importante en orchidées. Elle se trouve à environ 5 km de la commune de Huchenneville.
- La ZSC « Massif forestier de Crécy en Ponthieu » (FR2200349) qui couvre 894 ha. La flore et la faune forestière sont bien typées et remarquables sur le plan régional. La qualité de l'air, l'atlantisme et la structure âgée des peuplements entretiennent également une flore remarquable et diversifiée de lichens et de bryophytes corticoles. Elle se trouve à environ 11 km de la commune de Cahon-Gouy.
- La ZSC « réseaux de coteaux calcaires du Ponthieu méridional » (FR 2200353) qui couvre une superficie de 41 ha. On y trouve majoritairement des forêts caducifoliées et des pelouses sèches. C'est un site divisé en deux noyaux de vallées sèches crayeuses du Ponthieu méridional. Elle se situe à environ 8 km de la commune de Huchenneville.

Aucune zone de protection spéciale n'est présente sur le territoire de la CCV. Cependant trois ZPS sont situées à proximité dans un rayon de 20 km :

- La ZPS « Marais picards » (FR2212003) qui couvrent une superficie de 1 815 ha. On y trouve une mosaïque de marais parfois boisés et de prairies humides, traversée par un réseau hydrographique complexe accueillant une avifaune nicheuse et migratrice exceptionnelle : Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Marouette ponctuée, limicoles, anatidés, etc. Elle se trouve à environ 8 km de la commune de Quesnoy-le-Montant.
- La ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » (FR2212007) couvre une superficie de 5 243 ha. Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec un fort intérêt ornithologique : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*),... Par ailleurs les milieux aquatiques présents servent de halte migratoire fondamentale pour les oiseaux d'eau. Il se trouve à environ 1 km de la commune de Huchenneville.
- La ZPS « estuaires et littoral Picards (Baie de Somme et d'Authie) (FR 2210068) qui couvre une superficie de 15 218 ha de surfaces maritime et terrestre. L'estuaire de la Somme constitue l'une des plus célèbres haltes européennes utilisée lors des flux migratoires par l'avifaune. Le caractère exceptionnel du site se reflète par la diversité spécifique qui représente 65 de l'avifaune européenne : 307 espèces d'oiseaux observées, 121 espèces régulièrement nicheuses. Elle se situe à 11,5 km du territoire de la CCV.

ZNIEFF

En application de la circulaire n°91/71 du 14 mai 1991, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) délimitent des secteurs du territoire identifiés pour l'intérêt de leur faune ou de leur flore. Le classement en ZNIEFF n'implique que des recommandations de gestion visant à préserver les milieux. Les ZNIEFF ont donc pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Il y a deux types de ZNIEFF. Les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs d'intérêt biologique ou écologique remarquable par la présence d'espèces ou de milieux rares. Les ZNIEFF de type II correspondent à des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type II sont composés de milieux solidaires dont il faut préserver la dynamique. Les ZNIEFF sont donc des espaces d'inventaire.

Il y a 5 ZNIEFF de type I sur le territoire de la CCV.

Les ZNIEFF de type I

Nom du site	Surface du site en ha	Surface couverte sur la CCV en ha	% du site sur la CCV
Bois et larris entre Beauchamps et Oust-Marest	594	13	2%
Coteaux de la vallée de la Trie à Tœufles	171	171	100%
Marais, prairies, bocage et bois entre Cambron et Boismont	1236	281	23%
Larris des monts de Caubert et cavités souterraines de Mareuil-Caubert et Yonval	163	22	13%
Larris de la vallée de Canvrière et bois associés	208	1	0%

Le ZNIEFF de type I « Bois et larris entre Beauchamps et Oust-Marest » empiète sur le territoire de la CCV au niveau de la commune de Méneslie.

Le ZNIEFF « marais, prairies, bocage et bois entre Cambron et Boismont » comprend le fond de la basse vallée de la Somme et est situé au sud du canal de la Somme. Il se trouve en partie sur la commune de Cahon Gouy. Ce ZNIEFF comporte une mosaïque de prairies mésophiles à hygrophiles, de bas marais tourbeux, de roselières, de mégaphorbiaies, de boisements humides ainsi que des végétations aquatiques et amphibies. On y trouve des groupements végétaux d'intérêt européen et inscrits à la directive « Habitats » comme les herbiers à Characées du Charjon asperae. Dans ce ZNIEFF se trouve le bois de Gouy à Cahon qui comprend différents types de végétaux forestiers comme des hêtraies-chênaies pédonculés atlantiques.

Le ZNIEFF « Coteaux de la vallée de la Trie » correspond au versant exposé à l'ouest de la vallée de la Trie au niveau de Cahon-Gouy. Entre Bouillancourt et Ercourt s'étendent des lambeaux de pelouses calcicoles qui relèvent de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii, groupement végétal rare et menacé en Picardie. Au niveau de Tœufles se trouvent des plages de végétations rases, un bois comprenant des chênaies charmaies à Mercuriale vivace et à jacinthe des Bois. Au niveau du lieu-dit « la cavée de Béhen » il y a un fragment de forêt de ravin riche en fougères. Le larris de Tœufles constitue un des derniers larris du Vimeu.

Ces ZNIEFF de type I représentent 2,7% de la superficie totale du territoire de la CCV. Ce n'est pas très important comparé à la moyenne française qui est de 10,4%.

Part des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (znieff) de type 1 dans la superficie du territoire

Chiffres-clés

France : 10.4 %	Statistique	France	
CRTE du Vimeu : 2.7 %		minimum	0,0 (CRTE l'Orée de la Brie - crte-11-77-7)
		maximum	91,1 (CRTE Pyrénées Vallées des Gaves - crte-76-65-3)
		médiane	6,6
		observations valides	829 sur 837

Et il y a également 3 ZNIEFF de type II sur le territoire de la CCV.

3 ZNIEFF de type II

Nom du site	Surface du site en ha	Surface couverte sur la CCV en ha	% du site sur la CCV
Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville	16279	23	0%
Plaine maritime picarde	37857	389	1%
Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse	13334	50	0%

Le ZNIEFF « Plaine maritime picarde » est une des régions naturelles de Picardie les plus diversifiées en ce qui concerne le patrimoine naturel. Elle comprend une continuité de systèmes littoraux nord-atlantiques unique et exemplaire pour la façade maritime française. Les marais arrière littoraux présentent également un intérêt de par la qualité et l'étendue des milieux, de l'originalité des populations animales et végétales. Il y a plus de 70 groupements de végétaux qui relèvent de la directive « Habitats » de l'UE. Les marais présentent une séquence topographique complète d'habitats tourbeux basiques. Ils accueillent environ 90% des espèces végétales caractéristiques des tourbières françaises. Ce ZNIEFF se trouve en partie sur le territoire de la commune de Miannay et de Cahon-Gouy.

Le ZNIEFF de type II « Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse » s'étend depuis Abancourt dans l'Oise jusqu'à Oust-Marest. La commune de Méneslie est la seule commune du territoire de la CCV qui est concernée en partie par ce ZNIEFF (moins de 1% = 50 ha). CE ZNIEFF, par la présence des vallées, constitue un corridor écologique accueillant des espèces et milieux remarquables. Ce ZNIEFF est fonctionnel pour la plupart des grands oiseaux migrateurs.

Le ZNIEFF de type II « Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix Fonsommes et Abbeville » empiète sur le territoire de la CCV au niveau de Huchenneville.

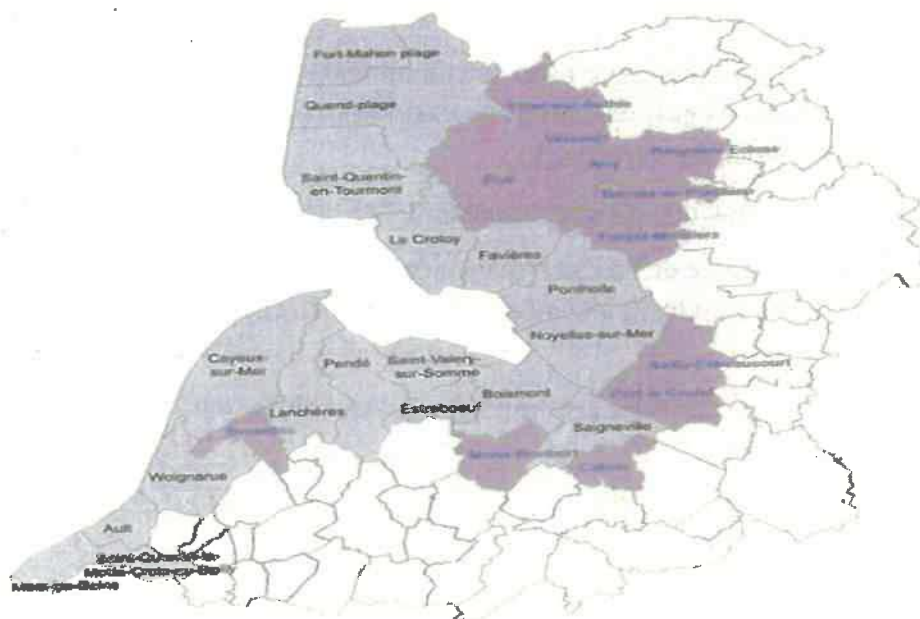
Ces ZNIEFF de type II représentent 2,4% du territoire de la CCV.

Part des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (znieff) de type 2 dans la superficie du territoire

Chiffres-clés		France
France	27,6 %	
CRTE du Vimeu	2,4 %	
Statistique		
minimum	0,0 (CRTE CAP Excellence - crte-01-971-1)	
maximum	98,9 (CRTE Sud Lozère - crte-76-48-3)	
médiane		19,2
observations valides		829 sur 837

Grand site baie de Somme

Un Grand Site de France est un territoire remarquable sur le plan paysager, naturel et culturel, classé au titre de la protection des monuments naturels et des sites, et accueillant un public nombreux du fait de sa forte notoriété. Géré par des collectivités territoriales le plus souvent regroupées, il fait l'objet d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur qui lui a permis d'obtenir la qualification de « Grand Site de France ». Le label Grand Site de France est inscrit au Code de l'Environnement et est attribué par le ministre en charge de l'Environnement au gestionnaire du site pour une durée de 6 ans renouvelable. Il distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme. Obtenu une première fois en 2011, le label grand site de France a été de nouveau attribué au syndicat mixte baie de somme – grand littoral en 2018. Seule la commune de Cahon Gouy est concernée dans la périmètre grand site.



Espaces naturels sensibles

Le conseil départemental de la Somme a élaboré son schéma départemental 2014-2023 des espaces naturels sensibles et a recensé un total de 240 ha d'ENS sur le territoire de la Somme. Ces ENS visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Ils permettent en particulier aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces.

Aucun espace naturel sensible n'est présent sur le territoire de la CCV.

Sites inscrits

Ils permettent de reconnaître la qualité d'un site (historique, paysager, scientifique...). L'inscription entraîne l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante sans en avoir avisé au préalable l'administration. Le Préfet doit recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France et le transmettre à l'autorité chargée de la délivrance des autorisations d'occupation du sol. Il y a un site inscrit sur le territoire de la CCV : la Motte féodale de Fressenneville dont l'arrêté d'inscription date du 25 mars 1973. Ce site couvre une superficie de 2,5 ha et a essentiellement un intérêt historique.

Sites du conservatoire des espaces naturels de Picardie

Le conservatoire des espaces naturels de Picardie restaure et gère les sites naturels dans un objectif de préservation de la biodiversité et des paysages. Aucun site n'est présent sur le territoire de la CCV.

Aires de protection des captages

Depuis 2020, deux syndicats détiennent la compétence Eau sur le territoire de la CCV : le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable du Vimeu vert (SIAEP).

Le SIEP regroupe le SIAEP d'Aignevillè, le SIAEP du Bois de la Motte et l'ancien SIEP.

Les captages d'eau potable du SIEP se trouvent tous en dehors du territoire de la CCV. Ils sont situés à Ponts-et-Marais (CCVS), à Cambron (CABS) et à Frettemeule (CC Aumale - Blangy sur Bresle).

Le SIAEP du Vimeu Vert regroupe sept captages qui sont situés à :

- Acheux-en-Vimeu
- Huppy
- Cerisy-Buleux
- Le Plouy
- Moyenneville
- Hélicourt
- Miannay

Les communes de la CCV qui adhèrent au SIAEP du Vimeu Vert sont alimentées en eau grâce aux captages d'Acheux-en-Vimeu, de Miannay, d'Huppy et de Moyenneville uniquement.

Instaurer des aires de protection des captages permet de préserver la qualité de la ressource en eau en évitant sa pollution. Il existe trois catégories d'aires de protection : rapprochée, intermédiaire et éloignée. Les aires de protection intermédiaires appartiennent aux syndicats compétent pour la gestion de l'eau potable. Selon la catégorie de l'aire, les activités, notamment agricoles, sont plus ou moins règlementées.

Les captages de Fretteville et de Cambron sont protégés par des périmètres de protection immédiate, rapproché et éloigné.

Pour ce qui concerne le SIAEP du Vimeu vert :

- Périmètre de protection à Miannay : 8,7 ha
- Périmètre éloigné de protection à Acheux-en-Vimeu : 93 ha
- Périmètre de protection à Huppy : 53,8 ha
- Pas de périmètre à Moyenneville

Atouts : de nombreux sites naturels se trouvent à proximité ou empiètent sur le territoire de la CCV. Ex les zones Natura 2000, les ZNIEFF...

Faiblesses : le territoire n'est pratiquement pas concerné directement par un zonage réglementaire du patrimoine naturel.

Enjeu : préserver les milieux et espèces concernées par ces zonages réglementaires pour faire en sorte que le territoire de la CCV conserve et développe sa biodiversité.

2/Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)

La CCV est concernée par deux bassins versants : celui de la Somme et celui de la Bresle. La CCV étant à cheval sur ces bassins, les activités menées sur son plateau peuvent avoir des influences sur la qualité de ces fleuves et de leurs affluents.

Le bassin de la Somme

Au niveau du bassin de la Somme, la CCV est traversée principalement par deux cours d'eau : l'Avalasse et la Trie.

L'Avalasse prend sa source à Nibas et rejoint l'Amboise, affluent gauche de la Somme, au niveau d'Estrébœuf qui elle-même rejoindra la Somme au niveau de Saint-Valéry-sur-Somme. L'Avalasse a une longueur de 7.9 km et l'Amboise de 6.7 km. La partie aval de la Somme ainsi que l'Amboise et l'Avalasse sont incluses dans le périmètre du SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers approuvé par arrêté interpréfectoral le 6 août 2019.

La Somme a été inscrite en liste 1 en application de l'article L 214-17 du code de l'environnement par un arrêté préfectoral du 20 décembre 2012. Cela signifie qu'il existe une obligation de libre circulation des poissons migrateurs et qu'aucune construction ou

concession pour un nouvel ouvrage hydraulique ne peut être acceptée s'il constitue un obstacle à la continuité écologique. La Somme est également inscrite sur la liste 2 du même article classant les cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Enfin, la Somme fait partie des cours d'eau considérés comme prioritaires au sens du règlement 1100/2007/CE instituant des mesures de protection pour les Anguilles.

La Somme aval possède un état chimique mauvais (source : DREAL Nord-Pas de Calais – Picardie) avec un objectif de bon état chimique des eaux pour 2027. A l'inverse, son état écologique est bon.

En ce qui concerne l'Avalasse et l'Amboise, leurs états écologique et chimique ne sont pas évalués directement dans le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, ils sont inclus à la masse d'eau AR 12 « canal maritime et masses d'eau associées ». Leur évaluation se base sur les stations de Cambran (bon état écologique 2014-2016) et Boismont (bon état écologique 2014-2016) situées sur le canal maritime. Ces deux cours d'eau sont également inscrits en liste 1 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et font partie du Plan Anguille. Par ailleurs ces deux cours d'eau ont fait l'objet d'un plan de gestion des affluents de la Somme par l'ancien syndicat intercommunal d'écoulement des eaux du Vimeu (SIAEEV).

Ce SIAEEV va être dissout. Ce sont les communes qui vont prendre la gestion des cours d'eau.



Le territoire de la CCV est également traversé par la Trie. La Trie est un affluent en rive gauche du bassin versant de la Somme. D'un linéaire d'environ 13 km, elle se jette au Nord dans le canal de la Somme en amont d'Abbeville, sur la commune de Saigneville. Elle prend sa source sur le hameau de Rogeant, commune de Tœufles, et traverse les communes de Moyenneville, de Miannay et de Cahon.

La Trie prend sa source sur le hameau de Rogeant, commune de Tœufles, et traverse les communes de Moyenneville, de Miannay et de Cahon. Trois principales sources donnent naissance à la Trie. Mais lors des années pluvieuses, il arrive que des sources temporaires naissent. La Trie a un affluent, la Course, qui prend sa source au niveau de Cahon et conflue avec la Trie au niveau de Saigneville. Il faut savoir que la Trie et la Course ne sont pas des cours d'eau domaniaux. Le fond du lit et les berges appartiennent aux riverains propriétaires qui sont tenus d'en assurer l'entretien.

Pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique fixés par la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et le SDAGE Artois Picardie, l'ancienne CCVV a élaboré un plan de gestion de la rivière Trie et de son affluent. Un premier programme de restauration et d'entretien de la rivière a été mis en œuvre en 2007.

Le bassin versant de la Trie recouvre 22 communes de la Somme pour une superficie totale de 84 km². Sur ce bassin versant on compte quatre captages (deux à Acheux-en-Vimeu, un à Miannay et un à Quesnoy le Montant). En 2012 le volume d'eau potable prélevé était de 118 275 m³, soit trois fois moins que le volume prélevé chaque année entre 1984 et 2002.

La Trie et la Course sont classées par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) en 1^{ère} catégorie piscicole, c'est-à-dire à vocation salmonicole. L'espèce repère est donc la truite fario mais on y trouve aussi l'anguille, la carpe, le gardon, l'épinochette etc... L'anguille est notamment une espèce en danger d'extinction et fait l'objet d'une protection au titre de la convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction dite CITES.

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de la Somme qualifie le contexte fonctionnel de la Trie vis-à-vis des phases du cycle biologique de la truite fario comme dégradé. La fonctionnalité globale de la rivière est estimée à 10% de sa capacité globale et la capacité de production est limitée à 159 individus soit 7,5% de la capacité théorique. Le cloisonnement de la rivière, les modifications du lit, l'érosion et le lessivage des sols agricoles apparaissent comme les facteurs principaux d'altération de la fonctionnalité du contexte piscicole de la Trie.

La Trie a été classée en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement par un arrêté du préfet en date du 20 décembre 2012. De ce fait aucun nouvel ouvrage ne peut être construit s'il constitue un obstacle à la continuité écologique.

Dans le SDAGE Artois Picardie 2010-2015, la Trie n'est pas directement citée mais est intégrée dans la masse d'eau AR 12 « canal maritime et masses d'eau associées ». L'état chimique de la masse d'eau AR 12 est qualifié de mauvais par la présence d'hydrocarbures aromatiques Polycycliques (HAP). Les HAP sont naturellement présents dans les combustibles fossiles et sont générés par leur combustion incomplète (ex : fioul, bois etc.). Les émissions de HAP dans les eaux sont souvent générées par un lessivage de l'atmosphère lors des épisodes pluvieux. Ils présentent une forte toxicité et un fort potentiel de bioconcentration dans les organismes. Ils peuvent entraîner une diminution de la réponse immunitaire et augmenter le risque d'infection chez l'homme.

L'état écologique de la Trie ne peut être précisément déterminé car aucune station de suivi de l'agence de l'eau n'y est implantée. Cependant un IBGN a été réalisé au niveau du hameau du Chaussoy par la DREAL en 2003 et la note de 12 a été obtenue. Cela signifie que la qualité du milieu est bonne.

Le bassin de la Bresle

Le cours d'eau de la Bresle, ainsi que ses affluents, font l'objet d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bresle, en cours d'élaboration en 2016. La Bresle et ses affluents drainent un bassin versant de 748 km². La Bresle prend sa source sur la commune de Criquiers dans le département de la Seine-Maritime (76) et se jette dans la Manche, au Tréport, dans le même département (à environ 7 km au sud-ouest de la CCVI) après avoir parcouru 71 km. La Bresle possède plusieurs affluents dont la Vimeuse (rive droite) qui passe,

pour sa partie la plus proche, à environ 400 m au sud d'Aigneville. Cet affluent, d'une longueur de 15 km, draine un bassin versant de 94,5 km².

La Bresle et la Vimeuse ont été inscrites en liste 1 en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement par un arrêté préfectoral du 4 décembre 2012. Ainsi aucune construction ou concession pour un nouvel ouvrage hydraulique ne peut être acceptée s'il constitue un obstacle à la continuité écologique. La Bresle est également inscrite sur la liste 2 du même article classant les cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Enfin, la Bresle fait partie des cours d'eau considérés comme zones prioritaires du règlement 1100/2007/CE instituant des mesures de protection des Anguilles.

La Bresle, au sud de la CCVI présente un mauvais état chimique (station de suivi de la qualité des cours d'eau Ponts et Marais au sud-ouest de la CCVI – SAGE de la vallée Bresle) en raison notamment de concentrations élevées en Diphényléthers bromés (PBDE). A l'inverse, l'état écologique est globalement bon (objectif de bon état pour 2015). L'objectif de bon état chimique des eaux est fixé à 2027.

En ce qui concerne la Vimeuse, l'état chimique est bon (objectif de bon état pour 2015) mais l'état écologique est moyen. L'objectif de bon état des eaux écologiques est fixé à 2021.

Le territoire de la CCV est situé à proximité de la Baie de Somme (environ 7,5 km au nord de la CCVI) et plus généralement du littoral de la Manche (3,6 km à l'ouest) qui correspondent aux eaux côtières et de transition. La qualité des eaux côtières et de transition est liée en partie à la qualité des eaux provenant des fleuves tels que la Somme et la Bresle. Ainsi, d'après les SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie 2016-2021, la qualité des eaux côtières et de transition est considérée comme moyenne pour l'état écologique de la masse d'eau côtière « La Wrenne – Ault » en raison de l'influence du flux amont continental et marin, et médiocre pour la « Baie de Somme ». L'objectif de bon état écologique est fixé à 2027. En ce qui concerne l'état chimique, celui-ci est considéré comme bon (objectif de bon état des eaux fixé en 2015). L'état écologique de la masse d'eau côtière « pays de Caux nord » est bon mais le mauvais état chimique justifie un report d'objectif de bon état des eaux pour 2027 (SDAGE Seine-Normandie 2016-2021).

Par conséquent, la qualité des cours d'eau de la Bresle et de la Somme aval qui traversent la CCV est relativement bonne. Ces deux cours d'eau sont inscrits en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et leurs affluents en liste 1. Cela permet de garantir la bonne continuité écologique des cours d'eau. Cependant, la Somme, la Bresle et la Trie ont un état chimique relativement mauvais.

	Liste I article L.214-17 code de l'environnement	Liste II article L.214-17 code de l'environnement	Etat chimique	Etat écologique	Cours d'eau prioritaire (règlement 1100/2007/CE) pour plan Anguille
Somme	Oui	Oui	Mauvais	Bon	Oui
Avalasse et Amboise	Oui	Non	Mauvais (présence HAP)	Bon	Oui
Trie	Oui	Non	Mauvais (présence HAP)	Bonne (note 12 à l'IBGN)	Non
Bresle	Oui	Oui	Mauvais (PBDE)	Bon	Oui
Vimeuse	Oui	Non	Bon	Moyen	Oui

Atouts : Plusieurs cours d'eau traversent ou approchent le territoire de la CCV. Cela est intéressant d'un point de vue écologique, touristique et économique.

Faiblesse : l'état chimique de la majorité des cours d'eau est mauvais.

Enjeux : mener des actions de prévention pour limiter la pollution des cours d'eau par les différentes activités du territoire.

Valoriser nos cours d'eau et leurs abords pour améliorer l'attractivité touristique et paysagère du territoire.

3/ La continuité écologique

Les corridors écologiques sont des lieux de passage des espèces animales et végétales. Ils forment des connexions entre différents habitats et sont qualifiés de zones sensibles à préserver ou à restaurer. Les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer pour assurer leur survie. Leurs déplacements au travers des corridors écologiques permettent aux individus de se rencontrer pour échanger leurs gènes. Cela permet d'éviter la consanguinité en favorisant le brassage génétique des populations. Ces corridors permettent aussi aux espèces d'assurer l'ensemble de leurs besoins vitaux (se nourrir, accéder à des zones de repos, de nidification etc.).

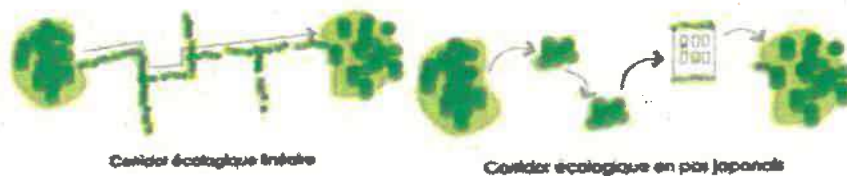
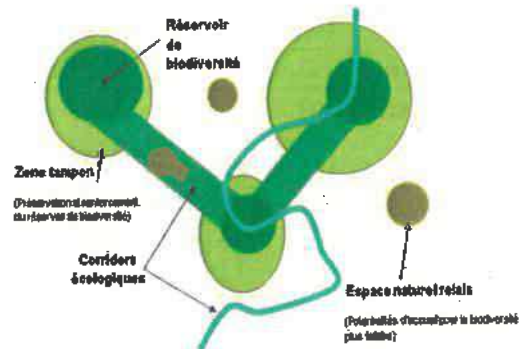
Pour préserver la fonctionnalité des continuités écologiques, la France a choisi de se doter d'un réseau nommé Trame verte et bleue, qui a été créé par les lois Grenelle I et II. La trame verte correspond aux continuités écologiques terrestres et la trame bleue aux continuités écologiques aquatiques. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer

ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire etc.

On distingue trois types d'espaces dans la trame verte et bleue :

o Les réservoirs de biodiversité : milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Il peut s'agir par exemple d'un site Natura 2000, d'une ZNIEFF etc...

o Les corridors écologiques : ce sont des espaces de nature plus « ordinaires » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Il y a des corridors linéaires qui présentent une continuité au sol et relient deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Et il y a les corridors en pas japonais qui sont localisés en îlots ponctuels et permettent d'assurer des échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante. Ex : petits bosquets.



o Les espaces naturels relais : ce sont des ensembles naturels de moindre qualité que les cœurs de nature mais qui contribuent au maillage écologique, à la préservation de la biodiversité ordinaire et à l'amélioration du cadre de vie.

La Trame Verte et Bleue est séparée en sous-trames, qui constituent un ensemble de milieux et d'habitats homogènes. Chaque sous-trame est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant les échanges entre ces réservoirs.

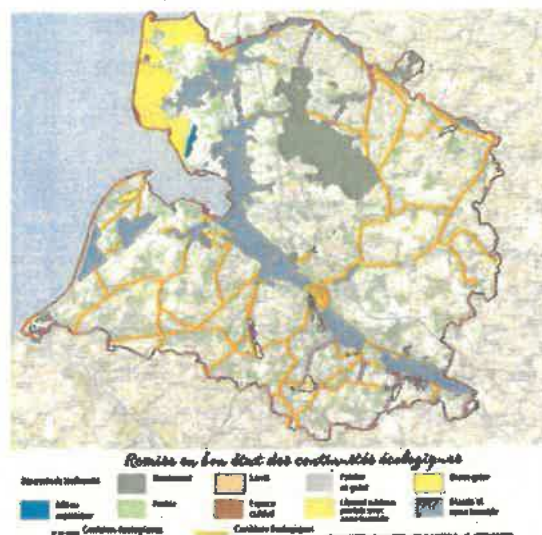
La trame verte et bleue s'organise selon une organisation d'imbrication d'échelles, depuis les orientations nationales, se déclinant ensuite dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le SCOT et le PLUi.

Le SRCE, à l'échelle de la nouvelle Région Hauts de France, et intégré au SRADDET, a été mis en consultation du 15 juin au 15 juillet 2015, mais n'a pas été adopté. Néanmoins les principales continuités écologiques identifiées à l'échelle de la CCV étaient :

- Les corridors prairiaux et bocagers : principalement représentés par les ceintures des villages courts
- Un corridor herbacé alluvial : au niveau de l'Avalasse et de la Trie
- Un réservoir de biodiversité au niveau des bois et larris entre Beauchamps et Oust-Marest

Le SCOT reprend la trame verte et bleu du Parc Naturel Régional qui identifie 8 continuités écologiques :

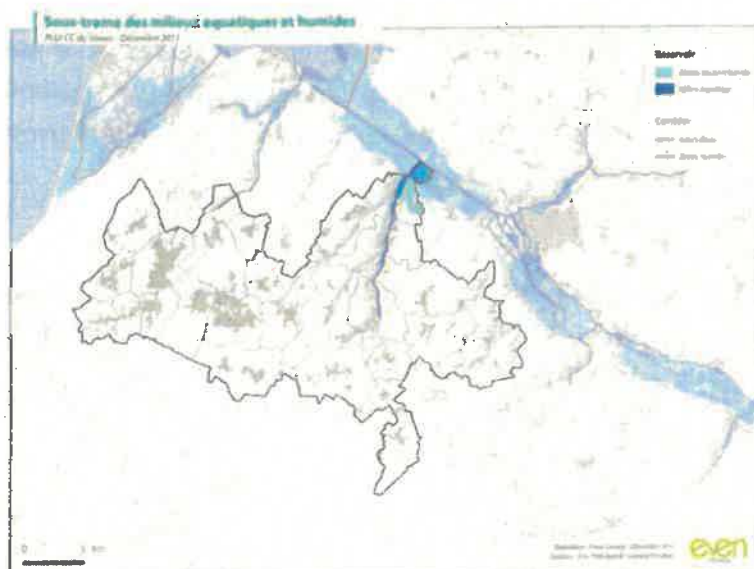
- Boisement
- Prairie
- Larris
- Espace cultivé
- Falaise et galets
- Littoral sableux
- Dune grise
- Marais et zone humide



Sur le territoire de la CCV sont retenues 3 sous-trames principales d'après les classements proposés par le PNR :

o Sous-trame aquatique et humide :

La CCV est concernée par 2 bassins versants : la Somme et la Bresle ; et par plusieurs cours d'eau et vallées : l'Avalasse et la Trie. Les milieux aquatiques et humides sont des milieux particulièrement remarquables et jouent un rôle important dans la gestion des hydrauliques et la qualité de l'eau. Les zones humides sont d'autant plus à préserver qu'elles sont fragilisées par la modification des pratiques agricoles ou l'urbanisation. Cela passe par des aménagements hydrauliques (ex passes à poisson) ou par l'entretien des milieux (ex fauche).



Les corridors suivent les cours d'eau du territoire : l'Avalasse, la Trie, la Course. Les réservoirs sont situés au niveau des marais et zones humides de la commune de Cahon-Gouy.

o Sous trame Forêts et bocage :

Le territoire de la CCV est davantage boisé à l'est, sur l'ancien périmètre de la CCVV. Mais les boisements restent tout de même plus épars que sur le reste du PNR. Par ailleurs, les continuités bocagères sont relativement diffuses sur la CCV.

Les bois et forêts accueillent des espèces emblématiques : lucane, Cerf-volant, chiroptères, chouette chevêche, chat forestier, grande faune, etc.

Ces continuités bocagères viennent notamment se fondre avec les espaces urbanisés dans les enveloppes bocagères traditionnelles des villages-courtils. Des usages diversifiés sont à associer à ces espaces, en plus de leur haute valeur écologique, tel que la production de bois (bois d'œuvre, chauffage) ou les loisirs.



Des plans bocagers, sont mis progressivement en place sur le PNR et constituent un exemple de préservation et de gestion durable des haies.

On trouve des corridors arborés sur les communes de Cahon-Gouy et de Huchenneville. Il y a ensuite un grand corridor bocager qui traverse toute la largeur du territoire de la CCV en passant de Méneslie à Cahon-Gouy. Il y a également un corridor bocager qui, cette fois, traverse la CCV dans sa longueur en allant de Moyenneville à Bourseville.

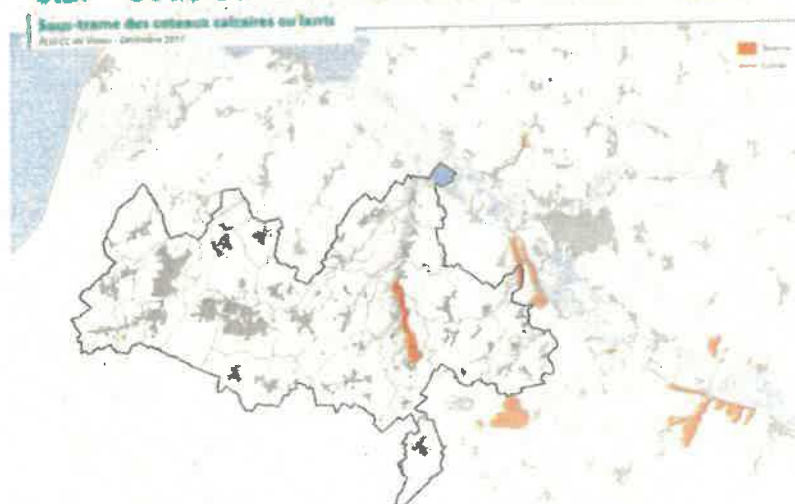
○ Sous-trame Coteaux calcaires :

Les pelouses calcicoles plus ou moins rases sur les coteaux, ou larris, constituent des milieux remarquables. Ils abritent des espèces emblématiques : plantes messicoles (brome faux-seigle, bleuet, chrysanthème des moissons, coquelicot hispide), Azuré Bleu Céleste, orchidées, ...

Ils sont cependant en forte régression car dépendent d'un entretien traditionnel par la pâture (moutons, chèvres), et sont soumis à des dynamiques d'enfrichement et de fermeture spontanée des milieux.

La conservation des paysages de coteaux calcaires à forte valeur patrimoniale constitue un enjeu fort pour le territoire. Il s'agit donc de restaurer et interconnecter les milieux calcicoles,

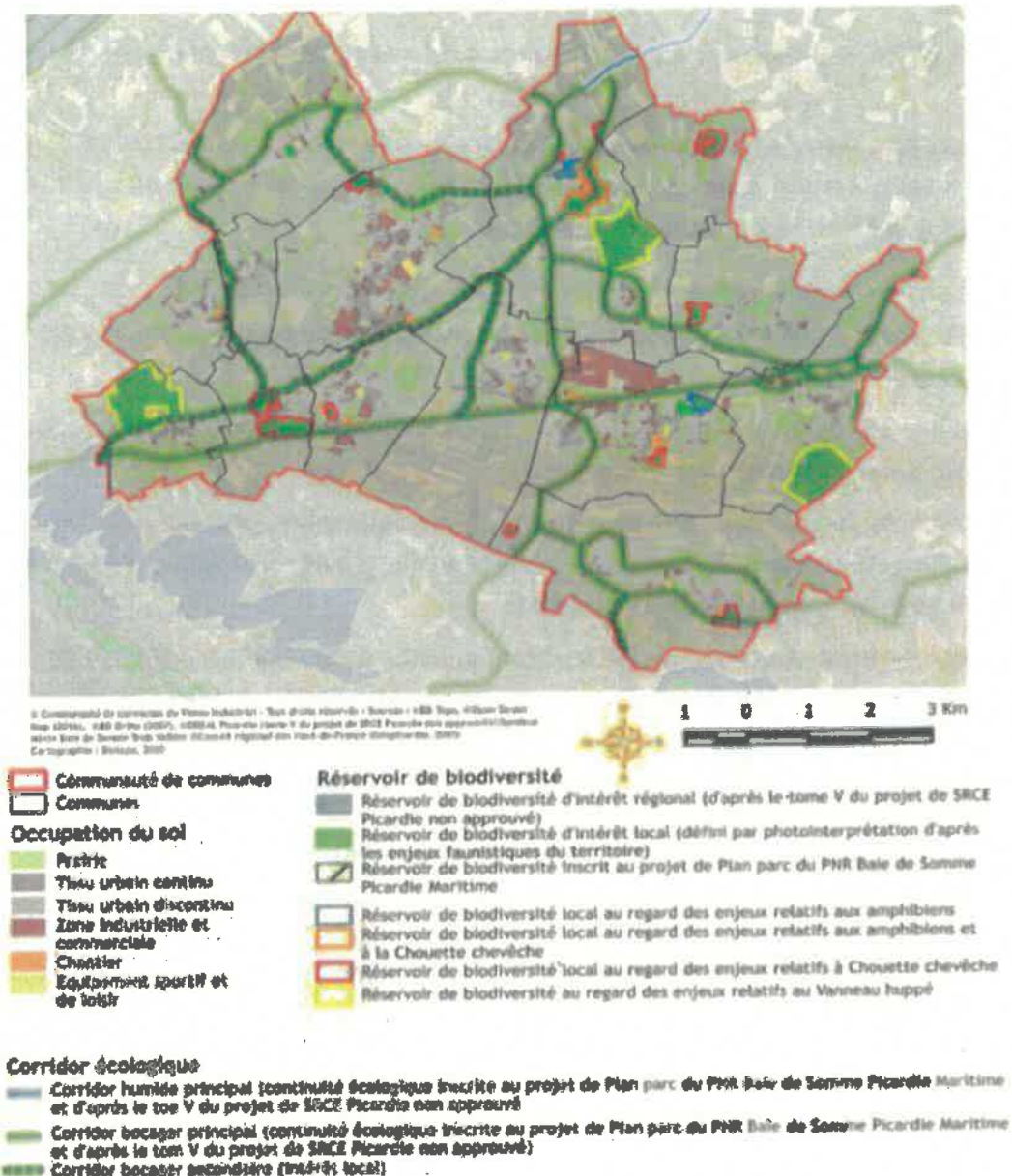
3.2. Sous-trame des coteaux calcaires ou larris



et de prévoir une protection de ces milieux spécifiques et une gestion adaptée des milieux ouverts (effet de lisières, pâturage, fauche,...).

Le corridor et le réservoir se trouvent sur les communes de Tœufles, Moyenneville et Ercourt. La commune de Méneslies est également concernée par la trame des côteaux calcaires et leurs pelouses.

La superposition de ces 3 sous-trames donne la carte globale de la Trame verte et bleue du territoire de la CCV (ci-contre pour la CCVI).



(source : analyse de l'état initial de l'environnement du PLUi CCVI)

Il convient de remarquer que les corridors écologiques identifiés sur le territoire de la CCV relient les vallées de la Bresle et de la Somme qui sont toutes les deux considérées comme des réservoirs de biodiversité d'intérêt régional.

Parmi les principaux corridors écologiques on trouve :

- Celui qui part du Bois de Marest, suit la voie de chemin de fer jusque Chépy, passe par Frireulles et descend vers le nord pour rejoindre l'aval de la vallée de la Trie au niveau de Cahon-Gouy.
- Celui qui part de la vallée du Bois de la Motte à Eu, rejoint la vallée de l'Avalasse en passant par Bourseville ou par Méneslies pour rejoindre Nibas.
- La vallée de la Vimeuse est un corridor qui rejoint celui d'Hocquéus puis traverse Courtieux, Corroy, Tours-en-Vimeu et rejoint la vallée de la Trie.

Entre ces corridors principaux, il existe des axes nord-sud comme entre Fressenneville et Nibas.

Cependant aucun de ces corridors écologiques n'est représenté par une trame continue. Il existe à chaque fois des points de rupture qui obligent les espèces à parcourir des distances importantes le long des routes ou à travers les champs.

Atouts : le territoire de la CCV comprend un certain nombre de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité.

Faiblesse : les corridors écologiques ne sont pas continus et leur fonctionnalité est réduite par la disparition des structures paysagères.

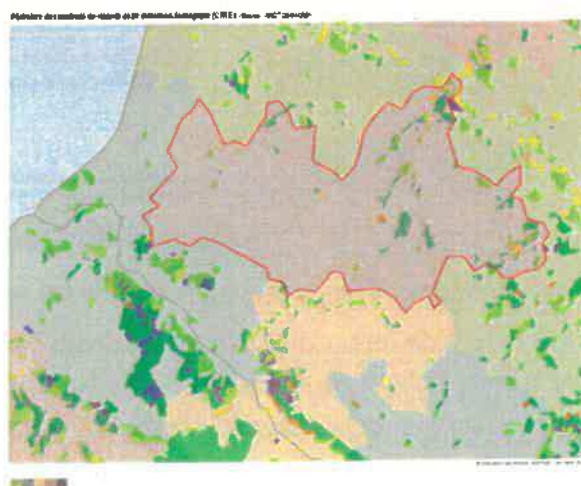
Enjeu : renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques dans les zones urbanisées comme cela a été fait dans la ZAVI I avec la création d'un couloir écologique (bassins de rétention pour les populations d'amphibiens).

Restaurer les corridors écologiques et leur continuité en préservant des espaces relais dont la fonctionnalité dépend de la présence de structures paysagères comme les haies, les mares etc ... ex : renforcer celui qui passe par Aigneville pour le relier à Acheux-en-Vimeu.

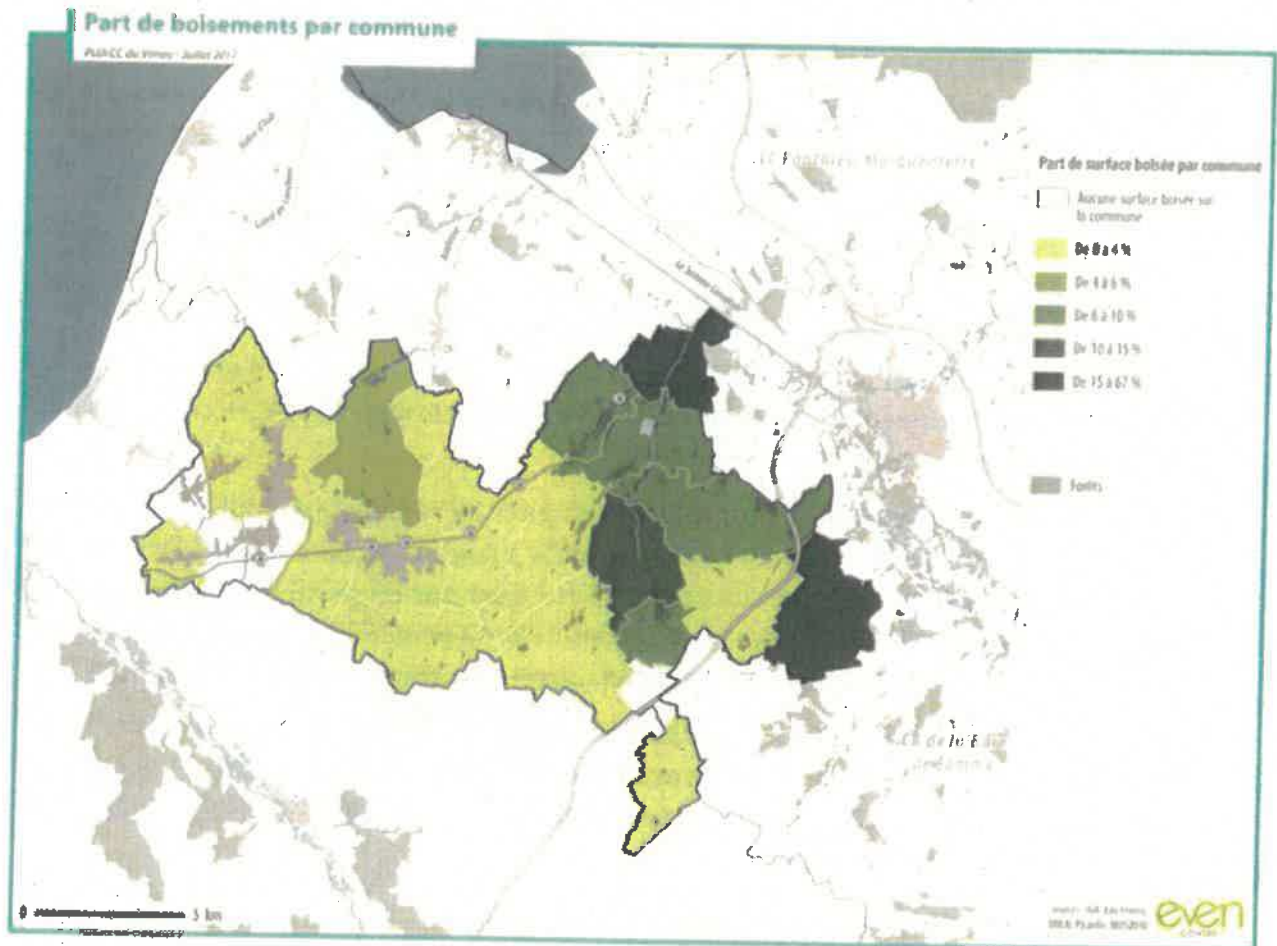
4/ Les surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable

De manière générale la Somme est le département le moins boisé de Picardie avec seulement 10% de massifs forestiers sur son territoire. Ils se concentrent essentiellement en fonds de vallées et sous forme de massifs ponctuels dans les plateaux agricoles.

Au niveau du territoire de l'ancienne CCVI, la surface dédiée aux espaces forestiers en 2010 occupait 136 ha soit 1,5% du territoire intercommunal. Les espaces boisés (forêts de feuillus) sont localisés en particulier sur la commune de Nibas, au nord du territoire.



L'est du territoire de la CCV est davantage boisé mais les boisements restent éparés. Par ailleurs les continuités bocagères sont relativement diffuses sur la CCV. Cependant les bois et forêts accueillent des espèces importantes comme la chouette chevêche, les chiroptères, le cerf-volant, le chat forestier etc. De ce fait ces espaces présentent un intérêt écologique non négligeable. Ces espaces boisés viennent souvent se fondre avec les espaces urbanisés dans ce que l'on appelle les villages courtils. Des usages diversifiés sont à associer à ces espaces tel que l'exploitation forestière ou des activités de loisir.



Une gestion forestière durable suppose d'assurer un juste équilibre entre les enjeux économiques (production de bois), environnementaux (préservation de la biodiversité, des écosystèmes) et sociaux (préservation des services rendus par la forêt). Ainsi cela implique de :

- Respecter le cadre juridique
- Ne pas prélever plus que ce que la forêt produit
- Opter pour la régénération naturelle ou la plantation d'arbres
- Protéger et améliorer la diversité biologique
- Conserver de grandes étendues de surfaces boisées
- Conserver les forêts à haut intérêt biologique
- Interdire l'usage de produits chimiques dangereux

- Interdire les arbres génétiquement modifiés
- Encourager le travail local
- Etc ...

Il existe principalement deux labels garantissant une gestion forestière durable : le label PEFC et le label FSC.

Neuf espaces boisés et forestiers bénéficient du label PEFC sur le territoire de la CCV :

- Deux propriétaires bénéficiant de ce label sont recensés à Friville-Escarbotin
- Deux propriétaires bénéficiant de ce label sont recensés à Feuquières-en-Vimeu
- Un propriétaire est recensé à Tœufles
- Deux propriétaires ont été recensés à Quesnoy-le-Montant pour trois parcelles différentes
- Un propriétaire a été recensé à Moyenneville

5/ Les haies

Selon une étude menée par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées, 320,658 km linéaires de haies ont été recensées sur le territoire de la CCV. Cela représente 32,0658 ha en haie d'une largeur moyenne de 1m.

Les boisements tels que les haies constituent des puits de carbone primordiaux pour notre territoire rural. Afin de préserver les haies le SMBS3V a lancé une opération « plans bocagers communaux » qui visent à dresser un état des lieux des haies du territoire et à développer, avec les communes volontaires, des propositions de préservation et de plantation de haies. La commune de Tours-en-Vimeu a notamment adhéré au projet et a planté 1 km de haie.

Au-delà de leur fonction de stockage du carbone, les haies sont un outil efficace pour lutter contre l'érosion des sols, le ruissellement des eaux pluviales et les coulées de boue. Elles constituent également un brise vent pour les habitations et accueillent ou protègent certaines espèces (ex Chevêche d'Athéna).

C'est pourquoi les haies sont protégées par le biais des ZNIEFF ou des espaces boisés classés.

Enfin les haies présentent également un intérêt paysager. En effet historiquement une majorité de villages du Vimeu disposait de courtils, à savoir d'une auréole bocagère constituée notamment de haies. Cette ceinture représente des cœurs de nature pour la biodiversité ordinaire du bocage. Cette auréole bocagère présente d'autres fonctions, notamment paysagère, puisque le sentiment de vivre dans un village de prairies et prés-vergers bordés de haies est identitaire du Vimeu et participe à la qualité de vie des habitants. Le PNR-BS3V a défini une liste de villages-courtils. Hormis Yzengremer, toutes les communes du Vimeu industriel faisant partie du PNR en sont dotées soit de manière assez continue comme sur Aigneville et ses hameaux, soit de manière partiellement continue, comme sur Méneslies, soit de façon plus fragmentaire pour les gros bourgs en préservant les couronnes bocagères qui entourent nos villages courtils.

Ces ceintures végétales, même si elles sont partielles pour certaines communes, représentent des corridors écologiques.

Cependant les haies comme élément structurant entre différentes parcelles sont de plus en plus mises à mal par le développement de l'agriculture. La préservation de ces éléments structurants est fondamentale pour maintenir des corridors écologiques et pour sauvegarder le patrimoine paysager de nos villages. En effet la disparition des haies, qui sont des éléments relais pour les espèces, réduit l'efficacité des corridors écologiques.

La disparition des haies a également entraîné des inondations ou des coulées de boues sur le territoire de la CCV. 7 arrêtés de catastrophes naturelles ont notamment été pris sur le territoire de la CCVI depuis 1987. Ces arrêtés concernaient seulement des inondations associées à des coulées de boues accentuées par l'absence ou la destruction de structures végétales comme les haies. Il convient de préciser que depuis 2017 la CCV pris la compétence « ruissellement », autrefois exercée par le SIA2EV. Des actions préventives sont menées dans certaines communes pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols en mettant en place des fascines, des plantations, en créant des fossés pour accueillir les eaux pluviales provenant du ruissellement des terres agricoles etc ... Les communes les plus concernées par le ruissellement sont Huchenneville, Aigneville, Nibas et Bourseville.

Sur ce point il convient de souligner que sur le territoire de la CCV, seule la commune de Cahon-Gouy fait partie du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme (PPRI). Celui-ci a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 août 2012.

Atouts : présence de 320,658 km de linéaires de haies, ce qui est relativement important.

Faiblesses : arrachage de haies est de plus en plus fréquent.

Enjeux : agir en faveur du maintien et du développement des haies pour préserver la particularité des villages courtils et protéger la biodiversité.

Continuer à lutter contre le phénomène de ruissellement en agissant sur la plantation de haies.

6/L'atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité

Un atlas communal de la biodiversité est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Il n'y a pas d'atlas communal de la biodiversité.

En revanche le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées s'est engagé dans la réalisation d'atlas paysager et patrimoniaux. Cette démarche concerne 18 communes du PNR Baie de Somme Picardie Maritime. L'objectif est de souligner les enjeux paysagers de notre territoire en

organisant des séances d'immersion sur site autour d'événements collectifs comme des randonnées, des ateliers cartographiques... Ce diagnostic du patrimoine pourra permettre d'émettre des propositions d'aménagement par la suite. Au niveau de la CCV les communes de Quesnoy-le-Montant, Tœufles, Miannay, Chépy, Fressenneville, Bourseville et Huchenneville en bénéficient. Par exemple, l'atlas paysager et patrimonial de Fressenneville souligne l'importance du patrimoine industriel et propose une action de valorisation du patrimoine industriel à travers l'affichage mural de vieilles photographies dans les rues (ce qui a été fait par la CCV en lien avec Archipop dans le cadre d'un projet de street art).

Un réservoir de biodiversité est un espace qui présente potentiellement la biodiversité la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi, une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (par exemple, pour la faune : alimentation, reproduction, migration et repos). Ce sont soit des zones sources ou zones noyaux à partir desquelles des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt ou des surfaces d'habitats représentatives.

Il existe un réservoir de biodiversité d'intérêt régional en limite sud de l'ex CCVI qui correspond aux bois et larris entre Beauchamps et Oust Marest. Il est donc en partie présent sur le territoire de Méneslie.

Il existe ensuite que des réservoirs de biodiversité d'intérêt local sur le territoire de la CCVI. On recense 3 réservoirs de biodiversité locaux au regard des enjeux relatifs au Vanneau huppé sur le territoire de Chépy, Méneslie et de Nibas.

Il y a 11 réservoirs de biodiversité local au regard des enjeux relatifs à la chouette Chevêche : 2 à Aigneville, 2 à Yzengremer, 1 à Woincourt, 1 à Feuquières en Vimeu, 1 à Valines, 1 à Ochancourt, 2 à Nibas et 1 à Friville-Escarbotin. Il y a 2 réservoirs de biodiversité locaux au regard des enjeux relatifs aux amphibiens : 1 à Feuquières en Vimeu et 1 à Nibas. Enfin il y a un réservoir de biodiversité local au regard des enjeux relatifs aux amphibiens et à la chouette chevêche sur Nibas.

Au niveau du Vimeu vert, une réserve de biodiversité de la trame verte se trouve en partie sur le territoire de la commune de Cahon.

Atouts : un certain nombre de réservoirs de biodiversité sont présents sur le territoire de la CCV. Le territoire de la CCV est entouré par deux réservoirs de biodiversité régionaux : les vallées de la Bresle et de la Somme.

Faiblesses : il n'y a pas de réservoirs de biodiversité d'intérêt supra communal au sein du territoire de la CCV.

Enjeux : préserver les réservoirs de biodiversité existants en développant des structures paysagères.

7/Label « territoires engagés pour la nature » et label « Terre saine »

Aucun de ces labels existe sur le territoire.

Orientation stratégique : assurer la résilience du territoire en préservant la nature et les espaces protégés règlementairement ainsi que le cadre de vie.

LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS





1/Etat d'avancement du PLUi

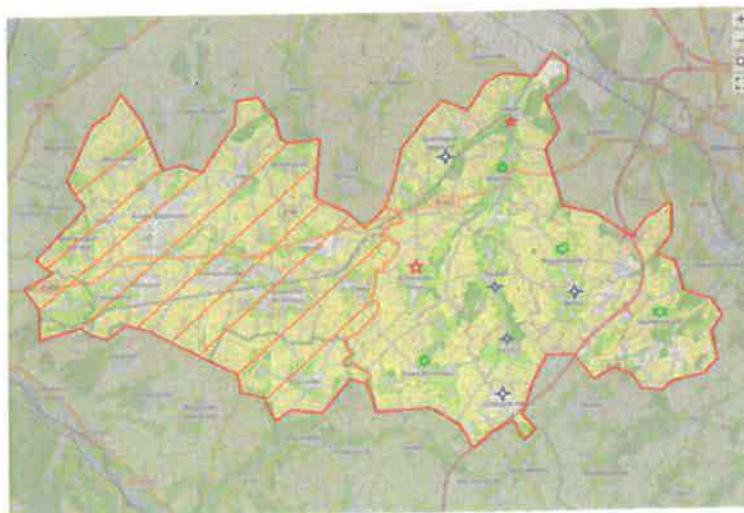
Le plan local d'urbanisme a été créé en 2001 en remplacement du plan d'occupation des sols (POS). Il s'agit d'un document de planification urbaine qui permet aux communes de déterminer leurs règles locales d'urbanisme et d'échapper au règlement national d'urbanisme (RNU) et notamment à la règle de la constructibilité limitée. Avec le développement croissant des intercommunalités, on trouve aujourd'hui de plus en plus de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le PLU/PLUi est donc un document primordial pour l'aménagement du territoire des communes mais qui reste facultatif. En effet les communes peuvent librement décider de rester soumises au RNU ou de choisir l'option de la Carte Communale.

En décembre 2015 l'ancienne Communauté de Communes du Vimeu Industriel a prescrit sur son territoire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Le conseil communautaire a approuvé le PLUi par une délibération en date du 29 janvier 2020. La prescription du PLUi étant intervenue avant la fusion de la CCVI et de la CCVV, celui-ci n'est entré en vigueur que sur le territoire de l'ex CCVI. Ainsi 14 communes sont concernées par ce PLUi : Aigneville, Béthencourt-sur-mer, Bourseville, Chépy, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Méneslie, Nibas, Ochancourt, Tully, Valines, Woincourt et Yzengremer.

Les 11 communes de l'ex CCVV continuent d'utiliser leurs documents d'urbanisme actuels jusqu'à ce que l'Etat impose le passage au PLUi pour tout le monde. Actuellement, 4 communes ont chacune leur PLU : Tours en Vimeu, Huchenneville, Miannay, Moyenneville. Le PLU de Miannay a été adopté en 2018, celui de Moyenneville en 2005 (modifié en 2016) et ceux de Tours-en-Vimeu et Huchenneville en 2019. Il y a 2 cartes communales (CC) : Acheux-en-Vimeu et Cahon-Gouy. Béhen, Ercourt, Tœufles, Grébault-Mesnil et Quesnoy-le-Montant sont soumises au règlement national d'urbanisme. La commune de Quesnoy-le-Montant est retombée récemment dans le RNU car son ancien POS est devenu caduque. Par conséquent les services de l'Etat doivent donner leur avis pour chaque construction contrairement aux autres communes soumises au RNU.

Le PLUi sera automatiquement étendu au territoire de l'ancien Vimeu vert au moment de sa révision.

-  cartes communales
-  PLU
-  RNU
-  PLUi



2/Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans le document d'urbanisme

Le territoire du pays de Baie de Somme Trois Vallées est occupé à 90% par des espaces non artificialisés. Les espaces agricoles concernent 75% du territoire, les espaces boisés 10,3% et les espaces naturels 3,6%. Les espaces artificialisés portent donc sur 9,31% du territoire, ce qui représente 12 967 ha.

Les espaces artificialisés représentent alors une part minime du territoire.

Cependant entre 2002 et 2012, les espaces artificialisés ont augmenté de 547 ha au détriment des espaces agricoles. Ces espaces artificialisés sont constitués de 6% d'infrastructures, de 86% de foncier urbain et de 7% de terrains à bâtir.

Pour ce qui concerne le territoire de l'ancienne CCVI, un diagnostic réalisé en 2015 a établi, qu'avant 2010, la consommation moyenne pour l'habitat et l'économie était de de 11 ha par an. Plus précisément, une étude basée sur les données du CEREMA entre 2007 et 2017 révèle une consommation totale de 122,3 ha sur 10 ans (84,5 ha pour l'habitat et 37,8 ha pour l'activité) soit environ **12,23 ha/an**.



Extrait de la cartographie de l'étude Chadio

Pour lutter contre la consommation des espaces agricoles et naturels au profit de l'artificialisation des sols, les documents de planification d'urbanisme fixent des objectifs de consommation foncière de plus en plus stricts.

Le PLUi autorise le territoire de la CCVI à consommer 50 ha de terres entre 2017 et 2030 pour l'habitat, soit environ **3,8 ha/an**. Cela signifie de réduire d'environ 54% la consommation foncière annuelle à destination d'habitat (rappel : moyenne de 8,45 ha entre 2007 et 2017).

En outre, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de la CCVI fixe comme objectif d'accueillir 18 500 habitants à échéance 2030. Ainsi le PLUi ambitionne une croissance annuelle de population moyenne de 0.21%. Cela signifie environ 550 habitants de plus par rapport à 2013. Le projet de territoire projette ainsi de créer 500 logements nouveaux d'ici 2030 soit 40 logements par an, ce qui signifie consommer du foncier.

Il convient de remarquer que la surface moyenne des logements neufs construits entre 2013 et 2017 dans le Vimeu est de 112,3m². Les logements neufs sont donc plus grands dans le Vimeu que la moyenne nationale (81,2m²) et que dans les territoires voisins (82m² pour la

CABS, 92,5m² pour les villes sœurs). Par conséquent, sur le territoire de la CCVI l'objectif du PADD entrainerait une consommation foncière annuelle d'environ 4 492m² par an, uniquement pour le foncier bâti à destination d'habitat. Au niveau de la superficie des terrains mobilisés pour construire des habitations, celle-ci doit avoisiner les 950m² par projet pour respecter l'objectif du PADD.

Il faut préciser que ces objectifs ne concernent que le territoire de l'ancienne CCVI. Puisqu'aucun document d'urbanisme intercommunal n'a été adopté sur le territoire du Vimeu vert, il n'y a pas d'objectif global de consommation foncière. Par conséquent l'objectif de 50 ha jusqu'en 2030 peut être légèrement valorisé au niveau de la CCV pour prendre en compte les constructions autorisées par les documents d'urbanismes communaux du Vimeu vert.

De plus, il ne faut pas oublier que l'industrie et l'agriculture entraînent également une consommation de foncier. L'étude du CEREMA citée plus haut indiquait qu'entre 2007 et 2017 37,8 ha de terres à destination d'activité ont été artificialisées, soit 3,7 ha/an. Le PADD du PLUi impose de réduire ce taux de consommation foncière de 34%. Ainsi, environ **2,49 ha** de terres peuvent être artificialisées chaque année pour l'activité. Cela représente donc 32 ha jusqu'en 2030.

	Objectifs du PLUi jusqu'en 2030
Consommation foncière Habitat	50 ha ; 3,8 ha/an
Consommation foncière Activité	32 ha ; 2,49 ha/an

Donc dans le PLUi actuel la CCVI s'engage à réduire sa consommation foncière agricole et naturelle à des fins d'habitat et d'activité comparativement à ce qu'elle a pu consommer sur la période antérieure. Il faut savoir que cet objectif de consommation foncière est destiné à diminuer dans les années à venir avec le SCOT qui est en cours d'élaboration. En outre, il faut souligner que le gouvernement, dans le cadre du Plan Biodiversité de 2018, a adopté un objectif de zéro artificialisation nette pour 2050.

Ces objectifs ont-ils été respectés pour l'instant ?

Pour l'année 2020, le territoire de la CCV a connu 46 constructions nouvelles à destination d'habitation. L'objectif de 40 logements par an fixé dans le PADD du PLUi est donc respecté puisqu'est pris en compte ici le territoire de la CCV dans son ensemble. Ces constructions ont une surface moyenne de 163,4 m², ce qui est supérieur à la moyenne recensée entre 2013 et 2017. Ces constructions ont entraîné une consommation totale de 7 ha d'unités foncières (terrain compris). Par conséquent, en 2020 la consommation foncière à destination de l'habitat était supérieure à l'objectif approximatif de 3,8 ha par an. On remarque que le nombre de logements construits est raisonnable mais la superficie des terrains mobilisés est trop importante. En effet la superficie moyenne des terrains pour 2020 était de 1617 m² pour 163,4m² de foncier bâti en moyenne. Cependant il convient de préciser que parmi ces constructions se trouvent 2 lotissements. La superficie totale du terrain et du bâti est donc plus importante mais est destinée à accueillir plus de personnes. Si on ne prend en compte

que les constructions à destination d'habitat individuel, la superficie moyenne du foncier bâti est de 118,9m² pour une consommation foncière moyenne de 1 161,5m².

Objectifs PADD CCVI (habitat)	Année 2020 CCV
40 logements par an	46 logements
3,8 ha de foncier par an	7 ha
Environ 950m ² de terrain par projet	1617 m ² (mais 2 lotissements ; 1161,5 m ² pour habitat individuel)

Concernant les bâtiments à destination économique et agricole, en 2020 le foncier bâti a utilisé un peu plus de 2 ha. Plus précisément les bâtiments agricoles ont mobilisés environ 23 ha de terres et le foncier bâti occupe 1 ha. Parmi les bâtiments agricoles il y a eu une extension de 609m² et 8 constructions nouvelles d'une superficie moyenne de 1 180,75 m².

Cependant il ne semble pas pertinent de prendre en compte ces chiffres puisque les terrains sur lesquels ont été construits les bâtiments agricoles demeurent en zone agricole et ne peuvent être considérés comme artificialisés.

Concernant les bâtiments à destination de l'industrie, il y a eu trois extensions d'usines sur des terrains déjà artificialisés. La superficie totale occupée par le bâti foncier à destination économique est de 11 ha et la superficie moyenne de bâtiments est de 3 774 m². Puisqu'il s'agit d'extensions, les entreprises concernées ont soit utilisé leurs propres terrains soit utilisé de la terre située en zone Uf. Seule une entreprise a acheté une partie d'un terrain situé en zone Uf pour s'agrandir. La superficie consommée par cette entreprise est de 4 912m². L'objectif du PLUI a donc été largement respecté.

Objectif PADD CCVI (activité)	Année 2020 CCV
2,49 ha de foncier par an	4912 m ²

Ainsi, en 2020 environ 7,7 ha de terres ont été mobilisées en vue d'être artificialisées à des fins d'habitat et d'activité. Cela est supérieur à l'objectif global qui a été fixé dans le PLUI de la CCVI (3,8 ha + 2,49 ha = 6,29 ha/an pour l'habitat et l'activité).

Plus généralement entre 2017 et 2021, 22,38 ha de terres ont été mobilisées pour construire des bâtiments à destination d'habitat. Cela correspond à la construction de 140 maisons et 56 logements sociaux. La surface totale occupée par le foncier bâti construit sur cette période est de 1,9 ha. Plus précisément, 18,57 ha de terres ont été artificialisées sur l'ancien territoire de la CCVI contre 3,8 ha pour l'ancienne CCVV. La CCVI est donc bien la partie du territoire la plus artificialisée et qui artificialise encore le plus.

Par conséquent, sur la période 2017-2021, en moyenne 4,47 ha de terres ont été artificialisées par an. Les objectifs fixés en matière de consommation foncière sont donc relativement bien respectés. Certes l'objectif de 3,8 ha/an a été dépassé de 0,67 ha en moyenne chaque année

sur cette période. Cependant il convient de souligner que cet objectif ne concerne que le territoire de la CCVI alors que le taux de mobilisation foncière pour la période 2017-2021 comprend aussi les constructions de l'ex Vimeu vert. Or si on regarde les chiffres, 3,8 ha de terres ont été mobilisées sur cette période sur le Vimeu vert, soit 0,76 ha par an. Ainsi, si on ne prend en compte que le territoire de la CCVI, 3,7 ha de terres ont été mobilisées chaque année sur cette période. Dans ce cas, l'objectif du PLUi est respecté.

De ce fait, même si en 2020 l'artificialisation des sols à des fins d'habitat était supérieure à l'objectif fixé dans le PLUi, cela importe peu puisque rapporté sur 5 ans les objectifs ont été respectés. En effet, il est normal que l'urbanisation des terres soit plus ou moins importante d'une année à l'autre. L'essentiel est que l'objectif soit respecté à l'échéance 2030.

Objectifs PADD CCVI	Années 2017-2021 CCV
3,8 ha de foncier par an pour l'habitat	22,38 ha Moyenne de 4,47 ha/an (dont 3,7 ha pour CCVI et 0,76 ha CCVV)
40 logements par an	196 logements Moyenne de 39 logements / an

Le PADD du PLUi de la CCVI prévoit également que le pôle urbain composé des 3F, représentant 52.8%, de la population de l'intercommunalité sera confirmé au travers de l'accueil de près de 55% (275 logements) de l'enveloppe logement définie. L'unité urbaine élargie qui comprend notamment Chépy, Yzengremer, Béthencourt-sur-Mer vont bénéficier de 25% de la programmation logement (125 logements). La couronne rurale qui comprend notamment Aigneville, Valines, Bourseville va bénéficier de 20% de la programmation de logement soit 100 logements. Les communes rurales doivent privilégier le comblement des dents creuses de leur trame. Seuls les projets déjà engagés au travers de permis d'aménager délivrés ont été intégrés en zone 1AU dans le PLUi comme c'est le cas du lotissement de Valines. Au niveau de la densité, l'objectif est de rester sur 12 à 20 logements par ha.

En 2020 on peut constater que la commune de Valines est celle qui a connu le plus de constructions avec 9 projets et 6 ha de terres mobilisées, mais dont 5,57 ha pour un bâtiment agricole de 1170 m². On peut donc imaginer que le reste de la parcelle demeure dédié à l'activité agricole et ne sera pas complètement artificialisé. Donc en réalité seulement 5 627 m² de terres ont été mobilisées pour rentrer dans la zone urbaine à Valines. Ensuite vient la commune de Friville-Escarbotin avec 8 projets mais 6 763 m² de terres mobilisées. En termes de mobilisation d'unités foncières, la commune de Fressenneville arrive en tête avec 1,76 ha de terres (dont 1,2 ha pour un lotissement).

Atouts : les objectifs de consommation foncière fixés dans le PLUi sont relativement bien respectés. L'aspect rural du Vimeu vert est préservé.

Faiblesses : l'extension prochaine du PLUi pour le Vimeu vert va réduire les possibilités de construire sur ce territoire.

Enjeux : maintenir une urbanisation contrôlée en respectant les objectifs de consommation foncière.

3/Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et /ou naturelles et/ou forestières

L'agriculture occupe une place prépondérante sur le territoire de la CCV. Les terres agricoles représentent **87,1%** de la superficie globale du territoire de la CCV, soit 16 517 ha sur 18 964 ha. La part de surfaces agricoles est donc relativement élevée sur le territoire de la CCV.

A titre de comparaison, au niveau national la part moyenne de surface agricole est de 51,1%. De même, sur le territoire de la communauté d'agglomération de la baie de Somme, la part de terres agricoles est de 75,3%, 70,6% pour la communauté de communes des villes sœurs etc.

1 Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires agricoles

ACTIONS ⚙



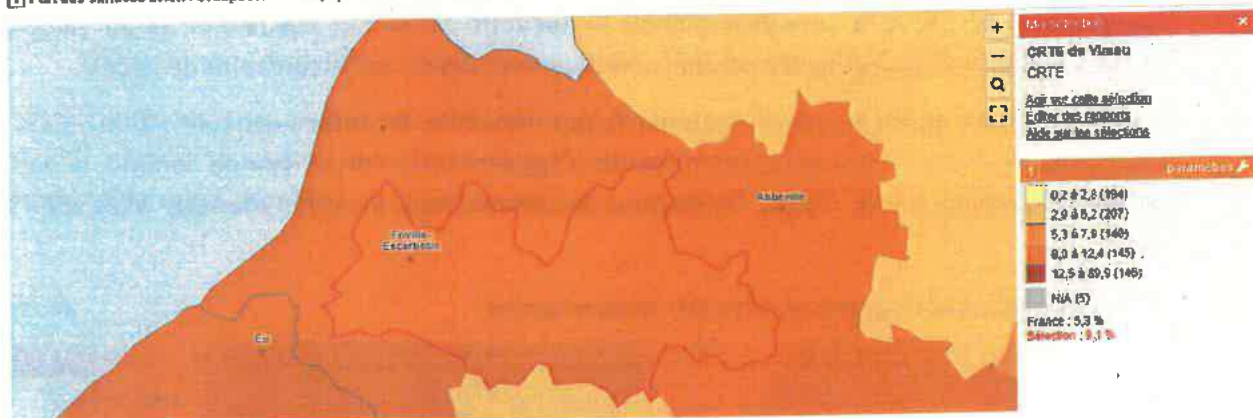
De manière plus précise, au niveau de l'ancienne CCVI, plus de 7 568 ha sont destinés à l'agriculture, soit environ 86% du territoire. Les cultures principales sont les céréales, oléagineux et protéagineux (50% de la SAU). Les cultures industrielles couvrent 15% de la SAU, ce qui n'est pas négligeable, et 19% de la SAU est destinée aux prairies et 15% au fourrage.

Une enquête a été réalisée auprès des agriculteurs de la CCVI en 2016 qui souligne que la surface moyenne cultivée par exploitation est de 88 ha sachant que la surface maximum avoisine les 415 ha et la surface minimale est d'un ha. Cette surface moyenne a plus que doublé en trente ans car en 1979 elle avoisinait les 25 ha et les 57 ha en 2010. Au niveau du département de la Somme, la surface agricole moyenne par exploitation avoisinait les 40 ha en 1979 et les 86 ha en 2010. La surface agricole moyenne par exploitation a donc toujours été supérieure dans la Somme que sur le territoire de la CCVI mais elle a suivi la même tendance.

Le territoire de l'ancienne CCVV est un peu plus agricole que celui de la CCVI. En effet 88% du territoire de l'ancienne CCVV est occupé par des terres agricoles soit 8949 ha.

La part du territoire de la CCV qui est artificialisée est de 9,1% alors que la moyenne au niveau de la France est de 5,3%. Cette part correspond donc à une surface de 1 725 ha.

Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés



La partie du territoire de la CCV qui correspond à l'ancienne CCVI est la plus urbanisée. En effet 15% du territoire de la CCVI est artificialisé soit 1 320 ha. Cela correspond principalement à de l'habitat pavillonnaire diffus associé à des zones industrielles ou commerciales. L'urbanisation se concentre sur les villes de Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Woincourt. La partie de la CCV qui correspond à l'ancienne CCVV est moins artificialisée. Seul 3,2% du territoire correspond à une occupation « urbanisée » soit 405 ha environ. L'urbanisation se concentre sur les communes de Miannay, Moyenneville, Tours-en-Vimeu et Huchenneville.

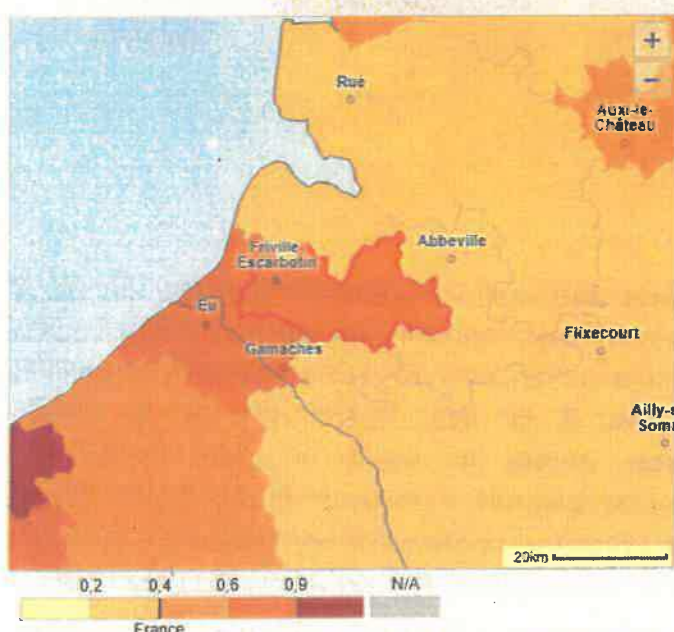
On estime qu'entre 1992 et 2010 les espaces urbains ont augmenté de 198 ha soit environ 11 ha par an sur le territoire de la CCV. Puis entre 2009 et 2018 la part de la surface artificialisée sur le territoire de la CCV a augmenté de 0,6% contre 0,4% pour la moyenne française. C'est plus que les territoires qui entourent la CCV : 0,3% pour la communauté d'agglomération de la baie de Somme, la communauté de communes du Ponthieu Marquenterre et le pôle métropolitain d'Amiens. Cette augmentation de 0,6% entre 2009 et 2018 s'est traduite par l'artificialisation de 117,2 hectares, soit environ 11,7 ha par an.

Un diagnostic territorial réalisé en 2015 a établi une consommation foncière moyenne de 11 ha/an à des fins d'habitat et d'économie. Entre 2007 et 2017 on estime que la consommation foncière globale s'élève à 122.3 ha (soit 12 ha par an) dont 70% à vocation d'habitat.

Cette artificialisation croissante des sols s'explique par une augmentation de la population. Entre 1999 et 2013 la croissance de la population était de 0,1% par an. Le PLUI ambitionne une croissance annuelle de 0,21%/an pour une population estimée à 18500 habitants d'ici 2030. Le projet de territoire projette ainsi de créer 500 logements nouveaux d'ici 2030 soit environ 40 logements par an.

Le PLUI de la CCVI a prévu, à court terme, d'ouvrir à l'urbanisation 37,9 ha (zone 1AU) soit plus de 0,40% de la superficie totale pour répondre aux objectifs économiques et démographiques du projet de territoire. A plus long terme 10,6 ha supplémentaires seront ouverts à l'urbanisation (zone 2AU), ce qui représente 0,12% du territoire de la CCVI. La surface ouverte à l'urbanisation a été définie au regard du potentiel foncier disponible en tissu urbain et au regard des objectifs économiques. En effet le projet de développement de la ZAVI 2 nécessite des surfaces conséquentes (12 ha en zone 1AU et 14 ha en zone 2AU). Ainsi la consommation foncière globale projetée entre 2017-2030 tourne autour des 6 ha/ an pour toutes les destinations confondues.

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)
Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE du Vimeu



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ?
Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE du Vimeu	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	117,2	255.606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,6 ▲	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

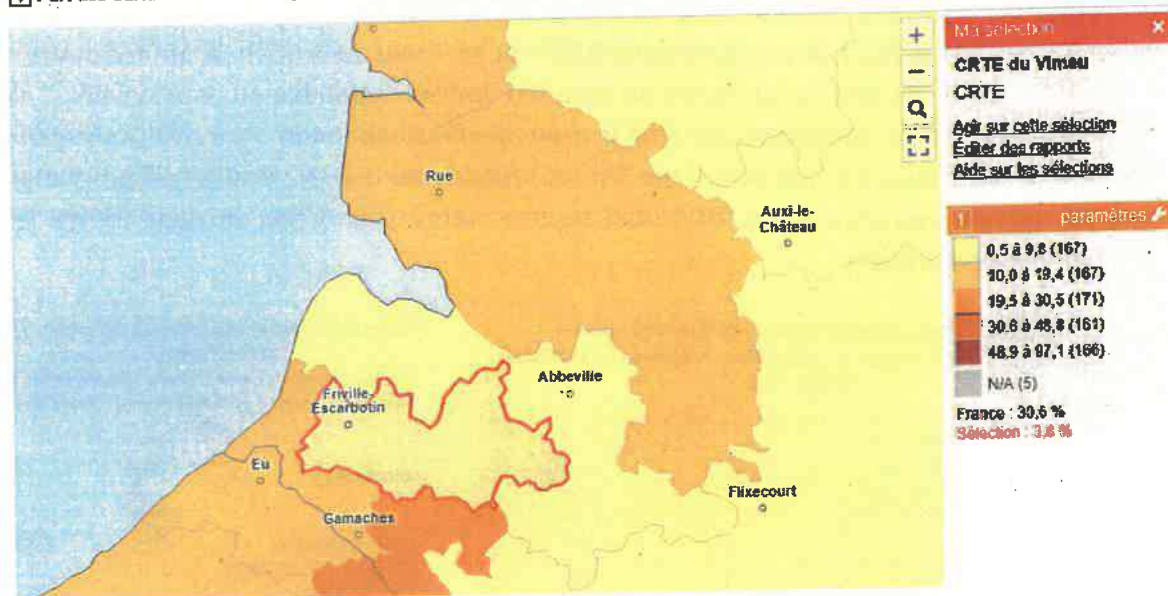
Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Les forêts et milieux semi naturels sont peu présents sur le territoire de la CCV. Ils couvrent 3,8% du territoire contre 30,6% pour la moyenne française. Cela se comprend puisque le département de la Somme est le moins boisé de Picardie, les massifs ne représentant que 10% du territoire.

L'est du territoire de la CCV est d'avantage boisé. En effet l'ancienne CCVV comprend environ 588 ha contre 132 ha pour l'ancienne CCVI. Cependant entre 2002 et 2010 les espaces forestiers ont augmenté de près de 17% sur le territoire de l'ancienne CCVI, soit un gain de 23 ha.

Les espaces boisés se concentrent dans les fonds de vallées et sous forme de massifs ponctuels dans les plateaux agricoles. Ils sont majoritairement présents sur les communes de Cahon, Huchenneville et Tœufles. A l'ouest du territoire, seule la commune de Nibas comporte une part intéressante de boisements (entre 4 et 6%).

1 Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Forêt et milieux semi-naturels

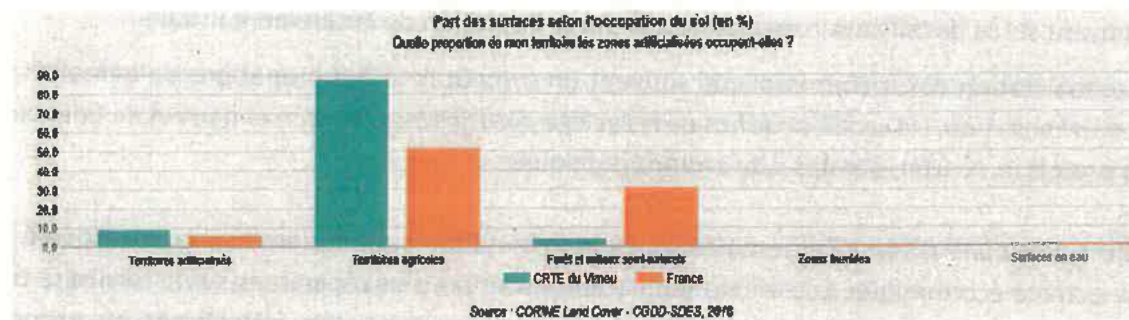


Il convient de remarquer que les espaces verts sont peu présents à l'intérieur des villages. L'artificialisation des sols dans les zones urbaines a entraîné une imperméabilisation massive des espaces, notamment par la création de voiries, qui a elle-même engendré des problèmes de ruissellement et d'inondation. Ainsi, il est dans l'intérêt de tous de penser à désimperméabiliser certaines surfaces. Au-delà de réduire le risque inondation, la désimperméabilisation des sols permet de préserver la ressource en eau en permettant le rechargement des nappes phréatiques. En outre cela permet de réintroduire de la nature en ville et donc de diminuer les îlots de chaleur et de favoriser la présence de la biodiversité.

Par conséquent, le territoire de la CCV est occupé en grande partie par des terres agricoles. La part du territoire qui est artificialisée n'est que de 9,1% mais cela est déjà relativement important pour un territoire rural de cette taille. En effet la part des surfaces artificialisées se rapproche de celle de la CABS (9,3%) qui comprend pourtant des aires urbaines plus importantes. En outre, cette surface artificialisée a augmenté davantage sur le territoire de la CCV que sur les territoires voisins. Les terres artificialisées sont en augmentation depuis

quelques décennies sur le territoire de la CCV. Cependant il convient de remarquer que cette augmentation est relativement stable. En effet elle a stagné autour des 11 ha par an pendant plusieurs décennies et depuis 2017 la moyenne de la consommation foncière avoisine les 4,5 ha par an. De plus cette augmentation est à relativiser puisqu'elle n'entraîne pas systématiquement la consommation de terres agricoles.

Le territoire de la CCV est donc assez hétérogène. Il s'agit d'un territoire à dominante agricole mais les surfaces artificialisées sont tout de même importantes par rapport à la superficie totale de la CCV. Ces surfaces artificialisées augmentent en densifiant les villages, principalement aux alentours du pôle des 3F. A côté de ces espaces à densité intermédiaire on trouve des espaces peu denses et très peu denses où l'agriculture est dominante. Le territoire de la CCV connaît donc un bon équilibre entre l'espace urbain/économique et l'espace agricole. Cependant cela ne laisse que très peu de place aux espaces forestiers et semi naturels qui sont largement minoritaires.



Atouts : les terres agricoles sont dominantes sur le territoire de la CCV et leur part est supérieure à la moyenne. La part des espaces artificialisés est stable et raisonnable.

Faiblesses : très peu d'espaces forestiers et semi naturels sont présents sur le territoire de la CCV. Imperméabilisation des sols entraînant des problèmes de ruissellement.

Enjeux : préserver au maximum les espaces naturels de l'artificialisation. Mettre l'accent sur la densification des villages pour éviter la consommation de terres agricoles. Agir sur la désimperméabilisation des sols dans les villages.

4/Potentiel de recyclage foncier (incluant friches)

L'artificialisation massive des terres est de plus en plus remise en cause de nos jours en raison des effets néfastes que cela a engendré sur les habitats naturels, les continuités écologiques et la diminution des surfaces agricoles. Ce phénomène consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport. En France l'artificialisation des sols serait supérieure à la moyenne européenne et augmenterait plus rapidement que la population. On estime que chaque année en moyenne 60 000 ha de terres agricoles sont artificialisées. Cette artificialisation de plus en plus importante s'explique par l'augmentation de la population, par la préférence des

ménages pour l'habitat individuel, par l'incitation des communes pendant un temps à construire, par le différentiel de prix du foncier entre le centre et la périphérie etc...

On estime que si l'artificialisation n'est pas freinée, ce sont 280 000 ha supplémentaires qui seront artificialisés d'ici 2030, soit un peu plus que la superficie du Luxembourg.

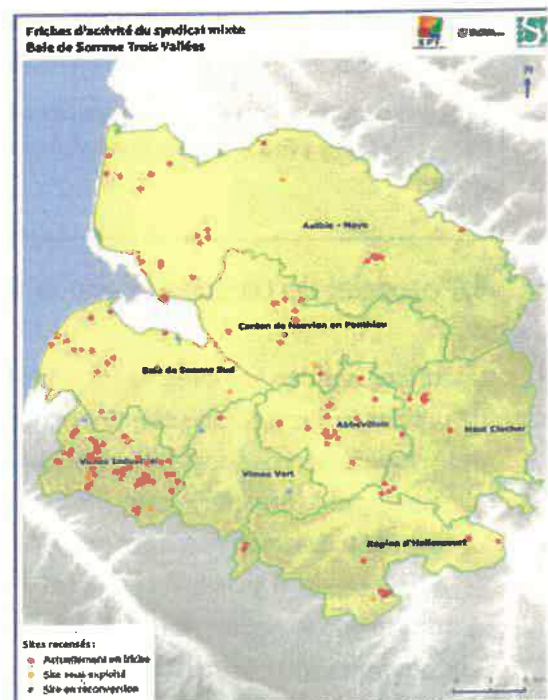
De ce fait des objectifs de lutte contre l'étalement urbain, de densification urbaine invitent à penser à une adaptation des modes d'urbanisation qui limiterait la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans ce contexte, le recyclage foncier et notamment la réhabilitation des friches constituent un enjeu majeur de l'aménagement durable des territoires. En effet les friches représentent un gisement foncier dont la réhabilitation et la valorisation peuvent contribuer à atteindre l'objectif du « zéro artificialisation nette » fixé par le gouvernement en 2018 dans le plan biodiversité. L'atteinte de cet objectif nécessiterait de réduire de 70% l'artificialisation brute et de renaturer 5 500 ha de terres artificialisées par an, ce qui est ambitieux. Dans tous les cas il faudra au moins revoir les règles d'urbanisme en appuyant sur la densification de l'habitat et sur la limitation de l'étalement urbain.

La réhabilitation des friches implique souvent un surcoût lié à des opérations de démolition ou de dépollution. De ce fait un fonds de recyclage des friches a été créé et permet de financer ces projets, en partie, par des subventions publiques.

Qu'est-ce qu'une friche ? l'ensemble des espaces inutilisés dont le dernier usage fut dédié à une activité économique. Les friches industrielles sont les plus répandues sur le territoire de la CCV mais il existe aussi des friches commerciales, artisanales, ferroviaires ou encore agricoles. On peut intégrer aussi les sites sous-exploités qui correspondent à des espaces d'activité dont l'usage est partiel.

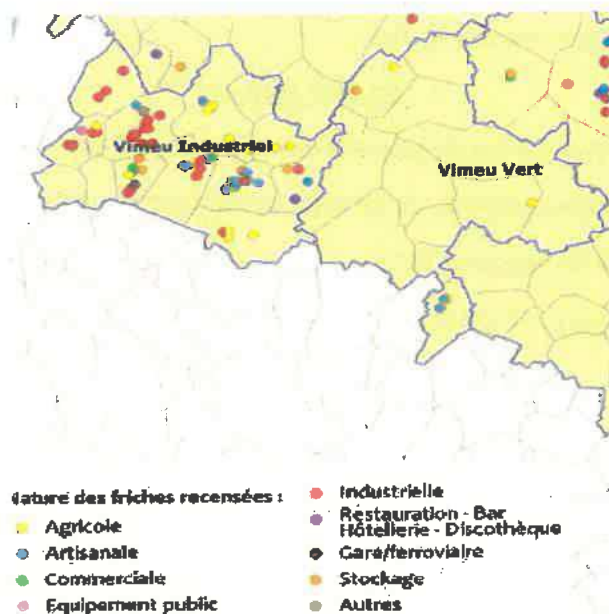
La réhabilitation des friches est un enjeu majeur pour la CCV qui est historiquement un territoire industriel. La CCV est partagée entre, d'une part, le milieu rural, et de l'autre, le milieu industriel. En effet la partie ouest de la CCV, qui correspond à l'ancienne CCVI, est fortement marquée par l'industrie et cela a forgé son identité. L'ancienne CCVI est aujourd'hui le premier pôle français dans les domaines de la serrurerie, de la robinetterie et de la quincaillerie. Cette industrie est donc une réelle source d'emplois si bien que la CCV est le deuxième plus important pourvoyeur d'emplois du territoire du SMBS3V.

Mais ce riche passé industriel a engendré l'apparition de friches industrielles. La CCV concentre à elle seule plus de 79 friches soit 42% des friches recensées sur le territoire du SMBS3V.



Parmi ces 79 friches l'ancienne CCVI en comprend 71. Une grande majorité de ces sites est localisée dans le tissu bâti, que ce soit en plein centre-ville ou en périphérie.

Les friches industrielles sont majoritaires sur le territoire de la CCV mais il existe également un certain nombre de friches artisanales ou agricoles.



L'état des friches dépend de leur ancienneté, de la durée de leur abandon et de leur ancienne destination. En effet les friches commerciales par exemple sont souvent moins dégradées que les friches industrielles, souvent polluées. De leur bon état dépendra leur potentiel de réutilisation.

Au niveau du territoire du SMBS3V l'ensemble des friches représente une réserve foncière de 124 ha. 28% de ces sites, correspondant à 37 ha, sont localisés en centre-bourg et apparaissent donc stratégiques pour des opérations de recyclage urbain. Ces friches sont majoritairement adaptées à de la transformation en logements dans le but de densifier les villages. Au contraire certaines friches, de par leur position en périphérie du tissu urbain et des problèmes de sécurité qu'elles provoquent, doivent être démolies. C'est le cas notamment de la friche Rousseau à Woincourt qui présente un risque d'effondrement.

Au-delà de l'objectif de densification des centres-bourgs, la revitalisation des friches du Vimeu industriel répond également à un intérêt architectural et patrimonial. Beaucoup de friches industrielles ont une architecture traditionnelle et leur reconversion peut s'inscrire dans une démarche de valorisation territoriale et être intéressante d'un point de vu touristique. La friche Bricard de Friville-Escarbotin entre dans cette catégorie avec son bâtiment datant du XIXème siècle et son clocheton classé.

La dynamique de revitalisation des friches est encore faible. Beaucoup de projets font l'objet de réflexion sans toujours aboutir. De plus, la majorité des projets de reconversion se tournent vers l'activité et l'équipement plutôt que le logement. Le plus souvent, les communes sont porteuses de projets mais elles ne dépassent que très rarement la phase de la réflexion. En effet, étant sur un territoire rural, les communes ont très peu de moyens pour assumer ces

opérations coûteuses. La majorité de la maîtrise foncière des friches revient au secteur privé mais peu de projets sont engagés en raison de l'incertitude liée à la pollution.

Recensement des friches :

○ Société Lephay :

- Située au 4 rue de Gamaches à Béthencourt-sur-Mer (parcelle AC 49-50).

- Ancienne activité : chromage, traitement de surface.

- Date de cession : 2011

- Vocation : à déterminer

- Site :

- surface de 3189 m²
- emprise au sol bâtie de 1315 m²
- 3 bâtiments

- Maîtrise foncière : propriétaire privé, acquisition semble difficile en raison d'une indivision.

- Etat du site

- Très bonne accessibilité routière
- Bâtiment en dégradation et présence amiante
- Problématique de pollution soupçonnée
- Pas d'intérêt architectural ou patrimonial ni de problème de sécurité

- Environnement :

- Dans la commune, au sein d'un quartier mixte
- Zone Ub
- Pas de risques inondation



○ Société Quesdeville :

- Située au 6 rue d'Eu à Béthencourt-sur-Mer (parcelle AC 15-16-17-59).

- Ancienne activité : traitement de surface.

- Date de cession : 1999

- Vocation : à déterminer

- Site :

- Surface : 5062 m²
- Emprise au sol bâtie : 4013 m²
- 2 bâtiments

- Maîtrise foncière : propriétaire privé

- Etat du site :

- Très bonne accessibilité routière



- Bon état des bâtiments
- Problématique de pollution soupçonnée
- Pas d'intérêt architectural ou patrimonial ni de problème de sécurité
- Installation classée pour la protection de l'environnement

-Environnement

- Dans la commune, quartier mixte
- Zone Ud
- Pas de risque inondation

○ **Bâtiment de l'Afrique :**

- Situé au 10 rue de Gamaches à Béthencourt-sur-Mer (parcelle AC 137-141).

- Dernière activité : stockage de véhicules

- Date de cession : avant 1995

- Vocation : à déterminer

- Site :

- Surface : 2699 m²
- Emprise au sol bâtie : 1228 m²
- 5 bâtiments

- Maîtrise foncière : propriétaire facile et acquisition facile si vente

- Etat du site :

- Bonne accessibilité routière
- Bâtiments très dégradés, présence amiante
- Pas d'intérêt architectural et patrimonial ni problème de sécurité
- Pas de pollution identifiée

-Environnement :

- Dans la ville, quartier mixte
- Zone Ub
- Pas de risque inondation



○ **Site Capelle :**

- Situé Grande rue à Bourseville. (parcelle AD 12)

- Dernière activité : fonderie

- Date de cession : 2010

- Vocation : potentiel d'activités industrielles, artisanales ou de logements

- Site :

- Surface : 8000m²

- Emprise au sol bâtie : 2500m²
- 1 bâtiment
- Maitrise foncière : propriétaire privé, en vente. Ne répond pas aux attentes des acquéreurs intéressés en raison de sa dimension. Le site est plutôt destiné à une activité économique et c'est le souhait des élus. A défaut d'une réutilisation, il sera démoli (coût 300 000€ HT).



- Etat du site :
 - Bonne accessibilité (1 à l'avant et 1 à l'arrière)
 - ICPE
 - Bon état des bâtiments
 - Pas d'intérêt architectural ou patrimonial ni de problèmes de sécurité
 - Pas de pollution
- Environnement :
 - Dans le centre bourg, quartier d'habitation
 - Zone Ud
 - Pas de risques inondation

o. ASM Picardie :

- Situé au 268 rue de Valines à Chépy (parcelle AB 12).
- Dernière activité : traitement de surface
- Date de cession : 2004
- Vocation : projet de création d'une aire de camping-car, d'un bâtiment de stockage industriel et d'un bâtiment pour un artisan



- Site :
 - Surface : 9100 m²
 - Emprise au sol bâtie : 2658 m²
 - 1 bâtiment
- Maitrise foncière : propriétaire public
- Etat du site :
 - Bonne accessibilité
 - ICPE
 - état dégradé des bâtiments
 - Pas d'intérêt architectural ou patrimonial ni de problèmes de sécurité
 - pollution avérée
- Environnement :
 - En périphérie dans un quartier d'habitation

- Zone Uf
- risque inondation

○ **la Briqueterie :**

- située rue de la Briqueterie à Chépy (parcelles AL-51-57-86)
- dernière activité : activité artisanale
- date de cession : ?
- vocation : projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol
- site :
 - surface : 6,42 ha
 - emprise au sol bâtie : 3,53 ha
 - terrains concernés sont à proximité de la friche
- maîtrise foncière : CCV
- état du site :
 - site dégradé
 - site pollué
- environnement :
 - en périphérie, proche de la zone A et à proximité zone Ud
 - zone UFcs

○ **Bricard :**

- Situé au 54 rue Roger Salengro à Fressenneville. (parcelles AC 42 - AC 46 - AC 47 - AC 48 - AC 451 - AC 452 - AC 454)
- Dernière activité : serrurerie
- Date de cession : 2006 en raison transfert de site
- Vocation : a été démolie, projet à déterminer
- Site :
 - Surface : 8950 m²
 - Emprise au sol bâtie : 6990 m²
 - 6 bâtiments
- Maîtrise foncière : propriétaire public (commune)
- Etat du site :
 - Bonne accessibilité
 - ICPE
 - intérêt architectural ou patrimonial
 - pollution avérée



- Environnement :

- En centre-ville, au sein d'un quartier mixte
- Zone Uar et Ua
- Pas de risque inondation

○ **Serfa Decor :**

- Situé au 8 rue Henri Barbusse à Fressenneville. (parcelles : AC 62 – AC 63 – AC 64 – AC 371)

- Dernière activité : traitement de surface

- Date de cession : fin années 1990

- Vocation : à déterminer. Peut-être reconversion en voirie ou parking

- Site :

- Surface : 2609 m²
- Emprise au sol bâtie : 655 m²
- 2 bâtiments

- Maitrise foncière : propriétaire privé

- État du site :

- Bonne accessibilité
- ICPE
- Bâtiments très dégradés
- Pas d'intérêt architectural ou patrimonial
- pollution avérée
- problèmes de sécurité : effondrements, site accessible malgré l'interdiction d'entrer

- Environnement :

- En centre-ville, au sein d'un quartier mixte
- Zone Ua et Nj
- Pas de risque inondation

○ **Friche Bricard :**

- Situé au 38 rue Henri Barbusse à Friville-Escarbotin. (parcelles : AD 507-508-565-563-161)

- Dernière activité : serrurerie



- Date de cession : fin années 1980 en raison fermeture du site

- Vocation : l'objectif est d'aménager une zone mixte qui pourrait accueillir logements, commerces, équipements, activités de loisirs, etc. Une partie est déjà convertie en équipements dédiés au périscolaire et à l'ALSH.

- Site :

- Surface : 8822 m²
- Emprise au sol bâtie : 7000 m²
- 6 Bâtiments

- Maitrise foncière : propriétaire publique (commune)

- Etat du site :

- Bonne accessibilité
- ICPE
- Bâtiments en assez bon état
- intérêt architectural ou patrimonial
- pollution avérée
- pas de problèmes de sécurité

- Environnement :

- En centre-ville, au sein d'un quartier mixte
- Zone Ud et Udr
- Pas de risque inondation

○ Site Caron Lenel :

- Situé au 52 rue Henri Barbusse à Friville-Escarbotin. (parcelles : AD 177-179-500)

- Dernière activité : robinetterie

- Date de cession : ?

- Vocation : potentiel de logements ou d'équipements.

- Site :

- Surface : 2503 m²
- Emprise au sol bâtie : 1495 m²
- 3 bâtiments

- Maitrise foncière : propriétaire publique (commune)

- Etat du site :

- Bonne accessibilité
- ICPE
- Bâtiments dégradés
- Pas d'intérêt architectural ou patrimonial
- pollution soupçonnée
- problèmes de sécurité : usages informels (paintball)



- Environnement :

- En centre-ville, au sein d'un quartier mixte
- Zone Ud
- Pas de risque inondation

○ Atelier Rousseau :

- Situé au 101 rue Jean Jaurès à Woincourt. (parcelle B66)

- Dernière activité : robinetterie, chromage et polissage

- Date de cession : 1985

- Vocation : démolition et renaturation

- Site :

- Surface : 20608 m²
- Emprise au sol bâtie : 4076 m²
- 3 bâtiments

- Maitrise foncière : propriétaire inconnu

- Etat du site :

- Bonne accessibilité
- ICPE
- Bâtiments très dégradés
- Pas d'intérêt architectural ou patrimonial
- pollution avérée
- problèmes de sécurité : puits de stockage d'eau, cuves à fioul, site ouvert utilisé pour des activités informelles (paintball) et vols de matériaux.



- Environnement :

- En périphérie, entrée de ville
- Zone A
- Pas de risque inondation

○ Site Porcher :

Situé au 95 rue Jean Jaurès à Woincourt. (parcelles B 118 – 119 – 200 – 112 – 121 – 326 – 327 – 58)

- Dernière activité : fonderie et décolletage

- Date de cession : années 2000

- Vocation : potentiellement activités économiques

- Site :

- Surface : 45934 m²
- Emprise au sol bâtie : 6413 m²
- 4 bâtiments

- Maitrise foncière : propriétaire public (commune) qui souhaite vendre

- Etat du site :

- Bonne accessibilité
- ICPE
- Bâtiments en bon état
- Pas d'intérêt architectural ou patrimonial
- pollution avérée mais opération de dépollution permet nouvel usage
- problèmes de sécurité : vandalisme



- Environnement :

- En périphérie, proximité de la gare, en quartier mixte
- Zone Uf
- Pas de risque inondation

○ Eclachrome :

- Située avenue de Normandie à Feuquières en Vimeu (parcelles Z 806-800)

- Dernière activité : traitement et revêtement de métaux

- Date de cession : 2016 pour liquidation judiciaire

- Vocation : potentiellement reprise d'une activité économique si repreneur

- Maitrise foncière : privée

- Site :

- Surface : 16 491 m²
- Emprise au sol bâtie : environ 1600 m²

- Etat du site

- Bonne accessibilité
- Bâtiment en bon état
- Pas d'intérêt architectural
- Pas de problème de sécurité
- Site pollué, dépollution en cours sur le bâtiment

- Environnement :

- Située au sein de la ZAVI1
- Zone UFz

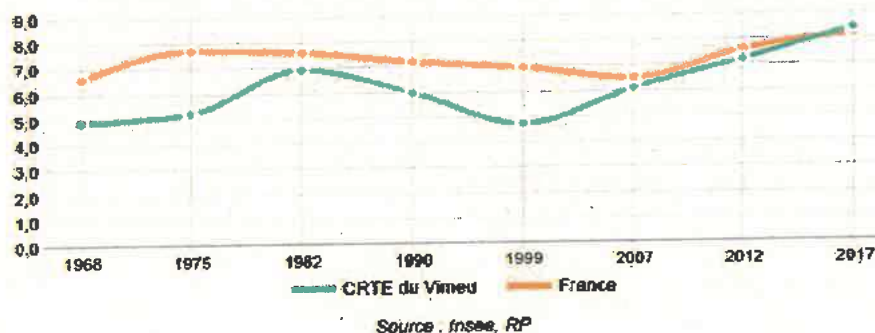
Toutes les friches n'ont pas été recensées mais celles présentées ci-dessus sont les plus importantes. Les deux friches qui présentent le plus gros potentiel de recyclage foncier sont les friches Bricard de Fressenneville et de Friville-Escarbotin. La friche de Friville-Escarbotin est déjà partiellement réhabilitée et transformée en centre de loisir. Le reste du bâtiment, notamment la partie comprenant le clocheton, doit être revalorisé. La friche bénéficiera certainement de fonds dans le cadre du programme Petites Villes de Demain pour être transformée en hall de marché ou local pour accueillir des commerçants.

La présence de nombreuses friches est donc un atout pour le territoire de la CCV qui peut lui permettre de répondre aux objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de densification de la trame urbaine.

Le potentiel de recyclage foncier peut comprendre également les bâtiments à usage commercial ou artisanal vacants. Sur le territoire de l'ancienne CCVI, une petite vingtaine de locaux commerciaux sont vacants. C'est un enjeu pour permettre l'installation de nouveaux petits commerçants sans pour autant consommer du foncier.

Les logements vacants peuvent aussi être pris en compte dans le calcul du potentiel de recyclage foncier. En 2017, 937 logements vacants ont été recensés sur le territoire de la CCV. Les logements vacants sont en augmentation depuis quelques décennies. En 1968 il n'y en avait que 339 contre 619 en 2007, soit une augmentation de 83% en 39 ans. Puis, le nombre de logements vacants a augmenté de 50% en 10 ans, ce qui est relativement important. Par conséquent, la part des logements vacants est de 8,4% sur le territoire de la CCV ce qui est supérieur à la moyenne nationale (8,2%) et à celle des territoires avoisinants (7,9% CABS et 6,3% CCPM).

Evolution du taux de logements vacants :



Atouts : présence de nombreuses friches et logements vacants sur le territoire.

Faiblesses : La quasi-totalité des friches sont polluées ou dégradées.

Enjeux : dépolluer, revaloriser ou démolir les friches pour densifier les villages et éviter de consommer du foncier agricole. Mener des actions pour attirer des commerçants dans les locaux vacants dans le but de revitaliser le centre des bourgs.

5/ Surfaces désartificialisées

Le territoire de la CCV comporte quasiment aucune surface désartificialisée. Seule la commune de Bourseville a été concernée par la désartificialisation d'un sol en 2007. Une friche industrielle polluée, auparavant occupée par une usine d'incinération, a été démolie. Le site a été dépollué et transformé en bois. Désormais la CCV y dépose des déchets verts (compost). D'ailleurs le garage de la CCV est situé à cet endroit.

Faiblesses : peu de surfaces désartificialisées alors que l'objectif du zéro artificialisation nécessite de renaturer 5 500 ha de terres par an au niveau de la France.

Enjeux : mener des projets de désartificialisation autour de certaines friches qui ne présentent pas un potentiel de recyclage foncier.

Orientation stratégique : poursuivre le développement du territoire de la CCV en privilégiant la densification du pôle urbain des 3F, grâce aux friches et logements/locaux vacants, et en préservant les espaces agricoles et naturels.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

L'agriculture est un enjeu prépondérant de l'aménagement du territoire en raison de ses impacts sur l'économie, l'environnement et l'occupation des sols. L'agriculture permet de valoriser le foncier, d'assurer le maintien du potentiel agronomique des sols, d'entretenir le paysage etc... Le territoire de la CCV, étant à dominante rurale, est composé majoritairement de terres agricoles. La surface agricole utilisée est un instrument permettant d'évaluer la part de la production agricole sur un territoire donné.

1/Surface agricole utile du territoire

En France la SAU représente 29 millions d'hectares soit 54% du territoire. Parmi ces espaces on compte les surfaces arables, les cultures, les surfaces en herbe. On peut parfois y inclure les jardins privés des agriculteurs. Cependant les zones forestières ne sont pas comprises dans la SAU. La part de la surface agricole utile dans la superficie totale de la CCV est de **82,3%** (en 2010), soit environ 15 607 ha. La SAU sur le territoire de la CCV est donc supérieure à la moyenne nationale : 42,8%. De même elle est supérieure à la SAU des territoires voisins (62,9% pour CABS ; 60,8% pour CC villes sœurs ; 70,9% pour la CC Ponthieu Marquenterre etc.).

La part de surface agricole utile sur le territoire de la CCV a augmenté de **1,57 points de %** entre 2000 et 2010. Alors qu'au niveau national l'évolution de la part de SAU est de -1,44 points de %. De même au niveau du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme l'évolution de la part de SAU est de -2,33 points de %. Enfin au niveau du département de la Somme, la SAU a diminué de 0,97 points de % entre 2000 et 2010. Le seul territoire voisin où la SAU a augmenté est celui de la CCPM avec une augmentation de + 0,29 points de %.

Donc la SAU a eu tendance à augmenter ces dernières années alors que dans le reste du territoire la SAU a diminué.

Dans la surface agricole utile de la CCV il y a 21,4% de surface toujours en herbe (STH). Cependant cette donnée date de 2010 et ce ratio de STH a nettement diminué depuis. Il en va de même pour les haies.

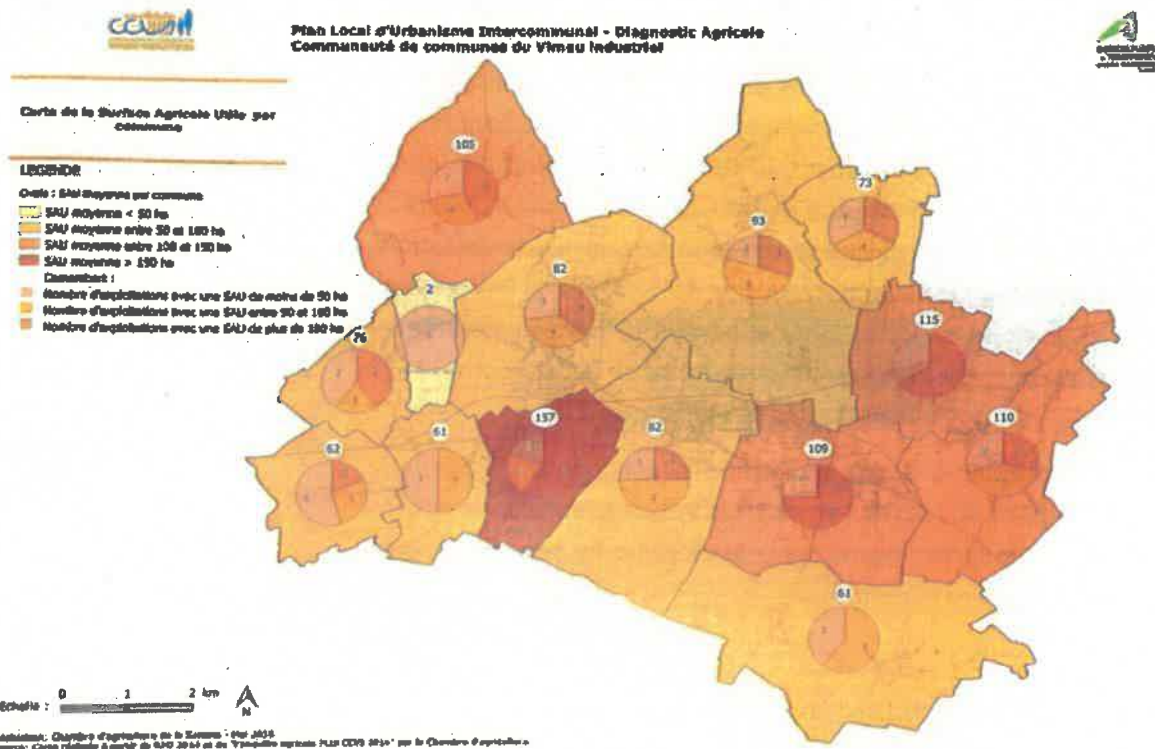
1) Part de la surface agricole utile (SAU) dans la superficie totale (%) 2010



1 Evolution de la part de la surface agricole utile (SAU) dans la superficie totale (points de %) 2010



Au niveau de l'ancienne CCVI, la surface agricole utile totale était de 7 700 ha. La commune de Woincourt présente la surface agricole utile moyenne par exploitation la plus importante avec 157 ha. Les deux communes ayant la surface agricole utile moyenne la plus basse sont Aigneville et Méneslie (61 ha).



Sur l'ancienne CCVV la surface agricole utile représentait 8 607 ha en 2019.

Atouts : la part de la SAU est relativement importante sur le territoire de la CCV et est en croissance contrairement à la moyenne nationale.

Enjeux : Préserver les terres agricoles appartenant à la SAU de toute artificialisation pour maintenir la productivité et la rentabilité de nos terres.

2/Le nombre d'exploitations agricoles

Sur le territoire de l'ancienne CCVI il y a 260 exploitations agricoles. Parmi ces 260 exploitations agricoles 78 ont leur siège sur le territoire de la CCVI. Selon une étude menée par la chambre d'agriculture en 2016, la surface moyenne par exploitation sur le territoire de la CCVI est de 88 ha. Cette surface a donc plus que doublé depuis 30 ans puisqu'elle s'élevait à 25 ha en 1979.

Il y a autant d'exploitations avec une SAU inférieure à 50 ha que d'exploitations avec une SAU comprise entre 50 et 100 ha et d'exploitations de plus de 100 ha. Il y a donc une certaine homogénéité au niveau de la taille des exploitations.

La surface agricole totale de la CCVI varie selon que l'on prend en compte uniquement les exploitations qui ont leur siège sur le territoire ou toutes les exploitations qui cultivent sur le territoire de la CCVI. La SAU de la CCVI est de 5 965 ha si on ne prend en compte que les exploitations ayant leur siège sur le territoire, soit 77% de la SAU globale et 66% de la CCVI. La SAU exploitée par les exploitants n'ayant pas leur siège sur le territoire de la CCVI est de 1735 ha soit 23% de la SAU globale et 19% de la CCVI.

Par conséquent, les exploitations ayant leur siège sur le territoire de la CCVI cultivent les 2/3 de la surface de la CCVI et les 3/4 de la surface agricole alors qu'ils ne représentent que 30% des exploitations.

Le type d'exploitation

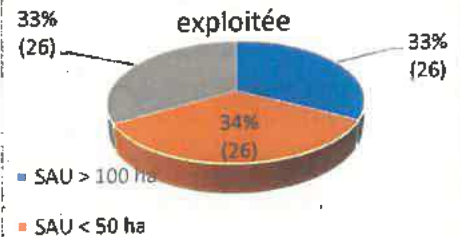
Sur le territoire de la CCVI, les terres sont exploitées en majorité en fermage. En effet en 2010, 78%, soit 3/4, des terres exploitées par des agriculteurs étaient louées.

La surface des terres exploitées en fermage n'a pas réellement augmenté entre 2000 et 2010 alors que dans la Somme elle a augmenté de 10% (aujourd'hui 87%). 19% des terres agricoles sont exploitées en faire valoir direct et 4% font l'objet d'une convention précaire et peuvent être reprises à tout moment.

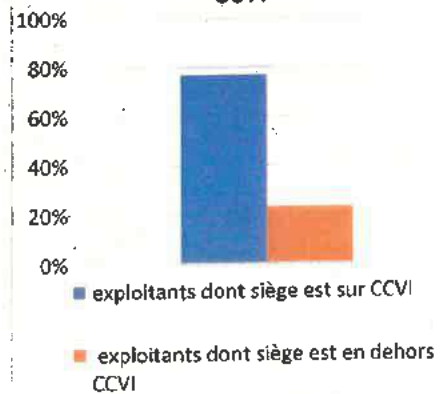
nombre d'exploitants sur la CCVI



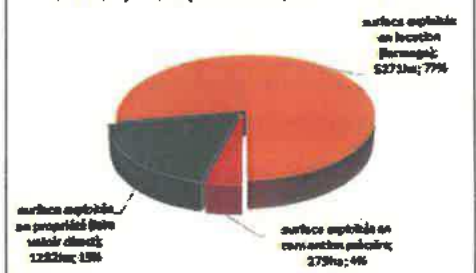
nombre et pourcentage d'exploitations sur la CCVI en fonction de la surface exploitée



part de la SAU cultivée par les exploitants agricoles sur la CCVI



répartition de faire valoir des surfaces agricoles des exploitants exploités sur la CCVI (source : enquête chambre agriculture Somme - mai 2010)



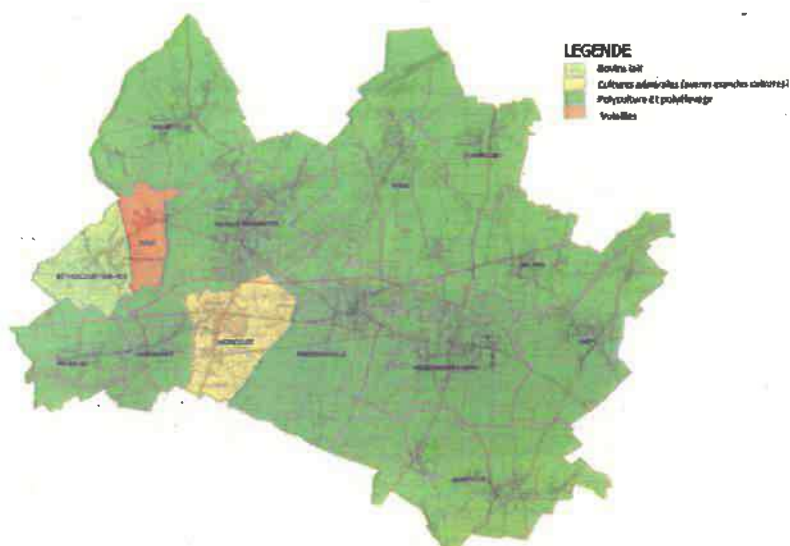
L'agriculture est une activité économique qui participe au développement du territoire. La Somme se positionne parmi les premiers départements en matière d'agriculture et pour de nombreuses productions.

Il y a majoritairement 4 types de productions agricoles sur le territoire de la CCV :

- Polyculture et poly-élevage
- Cultures générales
- Bovins lait
- Volailles

L'élevage est l'activité la plus répandue sur le territoire de la CCV et notamment pour la partie Vimeu industrielle. En effet sur 11 communes du territoire de l'ancienne CCVI, le poly-élevage est l'activité agricole qui pèse le plus sur l'économie locale.

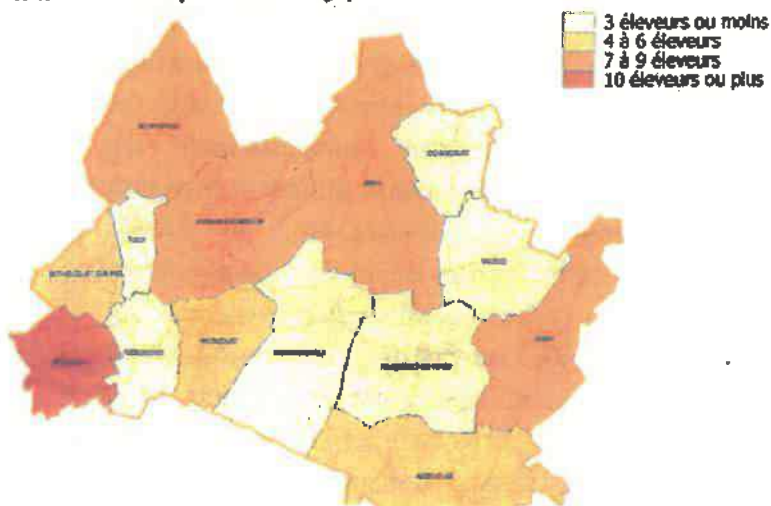
Carte 4. Orientations agricoles-économiques des communes de la CCV en 2018 (source RGA)



En outre 85% des exploitations de la CCVI ont une activité d'élevage ; alors que pour le département de la Somme seules 53% des exploitations ont une activité d'élevage.

Toutes les communes de la CCVI ont au moins une exploitation agricole avec une activité d'élevage. C'est à Méneslie qu'il y a le plus grand nombre d'exploitations d'élevage (au moins 10 éleveurs). Ils sont beaucoup moins présents sur les communes de Feuquières-en-Vimeu, de Fressenneville ou d'Ochancourt.

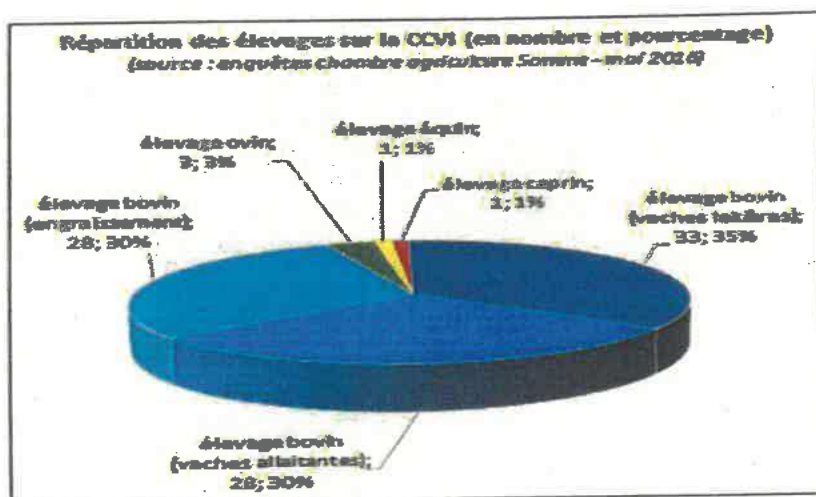
Carte 5. Nombre d'exploitations d'élevage par commune



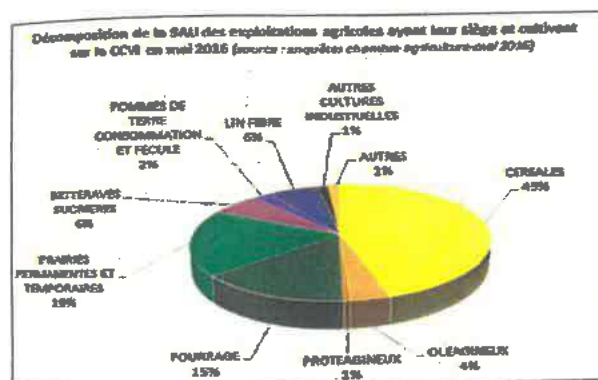
D'après une enquête réalisée par la chambre d'agriculture de la Somme en 2016, les élevages de bovins sont majoritairement présents sur la CCVI puisqu'ils représentent 94% des élevages. On estime qu'un éleveur sur deux a au moins des vaches laitières. Les élevages de vaches laitières (35%) sont un peu plus importants que les élevages de vaches allaitantes (30%) et de bovins à l'engraissement (30%). Ces élevages de bovins sont de taille moyenne et similaires à ceux du département. Les troupeaux des exploitations laitières se composent en moyenne de 60 vaches laitières pour la CCVI contre 61 pour le département. Pour ce qui concerne les troupeaux allaitants, le nombre moyen de vaches est de 30 pour la CCVI contre 31 pour la Somme. Pour les bovins à l'engraissement le troupeau moyen est composé de 48 bêtes.

Le nombre d'élevage bovin a cependant été divisé par trois entre 1979 et 2010. Néanmoins le nombre de bovins par exploitation a été multiplié par deux sur la même période.

Les élevages ovins, caprins, avicoles et équin sont minoritaires sur le territoire de la CCV puisqu'ils ne représentent que 6% des élevages.



La culture : les céréales sont les cultures dominantes sur le territoire de la CCVI puisque les agriculteurs y consacrent 45% de la SAU. Ces cultures alimentent principalement les coopératives céréalières situées à proximité comme celles d'Aigneville, de Friville-Escarbotin ou les deux de Feuquières-en-Vimeu. Les oléagineux et protéagineux ne représentent que 5% de la SAU contre 12% en moyenne au niveau du département de la Somme. La betterave sucrière ne représente également que 6% des surfaces cultivées. 6% de la SAU est réservée à la culture du lin fibre ce qui n'est pas négligeable. Enfin, les prairies



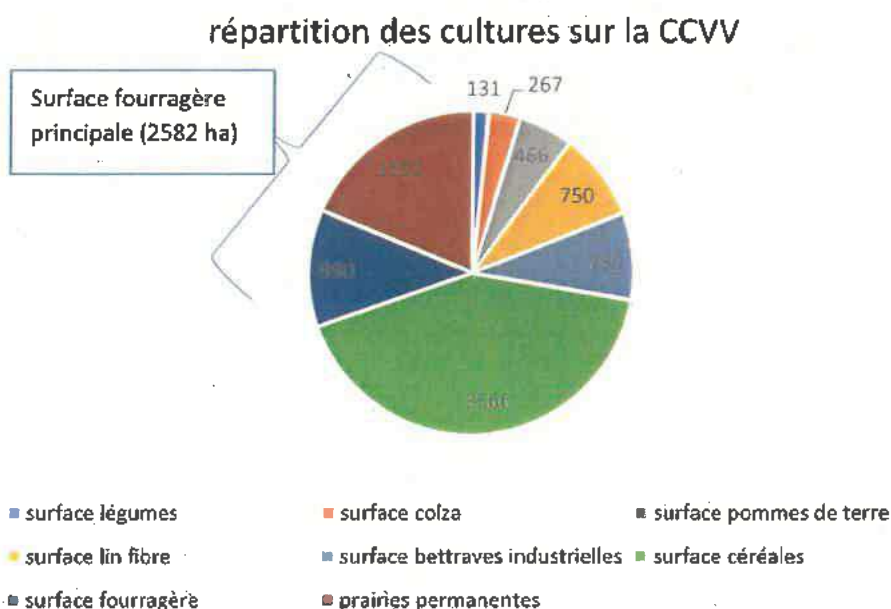
représentent 19% de la SAU et les fourrages 15%. Cependant la surface consacrée aux prairies permanentes a diminué de moitié entre 1979 (3036 ha) et 2010 (1490 ha).

En ce qui concerne le territoire de l'ancienne CCVV :

104 exploitations agricoles ont été recensées en 2019 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Vimeu Vert. Il s'agit des exploitations agricoles dont le siège est situé sur le territoire de la CCVV. Il y a donc plus d'exploitations agricoles sur le Vimeu vert que sur le Vimeu industriel.

L'élevage est également très présent sur le territoire de l'ancienne CCVV, en particulier l'élevage bovin lait. D'ailleurs, en 2019 il y a eu 25 demandeurs d'aide aux bovins allaitants et 29 demandeurs d'aide aux bovins lait. Cela représente un cheptel de 1199 bovins allaitants et de 1892 bovins laitiers.

La culture majoritaire sur le Vimeu vert est également celle des céréales (42%). Les prairies permanentes occupent encore une surface raisonnable (19%).



Par conséquent, 182 exploitations agricoles ont leur siège sur le territoire de l'actuelle CCV.

Il convient de souligner que les cultures industrielles se sont fortement développées sur le territoire de la CCV depuis ces dernières années, notamment pour ce qui concerne le lin, les pommes de terre, les légumières et les betteraves. Ce développement de la culture industrielle s'est fait au détriment de l'élevage bovin et des prairies.

Malgré tout, l'élevage demeure l'activité prédominante sur le territoire. Mais le plus souvent les exploitations tirent leurs revenus à la fois des cultures et de l'élevage. Certaines exploitations agricoles ont même diversifié leur activité pour bénéficier d'un revenu complémentaire.

Atouts : le territoire de la CCV compte un nombre relativement important d'exploitations agricoles. Les exploitants agricoles ayant leur siège sur le territoire de la CCV cultivent la majorité de la SAU. Les activités agricoles sont diverses.

Faiblesses : diminution des exploitations d'élevage et par conséquent diminution des prairies.

Enjeux : préserver les prairies pour gérer le ruissellement des eaux en maintenant des surfaces perméables.

3/ Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteur ou d'AMAP

Sur le territoire de l'ancienne CCVI la diversification de l'activité agricole est peu développée. En 2016 environ 9% des exploitations agricoles avaient développé une activité de diversification (soit 7 exploitations). La diversification agricole peut revêtir différentes formes : vente directe des produits, hébergement à la ferme etc.

Depuis, de nouvelles exploitations se sont lancées dans la vente directe ou la vente en circuits courts.

Activités d'hébergement et de vente directe		
Commune	Exploitation	Prestations
Méneslies, 49 rue Emile Grandsare	SCEA Théron Hebert	<ul style="list-style-type: none"> - Vente directe de viande bovine issue de leur élevage - Activité complémentaire de gîte à la ferme (gîte du Marronnier)
Méneslies, 55 rue Emile Grandsare	La ferme du Cytise	Vente directe de lait provenant de leur élevage de vaches laitières et de produits transformés par eux-mêmes (beurre, crème etc.)
Yzengremer, 28 rue du 11 novembre	Etablissement Escargot Desenclos	Vend ses escargots à l'escargotière du Vimeu vert située à Villeroy, qui revend elle-même des escargots et des plats préparés à base d'escargot.
Tully, 29 rue Jean Catelas	La ferme du Prince Mulard	Elevage de canards et vente directe de foie gras
Ochancourt, 13 rue de Paris	La ferme du bois d'Hantecourt	Activité de chambres d'hôtes à la ferme. Ils disposent du label « bienvenu à la ferme » pour leur activité d'hébergement
Friville-Escarbotin, 166 rue Isaïe Sellier	EARL Malgras	Spécialisée dans l'élevage de bovins et a une activité complémentaire de vente directe de viande
Tours-en-Vimeu, rue de Courcelles à Corroy	SARL la frite qui plé	<ul style="list-style-type: none"> - Production de pommes de terres de consommation - Activité de vente directe de frites fraîches crues, de pommes de terre en lamelles, épluchées, entières en filet etc.

Tours-en-Vimeu, 8 rue d'Ercourt	EARL Davergne	<ul style="list-style-type: none"> - Elevage de vaches à viandes et de vaches laitières nourris principalement avec des aliments produits à la ferme - Vente directe de veau fermier, viande rouge de génisse, de porc, lait de vache, glaces au lait de vache etc.
Tours-en-Vimeu, 10 rue de bas d'Houdent	Le marché d'Houdent	Vente directe à la ferme de légumes et fruits de saison et de viande charolaise
Acheux-en-Vimeu, 7 hameau de Zoteux	Les Bêees de Somme	<ul style="list-style-type: none"> - Elevage de chèvres - Vente directe de fromages de chèvres
Acheux-en-Vimeu, 20 grande rue à Frireulles	Le potager de la Baie de Somme	Vente directe de légumes issus de l'agriculture biologique. Vend aussi sur les marchés
Acheux-en-Vimeu	Mme Jumel	Vente de viande
Tœufles, 4 rue Hallet	GAEC Delignières	Vente directe de champignons de Paris bio
Tœufles, place de la mare	Antoine et le haricot magique	<ul style="list-style-type: none"> - Production de fruits et légumes bio - Vente directe de fruits et légumes et de produits transformés comme du cidre ou du jus de pomme - Producteur membre de l'AMAP du Vimeu
Tœufles, 14 rue du Haut	Henocque Valery	Vente de miel sur les marchés
Béhen, 2 route de Rouen – les croisettes	La ferme Hocquet Bio poulets	Vend par l'intermédiaire des AMAP d'Abbeville, Amiens, Moreuil et Rivery et directement dans le magasin « Le jardin d'Anais » situé dans l'enceinte de l'exploitation
Béhen, 40 rue du Trinquies	La ferme La terre du Bio	Vente directe de légumes bio + vente sur les marchés
Béhen, 45 rue d'Ercourt	Lottin Jolly Ginette	Vente directe de volailles et de lapins
Cahon-Gouy, 1 bis rue du moulin	Les moulins Riquier	Vente directe de farine, de pain, de préparation pour pain. Ils ont le label terroir Hauts-de-France
Grébault-Mesnil, 15 rue Machu	La ferme Vimier	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication et vente directe de leur propre Rollot fermier. - Libre cueillette de fraises en saison
Bouillancourt (hameau de Moyenneville) 5 rue Bouchère	Le pré à pommiers	Gîte à la ferme
Moyenneville, 11 rue de la place	EARL Lemaitre Routier	Vente directe de viande race blonde d'Aquitaine issu de leur élevage.

Par conséquent, sur le territoire de la CCV environ 21 producteurs vendent directement leurs produits à la ferme ou sont engagés dans de la vente en circuits courts. Les producteurs du Vimeu vert sont davantage engagés dans cette démarche que les producteurs du Vimeu industriel (15 contre 6).

Concernant les associations engagées dans la vente en circuits courts, il y a l'AMAP du Vimeu située à Feuquières-en-Vimeu. Une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) naît de la volonté des consommateurs et des producteurs de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine. Les adhérents cotisent pour une période qui est

généralement d'un an et peuvent en échange récupérer chaque semaine un panier rempli de produits de saisons cultivés par les agriculteurs partenaires. Cependant, les consommateurs s'engagent également à aider périodiquement les producteurs à entretenir leur exploitation. L'AMAP du Vimeu propose des paniers hebdomadaires composés de légumes bio, pain, produits laitiers etc. On retrouve notamment les produits de la ferme « Antoine et le haricot magique » de Tœufles et des produits laitiers bio qui viennent de Dargnies.

Il y a aussi l'association Les Paniers de la Baie présidée par Mme Bouvet, propriétaire de la ferme « le marché d'Houdent » à Tours-en-Vimeu. Elle réunit des producteurs de fruits et légumes de Picardie maritime et promeut la vente directe en circuits courts. Le projet a été lancé par la chambre d'agriculture dans le cadre de la démarche « En avant Somme ». Les paniers sont composés d'au moins 6 produits de saison et peuvent être retirés chaque semaine sur les exploitations, dans les magasins partenaires (ex à Abbeville ou Rue) ou livrés sur les lieux de travail en lien avec les comités d'entreprise.

Depuis peu, un drive fermier existe à Tours en Vimeu par l'intermédiaire des propriétaires de l'EARL Davergne. Il regroupe une trentaine de producteurs qui viennent de la Somme (chocolatier, producteur de miel, de cidre, de bière, fabricante de cosmétique etc.). Ils sont tous situés dans un périmètre de 50 km. Les clients doivent passer leur commande le dimanche en fonction des produits disponibles dont la liste est publiée chaque semaine sur les réseaux sociaux. Les paniers sont récupérés le samedi matin directement à Tours-en-Vimeu.

Atouts : le nombre de producteurs vendant en circuits courts sur le territoire de la CCV est en augmentation depuis quelques années.

Faiblesses : les producteurs faisant de la vente directe sont peu présents sur le territoire de l'ancienne CCVI. De plus, il y a un manque de communication sur l'existence de ces points de vente directe.

Enjeux : informer la population de l'existence de ces points de vente et inciter d'autres producteurs à s'inscrire dans cette démarche, notamment dans le cadre du PAT.

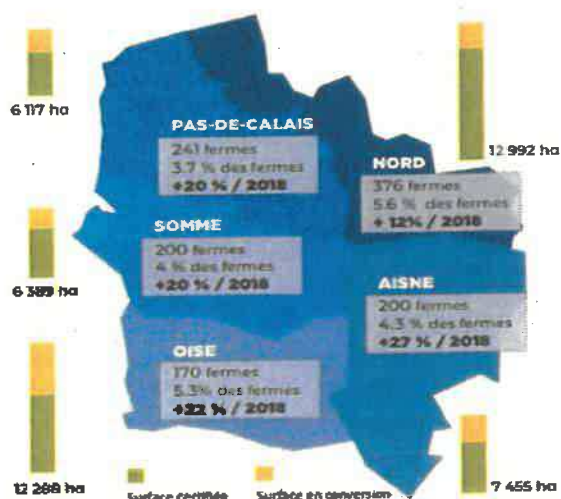
4/ Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

L'agriculture biologique

A ce jour, 9 exploitations agricoles sont considérées comme étant engagées dans l'agriculture biologique sur le territoire de la CCV. Ce chiffre est relativement bas comparé à la moyenne française qui est de 53 exploitations. Le territoire qui comporte le plus d'exploitations agricoles engagées dans le bio est celui du CRTE du Pays d'Auch avec 536 exploitations agricoles bio.

Le bio n'est pas énormément développé dans le département de la Somme puisque seul 1,4% de la surface agricole utile correspond à de l'agriculture biologique. Les territoires voisins de la CCV ne sont donc pas plus engagés dans le bio : on trouve 8 exploitations agricoles bio sur le territoire de la CABS et 10 sur celui de la CC du Ponthieu Marquenterre.

Au niveau de la France la part moyenne de la surface agricole engagée dans le bio correspond à 8,3% de la surface agricole utile totale. Cela équivaut à 47 196 producteurs bio. A titre de comparaison au niveau des Hauts-de-France on recense 1 187 fermes bio soit 4,6% des fermes régionales. Cela correspond à 45 170 ha de terres agricoles en bio ou en conversion soit 2,1% de la SAU régionale.



L'agriculture biologique est donc très peu développée sur le territoire de la CCV.

Parmi les 9 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique sur le territoire de la CCV il y a :

Nom de l'exploitation	Commune	Type de produits
La ferme « Antoine et le haricot magique » Antoine Flicot	Tœufles	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2017 - Produits : pommiers pruniers, pêchers, cerisiers, maraichage diversifié, prairies permanentes. - Produits transformés : jus de pomme.
Le Potager de la Baie de Somme Romuald Hénon	Frireulles, commune d'Acheux-en-Vimeu	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par le bureau Veritas depuis 2020 - Produits : fruits rouges, panais, betteraves rouges, maraichage plein champ, poireaux, pommes de terre, prairies permanentes, œufs.

Ferme Sainte Philomène Patrick Sinoquet	Nibas	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2015 - Produits : jachère, mélanger fourrager et raygrass
Piolle Maryse	Acheux-en-Vimeu	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2019 - Produits : blé tendre, avoine, épeautre, luzerne
Gaec Delignières	Tœufles	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2009 - Produits : champignons, luzerne. Produits transformés bio : soupes, potages et crèmes de champignons.
Demarest Elizabeth	Rogeant, commune de Tœufles	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par le bureau Veritas depuis 1999 - Produits : œufs
Hocquet Christophe	Béhen	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2013 - Produits : prairie permanente, canards, chapons, coqs, dindes, œufs de poule, oies, pintades, poules pondeuses, poulets de chairs. - Produits transformés bio : sauce bolognaise, coq à la bière, coq au vin, coq aux légumes anciens, pâté de canard, rillettes etc
Gallet François	Béhen	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2010 - Produits : légumes, melons, racines et tubercules...
Boucher Nicolas	Béhen	<ul style="list-style-type: none"> - Produits certifiés bio par Ecocert depuis 2019 - Produits : céréales, légumineuses, légumes et melons, racines et tubercules, plantes textiles, luzerne etc.

Elles sont toutes certifiées agriculture biologique Europe selon le règlement européen BIO CE 834/2007.



Le label Haute Valeur environnementale

Cette certification permet d'attester que les éléments de biodiversité sont largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement est réduite au minimum. Aucune exploitation agricole n'est engagée dans ce label sur le territoire de la CCV.



Label terroirs Hauts-de-France

Il s'agit d'une marque qui promeut la production locale et la transformation de matières premières d'origine régionale. L'entreprise sauvage viandes à Feuquières-en-Vimeu bénéficie de ce label car les produits sont issus d'une entreprise inscrite à la chambre de commerce et d'industrie. L'établissement Les moulins Riquier à Cahon-Gouy bénéficie également de ce label.



Bienvenue à la ferme

Les agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs. Uniquement la ferme du bois d'Hantecourt située à Ochancourt bénéficie de ce label pour son activité de chambres d'hôte à la ferme. Mais aucune exploitation agricole bénéficie de ce label pour son activité de vente directe, de restauration ou d'activité de loisir.



Atouts : augmentation du nombre d'exploitations agricoles engagées dans des démarches de labellisation environnementale.

Faiblesses : le nombre d'exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique reste très faible.

Enjeux : agir pour le développement de l'agriculture biologique ou de la labellisation environnementale pour participer à la mise en place d'une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique.

5/ Existence d'un projet alimentaire territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation de manière générale dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, la création de circuits courts etc. Ces projets alimentaires territoriaux sont issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui est entrée en vigueur le 13 octobre 2014. Ils sont mis en œuvre par les acteurs locaux comme les collectivités mais impliquent la réalisation d'actions partenariales avec les agriculteurs, les commerçants, les écoles etc ...

Le PAT s'appuie sur une dimension économique (permet le rapprochement de l'offre et de la demande), environnementale (lutte contre le gaspillage, diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au fret, favoriser la production agroécologique...) et sociale (actions en faveur de l'éducation alimentaire, égal accès à l'alimentation...).

Un projet alimentaire territorial est en cours d'élaboration au niveau du Syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées. Cette démarche a été engagée à la suite d'un appel à projets lancé par l'Etat en décembre 2020 dans le cadre de France Relance. Pour l'instant le PAT n'est qu'à l'état de projet mais aura vocation à couvrir, entre autres, le territoire de la CCV.

Enjeux : participer à des actions en lien avec BS3V pour développer les circuits courts dans les restaurations collectives (cantines scolaires etc.) et inciter les producteurs du territoire à s'engager dans des démarches de vente directe.

6/Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

L'utilisation des produits phytosanitaires est un enjeu majeur pour l'agriculture en raison de leur impact sur la santé publique. Différentes études montrent que les personnes exposées aux produits phytosanitaires ont plus de risques de contracter certaines pathologies (agriculteurs, leurs familles mais aussi les personnes habitant à proximité des champs/vignes). Les produits phytosanitaires pourraient également être des perturbateurs endocriniens problématiques pour le développement du fœtus et de l'enfant lorsque l'exposition intervient au cours de la période prénatale ou périnatale. L'utilisation des produits phytosanitaires est également un enjeu pour l'environnement puisqu'on retrouve leur trace dans une grande majorité des cours d'eau. En outre, les produits phytosanitaires affecteraient les insectes pollinisateurs comme les abeilles.

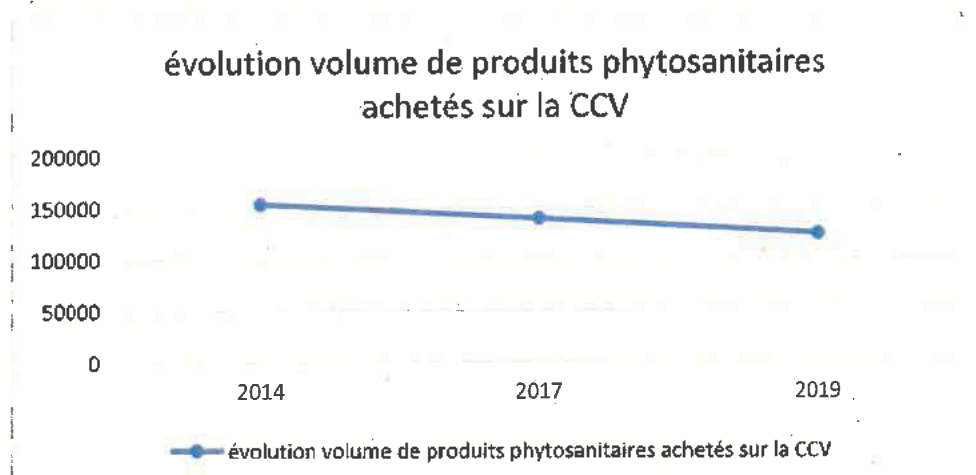
L'utilisation des produits phytosanitaires est donc un enjeu primordial pour tous les consommateurs et c'est pourquoi le gouvernement se penche sur l'élimination progressive de ces produits. C'est d'autant plus le cas que la France est le deuxième Etat membre de l'Union Européenne consommateur de produits phytosanitaires.

Pour ce qui concerne le territoire de la CVV, en 2019, 124 360 kilogrammes de substance active ont été achetées par les agriculteurs. Cependant cette donnée ne recouvre pas parfaitement le territoire de la CCV. En effet les produits phytosanitaires achetés par les agriculteurs sont répertoriés par codes postaux. Les 25 communes de la CCV sont classées parmi 7 codes postaux. Mais d'autres communes qui se trouvent en dehors du territoire de la CCV sont rattachés à ces mêmes codes postaux. On trouve notamment Allenay pour le code 80130 et Mons Boubert et Franleu pour le code 80210. 15 autres communes sont rattachées au code postal 80132 et 38 communes pour 80140.

En outre, il convient de souligner que ce volume correspond aux produits phytosanitaires achetés par les agriculteurs qui ont leur siège sur une des communes concernées par les codes postaux cités. Il est tout à fait possible qu'un agriculteur ait son siège social sur une commune qui se trouve en dehors de ce périmètre mais qu'il utilise ses produits sur le territoire de la CCV. Cela est d'autant plus probable que sur le territoire de l'ancienne CCVI seuls 78 exploitants ont leur siège social sur l'intercommunalité sur les 260 exploitants totaux. A contrario, il est également possible qu'un exploitant ait son siège social sur le territoire de la CCV mais qu'il utilise une partie de ses produits phytosanitaires en dehors du territoire.

Autre point à souligner, ces données ne concernent que le volume des produits achetés par an et non pas le volume utilisé par an. Les produits achetés peuvent sans doute être utilisés sur plusieurs années. En outre, lorsqu'il est prévu que la redevance pollution diffuse augmente, les agriculteurs achètent plus de produits l'année précédente dans le but de faire des économies. Mais cela ne signifie pas que tout le volume sera utilisé la même année. Il faut donc faire preuve de hauteur en analysant ces chiffres.

Concernant l'évolution du volume de produits phytosanitaires achetés sur le territoire de la CCV, il convient de remarquer que celui-ci est déjà en baisse. En effet en 2014, 153 201 kg de produits phytosanitaires ont été achetés sur le territoire de la CCV, 139 442 kg en 2017 et 124 360 kg en 2019. Cela signifie qu'entre 2014 et 2019 il y a eu une baisse de 28 800 kg de produits phytosanitaires achetés. Cependant, encore une fois, il faut préciser que des exploitations agricoles ont fermé pendant cette période. Cela peut expliquer cette diminution.



Atouts : le volume de produits phytosanitaires acheté semble diminuer.

Faiblesses : ce volume reste encore relativement important.

Enjeux : agir en faveur d'une agriculture plus durable en aidant les agriculteurs à utiliser moins de produits phytosanitaires sur leurs terres.

Orientation stratégique : préserver les terres agricoles et agir en faveur du développement d'une agriculture plus durable auprès des agriculteurs dont le siège social est sur le territoire de la CCV.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1/ compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes

Techniques d'assainissement

Sur le territoire de la CCV l'assainissement n'est pas uniformisé. Une partie du territoire bénéficie d'un système d'assainissement collectif et l'autre partie est toujours soumise à un système d'assainissement individuel. Toutes les communes qui appartenaient avant à la CCVV ont un système d'assainissement non collectif. Concernant les communes de l'ancienne CCVI, seules Aigneville, Valines, Ochancourt et Nibas ne disposent pas de l'assainissement collectif. Toutes les autres communes bénéficient d'un assainissement autonome et collectif. Ainsi l'assainissement collectif dessert environ 15 175 habitants sur le territoire de la CCV (données de 2014).

Quatre stations d'épurations sont présentes sur le territoire : Chépy, Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu et Bourseville.

Stations d'épuration	Communes reliées	Capacités
Friville-Escarbotin	Friville-Escarbotin, Woincourt, Tully, Méneslies, Yzengremer et Béthencourt-sur-Mer	8000 EH (équivalents habitants)
Feuquières-en-Vimeu	Feuquières-en-Vimeu et Fressenneville	7000 EH
Chépy	Chépy	1200 EH
Bourseville	Bourseville, une partie de la commune de Tully + hameau de Martaigneville	950 EH

A noter que la station d'épuration de Chépy fonctionne avec un système de filtrage par roseaux et celle de Bourseville avec la technique du lagunage d'épuration. Le lagunage est un procédé naturel d'épuration des eaux qui nécessite de créer des bassins tampons dans lesquels les eaux usées vont transiter avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les deux autres stations d'épuration fonctionnent par un traitement intensif dit par « boues activées ». C'est le traitement biologique le plus simple et le plus rapide.

Conformité des installations

Les eaux usées contiennent de nombreuses substances, micro-organismes et produits toxiques qui peuvent être pathogènes ou polluants. Il est donc nécessaire d'épurer les eaux usées avant de les rejeter dans les milieux aquatiques. Ainsi, pour garantir la protection des milieux, des normes encadrent les rejets d'eau propre. Ces normes découlent principalement de la directive européenne 91/271/CEE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) pour ce qui concerne l'assainissement collectif. Des niveaux de traitement minimum sont exigés pour chaque station d'épuration à la fois au niveau des équipements et des

performances. On parle de conformité nationale ou ERU. En 2013, en France, 92,9% des stations de traitement des eaux usées étaient conformes au niveau des performances et 95,2% pour l'équipement. Au niveau du département de la Somme, une étude menée en 2016 montre que seulement 67% des stations sont conformes aux normes européennes pour leur performance. En revanche 93% des stations sont conformes aux normes européennes pour l'équipement dans la Somme.

Sur le territoire de la CCV, la taux de conformité des installations de traitement des eaux avec les normes européennes est relativement bon. En 2017, les stations d'épuration de Friville-Escarbotin et de Bourseville ont été considérées comme conformes en équipements mais pas en performance. Les stations de Feuquières-en-Vimeu et de Chépy ont été jugées conformes dans leur globalité.

A côté de la conformité nationale, il y a la conformité locale. Cette conformité permet de vérifier que les éventuels rejets du système de collecte ne remettent pas en cause l'état du milieu récepteur au regard des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau. Cette conformité est établie par le service chargé de la police de l'eau chaque année.

Ainsi concernant la conformité globale des stations d'épuration en 2020 :

- Feuquières-en-Vimeu : conforme au niveau national et au niveau local.
- Chépy : conforme au niveau national mais pas au niveau local. Cependant cette station a été mise en service en novembre 2020 et est donc encore en cours de réglage et d'optimisation. Les travaux seront achevés pour fin 2021.
- Friville-Escarbotin : conforme aux niveaux national et local.
- Bourseville : non conforme sur les deux niveaux. Cependant les résultats épuratoires sont satisfaisants sur les deux prélèvements journaliers (DCO : 84,5 mg/l ; DB05 : 10mg/l). Des résultats meilleurs ne peuvent être attendus avec cette technique de traitement par lagunage naturel de type macrophyte. En outre, les eaux traitées se déversent dans un fossé d'infiltration de type limon sablonneux et il n'y a pas d'impact défavorable sur le milieu naturel.

Il convient donc de remarquer que les stations d'épuration respectent relativement bien les normes de conformité. Seule la station de Bourseville pose réellement problème mais cela est dû à la nature du traitement.

Il convient d'indiquer que la CCV envisage de mener une action de prévention pour contrôler l'état des conduits d'assainissement de Friville-Escarbotin. En outre, une étude d'optimisation du traitement des boues des stations de Feuquières-en-Vimeu et de Friville-Escarbotin a été lancée début 2021 car le devenir des filières boues est difficile à envisager en raison notamment de l'interdiction des épandages pendant la crise sanitaire.

Concernant l'assainissement non collectif, les dispositifs contrôlés sur le territoire de la CCVI ont un taux de conformité d'environ 46% en 2014 et 25,10% en 2019. On remarque que ce taux est en baisse mais cela peut s'expliquer par le fait que le calcul soit basé sur un ratio avec un nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service en 2009.

Atouts : globalement les dispositifs d'assainissement collectif et non collectif ont un taux de conformité correct.

Faiblesses : deux stations d'épuration ne sont pas conformes aux normes européennes pour ce qui concerne leur performance.

Enjeux : assurer le bon état des équipements de traitement des eaux en menant des actions préventives et améliorer la performance des stations.

2/ Taux de fuite des réseaux du territoire

Sur le territoire de la CCV, l'eau relève de la compétence des syndicats d'eau. Depuis 2020 deux syndicats sont compétents sur le territoire de la CCV : le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP) qui se trouve à Friville-Escarbotin et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Vimeu Vert (SIAEP) qui se trouve à Huppy. Le SIEP résulte de la fusion de trois syndicats préexistants : l'ancien syndicat intercommunal des eaux de Picardie, le SIAEP d'Aigeville et le SIAEP du Bois de la Motte.

L'ancien SIAEP du bois de la Motte regroupait les communes de Fressenneville, Nibas, Valines, Ochancourt, Franleu, Mons-Boubert, Quesnoy-le-Montant, Cahon-Gouy, Saigneville et Boismont. Le SIAEP d'Aigeville regroupait les communes d'Aigeville, de Feuquières-en-Vimeu, de Tours-en-Vimeu, d'Ercourt et de Tœufles. Enfin, l'ancien SIEP regroupait les communes de Friville-Escarbotin, Woincourt, Tully, Bourseville, Yzengremer, Méneslies, Béthencourt-sur-Mer, Buigny-lès-Gamaches, Embreville, Dargnies, Bouvaincourt-sur-Bresle, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, Oust-Marest, Ault, Friaucourt, Allenay, Woignarue, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Vaudricourt, Saint-Blimont, Estrébœuf, Arrest. Ainsi, le nouveau SIEP regroupe toutes ces communes, soit 18 communes de la CCV et 22 communes extérieures à la CCV.

Le SIAEP du Vimeu Vert est compétent pour toutes les autres communes de la CCV, à savoir : Chépy, Acheux-en-Vimeu, Miannay, Moyenneville, Béhen, Huchenneville et Grébault Mesnil. Mais des communes extérieures à la CCV sont également concernées par le SIAEP du Vimeu vert. Il s'agit des communes de Mareuil-Caubert, Limeux, Huppy, Saint-Maxent, Doudelainville, Martainneville, Cerisy-Buleux, Ramburelles, Biencourt, Vismes, Le Translay, Framicourt, Bouillancourt-en-Séry, Fretteville, Tilloy-Florville et Maisnières.

En 2019 le taux de rendement pour le SIAEP d'Aigeville était de 88,4%, celui du SIAEP du bois de la Motte était de 75,9% et celui du SIEP de Picardie était de 75%.

A partir de ces données on peut affirmer qu'en 2019 le taux de fuite des réseaux du SIAEP d'Aigeville était de 11,6% contre 24,1% pour le SIAEP du bois de la Motte et 25% pour le SIEP de Picardie. Ainsi, le taux de fuite global sur les réseaux du nouveau SIEP était de 20,2% en 2019.

Taux de fuite sur les réseaux du SIEP en 2019	
SIAEP d'Aigneville	11,6%
SIAEP Bois de la Motte	24,1%
Ancien SIEP	25%
Total	20,2%

Concernant les réseaux du SIAEP du Vimeu vert, le taux de fuite est de 0,3m³/j/km. Cela représente environ 109m³ par an et par km de réseau. Sachant que le réseau d'eau du SIAEP est de 220 km, chaque année 23 980 m³ d'eau sont perdus. Le taux de fuite est donc estimé à 10% sur le réseau d'eau géré par le SIAEP du Vimeu vert.

Atouts : le taux de fuite est relativement faible.

Enjeux : contrôler l'état des réseaux d'eau pour préserver leur bon fonctionnement et éviter l'augmentation des fuites.

3/ Nombre de captages

Le SIEP regroupe huit captages d'eau potable :

- Cinq captages se trouvent sur la commune de Ponts-et-Marais. Ils alimentent les communes de Béthencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin, Méneslies, Tully, Woincourt et Yzengremer
- Deux captages se trouvent sur la commune de Cambron. Ils alimentent les communes de Fressenneville, Nibas, Ochancourt et Valines
- Un captage se trouve sur la commune de Fretteville. Il alimente les communes d'Aigneville et de Feuquières-en-Vimeu

Aucun de ces captages n'est donc situé sur le territoire de la CCV. Ils sont situés sur la Communauté de Communes des Villes Sœurs, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle et la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme. Auparavant il existait un captage sur la commune de Fressenneville mais celui a été abandonné car la nappe est sujette à des pollution en chrome. Un seul captage est encore actif sur le territoire de l'ancienne CCVI : celui de Woincourt. Cependant il est destiné à l'agriculture uniquement.

Le SIAEP du Vimeu Vert regroupe sept captages qui sont situés à :

- Acheux-en-Vimeu
- Huppy
- Cerisy-Buleux
- Le Plouy
- Moyenneville
- Hélicourt
- Miannay

- Les communes de la CCV qui adhèrent au SIAEP du Vimeu Vert sont alimentées en eau grâce aux captages d'Acheux-en-Vimeu, de Miannay, d'Huppy et de Moyenneville uniquement.

Les captages prioritaires

L'orientation B-1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 est de poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable. Des actions ont donc été menées pour protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable afin de préserver durablement la qualité de l'eau et de limiter les fermetures de captages. Ainsi, 60 captages prioritaires ont été identifiés. Ils correspondent aux captages déjà engagés dans une démarche Grenelle et aux captages dégradés de volume important. Ces captages sont en réalité les points d'eau pour lesquels la concentration en nitrates est supérieure à 40 mg/l et /ou la concentration en pesticides est supérieure à 0,08 ug/l. Ces 60 captages font l'objet de plans et de programmes d'actions adaptés afin de retrouver la qualité de la ressource en eau. Parmi ces captages prioritaires, aucun ne se trouve sur le territoire de la CCV. Dans la Somme ne sont recensés que 8 captages prioritaires qui sont situés respectivement à Abbeville, Amiens, Ayencourt, Brie, Caix (2), Crécy-en-Ponthieu et Miraumont. Cela signifie donc que les captages de la CCV sont en bon état.

Qualité de l'eau

Les eaux pompées par les captages de Ponts-et-Marais ne sont pas traitées en raison de la bonne qualité des eaux brute. L'eau distribuée est donc conforme aux exigences de qualité réglementaires en ce qui concerne le nitrate, le plomb, le fer chlore, les produits phytosanitaires, le turbidité et les bactéries. Cependant, un des forages de Ponts-et-Marais est condamné en raison d'un taux trop important de fer. L'eau potable prélevée dans les captages de Fretteville et de Cambron sont également conformes aux normes de qualité. Néanmoins, il convient de préciser que les nappes d'eau souterraines restent sensibles aux pollutions superficielles en raison des liaisons hydrauliques qui semblent relier les horizons de la nappe alluviale et les nappes plus profondes de la Craie. Il semblerait notamment que des sources de pollution de la ressource en eau proviendraient d'activités menées sur le territoire de l'ex CCVI, comme la fonderie Eurofonte à Yzengremer ou certaines exploitations agricoles sur la commune de Méneslies.

En outre, toutes les communes de l'ancienne CCVI sont classées en zone vulnérable aux nitrates par les arrêtés du 13 mars 2015 pour le bassin Seine-Normandie et du 18 novembre 2016 pour le bassin Artois-Picardie (complété par l'arrêté du 23 décembre 2016).

Pour ce qui concerne le SIAEP du Vimeu vert, la qualité de l'eau est très bonne. En 2019, le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) était de 96,3%. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1) était de 98,7%.

Atouts : absence de captages prioritaires sur le territoire de la CCV. La qualité de l'eau puisée dans les captages est relativement bonne.

Faiblesses : potentielle pollution de certaines nappes par l'activité industrielle et agricole. Les communes de la CCVI sont classées en zone vulnérable aux nitrates.

Enjeux : préserver la bonne qualité de l'eau issue des nappes en contrôlant les pollutions superficielles et les pollutions potentiellement issues de l'activité industrielle et agricole.

4/ Couverture du territoire par un SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, qui vise la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. Il s'agit de la déclinaison du SDAGE à un échelon plus local. L'objectif est de concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des milieux aquatiques, tout en tenant compte des spécificités du territoire. Il concerne le plus souvent le périmètre d'un bassin versant ou d'une nappe.

Le territoire de la CCV est couvert par deux SAGE :

- Le SAGE de la Vallée de la Bresle : ce SAGE est porté par le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) depuis le 20 décembre 2019. Ce SAGE est mis en œuvre depuis le 18 août 2016. Ce SAGE couvre le territoire de 113 communes. Parmi ces communes, quatre font parties de la CCV : Aigneville, Méneslies, Yzengremer et Fressenneville.
- Le SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers : Ce SAGE est porté par l'EPTB AMEVA. Il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 août 2019, marquant ainsi le début de sa mise en œuvre. Ce SAGE couvre une superficie de 4530 km² et se compose de 596 communes réparties sur les départements de la Somme (485), de l'Oise (76) et du Pas-de-Calais (8). Toutes les autres communes de la CCV sont couvertes par ce SAGE.

Atouts : tout le territoire de la CCV est couvert par deux SAGE

Faiblesses : il n'y a pas un seul SAGE pour tout le territoire de la CCV ce qui peut entraîner des différences en termes d'actions mises en place.

Enjeux : se servir du SAGE pour mettre en œuvre des actions visant à protéger la ressource en eau.

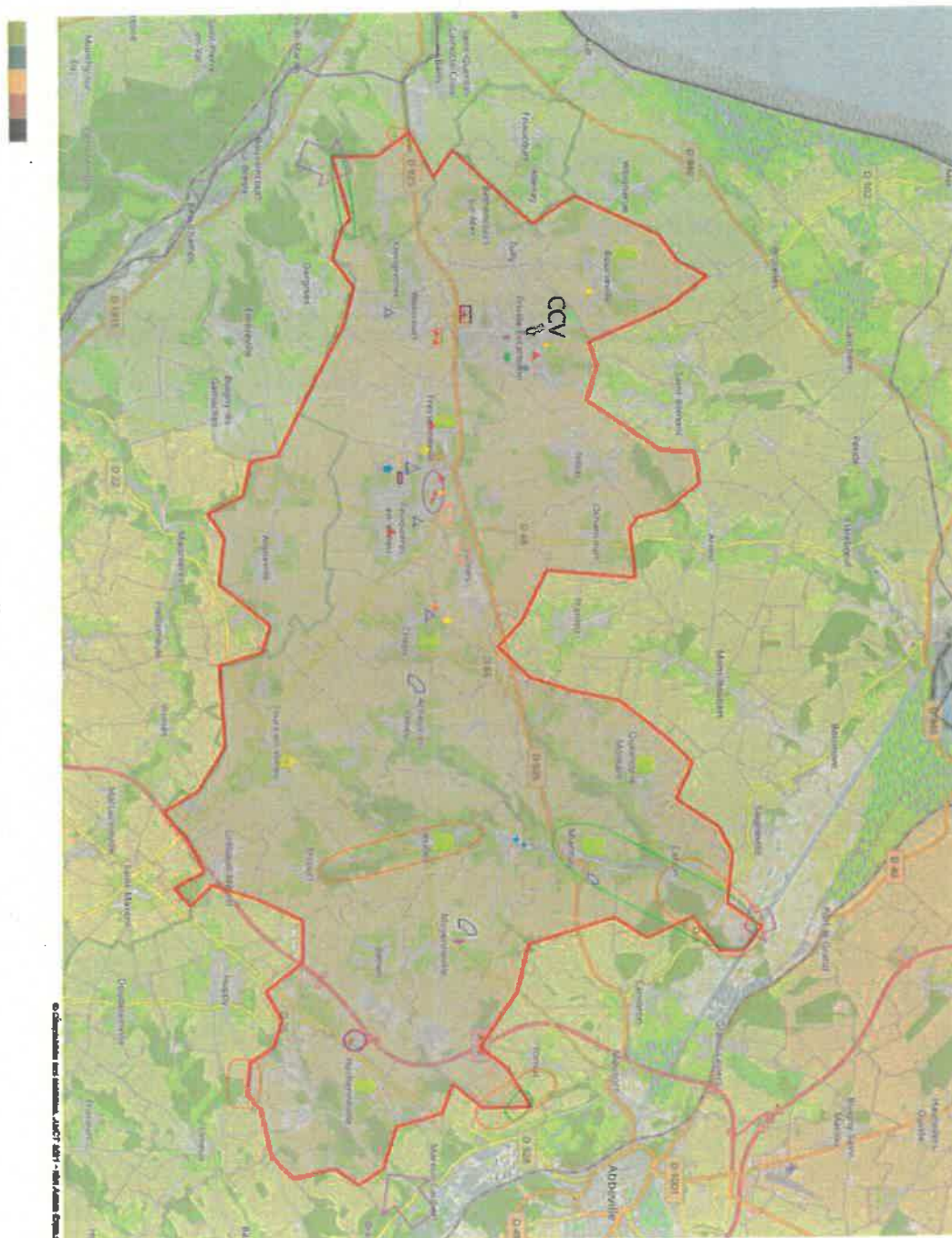
Orientation stratégique : œuvrer pour préserver la bonne qualité des eaux en luttant contre la pollution issue des activités humaines et maintenir le bon état des réseaux d'eau. Améliorer la performance des stations d'épuration et travailler sur l'installation d'un système d'assainissement collectif pour davantage de communes.

GLOSSAIRE DES SIGLES

CRTE	Contrat de relance et de transition écologique
CCV	Communauté de Communes du Vimeu
CCVI	Communauté de Communes du Vimeu Industriel
CCVV	Communauté de Communes du Vimeu Vert
CABS	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
CCPM	Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre
CCVS	Communauté de Communes des Villes Sœurs
SMBS3V	Syndicat mixte baie de Somme 3 vallées
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
RNU	Règlement national d'urbanisme
CC	Carte communale
POS	Plan d'occupation des sols
SAU	Surface agricole utile
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
SIEP	Syndicat intercommunal des eaux de Picardie
SIAEP	Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable
PAT	Projet alimentaire territorial
ZAVI	Zone d'activité du Vimeu industriel
S3REnR	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
RTE	Réseau de transport d'électricité
GNV	Gaz naturel pour véhicule
ADEME	Agence de la transition écologique
OMA	Ordures ménagères et assimilés
DMA	Déchets ménagers et assimilés
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ELA	Emballages de liquides alimentaires
PLP	Programme local de prévention des déchets
JMR	Journaux magazines revus
EMR	Emballages ménagers recyclables
TLC	Textiles, linges de maison, chaussures
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
PNR	Parc naturel régional
ZSC	Zone spéciale de conservation
ZPS	Zone de protection spéciale
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ENS	Espace naturel sensible
SIAEEV	Syndicat intercommunal d'amélioration pour l'écoulement des eaux du Vimeu

IBGN	Indice biologique global normalisé
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycyclique
PBDE	Diphényléthers bromés
SDVP	Schéma Départemental de Vocation Piscicole
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRADET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
PPRI	Plan prévention du risque inondation
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CARTE DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE LA CCV



Préliminaire des contours de relance et de transition écologique (CRTE) - Source : AUC3 2014/2021

© Communauté des communes - AUC3 2014 - 2014 Adrien Goussier

- | | | | | | |
|---|--|---|----------------------|---|------------------------|
| △ | pôles gares | ○ | ZNIEFF I | ■ | écoles de musique |
| □ | zones commerciales | ○ | ZNIEFF II | ★ | cybersites |
| ○ | zones d'activité | ○ | maison de santé | + | hôtels |
| ○ | zones d'activité en cours | ■ | atlas paysager | + | campings |
| ○ | bornes de recharge pour voiture électrique | → | Lycées | + | captages d'eau potable |
| ◇ | site inscrit | → | collèges | + | déchetteries |
| ⬆ | ZSC | → | stations d'épuration | | |

Communauté de Communes du Vimeu



ANNEXE 2

Fiches actions

Fiches projets

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Sommaire

Fiche projet : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).....	5
Fiche projet : réhabilitation de la friche Bricard de Friville-Escarbotin	7
Fiche projet : revalorisation de la friche Bricard de Fressenneville.....	9
Fiche action : réhabilitation de la friche ASM.....	10
Fiche projet : Programme Petites Villes de Demain.....	12
Fiche projet : construction d'une salle de restauration scolaire en centre bourg à Béthencourt-sur-Mer.....	15
Fiche projet : étude de faisabilité d'un pôle enfance jeunesse en centre bourg à Béthencourt-sur-Mer.....	16
Fiche action : Rénovation thermique des écoles de Chépy.....	17
Fiche action : rénovation énergétique de l'école maternelle de Moyenneville.....	18
Fiche action : Rénovation des toitures et des huisseries des bâtiments scolaires et périscolaires à Miannay	19
Fiche projet : changement de la toiture du stade d'Huchenneville.....	21
Fiche projet : rénovation thermique de la salle de sports amis foot de Béthencourt-sur-Mer.....	22
Fiche action : réhabiliter le gymnase communautaire Gaston Vasseur de Feuquières-en-Vimeu / Accueil des activités sportives et des locaux du Centre d'animation Jeunesse (CAJ)	23
Fiche action : couverture du gymnase du lycée professionnel et mise en sécurité.....	28
Fiche projet : travaux de rénovation d'un bâtiment communal en vue de faire un espace semi ouvert à Tours-en-Vimeu.....	29
Fiche projet : rénovation énergétique d'un bâtiment communal à Feuquières-en-Vimeu.....	30
Fiche projet : rénovation thermique du logement communal à Acheux-en-Vimeu	31
Fiche projet : réhabilitation et rénovation thermique du logement communal de Chépy	32
Fiche projet : rénovation thermique et énergétique du logement communal de Béhen.....	33
Fiche projet : rénovation de la toiture de la salle polyvalente de Nibas.....	34
Fiche projet : rénovation thermique de la salle des fêtes de Moyenneville.....	35
Fiche projet : rénovation énergétique de la salle des fêtes de Tœufles.....	36
Fiche projet : rénovation énergétique de la mairie de Bourseville	37
Fiche action : extension de la caserne de gendarmerie à Friville-Escarbotin.....	38
Fiche projet : restructuration d'un bâtiment existant pour le centre de secours et d'incendie	41
Fiche projet : création de l'école de musique.....	42
Fiche action : aménagement des locaux de la trésorerie.....	45
Fiche action : Projet Alimentaire Territorial	46
Fiche action : aménagement de la ZAVI II (1 ^{ère} tranche).....	48
Fiche projet : Développer l'hébergement pour les jeunes apprentis et alternants.....	50

Fiche action : Valorisation de la seconde main en contribuant à la réinsertion professionnelle à Chépy.....	52
Fiche action : Lutter contre l'érosion des sols : aménagement du Bassin versant de la Trie 3^{ème} programme	53
Fiche action : Fin de la desserte pour l'assainissement de Chépy	56
Fiche action : assainissement Valines tranches 4 et 5.....	57
Fiche action : assainissement Valines tranche 6.....	58
Fiche action : desserte de Nibas pour l'assainissement collectif	59
Fiche action : désactivation de surfaces actives à Chépy.....	60
Fiche action : Extension de la station d'épuration de Friville-Escarbotin.....	61
Fiche action : assainissement de Béthencourt-sur-Mer	62
Fiche action : Assurer une continuité écologique sur la rivière Trie avec effacement des seuils au niveau des moulins	63
Fiche projet : Incorporer un ratio de désimperméabilisation dans les nouveaux ouvrages de voirie	65
Fiche action : Expérimentation PAV verre sur les communes de Chepy et Valines	66
Fiche action : Réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles	67
Fiche projet : Une tarification incitative à la levée.....	68
Fiche action : Réseau de chaleur sur la commune de Friville-Escarbotin	70
Fiche action : Méthanisation en exploitation agricole sur la commune de MENESLIES	73
Fiche action : installation de panneaux photovoltaïques au sol.....	75
Fiche action : Développer une desserte en transport à la demande de pôle emploi à Friville-Escarbotin.....	77
Fiche projet : Développer un transport à la demande à destination des principales polarités du territoire et principaux équipements du Vimeu.....	79
Fiche action : Créer le « guide de la mobilité en Vimeu »	83
Fiche action : Créer une plate-forme d'autopartage solidaire.....	84
Fiche projet : création du garage de la CCV	88
Fiche action : Décarboner les transports de la CCV	89
Fiche action : Développer et moderniser le réseau des aires de covoiturage.....	91
Fiche action : Réaliser un schéma cyclable à l'échelle de l'EPCI (maillage territorial d'itinéraires) ..	93
Fiche action : Réaliser un travail de sécurisation ponctuel des déplacements vélos (identification des points noirs) et aménagements adaptés.....	95
Fiche projet : Aider à l'implantation de loueur/réparateur de vélo sur le territoire	96
Fiche action : Valorisation de la vallée de la Trie	97
Projets des communes de la CCV ayant fait des demandes de subventions.....	100
Carte des actions de la CCV prêtes à être lancées	102

Fiche projet : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Actions n°1.1.1 n° 1.1.2 n°1.1.3	Améliorer les conditions de logement sur le territoire : faciliter la rénovation énergétique des logements, résorber le parc de logements vacants et procéder à la rénovation urbaine des quartiers situés en centre-bourg
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>L'opération programmée d'amélioration de l'habitat est une offre de service qui permet de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien, dans un périmètre donné. Il existe aussi l'OPAH-RU (L'opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain) a plus spécifiquement pour objectif de résoudre les situations urbaines et sociales difficiles, les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste, aux logements vacants etc ...</p> <p>L'avantage de l'OPAH(-RU) est de pouvoir cibler une action à une échelle resserrée comme un quartier.</p> <p>Le champ d'action d'une OPAH est large. Au-delà des thématiques incontournables comme la résorption de l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, l'OPAH peut porter sur des thématiques complémentaires comme la sortie de la vacance pour compléter l'offre locatif publique (HLM), l'amélioration énergétique et thermique du parc etc. Dans le cadre d'une OPAH, l'offre de commerces, d'équipements et de services publics est aussi prise en compte pour améliorer l'attractivité du territoire.</p> <p>Une OPAH est envisagée sur tout le territoire de la CCV pour agir sur le parc de logement ancien. En outre une OPAH-RU serait engagée principalement pour la ville de Friville-Escarbotin dans le cadre du programme Petites villes de demain. Cependant, à terme les communes de Feuquières-en-Vimeu et de Fressenneville auront vocation à intégrer cette OPAH-RU.</p> <p>L'objectif est de poursuivre la résorption du parc de logements indignes et permettre aux propriétaires et locataires modestes de bénéficier d'une mise aux normes énergétiques et thermiques de leur logement. Le programme Petites Villes de Demain va permettre à la collectivité de profiter de cette dynamique pour traiter au fond les problèmes du parc privé en renforçant les moyens disponibles et en accompagnant les propriétaires dans leurs travaux.</p>

Partenaires	Communes, ANAH, État
Coût prévisionnel	Selon une étude de 2016 intégrée dans le projet de PLH, le coût était estimé à 450 000€. Aujourd'hui le coût prévisionnel est compris entre 160 000 et 200 000€ /an sur une durée d'environ 6 ans. Soit environ 1 million d'euros.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - une part prise en charge par la CCV - l'ANAH peut participer au financement des études préparatoires à hauteur de 50% du montant HT de l'étude dans la limite de 100 000€ d'aide - l'ANAH peut participer aussi au financement de l'opération. Elle verse directement des aides aux propriétaires privés et participe au financement du suivi et de l'animation de l'opération (ex assistance pour le montage d'opérations complexes, accompagnement, assistance technique du maître d'ouvrage etc.). Montant : 50% des dépenses HT dans la limite annuelle de 125 000€ d'aide.
Calendrier	Attente du recrutement du chef de projet Petites villes de demain pour commencer les études et établir la convention d'opération programmée (automne 2021). Lancement pas avant décembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements améliorés - Nombre de logements sortis de vacance ou qui ont changé de destination - Part de surface de friche réhabilitée

Fiche projet : réhabilitation de la friche Bricard de Friville-Escarbotin

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.2.1	Contribuer à la lutte contre l'artificialisation excessive des terres : revaloriser les friches
Maître d'ouvrage	Commune de Friville-Escarbotin
Description de l'action	<p>La friche industrielle dite Bricard a été en partie réhabilitée puisqu'un bâtiment a déjà été désamianté et démolit et un autre réhabilité en centre périscolaire depuis 2019. Un parking provisoire de 40 places a également été créé. Depuis 2017, environ 2,7 millions d'euros ont été investis dans la revalorisation de cette friche.</p> <p>Dés opérations de rénovation sont encore prévu pour que la totalité de la friche soit réhabilitée. La ville de Friville-Escarbotin va notamment profiter du programme Petites Villes de Demain, dont elle est lauréate, pour poursuivre ses travaux sur la friche.</p> <p>Le programme Petites Villes de Demain est un outil de relance qui ambitionne de répondre aux problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Ce programme est destiné à offrir aux villes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des fragilités, des moyens pour concrétiser leurs projets.</p> <p>Parmi les actions envisageables dans le cadre de Petites Villes de Demain se trouve la réhabilitation des friches. En effet les friches représentent un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires permettant de répondre aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain, de limitation de consommation foncière etc. C'est pourquoi un fonds de recyclage des friches a été créé dans le cadre du plan de relance et les lauréats de PVD peuvent en profiter.</p> <p>Pour l'instant, le projet de réhabilitation du reste de la friche Bricard est encore en cours de réflexion. La création d'un parking d'une centaine de places et d'un hall de marché est notamment envisagée.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération est estimé à 625 310€
Plan de financement	Possibilité de solliciter une subvention du fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé. Ce fonds finance :

	<ul style="list-style-type: none"> • recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain : friches industrielles, commerciales, administratives, ilots anciens dégradés, s'inscrivant dans des projets d'aménagement de renouvellement urbain ou permettant la constitution de foncier « prêt à l'emploi » à destination de promoteurs ou d'aménageurs ou pour la relocalisation d'activités (sites clés en main) ; • recyclage de foncier urbanisé : requalification d'ilots anciens pour du logement et commerce, redynamisation/transformation des zones économiques d'entrée de ville, réhabilitation et diversification des zones pavillonnaires, rénovation de commerces ; • dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant. <p>Ce fond financera, sous forme de subvention, des projets dont l'instruction technique sera assurée par les préfets avec l'appui des services déconcentrés, des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers ainsi que des agences d'urbanisme présents sur le territoire.</p> <p>L'Ademe assurera en direct l'instruction des demandes pour les anciens sites industriels pollués à responsable défaillant. Les modalités d'intervention et de gestion du fonds seront précisées à l'automne 2020.</p> <p>Une subvention de ce fonds friches a été obtenue. Celle-ci s'élève à 51 940€. Une aide de 150 000€ a également été accordée par le département.</p>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surface ayant servi au renouvellement urbain - Nombre de places de parking créées - Etiquette énergétique de la friche rénovée - Nombre de commerçants/logements installés

Fiche projet : revalorisation de la friche Bricard de Fressenneville

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.2.1	Contribuer à la lutte contre l'artificialisation excessive des terres : valoriser les friches
Maître d'ouvrage	Commune de Fressenneville
Description de l'action	La friche industrielle dite Bricard de Fressenneville a été démolie totalement en 2017 en raison du danger que représentait ce site fortement dégradé. 583 000€ ont été engagés pour procéder à la démolition de la friche. 60% de cette somme a été prise en charge par le département, la région et l'Etat. Le projet de réhabilitation de la friche est en cours de réflexion. Un pôle culturel accueillant une bibliothèque et une médiathèque a été envisagé pendant un temps.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération peut être estimé à 5 000 000€, notamment si des logements sont créés.
Plan de financement	De la DSIL sera sans doute sollicitée.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	- Surface utilisée pour le renouvellement urbain

Fiche action : réhabilitation de la friche ASM

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable																																						
Action n°1.2.1	Contribuer à la lutte contre l'artificialisation excessives des terres : valoriser les friches																																						
Maître d'ouvrage	Commune de Chépy																																						
Description de l'action	<p>L'objectif de cette action est de réhabiliter la friche ASM située sur la commune de Chépy. Pour cela, une opération de dépollution du site est nécessaire, en particulier pour ce qui concerne les métaux lourds et les solvants chlorés. Une fois dépollués, les bâtiments existants seront démolis totalement ou partiellement. Une action de désamiantage devra également être menée.</p> <p>Plusieurs projets de reconversion sont envisagés mais leur réalisation dépendra des niveaux de pollution observés. A ce jour, le projet comprend la création d'une aire et d'un bâtiment de stockage, d'une aire dédiée aux artisans, d'une aire de camping-car et l'installation de panneaux photovoltaïques au sol.</p> <p>Ce projet s'inscrit donc totalement dans la transition écologique puisque la réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain et de limiter la consommation des espaces agricoles et naturels. En outre, la réhabilitation de la friche implique l'installation de panneaux photovoltaïques, ce qui permet de promouvoir l'énergie solaire.</p>																																						
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CCV - EPF 																																						
Coût prévisionnel	<p>Le coût de cette opération peut être divisé en trois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 46 500€ pour les études, détaillé comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Principaux postes de dépenses</th> <th style="width: 40%;">Postes détaillés</th> <th style="width: 30%;">Montant en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="12" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Les études avant travaux</td> <td style="text-align: center;">Désamiantage / démolition</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diagnostic amiante + plomb</td> <td style="text-align: right;">6 000,00</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic déchets (arrêté du 19/12/2011)</td> <td style="text-align: right;">3 500,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Autres dépenses (à préciser)</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dépollution sols et eaux souterraines</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes historiques et documentaires</td> <td style="text-align: right;">2 000,00</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic de terrain</td> <td style="text-align: right;">19 500,00</td> </tr> <tr> <td>Plan de gestion</td> <td style="text-align: right;">9 500,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Ingénierie : Maîtrise d'œuvre ou AMO</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Plan de conception de travaux, essais de faisabilité des techniques de traitement envisagées (traitabilité, plâtra) déjà réalisés ou en cours</td> <td style="text-align: right;">5 400,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Restauration ou d'aménagement des milieux notamment ceux basés sur des solutions fondées sur la nature</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diagnostic</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Ingénierie : Maîtrise d'œuvre ou AMO</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total études avant travaux</td> <td style="text-align: right;">46500</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des diagnostics en cours, le montant des travaux s'élèvera à au moins 1 000 000€ - L'opération de reconversion des sites coûtera au moins 500 000€ 	Principaux postes de dépenses	Postes détaillés	Montant en € HT	Les études avant travaux	Désamiantage / démolition		Diagnostic amiante + plomb	6 000,00	Diagnostic déchets (arrêté du 19/12/2011)	3 500,00	Autres dépenses (à préciser)			Dépollution sols et eaux souterraines			Etudes historiques et documentaires	2 000,00	Diagnostic de terrain	19 500,00	Plan de gestion	9 500,00	Ingénierie : Maîtrise d'œuvre ou AMO			Plan de conception de travaux, essais de faisabilité des techniques de traitement envisagées (traitabilité, plâtra) déjà réalisés ou en cours	5 400,00	Restauration ou d'aménagement des milieux notamment ceux basés sur des solutions fondées sur la nature			Diagnostic		Ingénierie : Maîtrise d'œuvre ou AMO			Total études avant travaux		46500
Principaux postes de dépenses	Postes détaillés	Montant en € HT																																					
Les études avant travaux	Désamiantage / démolition																																						
	Diagnostic amiante + plomb	6 000,00																																					
	Diagnostic déchets (arrêté du 19/12/2011)	3 500,00																																					
	Autres dépenses (à préciser)																																						
	Dépollution sols et eaux souterraines																																						
	Etudes historiques et documentaires	2 000,00																																					
	Diagnostic de terrain	19 500,00																																					
	Plan de gestion	9 500,00																																					
	Ingénierie : Maîtrise d'œuvre ou AMO																																						
	Plan de conception de travaux, essais de faisabilité des techniques de traitement envisagées (traitabilité, plâtra) déjà réalisés ou en cours	5 400,00																																					
	Restauration ou d'aménagement des milieux notamment ceux basés sur des solutions fondées sur la nature																																						
	Diagnostic																																						
Ingénierie : Maîtrise d'œuvre ou AMO																																							
Total études avant travaux		46500																																					

Plan de financement	<p>La commune de Chépy a reçu une subvention de 25 690€ provenant du fonds friches, financé par l'ADEME et l'Etat. Cette subvention est destinée à la réalisation d'études complémentaires.</p> <p>La commune de Chépy souhaite désormais déposer un dossier en fin d'année 2021 pour faire financer, en partie, les travaux de dépollution de la friche. De la DSIL sera sans doute sollicitée.</p> <p>Elle espère obtenir au moins 500 000€ de l'ADEME pour les travaux.</p> <p>En ce qui concerne l'opération de reconversion, elle espère recevoir 30% de DSIL, soit 150 000€, ainsi qu'une subvention du même montant de la part de la région.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2021 : réalisation du plan de gestion par le cabinet ANTEA dans le cadre de l'appel à projet - Décembre 2021 : dépôt du dossier pour l'appel à projet avec les travaux de l'ADEME. Ou reprise du site par l'EPF - 2022 – 2023 : travaux de dépollution et de démolition de la friche - 2024 – 2025 : mise en place des projets de reconversion du site
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution traitée - Energie produite par les panneaux photovoltaïques - Surface ayant servi à la reconversion

Fiche projet : Programme Petites Villes de Demain

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.3.1 n° 1.3.2	Conforter l'armature urbaine : mener des actions visant à la revitalisation des bourgs qui animent le territoire et conforter les commerces en centre bourg
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Le programme Petites Villes de Demain est un outil de relance qui ambitionne de répondre aux problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Ce programme est destiné à offrir aux villes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des fragilités, des moyens pour concrétiser leurs projets. Ce programme traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme. Ce programme s'inscrit dans le plan de relance et permet de concrétiser la nouvelle donne territoriale et ses deux piliers : transition écologique et résilience. Ce programme sera intégré dans le CRTE.</p> <p>La commune de Friville-Escarbotin fait partie des 1 600 villes qui ont été désignées lauréates. Friville-Escarbotin entend profiter de ce programme pour revitaliser son centre bourg. Ainsi, pour l'instant, deux actions sont visées : une OPAH-RU pour rénover tout un quartier en prenant en compte les normes d'isolation énergétique et en essayant de résorber la part des logements vacants. La deuxième action sera menée sur la friche Bricard qui a déjà été partiellement réhabilitée. Le reste de la friche devrait être rénové et aménagé pour créer un hall de marché ou un centre pour les commerçants.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Friville-Escarbotin - Etat - ANAH et la banque des territoires surement
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération peut être estimé à 2 000 000€
Plan de financement	<p>Pas encore déterminé.</p> <p>Aides susceptibles d'être sollicitées :</p>

- Le fond de recyclage des friches et du foncier artificialisé par l'ADEME. Entrent dans ce fond les projets de recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain, le recyclage de foncier urbanisé (requalification d'îlots anciens pour du logement ou du commerce, transformation des zones économiques d'entrée de ville etc...) et dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant.
C'est l'ADEME qui assurera l'instruction des demandes pour les anciens sites pollués et les préfets pour le reste.
- Prêts de l'Agence France Locale (ALF)
- La Banque des territoires propose des cofinancements d'études préalables visant à évaluer l'opportunité et qualifier le potentiel économique d'un projet et le cofinancement d'études de structuration du montage juridique, économique et financier. Elle peut également prendre des participations en fonds propres et quasi fonds propres dans les SEM et sociétés de projet. Elle peut offrir aussi un accompagnement en ingénierie. Ces aides sont proposés pour les projets suivants :
 - La rénovation de l'espace public ouvert ou de stationnement
 - Le développement de transports propres et de mobilité durable
 - Le développement d'énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments
 - La création de foncières locales spécialisées pour le commerce ou l'activité
 - La rénovation des hébergements et équipements touristiques et de loisirs
 - La mise en place d'infrastructures numériques et de services innovants
 - La mise en place de tiers lieux, d'immobilier d'activités ou le soutien du commerce de proximité
 - Le développement de programmes alimentaires territoriaux et des circuits courts
 - Le traitement des friches
 - Le maintien d'une offre médicale de proximité et de structures d'accueil des personnes âgées
- Aide de l'ANAH pour l'OPAH-RU : il existe une aide pour établir les études préparatoires à hauteur de 50 % du montant HT dans la limite de 100 000€. L'ANAH finance aussi des prestations en phase opérationnelle à hauteur de 50% des dépenses HT dans la limite annuelle de 125 000€. S'il ne s'agit que d'une OPAH et non pas d'une OPAH-RU, le taux de l'aide est baissé à 35% dans la limite de 87 500€.
Dans les cas les plus graves d'habitat indigne avec un propriétaire défaillant, la commune peut mettre en place des actions coercitives avec l'aide de l'ANAH. Il y a notamment l'opération de RHI pour les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation. Il existe aussi le dispositif THIRORI qui vise la réhabilitation lourde d'immeubles acquis par expropriation ou à l'amiable et qui sont sous arrêté d'insalubrité rémissible, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité. L'ANAH aide à hauteur de 50% pour

	<p>mener une étude de faisabilité nécessaire à la mise en place de ces actions, mais dans la limite de 200 000€ HT. Concernant la phase opérationnelle, le montant de l'aide est établi à partir de l'état prévisionnel du déficit de l'opération qui correspond au total des dépenses diminué des recettes. L'aide accordée par l'ANAH va jusqu'à 40% du déficit pour le dispositif THIRORI et 70% pour l'opération RHI.</p> <p>Si le propriétaire d'un bâtiment insalubre ne peut pas réaliser les travaux alors qu'un arrêté de police a été pris, la collectivité peut s'y substituer pour les exécuter d'office. Dans ce cas l'ANAH peut aider à financer ces travaux à hauteur de 50% sans plafond.</p> <p>Des aides de l'ANAH, de la banque des territoires, de la région et de fonds seront sans doute sollicitées.</p>
Calendrier	<p>La convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée entre la ville de Friville-Escarbotin, la CCV et l'Etat le 15 juin 2021. La convention cadre valant Opération de revitalisation du Territoire (ORT) doit être signée dans un délai de 18 mois (automne 2022). Cette convention devra formaliser le projet de territoire. Les études commenceront quand le chargé de mission sera recruté (aux alentours de septembre 2021).</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de logements rénovés - Surface de friche réhabilitée - Etiquette énergétique des logements rénovés et de la friche réhabilitée

Fiche projet : construction d'une salle de restauration scolaire en centre bourg à Béthencourt-sur-Mer

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.3.1	Conforter l'armature urbaine : Mener des actions visant à la revitalisation des bourgs qui animent le territoire
Maître d'ouvrage	Commune de Béthencourt-sur-Mer
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant total prévisionnel des travaux est de 634 487 €
Plan de financement	Une demande DETR et une demande de DSIL ont été déposées
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Surface utilisée en centre bourg

Fiche projet : étude de faisabilité d'un pôle enfance jeunesse en centre bourg à Béthencourt-sur-Mer

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.3.1	Conforter l'armature urbaine : mener des actions visant à la revitalisation des bourgs qui animent le territoire
Maître d'ouvrage	Commune de Béthencourt-sur-Mer
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette étude est de 1 680 €
Plan de financement	Une demande de DETR a été déposée
Calendrier	Commencement : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Surface utilisée en centre bourg

Fiche action : Rénovation thermique des écoles de Chépy

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.1	Maintenir les équipements et les services de proximité : Réhabiliter et rénover énergétiquement les écoles
Maître d'ouvrage	Commune de Chépy
Description de l'action	Cette action consiste à revoir l'isolation des écoles de la commune de Chépy en agissant sur les fenêtres et les plafonds.
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	94 750 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention de la région à hauteur de 30% : 28 425 € - Emprunt à hauteur de 70% : 66 325, soit environ 5 000€/an.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Fenêtres : à partir d'octobre 2021 - Plafonds : à partir du mois de décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectif de 35% d'économies d'énergie soit environ 3 000€/an. Ainsi le reste à charge de la commune doit s'élever à 2 000€/an.

Fiche action : rénovation énergétique de l'école maternelle de Moyenneville

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.1	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement une école
Maître d'ouvrage	Commune de Moyenneville
Description de l'action	Cette action consiste à rénover l'école maternelle de Moyenneville afin d'améliorer la performance thermique du bâtiment.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 65 630,79 €
Plan de financement	Le projet sera financé par : <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention DSIL qui s'élève à 29 533,66€ soit 45% du montant total - Une subvention DETR qui s'élève à 22 971€ soit 35% du montant total - Le reste sera financé par la commune, soit 13 126,13€
Calendrier	Les travaux commenceront en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche action : Rénovation des toitures et des huisseries des bâtiments scolaires et périscolaires à Miannay

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.1	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité sur l'ensemble du territoire : réhabiliter et rénover énergétiquement les écoles
Maître d'ouvrage	Commune de Miannay
Description de l'action	La commune de Miannay a fait le choix de restaurer les bâtiments communaux scolaires et périscolaires, qui sont relativement anciens. L'objectif est d'améliorer la qualité et la performance énergétique de ces bâtiments. Pour cela, toutes les toitures des bâtiments seront rénovées et les huisseries très anciennes en simple vitrage passeront en double vitrage.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Le montant total de cette opération de restauration est de 50843,80€ HT, soit 61012,56€ TTC</p> <p>Descriptif estimatif HT des travaux :</p> <p>1) Société SARL Dumont Couverture : 32962,30€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection toiture école maternelle et cantine : 18486,40€ Cela consiste en la dépose de l'existant, en la pose d'une sous toiture et de la repose d'ardoises naturelles. Le faîtage est à refaire et des chatières, arêtières, gouttières et chéneaux doivent être posés. - Réfection toiture école : 14475,60€ L'opération implique de retirer l'existant, de poser une sous toiture et de reposer des ardoises naturelles. Le faitage est à refaire et doivent être installés une chatière, des arêtières, des gouttières et des chéneaux. <p>2) Pose de nouvelles menuiseries par l'entreprise Menuiserie Joly : 17881,50€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de portes en PVC blanc, de chez ATLANTEM AMPVC 70 mm, dépose totale, vitrage isolant 4/16 argon /4itr, élargisseur en haut pour rattraper le cintre, appui de 140 mm, poignée cintrée imposte vitrée en dormant - Fourniture et pose de menuiseries en PVC blanc sous bassement hauteur 930 au-dessus de la traverse, vitrage 44-2/16 argon /4g200, seuil alu réduit, meneau central sur toute la hauteur, serrure à relevage, imposte vitrée en dormant 44-2/16 argon /4g200

	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'ébrasements en pin et champlats en pin au pourtour des menuiseries ainsi que des tablettes en pin au bas des fenêtres
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande de DETR couvrant 80% du montant total a été déposée. Cela représente 40675,04€. Celle-ci n'a pas encore été accordée. Si elle n'est pas accordée, il conviendra de déposer une nouvelle demande de DETR à hauteur de 20 337,5€ cette fois-ci (40%), au titre de la rénovation thermique (taux de subvention de 35 à 40% sur le montant HT et plafond à 1 000 000€). Pour compléter cette subvention une demande de DSIL pourra être déposée pour le même montant. - Le reste de l'opération sera financé par la commune, soit 10 168,76€
Calendrier	Les travaux commenceront, après les accords de subvention, dès que possible.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche projet : changement de la toiture du stade d'Huchenneville

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.2	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements sportifs
Maître d'ouvrage	Commune d'Huchenneville
Description de l'action	Rénovation thermique du gymnase
Partenaires	
Coût prévisionnel	16 105,91€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - 6 442€ de DSIL sont attendus - 6442€ de DETR sont attendus
Calendrier	Commencement des travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du gymnase après les travaux

Fiche projet : rénovation thermique de la salle de sports amis foot de Béthencourt-sur-Mer

Orientation stratégique n° 1.	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.2	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements sportifs
Maître d'ouvrage	Commune de Béthencourt-sur-Mer
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 116 665 €
Plan de financement	Une demande de DETR a été déposée Une demande de DSIL a été déposée
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche action : réhabiliter le gymnase communautaire Gaston Vasseur de Feuquières-en-Vimeu / Accueil des activités sportives et des locaux du Centre d'animation Jeunesse (CAJ)

Orientation stratégique n°1	VEILLER A UN AMENAGEMENT SPATIAL EQUILIBRE ET RESPECTUEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Action n°1.4.2	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements sportifs
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Dans le cadre d'une étude de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments de la CCV avec la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), couplée à une étude de réhabilitation des gymnases communautaires de la CCV menée en 2016, la collectivité prévoit de réaliser des travaux sur le gymnase Gaston Vasseur de Feuquières-en-Vimeu.</p> <p>Ainsi, ce gymnase, de par sa situation géographique centrée sur le territoire de la CCV, convient parfaitement pour l'installation des locaux de notre Centre d'Animation Jeunesse (CAJ). Ces derniers, actuellement installés à Friville-Escarbotin, sont non accessibles aux personnes à mobilité réduite et de dimension trop petite pour l'organisation des activités du CAJ, notamment depuis la fusion des deux EPCI (Vimeu vert et industriel).</p> <p><u>Le projet :</u></p> <p>En dehors de la mise en accessibilité du bâtiment, les objectifs des travaux d'aménagement du gymnase communautaire de Feuquières-en-Vimeu sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un équipement aux normes et plus fonctionnel. • Améliorer les conditions d'accueil des associations sportives. • Accroître l'offre d'animations sur le territoire : construction d'une annexe pour accueillir le CAJ et l'organisation de l'accueil de loisirs (ALSH) pendant toutes les vacances scolaires. <p>Tout en gardant en ligne de mire, la réduction de l'impact énergétique du bâtiment. Pour cela, une prestation supplémentaire a été retenue : installation de panneaux photovoltaïques</p> <p>Les travaux permettront, entre autres, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en conformité l'équipement : accessibilité, aération, isolation, peinture, sol, etc.

- Améliorer l'accès au gymnase et les aires sportives extérieures (cheminements, pistes à revoir...).
- Créer une nouvelle entrée ne passant pas par les vestiaires.
- Optimiser et créer des locaux de rangement pour le sport et pour le CAJ.
- Créer des vestiaires supplémentaires, des sanitaires et douches ERP...
- Mettre à niveau les équipements sportifs existants : changement du sol sportif, matériels sportifs.
- Offrir un équipement adapté pour les locaux du CAJ.
- Optimiser l'utilisation du gymnase avec l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)...

La réhabilitation du gymnase offre, aux habitants du Vimeu, de meilleures conditions à la pratique du sport via les diverses associations utilisatrices de la structure, ces dernières représentent à elles-seules 51 % du temps d'occupation du gymnase et de son plateau extérieur sur une année.

L'aménagement pour le local CAJ et pour l'accueil des ALSH, en parallèle, renforce son atout en faveur de l'éducation de la jeunesse et le développement d'un lien social fort (occupation à hauteur de 23% par an).

Partenaires

Coût prévisionnel

Le montant total de l'opération est défini comme suit :

Réhabilitation et extension du GYMNASE communautaire G. Vasseur à FEUILLERES-en-Vimeu et création des locaux du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) du Vimeu			
DÉPENSES ESTIMATIVES (niveau Esquisse)	Montant HT	Poids en %	octobre 2026
TRAVAUX	2 850 000 €	83,82%	
Autres dépenses (AMO, MOE, études, etc.)	550 000 €	16,18%	
AMO Programmation	16 140 €		
MOE - cabinet SAAS comprenant mission ESQ jusque ACT + OPC & CSSI	165 500 €		
CSPS	3 000 €		
Contrôle technique	7 150 €		
Frais AO	5 000 €		
Etudes diagnostiques : amianté & plomb / topo / géotechnique, etc.	53 000 €		
Mobilier et matériels sportifs	100 000 €		
Révisions, divers pour imprévus...	201 237 €		
MONTANT TOTAL de l'Opération 602	3 400 000 €	100,00%	

Répartition des coûts en fonction du secteur d'utilisation (gymnase/CAJ/plateau extérieur) :

ESTIMATION AU NIVEAU "ESQUISSE" (13/10/2020)			Montant de l'opération par secteur				
Désignation	surfaces	Coût	% sur 3,4M	Coût par secteur	% par secteur	Ratio au m²	
Réhabilitation & extension : GYMNASE + travaux de retrait d'amiante	1666 m²	1 921 000 €	56,50%	2 291 720 €	67,40%	1 373,93 €	93% du bâti
Extension : création CAJ	131 m²	549 000 €	16,15%	654 947 €	19,28%	4 999,50 €	7% du bâti
Total BATIMENT	1799 m²	2 470 000 €	72,65%	2 946 667 €	86,67%	1 637,95 €	100% du bâti
Plateau sportif extérieur	3500 m²	390 000 €	11,35%	463 333 €	13,33%	127,05 €	
Total travaux HT	5367 m²	2 860 000 €	83,92%				
Total "autres dépenses" HT		550 000 €	16,08%	(*) répartition ci-dessous de grande de coût des travaux par secteur			
Total général HT		3 400 000 €	100,00%	3 400 000 €	100,00%	1 765,80 €	le m²

Pour la subvention demandée à la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, le prévisionnel de dépenses est proratisé sur la base de l'utilisation de l'espace sportif (gymnase+ plateau extérieur), hors collégiens (compétence du Département).

PLANNING D'UTILISATION DU GYMNASE G. Vasseur de FEUQUERES-EN-VIMEU	semaines	occupées	en années	Tx Occupation / an
Occupation du gymnase par les collégiens Les coursiers scolaires ont un nombre de 36 semaines par an.	36	à 90%	13,50	26% Collège
Autres occupations pendant l'année				
par les associations sportives pendant les périodes scolaires	36	à 62%	22,32	
par les jeunes de CAJ (*)	12	à 100%	12	74% Autres
par les associations sportives pendant le mois d'août	4	à 100%	4	
Total	52	semaines	52	100%

(*) Note : les jeunes de CAJ utilisent le gymnase 2 semaines à chaque petite vacance (2x4) et 4 semaines en juillet

Avec la répartition suivante des 74% entre associations et CAJ :

Autres occupations sportives pendant l'année				
par les associations sportives pendant les périodes scolaires	36	à 62%	22,32	51% Associations
par les associations sportives pendant le mois d'août	4	à 100%	4	
Total	52	semaines	26,32	

Autres occupations pendant l'année				
par les jeunes de CAJ (*)	12	à 100%	12	23% Autres
Total	52	semaines	12	23%

L'occupation par les associations représente donc 51% du temps annuel pour les espaces sportifs et 23 % pour le CAJ.

L'estimation ci-dessous présentée correspond à l'utilisation unique par les associations du secteur et le CAJ :

ESTIMATION AU NIVEAU "APS" (25/11/2020)

		Montant de Population		occupation Hors collège	
Surfaces bâties réhabilitées et construites (hors ancien lycée)	Gymnase après travaux	1624 m²	2 291 729 €	34%	1 005 873 €
	Création de CAJ	125 m²	654 947 €	100%	654 947 €
	Terrain sur le lycée	6000 m²	2 946 057 €	Éléments	2 358 829 €
Plateau de plateau sportif extérieur		3500 m²	483 129 €	74%	356 406 €
MONTANT TOTAL de l'opération 002			2 400 862 €	Soit total pour une utilisation hors collège	2 686 286 €
					Utilisation par le Collège 713 714 €

Concernant la demande de subvention suivante, deux demandes de subventions sont faites auprès de l'Etat (DETR 2021) en distinguant l'occupation des espaces par les associations et le CAJ.

La demande de subvention concernant la région est quant à elle demandée sur le coût global du gymnase, de la création du CAJ et du plateau sportif extérieur soit 2 686 286 € HT.

RECETTES PRÉVISIONNELLES				
FINANCEURS	Montant de Population ou Plafond	%	subvention estimée	% autorité de Population
ÉTAT : DETR 2021 Gymnase (par % d'occupation)	800 000 €	36%	290 000 €	8%
ÉTAT : DETR 2021 CAJ (par % d'occupation)	1 600 000 €	40%	400 000 €	12%
RÉGION Hauts-de-France - PRADET 2021 Montant éligible au prorata de l'utilisation hors collège	2 686 286 €	40%	1 074 614 €	32%
DÉPARTEMENT de la Somme Contrat de territoire de Vexin	1 013 120 €	25%	253 280 €	7%
CAF	200 000 €	20%	40 000 €	1%
CNDS			non éligible	
Montant des subventions prévisionnelles			2 047 794 €	
Autofinancement CCY & emprunt			1 352 286 €	48%
TOTAL			3 400 080 €	100%

Plan de financement

- Le département au titre de la politique territoriale 2017 – 2020 : 589 000€
- La DETR au titre du maintien des services en milieu rural : 350 000€
- La PRADDET : le montant de cette subvention est estimé à 600 000€. Mais elle n'a pas encore été accordée.
- La CAF : 50 000€

Pour l'instant cela revient à 989 000€ d'aides et un reste à charge de 2 411 000€. Si la subvention de la région est accordée cela reviendrait à obtenir 1 589 000€ d'aides et un reste à charge de 1 811 000€

Calendrier	ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION	
	Une pré-étude a déjà été réalisée en 2015 par le cabinet MOTT MAC DONALD Programmation réalisée en décembre 2019 par le cabinet CAP-Projet, marché n°2019-007	
	Marché de Maîtrise d'œuvre (MOE) Marché n°2020-002 avec l'architecte Bruno SAAS	Notification en février 2020 Commencement d'exécution en juillet 2020
	Dépôt du Permis de construire	Avril 2021
	AO pour les travaux	Avril 2021
	RAO Choix des entreprises Travaux	Juin 2021
	Préparation du chantier	Juillet et août 2021
	Début des travaux	Septembre 2021
	Réception des travaux	Septembre 2022
	Date prévisionnelle de fin d'opération : (incluant délai de transmission demande de solde)	Décembre 2022
<p>PREVISIONNEL DEMANDES DE PAIEMENT</p> <p>1^{er} dossier présenté en 2018</p> <p>% subvention : en 2020 : 0% en 2021 : 20% en 2022 : 80%</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Energie produite par les panneaux photovoltaïques - Taux d'occupation du gymnase - Taux de conformité des équipements aux normes - Etiquette énergétique des bâtiments rénovés et créés 	

Fiche action : couverture du gymnase du lycée professionnel et mise en sécurité

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.2	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements sportifs
Maître d'ouvrage	CCV
Description de l'action	Rénovation de la toiture du gymnase du Lycée du Vimeu et mise en place d'éléments de sécurité.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération est de 160 000€
Plan de financement	Ce projet a bénéficié de la DSIL à hauteur de 96 000€, soit 60% du montant HT Le reste à charge est donc de 64 000€
Calendrier	Travaux en cours. Ils seront terminés fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	- Taux de conformité des équipements aux normes - Etiquette énergétique des bâtiments rénovés et créés

Fiche projet : travaux de rénovation d'un bâtiment communal en vue de faire un espace semi ouvert à Tours-en-Vimeu

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.3	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Tours-en-Vimeu
Description de l'action	L'objectif est de rénover un bâtiment communal pour en faire un espace semi ouvert comprenant éventuellement un arrêt de bus, des panneaux d'affichage etc ...
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 9 602 €
Plan de financement	Demande de DSIL déposée
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du gymnase après les travaux

Fiche projet : rénovation énergétique d'un bâtiment communal à Feuquières-en-Vimeu

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.3	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement un bâtiment communal
Maître d'ouvrage	Commune de Feuquières-en-Vimeu
Description de l'action	Cette opération consiste à rénover énergétiquement un bâtiment communal en remplaçant les menuiseries.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 28 756 €
Plan de financement	Une demande de DSIL a été déposée
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche projet : rénovation thermique du logement communal à Acheux-en-Vimeu

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.4	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les logements communaux
Maître d'ouvrage	Commune d'Acheux-en-Vimeu
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 12 488,68 €
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche projet : réhabilitation et rénovation thermique du logement communal de Chépy

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n° 1.4.4	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les logements communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Chépy
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de cette opération est de 67 496,27€
Plan de financement	Une demande de DSIL à hauteur de 20 248,88€ a été déposée Une demande de DETR à hauteur de 20 248,88€ a été déposée, soit 30%, au titre de la rénovation thermique (taux subvention entre 35 et 40% sur le montant HT et plafond à 1 000 000€). Le reste à charge pour la commune de Chépy sera de 26 998,5€.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche projet : rénovation thermique et énergétique du logement communal de Béhen

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.4	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les logements communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Béhen
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 252 348,11 € : 104 364,22 € pour la rénovation thermique et 147 983,89 € pour la rénovation énergétique.
Plan de financement	Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - 40% de DETR soit 100 939,20€ au titre de la rénovation énergétique (taux subvention entre 35 et 40% du montant HT et plafond à 1 000 000€) - 40% de DSIL soit 100 939,2€
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche projet : rénovation de la toiture de la salle polyvalente de Nibas

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.5	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les salles des fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Nibas
Description de l'action	Cette opération consiste à rénover la toiture de la salle polyvalente de Nibas qui sert de cantine scolaire.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 19 497,33 €
Plan de financement	Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - 40 % de DETR, soit 7 798,9€ au titre de la rénovation énergétique (taux subvention entre 35 et 40% du montant HT et plafond à 1 000 000€) - 40% de DSIL soit 7 798,9€
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique des bâtiments rénovés

Fiche projet : rénovation thermique de la salle des fêtes de Moyenneville

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.5	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les salles des fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Moyenneville
Description de l'action	L'objectif de cette opération est de procéder à la rénovation thermique de la salle des fêtes de Moyenneville afin d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment public.
Partenaires	Conseil départemental de la Somme
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 39 760 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Une subvention de 3 000€ a été attribuée par le Département - Une demande de DETR a été déposée mais aucune subvention n'a été accordée pour le moment. L'idéal serait d'obtenir 40% de DETR, soit 15 904€ au titre de la rénovation énergétique (taux subvention entre 35 et 40% du montant HT et plafond à 1 000 000€)
Calendrier	Les travaux doivent commencer pour 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové


Fiche projet : rénovation énergétique de la salle des fêtes de Tœufles

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.5	renover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les salles des fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Tœufles
Description de l'action	Cette opération consiste à procéder à la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Tœufles en remplaçant les menuiseries
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 21 575 €
Plan de financement	Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - 40% de DETR soit 8 630€ au titre de la rénovation thermique (taux subvention entre 35 et 40% du montant HT et plafond à 1 000 000€) - 40% de DSIL soit 8 630€
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

Fiche projet : rénovation énergétique de la mairie de Bourseville

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.6	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les mairies
Maître d'ouvrage	Commune de Bourseville
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 1 500 €
Plan de financement	Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - 40% de DETR soit 600€ au titre de la rénovation énergétique (taux subvention entre 35 et 40% du montant HT et plafond à 1 000 000€) - 40% de DSIL soit 600€
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique de la mairie après les travaux

Fiche action : extension de la caserne de gendarmerie à Friville-Escarbotin

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable																																																																																															
Action n°1.4.7	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements liés au maintien de l'ordre public																																																																																															
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu																																																																																															
Description de l'action	<p>Cette action consiste en la construction de quatre unités-logements à la caserne de Gendarmerie de Friville-Escarbotin. Ces 4 unités logements comprennent trois logements, trois modules d'hébergement et les locaux services et techniques. Cette extension permettra de loger trois sous-officiers et 3 gendarmes adjoints volontaires. La superficie de l'extension sera de 2 000m² en cas de constructions de logements collectifs ou de 3 500 m² en cas de construction de pavillons individuels. Les logements seront mis en location pour un loyer annuel de 49 728€. Ce loyer annuel a été déterminé à partir de 6% du coût plafond de l'opération. Ce loyer sera invariable pendant 9 ans et évoluera par la suite. L'analyse de cette opération se fera sur une période de 40 ans.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="7" style="text-align: left;">Situa</th> </tr> <tr> <th>POTENTIEL LOGEMENTS</th> <th>Nb. LC</th> <th>Loyer BC</th> <th>Nb HC</th> <th>Super HC</th> <th>Nb décharges OAV</th> <th>Surface bâtie (m²)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRIVILLE-ESCARBOTIN - U1 - 1800.0.420</td> <td>34</td> <td>159 532,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>141</td> </tr> <tr> <td>AULS - U1 - 1800.0.070</td> <td>6</td> <td>0,00 €</td> <td></td> <td></td> <td>1 P2</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL LOYERS :</td> <td colspan="5">159 532,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="7" style="text-align: left;">EFFECTIFS actuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15327 - COB FRIVILLE-ESCARBOTIN</td> <td>1</td> <td>00</td> <td>208</td> <td>0</td> <td>04V</td> <td>CITAGN</td> </tr> <tr> <td>364 - SF FRIVILLE-ESCARBOTIN</td> <td></td> <td>00</td> <td>000</td> <td>0</td> <td>04V</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>1</td> <td>00</td> <td>16</td> <td>100</td> <td>0</td> <td>CITAGN</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">FRIVILLE-ESCARBOTIN - U1 - 1800.0.420</td> <td style="text-align: center;">0,29</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="7" style="text-align: left;">EFFECTIFS actuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15327 - COB FRIVILLE-ESCARBOTIN</td> <td></td> <td>00</td> <td>208</td> <td>0</td> <td>04V</td> <td>CITAGN</td> </tr> <tr> <td>364 - SF FRIVILLE-ESCARBOTIN</td> <td></td> <td>00</td> <td>000</td> <td>0</td> <td>04V</td> <td>CITAGN</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>0</td> <td>00</td> <td>16</td> <td>100</td> <td>0</td> <td>CITAGN</td> </tr> </tbody> </table>	Situa							POTENTIEL LOGEMENTS	Nb. LC	Loyer BC	Nb HC	Super HC	Nb décharges OAV	Surface bâtie (m ²)	FRIVILLE-ESCARBOTIN - U1 - 1800.0.420	34	159 532,00 €				141	AULS - U1 - 1800.0.070	6	0,00 €			1 P2		TOTAL LOYERS :		159 532,00 €					EFFECTIFS actuels							15327 - COB FRIVILLE-ESCARBOTIN	1	00	208	0	04V	CITAGN	364 - SF FRIVILLE-ESCARBOTIN		00	000	0	04V				1	00	16	100	0	CITAGN	FRIVILLE-ESCARBOTIN - U1 - 1800.0.420	0,29	EFFECTIFS actuels							15327 - COB FRIVILLE-ESCARBOTIN		00	208	0	04V	CITAGN	364 - SF FRIVILLE-ESCARBOTIN		00	000	0	04V	CITAGN			0	00	16	100	0	CITAGN
Situa																																																																																																
POTENTIEL LOGEMENTS	Nb. LC	Loyer BC	Nb HC	Super HC	Nb décharges OAV	Surface bâtie (m ²)																																																																																										
FRIVILLE-ESCARBOTIN - U1 - 1800.0.420	34	159 532,00 €				141																																																																																										
AULS - U1 - 1800.0.070	6	0,00 €			1 P2																																																																																											
TOTAL LOYERS :		159 532,00 €																																																																																														
EFFECTIFS actuels																																																																																																
15327 - COB FRIVILLE-ESCARBOTIN	1	00	208	0	04V	CITAGN																																																																																										
364 - SF FRIVILLE-ESCARBOTIN		00	000	0	04V																																																																																											
		1	00	16	100	0	CITAGN																																																																																									
FRIVILLE-ESCARBOTIN - U1 - 1800.0.420	0,29																																																																																															
EFFECTIFS actuels																																																																																																
15327 - COB FRIVILLE-ESCARBOTIN		00	208	0	04V	CITAGN																																																																																										
364 - SF FRIVILLE-ESCARBOTIN		00	000	0	04V	CITAGN																																																																																										
		0	00	16	100	0	CITAGN																																																																																									

Partenaires	- Partenaire financier : Etat avec la DETR																																																																								
Coût prévisionnel	Le coût plafond en vigueur pour une unité de logement est de 207 200€. Ainsi le coût plafond global de l'opération est de 828 800 €																																																																								
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - La CCV va bénéficier de la DETR à hauteur de 20% du coût plafond, soit 165 760€ - Le reste de l'opération sera financé par un emprunt dont le montant total est de 663 040 €. Il s'agit d'un emprunt à un taux de 1,25% contracté sur 20 ans. Les intérêts représentent donc une somme de 90 443,82€. Ainsi le montant total de l'opération de prêt est de 753 483,82€ (capital + intérêts). 																																																																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>RÉSIDENCE</th> <th>FRVILLE-ESCARBOTIM</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">OPERATION</td> <td>NOMBRE DE LOGEMENTS</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° DE LET CONSTRUCTION</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NOMBRE D'INDEPENDANT</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NOMBRE D'UNITES LOGEMENTS</td> <td>4</td> <td>4 logements, 3 modules d'hébergement et les lits</td> </tr> <tr> <td>COUT PLAFOND DE REFERENCE</td> <td>207 200,00 €</td> <td>Coût-plafond en vigueur à 27 mars 2021.</td> </tr> <tr> <td>COUT PLAFOND DE L'OPERATION</td> <td>828 800,00 €</td> <td>Soit 4 x 207200 €</td> </tr> <tr> <td>COUT DU TERRAIN</td> <td>0,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COUT REEL TTC CONSTRUCTION</td> <td>828 800,00 €</td> <td>Basé sur le coût moyen par U.L. d'une construction :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>828 800,00 €</td> <td>207 200,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>165 760,00 €</td> <td>Subvention déterminée à partir de 20% du coût-plafond de l'opération.</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">PRÊT BANCAIRE</td> <td>AUTRES AIDES FINANCIÈRES</td> <td>0,00 €</td> <td>Département</td> </tr> <tr> <td>FONDS PROPRES</td> <td>0,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>-49 728,00 €</td> <td>Loyer annuel déterminé à partir de 6% du coût-plafond de l'opération.</td> </tr> <tr> <td>MONTANT A EMPRUNTER</td> <td>663 040,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Taux du prêt</td> <td>1,25%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DURÉE DU PRÊT</td> <td>20 ans</td> <td></td> </tr> <tr> <td>INTERETS</td> <td>90 443,82 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COUT TOTAL DU PROJET</td> <td>753 483,82 €</td> <td>Capital + Intérêts.</td> </tr> <tr> <td>MENSUALITES</td> <td>3 139,52 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ANNUITES</td> <td>37 674,19 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ICC (EVOLUTION ANNUELLE)</td> <td>4%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PÉRIODE D'ANALYSE</td> <td>40 ans</td> <td>Cycle de vie théorique de l'ouvrage.</td> </tr> </tbody> </table>		RÉSIDENCE	FRVILLE-ESCARBOTIM		OPERATION	NOMBRE DE LOGEMENTS	3		N° DE LET CONSTRUCTION	0		NOMBRE D'INDEPENDANT	3		NOMBRE D'UNITES LOGEMENTS	4	4 logements, 3 modules d'hébergement et les lits	COUT PLAFOND DE REFERENCE	207 200,00 €	Coût-plafond en vigueur à 27 mars 2021.	COUT PLAFOND DE L'OPERATION	828 800,00 €	Soit 4 x 207200 €	COUT DU TERRAIN	0,00 €		COUT REEL TTC CONSTRUCTION	828 800,00 €	Basé sur le coût moyen par U.L. d'une construction :		828 800,00 €	207 200,00 €		165 760,00 €	Subvention déterminée à partir de 20% du coût-plafond de l'opération.	PRÊT BANCAIRE	AUTRES AIDES FINANCIÈRES	0,00 €	Département	FONDS PROPRES	0,00 €			-49 728,00 €	Loyer annuel déterminé à partir de 6% du coût-plafond de l'opération.	MONTANT A EMPRUNTER	663 040,00 €		Taux du prêt	1,25%		DURÉE DU PRÊT	20 ans		INTERETS	90 443,82 €		COUT TOTAL DU PROJET	753 483,82 €	Capital + Intérêts.	MENSUALITES	3 139,52 €		ANNUITES	37 674,19 €		ICC (EVOLUTION ANNUELLE)	4%		PÉRIODE D'ANALYSE	40 ans	Cycle de vie théorique de l'ouvrage.
	RÉSIDENCE	FRVILLE-ESCARBOTIM																																																																							
OPERATION	NOMBRE DE LOGEMENTS	3																																																																							
	N° DE LET CONSTRUCTION	0																																																																							
	NOMBRE D'INDEPENDANT	3																																																																							
	NOMBRE D'UNITES LOGEMENTS	4	4 logements, 3 modules d'hébergement et les lits																																																																						
	COUT PLAFOND DE REFERENCE	207 200,00 €	Coût-plafond en vigueur à 27 mars 2021.																																																																						
	COUT PLAFOND DE L'OPERATION	828 800,00 €	Soit 4 x 207200 €																																																																						
	COUT DU TERRAIN	0,00 €																																																																							
	COUT REEL TTC CONSTRUCTION	828 800,00 €	Basé sur le coût moyen par U.L. d'une construction :																																																																						
		828 800,00 €	207 200,00 €																																																																						
		165 760,00 €	Subvention déterminée à partir de 20% du coût-plafond de l'opération.																																																																						
PRÊT BANCAIRE	AUTRES AIDES FINANCIÈRES	0,00 €	Département																																																																						
	FONDS PROPRES	0,00 €																																																																							
		-49 728,00 €	Loyer annuel déterminé à partir de 6% du coût-plafond de l'opération.																																																																						
	MONTANT A EMPRUNTER	663 040,00 €																																																																							
	Taux du prêt	1,25%																																																																							
	DURÉE DU PRÊT	20 ans																																																																							
	INTERETS	90 443,82 €																																																																							
	COUT TOTAL DU PROJET	753 483,82 €	Capital + Intérêts.																																																																						
	MENSUALITES	3 139,52 €																																																																							
	ANNUITES	37 674,19 €																																																																							
ICC (EVOLUTION ANNUELLE)	4%																																																																								
PÉRIODE D'ANALYSE	40 ans	Cycle de vie théorique de l'ouvrage.																																																																							
	<ul style="list-style-type: none"> - Avec les loyers des logements, la CCV va percevoir des bénéfices. Les 9 premières années le bénéfice net sera de 12 053,81€/an puisqu'il n'y aura pas de provision pour gros entretien (70 778,45€ - 37 674,19€ d'annuité). Au bout de 9 années le bénéfice net total sera donc de 108 484,28€. La dixième année, en sortie d'invariabilité, le bénéfice net passera à 33 104,26€ (70 778,45€ de loyer - 37 674,19€ d'annuité). A la fin de la vingtième année le prêt sera remboursé et le bénéfice total net sera de 535 009,87€. Au bout de la 40^{ème} année, le bénéfice net sera de 3 442 720,67€. Les provisions pour gros entretien commenceront la 11^{ème} année avec 5 304,32€/an. Cette provision passera à 10 774,40€ à partir de la 16^{ème} année. 																																																																								

AMORTISSEMENT (en € courants)							
ANNÉES	RECETTES		DEPENSES			Situation Nettes	Cumul Situation Nettes
	LOUÉS	ANNUITES	Taux de provision Gros entretien	Provision gros entretien	CLAP (1) (2) (3) (4)		
1	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	37 674,19 €	12 053,81 €	12 053,81 €
2	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	75 348,38 €	12 053,81 €	24 107,62 €
3	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	113 022,57 €	12 053,81 €	36 161,43 €
4	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	150 696,76 €	12 053,81 €	48 215,24 €
5	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	188 370,95 €	12 053,81 €	60 269,04 €
6	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	226 045,14 €	12 053,81 €	72 322,85 €
7	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	263 719,33 €	12 053,81 €	84 376,66 €
8	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	301 393,52 €	12 053,81 €	96 430,47 €
9	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	339 067,71 €	12 053,81 €	108 484,28 €
10	49 726,00 €	37 674,19 €	0,00%	0,00 €	376 741,90 €	12 053,81 €	120 538,09 €
11	49 726,00 €	37 674,19 €	0,64%	5 304,32 €	431 742,42 €	27 790,94 €	148 328,99 €
12	49 726,00 €	37 674,19 €	0,64%	5 304,32 €	487 742,94 €	27 790,94 €	176 119,93 €
13	49 726,00 €	37 674,19 €	0,64%	5 304,32 €	543 743,46 €	36 637,62 €	212 757,55 €
14	49 726,00 €	37 674,19 €	0,64%	5 304,32 €	600 743,98 €	36 637,62 €	249 395,17 €
15	49 726,00 €	37 674,19 €	1,30%	10 774,40 €	660 018,38 €	41 108,73 €	286 032,79 €
16	49 726,00 €	37 674,19 €	1,30%	10 774,40 €	720 292,78 €	41 108,73 €	322 670,41 €
17	49 726,00 €	37 674,19 €	1,30%	10 774,40 €	781 567,18 €	52 291,21 €	359 308,03 €
18	49 726,00 €	37 674,19 €	1,30%	10 774,40 €	843 841,58 €	52 291,21 €	395 945,65 €
19	49 726,00 €	37 674,19 €	1,30%	10 774,40 €	907 115,98 €	69 965,40 €	432 583,27 €
20	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	972 390,38 €	102 544,19 €	469 220,89 €
21	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 038 664,78 €	102 544,19 €	505 858,51 €
22	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 104 939,18 €	102 544,19 €	542 496,13 €
23	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 172 213,58 €	116 883,59 €	579 133,75 €
24	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 240 487,98 €	116 883,59 €	615 771,37 €
25	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 309 762,38 €	116 883,59 €	652 409,00 €
26	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 380 036,78 €	116 883,59 €	689 046,62 €
27	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 451 311,18 €	132 609,75 €	725 684,24 €
28	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 523 585,58 €	132 609,75 €	762 321,86 €
29	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 596 860,00 €	150 513,27 €	798 959,48 €
30	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 671 134,40 €	150 513,27 €	835 597,10 €
31	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 746 408,80 €	150 513,27 €	872 234,72 €
32	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 822 683,20 €	170 652,30 €	908 872,34 €
33	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 900 957,60 €	170 652,30 €	945 509,96 €
34	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	1 980 232,00 €	193 305,96 €	982 147,58 €
35	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	2 061 506,40 €	193 305,96 €	1 018 785,20 €
36	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	2 143 780,80 €	218 780,28 €	1 055 422,82 €
37	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	2 227 055,20 €	218 780,28 €	1 092 060,44 €
38	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	2 311 329,60 €	218 780,28 €	1 128 698,06 €
39	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	2 396 604,00 €	218 780,28 €	1 165 335,68 €
40	49 726,00 €	0,00 €	1,30%	10 774,40 €	2 482 878,40 €	218 780,28 €	1 201 973,30 €
					TOTAL	3 442 720,87 €	

Calendrier 2022

- Indicateurs d'évaluation proposés
- Nombre de logements effectivement occupés
 - Etiquette énergétique des logements

Fiche projet : restructuration d'un bâtiment existant pour le centre de secours et d'incendie

Orientation stratégique n° 1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.7	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : extension du centre de secours et d'incendie
Maître d'ouvrage	Commune de Feuquières-en-Vimeu
Description de l'action	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de la Somme - SDIS 80
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de cette opération est de 233 170 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - 95 793 € seront pris en charge par le conseil départemental et le SDIS - Une demande de DETR a été déposée. L'idéal serait d'obtenir 40% de DETR, soit 93 268€ au titre du maintien des services en milieu rural (taux subvention entre 35 et 40% du montant HT et plafond à 1 000 000€)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette énergétique du nouveau bâtiment - Surface de l'agrandissement - Augmentation de l'effectif

Fiche projet : création de l'école de musique

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.8	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements culturels
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Deux écoles de musique sont présentes sur le territoire de la CCV : une à Friville-Escarbotin et une à Moyenneville. Ces deux écoles regroupent environ 250 élèves et une vingtaine de professeurs. Ces deux écoles de musique accueillent les enfants de la CCV à partir de 5 ans. Un ramassage est organisé pour amener les enfants à l'école de musique. 13 disciplines instrumentales sont enseignées (flûte, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions, tambour, guitare, chant et piano).</p> <p>Ces deux écoles de musique sont destinées à être fusionnées en un nouveau lieu. En effet, l'école de musique de Friville-Escarbotin rencontre des difficultés dans ses locaux liées à des problèmes d'acoustique et d'isolation phonique des salles et à l'indisponibilité des salles pour les répétitions dans le cadre d'évènements organisés par l'école de musique notamment. Elle ne respecte pas non plus les normes PMR et les normes énergétiques. L'école de Moyenneville, elle, n'est pas assez fonctionnelle pour accueillir la fusion.</p> <p>Les réflexions sont en cours quant au lieu pouvant accueillir la nouvelle école de musique. Une étude menée en 2013 par l'ancienne CCVI avait estimé les surfaces moyennes nécessaires.</p> <p>Ainsi, le projet inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un espace d'accueil de 82 m². Cet espace commandera l'accès à l'ensemble des locaux de l'école. Cet ensemble constitue un volume unitaire, ouvert et spacieux avec, dans la mesure du possible, des dégagements visuels vers l'extérieur. Il faudra veiller au confort acoustique de cette salle. Les accès devront être lisibles pour faciliter l'orientation du public vers les activités principales de l'école. La gestion des flux est un point primordial mais le site doit rester convivial. A proximité de l'espace accueil se trouvera l'espace bureaux-partagés composé de trois postes de travail en open space doté d'un plan de travail et d'espaces de rangements. <p>Des places assises devront être créées pour permettre à une dizaine de personnes de pouvoir attendre confortablement. Cet espace devra comprendre des magazines, un ordinateur en libre-service, une machine à café et des services de proximité comme de l'information touristique pour les parents qui souhaiteront attendre leurs enfants pendant la totalité du cours.</p> <p>La salle d'accueil comprendra aussi une surface d'accrochage pour afficher les informations relatives aux activités, évènements culturels etc...</p>

	<p>- La création de salles d'enseignement recouvrant une superficie de 251 m². Les locaux dédiés à l'enseignement se déclinent en différentes typologies qui dépendent du type d'enseignement donné et du type de pratiques associées. Il y aura :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 salles pour l'enseignement instrumental : cet enseignement se caractérise par des cours individuels ou en petits groupes. Ces salles pourront être mises à disposition de tel ou tel enseignement instrumental sans affectation précise l'acoustique sera variable selon les salles. Toutes les salles seront câblées, disposeront d'un système de diffusion, d'un éclairage naturel et d'un éclairage électrique ponctuel efficace sur pupitre. Il y aura environ 3 places assises et un miroir par salle. • 3 salles pour la formation musicale et les pratiques collectives : seront enseignés le solfège, l'histoire de la musique, la culture musicale, l'analyse musicale etc... Les salles accueilleront chacune 15 à 20 élèves. Elles doivent être éclairées naturellement et équipées d'un système de vidéo-projection et d'un tableau. Il y aura environ 15 places assises par salle. • La salle de percussion : il s'agit d'une salle de cours et de répétition pour les percussionnistes dans laquelle les instruments sont disposés en permanence. La salle devra être dimensionnée pour permettre le passage des instruments encombrants. La volumétrie de la salle devra prendre en compte l'accueil de deux batteries. • Une salle de musique permettant aux élèves d'acquérir les différentes Prise de Son en présence du professeur et d'un ou plusieurs musiciens à enregistrer. Les élèves pourront aussi développer des compétences en montage audio, mixage et mastering, en séance de travaux pratiques, avec un étudiant par poste d'enregistrement où seront concentrés les moyens techniques importants. • 2 salles dédiées au travail personnel des élèves (studios de travail) <div data-bbox="869 1193 1412 1691" style="text-align: center;"> <p>• Le schéma général d'organisation fonctionnelle</p> </div>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de cette opération peut être estimé à 1 000 000€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - 400 000€ de DETR pourront être demandés au titre du maintien et du développement des services publics - 250 000 € de DSIL pourront être sollicités

	- Une subvention du département pourra être demandée
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des normes énergétiques de la nouvelle école - Amélioration de l'isolation phonique des salles

Fiche action : aménagement des locaux de la trésorerie

Orientation stratégique n°1	Veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable
Action n°1.4.9	Rénover énergétiquement et maintenir les équipements publics de proximité : réhabiliter et rénover énergétiquement les locaux des services publics
Maître d'ouvrage	CCV
Description de l'action	Cette opération a consisté en la rénovation des anciens locaux du siège de la CCVI. Le bâtiment a été rénové énergétiquement : isolation, changement des fenêtres etc... Il va désormais accueillir les services de la trésorerie.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération est de 150 000€
Plan de financement	Ce projet a bénéficié de 80% de DSIL, soit une subvention de 120 000€
Calendrier	Les travaux sont terminés. Les finitions sont encore en cours. Le bâtiment sera prêt à accueillir la trésorerie courant 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette énergétique du bâtiment rénové - Economies d'énergie réalisées

Fiche action : Projet Alimentaire Territorial

Orientation stratégique n° 2	Renforcer l'économie locale, agir en faveur de l'emploi
Action n°2.1.1	Structurer une agriculture plus durable : accompagner l'essor des circuits courts
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées Type : groupement de collectivités territoriales
Description de l'action	<p>A la suite d'un appel à projets lancé par l'Etat en décembre 2020 dans le cadre de France Relance, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées s'est engagé à élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour répondre à l'enjeu d'une alimentation bas carbone. Ce PAT sera intégré dans le PCAET, lui aussi élaboré par le syndicat mixte pour le compte des 3 EPCI du Parc Naturel Régional : la CABS, la CCV et la CCPM.</p> <p>L'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires par le biais d'actions partenariales avec les agriculteurs, les collectivités, les acteurs privés etc ...</p> <p>Ce PAT comprend trois grandes ambitions : une agriculture à la hauteur des enjeux du PNR ; la création de valeur ajoutée et la mise en réseau des acteurs du tourisme ; le déploiement opérationnel du PCAET au service de l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage.</p> <p>Le PAT s'appuie donc sur trois dimensions : économique, environnementale et sociale. En effet, le PAT a pour but de lutter contre le gaspillage, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de favoriser le développement économique local en soutenant des agriculteurs et en permettant le rapprochement de l'offre et de la demande. Par ailleurs le PAT vise également à sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à l'alimentation locale en mettant en place des actions dans les écoles, dans les crèches, dans les cantines scolaires etc ...</p> <p>Ce PAT est basé sur 3 orientations pour le territoire du SMBS3V :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture à fort engagement environnemental - La création de valeur ajoutée et le développement des circuits courts - Le déploiement opérationnel du PCAET au service de l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département de la Somme - La Chambre d'agriculture de la Somme - Les 3 EPCI du PNR : CCV, CABS et CCPM

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Syndicat Mixte Grand Littoral Picard - Baie de Somme Zéro Carbone
Coût prévisionnel	<p>128 000 € pour les études, la communication et le poste</p> <p>La DRAFF propose de cofinancer les projets portés par les collectivités, associations, personnes privées suivant deux typologies de dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit matérielle avec un maximum de 500 000€ par projet - Soit immatérielle (étude, communication, appui à l'ingénierie etc.) avec un maximum de 150 000€ par projet et un reste à charge de minimum 20%
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la Région et de l'appel à projet du PNA (programme national pour l'alimentation) à hauteur de 113 000€ - Le reste est à la charge du SMBS3V : 15 000€
Calendrier	Le PAT va être élaboré sur deux ans : de septembre 2021 à août 2023. Il a été retenu par la DRAFF en juillet 2021 après instruction du dossier.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions par instance de gouvernance (COPIL/COTECH/Groupes de travail) - Nombre de partenaires s'engageant dans la démarche - Nombre d'événements grand public - Nombre de personnes ayant assisté aux événements publics - Nombre de personnes ayant répondu aux questionnaires en ligne - Nombre d'entretiens réalisés pour le diagnostic - Nombre d'outils de communication <p>Indicateurs qualitatifs : Un questionnaire de satisfaction sera adressé aux participants aux différentes réunions de gouvernance et aux événements publics et permettra notamment d'évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diversité et donc la représentativité des acteurs engagés dans les processus de participation - l'efficacité des outils de communication mis en place - le renforcement d'un réseau d'acteurs sur le territoire

Fiche action : aménagement de la ZAVI II (1^{ère} tranche)

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'économie locale, agir en faveur de l'emploi																										
Action n°2.2.1 n°2.2.2	Maintenir et étoffer le tissu industriel du Vimeu : assurer le maintien du tissu industriel existant et permettre son développement en respectant les exigences du développement durable																										
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu																										
Description de l'action	<p>L'objectif de cette opération est d'étendre la zone d'activité du Vimeu en créant la ZAVI. Il ce qui permettra à de nouvelles entreprises de s'implanter sur le territoire puisqu'il n'y a plus de place sur la ZAVI I.</p> <p>La réalisation de la phase 1 de la ZAVI II nécessite d'acquérir 10 hectares de surface agricole utile. Pour l'instant 95% des terres ont déjà été acquises par la CCV. Un terrain fait encore l'objet de négociations.</p>																										
Partenaires	Aucun																										
Coût prévisionnel	<p>L'acquisition des terres agricoles nécessaires pour réaliser la ZAVI II a entraîné une dépense de 1 930 000€ HT.</p> <p>Ensuite les travaux d'équipements de ces terrains s'élèvent à un coût de 2 800 000€ HT. Ce coût comprend 2 090 500€ pour les travaux préliminaires, la voirie, l'assainissement, l'eau, l'électricité, le gaz, télécom, l'éclairage public, les fourreaux, la tranchée commune et les espaces verts signalisation. A cela s'ajoute 420 000€ pour la réalisation d'un tourné à gauche sur la RD48. Enfin il faut ajouter 10% de ces deux montants, soit 250 000€ pour couvrir les aléas des équipements.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux préliminaires</td> <td style="text-align: right;">10 000</td> </tr> <tr> <td>Voirie</td> <td style="text-align: right;">670 000</td> </tr> <tr> <td>Assainissement</td> <td style="text-align: right;">710 000</td> </tr> <tr> <td>Eau potable</td> <td style="text-align: right;">200 000</td> </tr> <tr> <td>Électricité</td> <td style="text-align: right;">322 500</td> </tr> <tr> <td>Gaz</td> <td style="text-align: right;">20 000</td> </tr> <tr> <td>Télécom</td> <td style="text-align: right;">17 500</td> </tr> <tr> <td>Eclairage public</td> <td style="text-align: right;">76 000</td> </tr> <tr> <td>Fourreaux</td> <td style="text-align: right;">14 500</td> </tr> <tr> <td>Tranchée commune</td> <td style="text-align: right;">39 000</td> </tr> <tr> <td>Espaces verts signalisation</td> <td style="text-align: right;">11 000</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td style="text-align: right;">2 090 500€</td> </tr> </tbody> </table>		Montant HT	Travaux préliminaires	10 000	Voirie	670 000	Assainissement	710 000	Eau potable	200 000	Électricité	322 500	Gaz	20 000	Télécom	17 500	Eclairage public	76 000	Fourreaux	14 500	Tranchée commune	39 000	Espaces verts signalisation	11 000	Total HT	2 090 500€
	Montant HT																										
Travaux préliminaires	10 000																										
Voirie	670 000																										
Assainissement	710 000																										
Eau potable	200 000																										
Électricité	322 500																										
Gaz	20 000																										
Télécom	17 500																										
Eclairage public	76 000																										
Fourreaux	14 500																										
Tranchée commune	39 000																										
Espaces verts signalisation	11 000																										
Total HT	2 090 500€																										

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tourne à gauche sur la RD48</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voirie</td> <td>279 000</td> </tr> <tr> <td>Couche de surface</td> <td>56 000</td> </tr> <tr> <td>Fourreaux divers</td> <td>12 500</td> </tr> <tr> <td>Signalisation de police</td> <td>4 500</td> </tr> <tr> <td>Frais topographique et acquisition foncière</td> <td>15 000</td> </tr> <tr> <td>Publicité, contrôle extérieur, SPS, MOE, divers</td> <td>53 000</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>420 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>2 090 500 + 420 000 + 10% = (approximativement) 2 800 000€ HT</p>	Tourne à gauche sur la RD48	Montant HT	Voirie	279 000	Couche de surface	56 000	Fourreaux divers	12 500	Signalisation de police	4 500	Frais topographique et acquisition foncière	15 000	Publicité, contrôle extérieur, SPS, MOE, divers	53 000	Total HT	420 000
Tourne à gauche sur la RD48	Montant HT																
Voirie	279 000																
Couche de surface	56 000																
Fourreaux divers	12 500																
Signalisation de police	4 500																
Frais topographique et acquisition foncière	15 000																
Publicité, contrôle extérieur, SPS, MOE, divers	53 000																
Total HT	420 000																
Plan de financement	<p>A priori 0€ de subvention</p> <p>Il convient de préciser que les terrains acquis vont être revendus ensuite aux industriels à 15€/m². Il y aura donc une récupération partielle du coût des travaux sur le prix de la vente, puisque celle-ci devrait rapporter 1 500 000€ à la collectivité.</p> <p>Pour couvrir le reste des frais de travaux, la collectivité a contracté un emprunt d'environ 560 000€ qui correspond à 20% du montant global.</p>																
Calendrier	2023																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises implantées - Nombre d'emplois créés 																

Fiche projet : Développer l'hébergement pour les jeunes apprentis et alternants

Orientation stratégique n°2	RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE, AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI
Action n°2.3.1	Agir en faveur de la formation : développer l'hébergement pour les jeunes apprentis et alternants
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Cette action s'intègre dans le projet : « Territoires d'industries, Vallée de la Bresle – Vimeu ».</p> <p>Le territoire de la vallée de la Bresle et du Vimeu souffre d'un déficit d'attractivité amenant les entreprises à avoir des difficultés à recruter des stagiaires, des salariés ou apprentis suite à des problèmes pour les loger sur des périodes courtes.</p> <p>Les entreprises industrielles du territoire ont des postes à proposer et recherche des stagiaires étudiants en école d'ingénieurs ou écoles de commerces venant des villes telles que Rouen, Amiens, Paris, Lille ... Ces étudiants, salariés ou apprentis ont besoin d'être facilement logés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loger facilement les apprentis, ainsi l'entreprise peut leur proposer un ensemble « stage + logement » - Faciliter le recrutement des salariés et leur installation durable - Aider l'accès au logement pour les stagiaires, les apprentis et les salariés - Travailler en réseau, avec animation multi site pour favoriser la découverte du territoire et renforcer son attractivité <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux logements - Sur le Vimeu, réhabilitation de la résidence de Fressenneville au 53 rue Salengro. 18 logements meublés. Location de studios (de 18 à 30 m2) et de T2 (de 30 à 50 m2) <p>Tarifs : 480€ pris en charge par l'APL cela revient à 150€ pour le locataire La gestion est confiée au cabinet DELAHAYE Immobilier à Friville-Escarbotin Action logement souhaite vendre avec la certitude que la finalité restera identique. Une estimation du bâtiment doit être faite. Une proposition de l'UIMM a été faite mais ne convient pas</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Action logement Hauts de France - l'UIMM du Vimeu
Coût prévisionnel	Le coût de ce projet, comprenant l'acquisition de la bâtisse et son aménagement, peut être estimé à 2 000 000 €

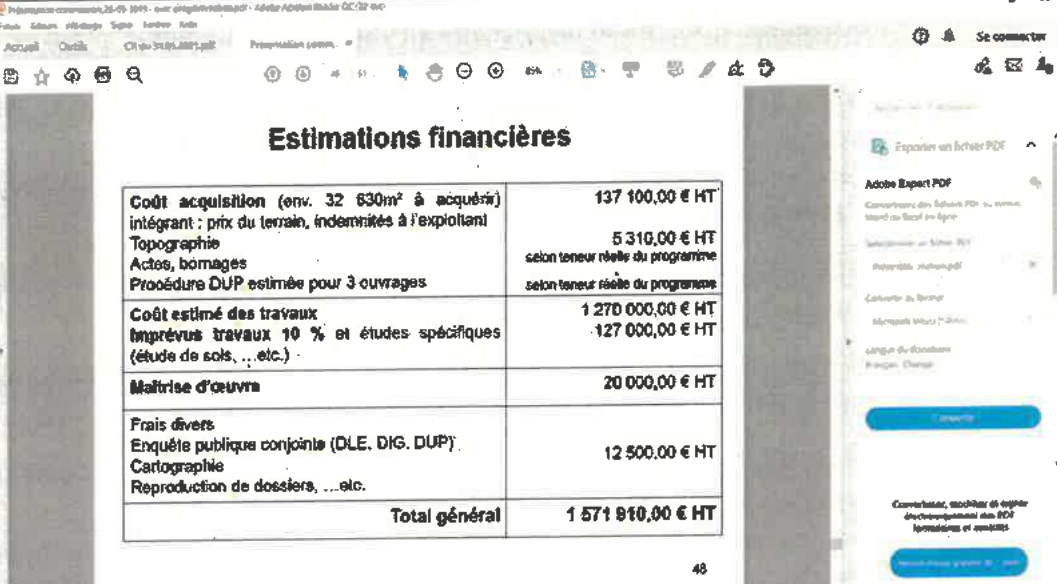
Plan de financement	Aides envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - 1 000 000€ de DSIL - 800 000 € de la région
Calendrier	Réunion de travail entre la CCV, l'UIMM du Vimeu et Action Logement Hauts de France
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres de logements construits Nombres d'apprentis logés

Fiche action : Valorisation de la seconde main en contribuant à la réinsertion professionnelle à Chépy

Orientation stratégique n° 2	Renforcer l'économie locale, agir en faveur de l'emploi
Action n°2.4.1	Agir en faveur de l'économie sociale et solidaire : Contribuer à la réinsertion professionnelle.
Maître d'ouvrage	Association du Vimeu
Description de l'action	<p>L'objectif de cette opération est d'agir en faveur de la seconde main en récoltant des vêtements qui ne sont plus utilisés et en les transformant. Il s'agit d'une action de « surcyclage » qui consiste donc à récupérer des matériaux non utilisés pour les transformer en produits de qualité supérieure.</p> <p>Ce projet s'inscrit donc dans la transition écologique en luttant contre le gaspillage vestimentaire.</p> <p>En outre, en recrutant des personnes sans emploi ni formation, l'association contribue à la réinsertion professionnelle et sociale d'un public fragile. Ce projet a donc également une dimension sociale.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Département de la Somme - Commune de Chépy
Coût prévisionnel	Environ 100 000€
Plan de financement	80% de DSIL
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - De janvier 2021 à avril 2021 : achat des machines et recrutement du personnel - Mai 2021 : commencement de la transformation et de la vente des vêtements
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Taux de revalorisation des vêtements

Fiche action : Lutter contre l'érosion des sols : aménagement du Bassin versant de la Trie 3^{ème} programme

Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE, PRESERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE
Action n° 3.1.1	Agir dans la lutte contre le réchauffement climatique et s'y adapter : prévenir les risques : lutter contre l'érosion des sols, aménagement des bassins versants
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu Compétence ruissellement et érosion
Description de l'action	<p>Problématique : Suite à des inondations récurrentes sur le bassin versant de la Trie, une étude a été réalisée en 2003 par SOGETI pour proposer des aménagements pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols. Deux programmes ont déjà été réalisés sur les sous-bassins de Toeufles, Ercourt, Grébault-mesnil, Miannay, Acheux en vimeu, cahon-gouy.</p> <p>Face à des Inondations récurrentes sur le reste du bassin versant, un troisième programme est en phase d'étude sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -QUESNOY-LE-MONTANT - Hameau de Campagne : inondation de l'habitation sise n°16 Rue Wiart -TOEUFLES - Hameau de Chaussoy : inondation de l'habitation et gîte (Manoir de Chaussoy) sise n°2-4 Rue du Chaussoy -MIANNAY - Hameau de Petit Miannay : inondation des habitations sises Route Nationale -HUCHENNEVILLE - Hameau de Villers-sur-Mareuil : inondation des habitations sises Rue Morsue et INVAL <p>Ces inondations sont souvent accompagnées de coulées de boues dues à des ruissellements sur les terres cultivées. Les réseaux, les habitants et les voiries sont donc directement impactés par ce phénomène.</p> <p>Une opportunité d'acquisition foncière a été saisie par la CCV afin de poursuivre les aménagements dans Commune d'Acheux-en-Vimeu (parcelle en amont du village) mais également à Villers sur Mareuil et Quesnoy le Montant.</p> <p>Etudes du 3^{ème} programme hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des plans et études de SOGETI de 2003 - Etude détaillée de l'hypsométrie afin de définir l'ensemble des sous unités hydrauliques pour le calcul des volumes à gérer sur chacun des désordres ciblés - Mise à jour des prairies inondables

	<p>- Visite des lieux afin d'adapter le programme hydraulique préparé sur plans avec la réalité, de soulever les questions topographiques subsidiaires</p> <p>OBJECTIFS RETENUS POUR LA DEFINITION DES AMENAGEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétention des eaux le plus en amont possible : limiter les ruissellements et l'érosion - Améliorer la logique d'écoulement pour sécuriser les personnes et les biens - Maintien ou création d'une biodiversité dans le cadre des aménagements envisagés - Intégration paysagère des aménagements - Préservation et amélioration de la qualité de l'eau du cours d'eau aval : La Trie - Gestion, entretien et accès aisés des aménagements 																								
Partenaires	<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOMEA/AMEVA (assistance à maîtrise d'ouvrage) - LATITUDE : maîtrise d'œuvre <p>Acteurs privés du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants, Propriétaires : conventions et acquisitions <p>Partenaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régions, FEDER, AEAP : subventions <p>Partenaires administratifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - DDTM, Préfecture : DGIP, DUP, Autorisation travaux 																								
Coût prévisionnel	 <p style="text-align: center;">Estimations financières</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Coût acquisition (env. 32 630m² à acquérir) intégrant : prix du terrain, indemnités à l'exploitant</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">137 100,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Topographie</td> <td style="text-align: right;">5 310,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Actes, bornages</td> <td style="text-align: right;">selon teneur réelle du programme</td> </tr> <tr> <td>Procédure DUP estimée pour 3 ouvrages</td> <td style="text-align: right;">selon teneur réelle du programme</td> </tr> <tr> <td>Coût estimé des travaux</td> <td style="text-align: right;">1 270 000,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Imprévus travaux 10 % et études spécifiques (étude de sols, .. etc.)</td> <td style="text-align: right;">127 000,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">20 000,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Enquête publique conjointe (OLE, DIG, DUP)</td> <td style="text-align: right;">12 500,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Cartographie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reproduction de dossiers, ...etc.</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total général</td> <td style="text-align: right;">1 571 910,00 € HT</td> </tr> </table>	Coût acquisition (env. 32 630m ² à acquérir) intégrant : prix du terrain, indemnités à l'exploitant	137 100,00 € HT	Topographie	5 310,00 € HT	Actes, bornages	selon teneur réelle du programme	Procédure DUP estimée pour 3 ouvrages	selon teneur réelle du programme	Coût estimé des travaux	1 270 000,00 € HT	Imprévus travaux 10 % et études spécifiques (étude de sols, .. etc.)	127 000,00 € HT	Maîtrise d'œuvre	20 000,00 € HT	Frais divers		Enquête publique conjointe (OLE, DIG, DUP)	12 500,00 € HT	Cartographie		Reproduction de dossiers, ...etc.		Total général	1 571 910,00 € HT
Coût acquisition (env. 32 630m ² à acquérir) intégrant : prix du terrain, indemnités à l'exploitant	137 100,00 € HT																								
Topographie	5 310,00 € HT																								
Actes, bornages	selon teneur réelle du programme																								
Procédure DUP estimée pour 3 ouvrages	selon teneur réelle du programme																								
Coût estimé des travaux	1 270 000,00 € HT																								
Imprévus travaux 10 % et études spécifiques (étude de sols, .. etc.)	127 000,00 € HT																								
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 € HT																								
Frais divers																									
Enquête publique conjointe (OLE, DIG, DUP)	12 500,00 € HT																								
Cartographie																									
Reproduction de dossiers, ...etc.																									
Total général	1 571 910,00 € HT																								
Plan de financement	<p>Financeurs sollicités</p> <p>FEDER</p> <p>Agence de l'eau Artois Picardie</p> <p>Région Hauts-de-France</p> <p>Communauté de communes du Vimeu</p> <p>Le conseil départemental n'est pas financeur</p> <p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 000€ de DETR soit 20% environ - 375 000€ de l'agence de l'eau soit 24% environ - Reste à charge 896 910€ 																								

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions Communautaires - Réunion publique - Rencontres Exploitants agricoles/ SOMEA/ CCV : obtention de convention par les exploitants et propriétaires - Bilan des rencontres et mise à jour du programme d'aménagements (plans et chiffrages) - Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau + déclaration d'intérêt général + déclaration d'utilité publique si non négociation amiable - Consultation des entreprises - Début des travaux - plan de gestion pour l'entretien
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'incidents de coulées de boue répertoriés post-aménagement

Fiche action : Fin de la desserte pour l'assainissement de Chépy

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.1	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : poursuivre le raccordement au système d'assainissement collectif
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	L'objectif de cette action est de terminer la desserte de la commune au système d'assainissement collectif. Cette action est engagée depuis 25 ans pour la commune de Chépy. Il reste 60 branchements à réaliser pour que la desserte soit terminée.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de cette opération est de 400 000€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau Artois Picardie : 160 000€ de subvention et une avance de 180 000€ - DETR : subvention de 80 000€ - Reste : 160 000€
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de raccordement - Pollution traitée

Fiche action : assainissement Valines tranches 4 et 5

Orientation stratégique n°3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.1	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : poursuivre le raccordement au système d'assainissement collectif
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	L'objectif de cette action est de terminer de relier la commune de Valines au système d'assainissement collectif.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération est de 620 000€
Plan de financement	Cette opération sera financée par : <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 124 000€ (20%) - Une subvention de l'Agence de l'eau Artois Picardie, à hauteur de 372 000€ (60%) - Les 124 000€ restants seront pris en charge par la CCV
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Le taux de raccordement en 2025

Fiche action : assainissement Valines tranche 6

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.1	Cœuvrer pour la bonne qualité des eaux : poursuivre le raccordement au système d'assainissement collectif
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	L'objectif de cette action est de terminer de relier la commune de Valines au système d'assainissement collectif. C'est notamment le hameau de Saint-Mard qui sera concerné par cette desserte. Cela équivaut au raccordement de 110 habitants au système d'assainissement collectif.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de cette opération est de 480 000€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau Artois Picardie : elle va subventionner à hauteur de 25%, soit 105 000€ et accorde une avance de 105 000€ (25% aussi). (subvention plafonnée sur la base de 420 000€). - La DETR subventionne à hauteur de 20% soit 96 000€ - Les 231 000€ restants seront pris en charge par la collectivité
Calendrier	Les travaux devraient démarrer pour le deuxième semestre de 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Le taux de raccordement en 2025

Fiche action : desserte de Nibas pour l'assainissement collectif

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.1	Cœuvrer pour la bonne qualité des eaux : poursuivre le raccordement au réseau d'assainissement collectif
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	L'objectif de cette action est de desservir complètement la commune de Nibas au niveau de l'assainissement collectif.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération est estimé à 3 500 000 € HT Ce montant prévisionnel comprend 2 800 000€ pour la desserte et 700 000€ pour la réalisation de l'ouvrage de transfert des eaux usées.
Plan de financement	Deux aides sont attendues : <ul style="list-style-type: none"> - l'agence de l'eau Artois Picardie doit subventionner à hauteur de 875 000€ et faire une avance de 875 000 € - la DETR subventionne à hauteur de 700 000€ - reste : 1 925 000€
Calendrier	L'opération devrait avoir lieu entre 2025 et 2030
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - le taux de raccordement - disparition des eaux usées de la rivière de l'Avalasse

Fiche action : désactivation de surfaces actives à Chépy

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.2	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : assurer un traitement et une gestion conforme des eaux usées
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	Le but de cette action est de supprimer des surfaces actives sur Chépy qui entraînent les eaux de ruissellement pluvial, fortement polluées, directement vers le système d'assainissement. L'objectif est de supprimer ces surfaces pour diriger ces eaux vers des bassins ou fossés où elles pourront être traitées. Ainsi cette action contribue à garantir une bonne gestion des eaux usées en évitant que des eaux de pluie, polluées, s'y retrouvent.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de cette action est de 700 000€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau Artois Picardie : elle subventionne à hauteur de 280 000€ et accorde une avance de 90 000€ - La DETR subventionne à hauteur de 20%, soit 140 000€ - Reste à charge : 280 000€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - suppression du débordement des réseaux - baisse des volumes d'eau en entrée de station

Fiche action : Extension de la station d'épuration de Friville-Escarbotin

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.3	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : améliorer la performance du système d'assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	Cette action consiste à agrandir la station d'épuration de Friville-Escarbotin. Elle a vocation à passer de 8000 EH à 12 000 EH. Cette extension va permettre de rallier l'assainissement de Nibas et de Bourseville sur cette station d'épuration. En outre, cette opération comprend la modification de l'atelier de boues.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cet agrandissement est estimé à 2 000 000€ HT
Plan de financement	Deux aides sont attendues : <ul style="list-style-type: none"> - L'Agence de l'eau Artois Picardie accorde une subvention de 500 000€ et une avance de 500 000€ - La DETR subventionne à hauteur de 400 000€ - Reste : 1 100 000€
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de pollution traitée

Fiche action : assainissement de Béthencourt-sur-Mer

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.4	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : lutter contre la pollution des eaux et milieux aquatiques
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	Cette action consiste à créer un bassin de stockage-restitution (BSR) de 1000m ³ pour assurer une gestion optimisée des temps de pluie. Ce bassin va recevoir les eaux de pluie lorsque le réseau unitaire déborde. La création de ce bassin permet d'éviter de rejeter directement les eaux de ruissellement pluvial, fortement polluées, dans le milieu naturel. En effet, ces eaux en lessivant les sols et les canalisations deviennent très concentrés en particules polluantes et leur rejet dans le milieu naturel entrainerait des catastrophes pour la faune et la flore. Ces eaux sont donc stockées dans le BSR avant d'être traitées puis rejetées.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût de cette action est estimé à 1 000 000€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau Artois Picardie : subvention de 250 000€ + avance de 250 000€ - DETR : subvention de 200 000 € - Reste : 550 000€
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Volume d'eau stocké dans le BSR

Fiche action : Assurer une continuité écologique sur la rivière Trie avec effacement des seuils au niveau des moulins

Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE, PRESERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE
Action n° 3.2.5	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : continuité écologique sur la rivière Trie
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Rappel du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence avérée de grands migrateurs en aval de Cahon - 4 « grands » ouvrages entre Mlannay et Cahon impactant le transit piscicole et sédimentaire (moulin Sabra, moulin St Blimont, moulin Riquier, moulin de Lambercourt) <p>Objectif :</p> <p>Effacer les seuils au niveau des 4 anciens moulins : moulin Sabra, moulin Riquier et Saint Blimont et moulin de Lambercourt</p> <p>Possibilité de réaliser une étude opérationnelle pour le rétablissement de la continuité écologique</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les propriétaires des moulins - L'AMEVA et le pôle MATAER - DDTM - Agence de l'eau - Le FEDER
Coût prévisionnel	<p>Etude de faisabilité et étude de travaux : 90 000€</p> <p>500 000€ pour les travaux.</p>
Plan de financement	<p>Etudes financées par l'agence de l'eau et le FEDER à hauteur de 80% (minimum). Subvention d'environ 86 000€ pour les études. Donc le reste à charge pour la CCV est de 4 000€.</p> <p>Pour ce qui concerne les travaux, sont attendus 100 000€ de DSIL et 300 000€ de l'agence de l'eau</p>
Calendrier	<p>En 2021</p> <p>Conventionnement propriétaires >> 3 accords (moulins Sabra, Saint Blimont et Riquier) 1 attente de réponse (moulin de Colnet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juillet-août : préparation du dossier de consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre (tranche ferme étude pro + tranche optionnelle maîtrise d'œuvre phase réglementaire et travaux) • Août-septembre : lancement consultation + sélection du candidat • Septembre-octobre : passage au COTECH Plan Somme pour validation financements prévisionnels

	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre-décembre : demande de subventions + planification du déroulé de l'étude avec le maître d'œuvre En 2022 : études En 2023-2024 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de grands migrateurs présents et identifiés lors des pêches électriques ou des comptages Nombres de frayères utilisées pour la nidification

Fiche projet : Incorporer un ratio de désimperméabilisation dans les nouveaux ouvrages de voirie

Orientation stratégique n°1	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie
Action n°3.2.6	Œuvrer pour la bonne qualité des eaux : tendre vers une diminution du ruissellement des eaux pluviales
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'artificialisation des sols a entraîné une imperméabilisation massive des espaces. Par conséquent, des problèmes de ruissellement des eaux et d'inondation ont vu le jour dans les espaces urbanisés. La désimperméabilisation des sols concourt à l'adaptation au changement climatique en réduisant le risque inondation et en préservant les ressources en eau par le rechargement des nappes phréatiques. En outre, la désimperméabilisation des sols permet de réintroduire de la nature en ville et donc de réduire les îlots de chaleurs. Cet apport en espace vert au sein des villes est également bénéfique pour la biodiversité et pour le cadre de vie des habitants.</p> <p>Ainsi, la CCV souhaiterait mener une action de désimperméabilisation des sols en imposant un ratio d'espace perméable dans les nouveaux ouvrages de voirie. La désimperméabilisation peut se faire de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En intégrant un matériau de recouvrement du sol plus perméable - En déconnectant les eaux pluviales d'un réseau de collecte pour une gestion à la source et en favorisant l'infiltration totale ou partielle à la parcelle. <p>Pour inciter les maires à intégrer dans les ouvrages de voirie des espaces verts capables de récupérer les eaux pluviales, la CCV pense à instaurer un « bonus écologique ». La collectivité financerait davantage les travaux de voiries (+ de 50%) si le projet d'une commune comprend un ratio minimum de désimperméabilisation des sols.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	
Calendrier	Ce projet est au stade de la réflexion.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Surface perméable incorporée dans chaque nouvel ouvrage de voirie

Fiche action : Expérimentation PAV verre sur les communes de Chepy et Valines

Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE, PRESERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE
Action n°3.3.1	Poursuivre l'effort en matière de traitement des déchets en maintenant les coûts du service collecte des déchets ménagers : l'expérimentation des PAV verre sur 2 communes
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Vimeu
Description de l'action	Actuellement le verre est collecté en porte à porte 1/15 jrs sur l'ensemble des communes du Vimeu Industriel. En 2022, 2 communes tests car proche du secteur du Vimeu vert pour limiter les déplacements du prestataire : - Chepy avec une collecte 1/6 semaines avec en parallèle mise en place de points d'apport volontaire - Valines avec une collecte 1/6 semaines avec en parallèle mise en place de point d'apport volontaire - Les autres communes continueront à être collectées 1/15 jrs
Partenaires	
Coût prévisionnel	8 colonnes d'Apport Volontaire : 14 000€ Avenant avec le prestataire : surcoût lié au tonnage de vert collecté en parallèle économie sur le prestataire du quai de transfert
Plan de financement	Une aide de l'ADEME peut être envisagée
Calendrier	2021 : Lancer les consultations / Identifier les lieux d'installation des PAV / informer les équipes de collecte / Signer l'avenant avec le prestataire Communiquer sur les nouvelles dispositions sur les 2 communes en expliquant ce nouveau geste de tri, la localisation des PAV et le coût du service 2022 : 2 communes tests : Chepy et Valines 2023 : en fonction de l'année test : généralisation de la collecte 1/mois avec AV ou 1/6 semaines avec AV / communication
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnages collectés sur les PAV

Fiche action : Réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles

Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE, PRÉSERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE
Action n°3.3.2	Poursuivre l'effort en matière de traitement des déchets en maintenant les coûts du service collecte des déchets ménagers : caractérisation des OMR
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Afin d'améliorer le tri à la source et augmenter le taux de valorisation, la collectivité doit connaître la typologie des ces OMR afin d'axer au mieux sa communication sur la population. Cela passe donc par la réalisation d'une caractérisation des omr</p> <p>Le plan d'échantillonnage : En fonction de la taille de la commune et du type d'habitat. Exclusivement sur les ménages, sur la base de 25 contenants par échantillon (poids mini 125 kg). Echantillons collectés sans compaction, la veille au soir ou le matin avant le passage de la benne Au choix, 6 à 8 caractérisations qui représentent 150 à 200 foyers.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût de 10 000€ TTC à 12 000€ TTC selon le nombre de caractérisation. Le coût global peut être arrondi à 20 000€
Plan de financement	Une aide de l'ADEME peut être envisagée.
Calendrier	<p>2021 : Inscrire les dépenses au budget 2021</p> <p>2021 : Choisir le prestataire</p> <p>2022 : réalisation des caractérisations / communication</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Pourcentage de non-conformité

Fiche projet : Une tarification incitative à la levée



Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE, PRESERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE
Action n°3.3.3	Poursuivre l'effort en matière de traitement des déchets en maintenant les coûts du service collecte des déchets ménagers : une tarification incitative à la levée
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Le principe de la tarification à la levée est uniquement mis en place pour les OMR. Les flux RSOM et VERRE seront en effet impactés automatiquement en retour.</p> <p>Il faudra équiper les bacs OMR de puces, et les bennes d'un équipement particulier.</p> <p>Pour les flux RSOM et VERRE, il sera conservé le système de tarification au volume des bacs.</p> <p>Pour déterminer un tarif unique par levée, il faut calculer le nombre total de levées. Le produit de part variable « attendu » sera ensuite divisé par ce nombre total de levées. Le nombre total de levées s'obtient en multipliant le nombre de bacs par la fréquence de collecte et le taux de présentation des bacs (application des taux moyens relevés sur le territoire).</p> <p>Ce système est plus incitatif pour les OMR que celui du volume des bacs, car les possibilités de réduire le nombre de présentation des bacs sont plus importantes pour l'utilisateur que celles de choisir un volume de bac adapté. Cependant pour les foyers de taille importante, il sera très difficile de réduire le taux de présentation, si le taux de remplissage des bacs est proche de la limite maximum.</p> <p>L'objectif final est la réduction des volumes d'ordures ménagères résiduelles (OMR). En contrepartie, les volumes de recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) et du verre vont augmenter (meilleure gestion du tri sélectif par les habitants).</p> <p>Modalités et principes : Remplacer le produit de TEOM « classique » perçu sur le territoire par une « TEOMI », constituée d'une part fixe et d'une part variable.</p> <p>Part fixe de la TEOMI : égale à 55% du produit de TEOM actuel (=pourcentage minimum autorisée), elle est calculée selon les mêmes modalités que le produit de TEOM actuel.</p> <p>Part variable de la TEOMI : égale à 45% du produit de TEOM actuel (=pourcentage maximum autorisé) => il s'agit de la part incitative.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	La prospective financière provient de l'étude menée en 2016

	2017	2018	2019	2020	2021	Ev° annuelle moy. (en %)
TOTAL CHARGES COURANTES	2 243 086 €	2 276 732 €	2 310 883 €	2 345 546 €	2 380 729 €	1,5%
+ Annuité renouvellement bacs	102 566 €	102 566 €	102 566 €	102 566 €	102 566 €	0,0%
+ Annuité équipement BOM	8 792 €	8 792 €	8 792 €	8 792 €	8 792 €	0,0%
= TOTAL CHARGES	2 354 444 €	2 388 090 €	2 422 241 €	2 456 904 €	2 492 087 €	1,4%
	2017	2018	2019	2020	2021	Ev° annuelle moy. (en %)
TOTAL PRODUITS COURANTS	1 342 030 €	1 382 291 €	1 423 760 €	1 466 473 €	1 510 467 €	3,0%
Hausse taux 4T + TEOM (+2,5 % en 2017)	111 358 €	113 585 €	115 857 €	118 174 €	120 537 €	2,0%
= TOTAL PRODUITS	1 453 388 €	1 495 876 €	1 539 617 €	1 584 647 €	1 631 004 €	2,9%
	2017	2018	2019	2020	2021	Ev° annuelle moy. (en %)
COÛT NET POUR LA CC VIMEU	901 055 €	892 213 €	882 624 €	872 257 €	861 083 €	-1,1%
<small>= Total Charges - Total Produits</small>						
<p>En prenant en compte le capital et les intérêts de l'emprunt, le coût de cette opération peut être estimé à 1 500 000€</p>						
Plan de financement	Il est possible d'envisager une aide de l'ADEME, idéalement d'environ 750 000€.					
Calendrier						
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'OM Taux de RSHV					

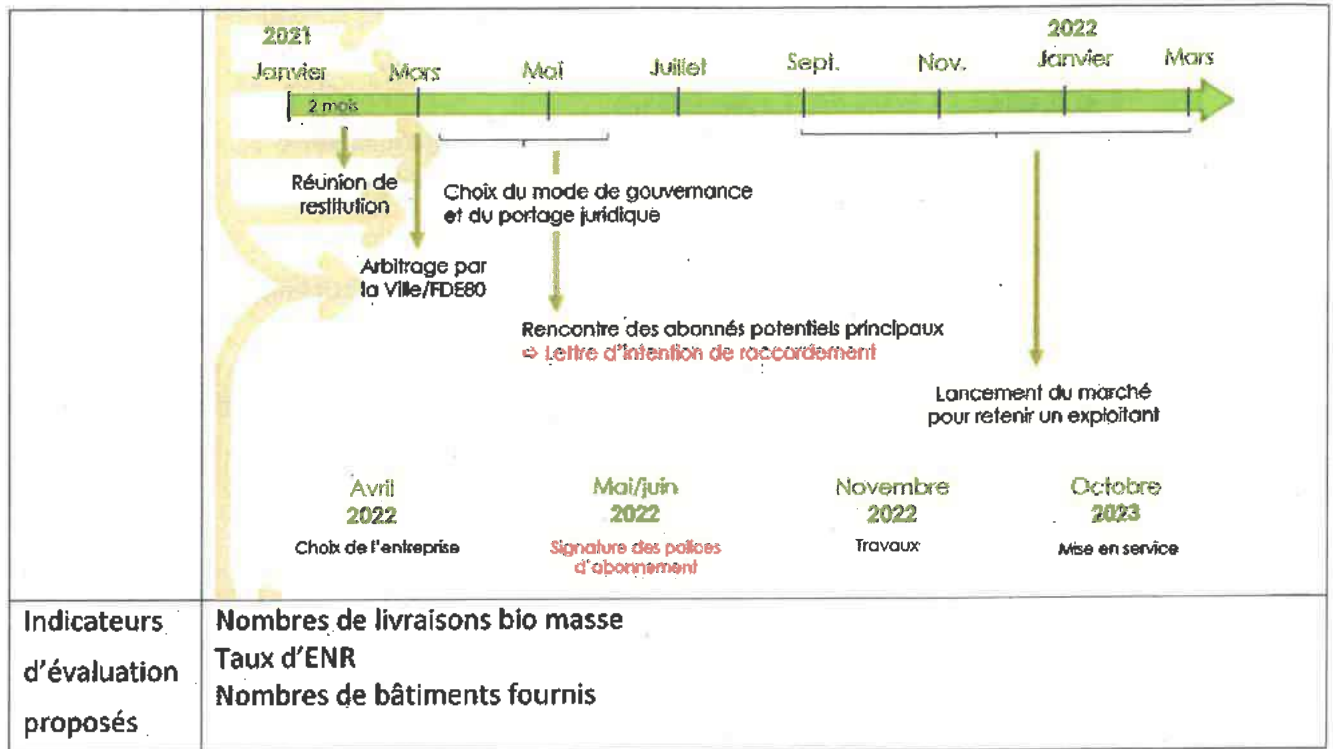
Fiche action : Réseau de chaleur sur la commune de Friville-Escarbotin

Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE, PRÉSERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE				
Action n°3.4.1	Accompagner la production des sources d'énergie renouvelable : encourager la mise en place de chaudières biomasses				
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Vimeu Friville-Escarbotin				
Description de l'action	<p>La ville de Friville-Escarbotin, et en particulier son centre-ville, présente un contexte a priori favorable à la mise en place d'un réseau de chaleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des bâtiments existants sont alimentés au gaz et présentent donc des installations compatibles avec un raccordement à un réseau de chaleur ; - La ville possède un centre aquatique à forte consommation énergétique ; - De nombreux établissements d'enseignement sont présents, dont 2 lycées et 1 collège - Une chaufferie biomasse de 560 kW est présente sur le site du Lycée du VIMEU. 				
	Scénario A Base	Scénario A Variante	Scénario B Base	Scénario B Variante	Scénario C
Variante	/	Sans Boutté	/	Bois	/
Besoins (MWhu)	5 290	4 100	7 475	7 475	7 475
Linéaire (ml)	2 482	2 122	4 914	4 914	4 914
Densité thermique (MWhu/ml)	2,1	1,9	1,52	1,52	1,52
Puissance (kW)	1 500	1 100	1 900	1 900	1 800 – 1 900
Taux ENR (%)	91	92	92	92	92
GES émis (t-eq-CO2/an)	114	85	160	160	160
Combustible	Anas de lin	Anas de lin	Anas de lin	Bois	Anas de lin + bois (pendant 5 ans)
Livraisons biomasse (t/an)	1 470	1 165	2 200	2 930	Bois : 750 Anas de lin : 1795 – 2 195
Nombre de livraison/an	135	110	200	135	185-200
Pouvoir calorifique (MWhPCI/t)	4,4	4,4	4,4	3,3	4,3 (moyenne 25 ans)

Partenaires	<p>Subvention ADEME, CEE et Région</p> <p>ADEME Fonds chaleur :</p> <p>Distribution « Réseau de distribution » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Densité thermique >1,5 MWhu/ml ⇒ Aide forfaitaire ➤ Aide variable selon les livraisons annuelles de chaleur : < ou > 6 000 MWh/an <p>Production :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Biomasse » : Aide forfaitaire en fonction des MWh sortie chaudière bois <p>CEE :</p> <p>Distribution « Opération BAR-TH-137 et 127 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Raccordement bâtiments résidentiel et tertiaire à un réseau de chaleur ➤ Non cumulable avec le Fonds chaleur (< 12 GWhs) <p>Région FEDER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En complément (articulation) des autres aides
-------------	--

Coût prévisionnel	<div style="text-align: right;">  </div> <h3 style="text-align: center;">Analyse économique - I</h3> <p>➤ Hypothèse base : Anas de fin (variante bois)</p> <p>➤ Investissements : 3 à 5,3 M€ suivant le scénario</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Scénario A Anas de fin</th> <th>Scénario B Anas de fin</th> <th>Scénario C Anas de fin</th> <th>Scénario D Anas de fin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement de production</td> <td>340 000</td> <td>320 000</td> <td>350 000</td> <td>320 000</td> </tr> <tr> <td>Investissement de distribution</td> <td>410 000</td> <td>380 000</td> <td>400 000</td> <td>380 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux de raccordement</td> <td>1 100 000</td> <td>1 070 000</td> <td>1 200 000</td> <td>1 180 000</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>90 000</td> <td>40 000</td> <td>2 100 000</td> <td>2 100 000</td> </tr> <tr> <td>Total investissements</td> <td>2 000 000</td> <td>2 140 000</td> <td>5 240 000</td> <td>5 200 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>➤ Subventions : 1,4 à 2,6 M€ suivant le scénario</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Scénario A Anas de fin</th> <th>Scénario B Anas de fin</th> <th>Scénario C Anas de fin</th> <th>Scénario D Anas de fin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Subvention de production</td> <td>440 000</td> <td>710 000</td> <td>3 410 000</td> <td>3 410 000</td> </tr> <tr> <td>Subvention de distribution</td> <td>200 000</td> <td>180 000</td> <td>1 100 000</td> <td>1 100 000</td> </tr> <tr> <td>Total subventions</td> <td>640 000</td> <td>890 000</td> <td>4 510 000</td> <td>4 510 000</td> </tr> <tr> <td>T. Anas de fin</td> <td>47,8%</td> <td>40,5%</td> <td>48,8%</td> <td>50%</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">Par de calcul CEE et aides ADEME</p> <p style="font-size: small; text-align: right;">Ne faut pas compter sur aides FEDER</p> <div style="text-align: right;">  </div> <h3 style="text-align: center;">Analyse économique - II</h3> <p>➤ Charge d'achat des énergies</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût du combustible Anas de fin : 21,5 €/MWhPCS Coût du combustible bois : 24,5 €/MWhPCS (biomasse classique) Coût du gaz : 60 €/MWhPCS <p>➤ Charges d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenance et gestion courante : 13,5 €/MWh livré Gras entretien et renouvellement : 4,0 €/MWh livré <p>➤ Tarif de la chaleur</p> <p>Taux de Rentabilité Interne fixe à 3,5 %</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Scénario</th> <th>Scénario A Anas de fin</th> <th>Scénario B Anas de fin</th> <th>Scénario C Anas de fin</th> <th>Scénario D Anas de fin</th> <th>Scénario E Anas de fin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût de production</td> <td>24,5</td> <td>24,5</td> <td>24,5</td> <td>24,5</td> <td>24,5</td> </tr> <tr> <td>Coût de distribution</td> <td>11,3</td> <td>11,3</td> <td>11,3</td> <td>11,3</td> <td>11,3</td> </tr> <tr> <td>Coût de la chaleur</td> <td>35,8</td> <td>35,8</td> <td>35,8</td> <td>35,8</td> <td>35,8</td> </tr> </tbody> </table> <p>Compétitivité du scénario anas de fin sur le bois</p>		Scénario A Anas de fin	Scénario B Anas de fin	Scénario C Anas de fin	Scénario D Anas de fin	Investissement de production	340 000	320 000	350 000	320 000	Investissement de distribution	410 000	380 000	400 000	380 000	Travaux de raccordement	1 100 000	1 070 000	1 200 000	1 180 000	Autres	90 000	40 000	2 100 000	2 100 000	Total investissements	2 000 000	2 140 000	5 240 000	5 200 000		Scénario A Anas de fin	Scénario B Anas de fin	Scénario C Anas de fin	Scénario D Anas de fin	Subvention de production	440 000	710 000	3 410 000	3 410 000	Subvention de distribution	200 000	180 000	1 100 000	1 100 000	Total subventions	640 000	890 000	4 510 000	4 510 000	T. Anas de fin	47,8%	40,5%	48,8%	50%	Scénario	Scénario A Anas de fin	Scénario B Anas de fin	Scénario C Anas de fin	Scénario D Anas de fin	Scénario E Anas de fin	Coût de production	24,5	24,5	24,5	24,5	24,5	Coût de distribution	11,3	11,3	11,3	11,3	11,3	Coût de la chaleur	35,8	35,8	35,8	35,8	35,8
	Scénario A Anas de fin	Scénario B Anas de fin	Scénario C Anas de fin	Scénario D Anas de fin																																																																												
Investissement de production	340 000	320 000	350 000	320 000																																																																												
Investissement de distribution	410 000	380 000	400 000	380 000																																																																												
Travaux de raccordement	1 100 000	1 070 000	1 200 000	1 180 000																																																																												
Autres	90 000	40 000	2 100 000	2 100 000																																																																												
Total investissements	2 000 000	2 140 000	5 240 000	5 200 000																																																																												
	Scénario A Anas de fin	Scénario B Anas de fin	Scénario C Anas de fin	Scénario D Anas de fin																																																																												
Subvention de production	440 000	710 000	3 410 000	3 410 000																																																																												
Subvention de distribution	200 000	180 000	1 100 000	1 100 000																																																																												
Total subventions	640 000	890 000	4 510 000	4 510 000																																																																												
T. Anas de fin	47,8%	40,5%	48,8%	50%																																																																												
Scénario	Scénario A Anas de fin	Scénario B Anas de fin	Scénario C Anas de fin	Scénario D Anas de fin	Scénario E Anas de fin																																																																											
Coût de production	24,5	24,5	24,5	24,5	24,5																																																																											
Coût de distribution	11,3	11,3	11,3	11,3	11,3																																																																											
Coût de la chaleur	35,8	35,8	35,8	35,8	35,8																																																																											

Plan de financement	
Calendrier	




Fiche action : Méthanisation en exploitation agricole sur la commune de MENESLIES

Orientation stratégique n°3	ASSURER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE, PRÉSERVER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE
Action n°3.4.2	Accompagner la production des sources d'énergie renouvelable : Encourager le production d'énergie à partir de biodéchets
Maître d'ouvrage	<p>Vimagri Energies est une société regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'EARL du Cytise à Méneslies, SCEA Petit à Ochancourt et EARL Ozenne à Dargnies, qui sont 3 exploitations de polyculture élevage lait. Celles-ci comptent 10 personnes environ -associés et salariés - avec près de 500 ha de surfaces valorisées et un peu plus de 400 vaches laitières et leurs suites. - La SEM (Société d'Economie Mixte) Somme Energies, filiale de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et de la SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité) de la Somme et du Cambrasis <p>La société projette de construire un méthaniseur agricole sur le territoire de Méneslies, à proximité de l'exploitation de MR. Théron</p>
Description de l'action	<p>Le projet Vimagri Energies est un projet initié par un groupement d'agriculteurs avec la SEM Somme Energies répondant à des besoins écologiques, économiques et énergétiques.</p> <p>Dans la continuité de l'élevage et de la polyculture, le projet de méthanisation permet aux exploitants de traiter leurs effluents tout en réduisant ou en supprimant les nuisances, de répondre à la mise aux normes de leurs installations, tout en produisant des énergies renouvelables. Le projet permet également d'accroître l'autonomie des exploitants en fertilisants, ce qui améliore l'efficacité des ateliers laitiers, trop souvent malmenés, et permet de pérenniser les activités économiques du territoire. Les matières introduites se composent principalement de fumier et de lisier. Aussi, en fonction des disponibilités et de la saison, on retrouve des pulpes surpressées en partie déclassées et impropres à la consommation animale, des issues de céréales, des racines et radicules d'endives, des tontes de gazon et des cultures intermédiaires à vocation énergétique.</p> <p>Le projet est situé à côté de la départementale 925 et consiste en la construction et la mise en place d'une unité de méthanisation agricole, composée de trois fosses, de deux digesteurs, d'un local d'épuration, de la mise en place d'une fumière et plusieurs silos. Un bâtiment agricole à usage de bureaux et stockage de matériel ainsi que des aménagements inhérents au projet seront aussi réalisés. Le constructeur de cette installation sera la société VALOGREEN.</p> <p>Un projet de 120 Nm³ gaz/h soit une production énergétique annuelle de : 12 000 MWh PCS par an</p>

	<p>Une production annuelle supérieure à la consommation de Méneslies, Béthencourt sur Mer, Oust Marest et Yzengremer</p> <p>-Nombre de tonnes annuelles évitées de CO2 : 2800 tonnes de CO2/an -Le gaz étant totalement importé, c'est aussi 240.000€/an d'argent conservé par le territoire et la nation</p>
Partenaires	<p>Il est créé un comité de suivi de la bonne mise en œuvre des dispositions de la convention constitué de 2 représentants de Vimagri Energies, d'un représentant de la Commune et d'un représentant de la Communauté de Communes qui se réunira au moins une fois avant le démarrage des travaux et trois mois après la mise en service et aussi souvent que de besoin. Par ailleurs chaque partie s'engage à signer la charte « Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France » (en annexe II) dont le but est de favoriser le dialogue autour des projets de méthanisation afin d'en accroître la qualité, l'appropriation citoyenne et l'ancrage territorial. Cette charte a vocation à être signée par les porteurs de projet d'installation de méthanisation et les parties prenantes (personnes morales impactées ou concernées par le projet).</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	<p>Dispositifs d'aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle) - FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) - Financement citoyen
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> -Réservation d'un droit d'injection en septembre 2018 sur le réseau GRDF -Juillet 2019 : Signature d'un contrat d'accompagnement avec la société « Valogreen » - Aout 2019 : Création de la SAS « Vimagri Energies » - 2 -ème semestre 2019 : Recherche de contrat d'approvisionnement et d'épandage - Novembre 2019 : Attestations ADEME et Préfecture signées - Juin 2020 : Dépôt ICPE et PC
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnes d'effluents traités

Fiche action : installation de panneaux photovoltaïques au sol

Orientation stratégique n° 3	Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie .
Action n°3.4.3	Accompagner la production des sources d'énergie renouvelable : promouvoir l'énergie solaire
Maître d'ouvrage	Commune de Chépy
Description de l'action	<p>Cette action consiste à mettre en place une centrale solaire au sol, à proximité de la friche de l'ancienne Briqueterie (parcelles AL 51, 52 86). Ce projet implique d'installer 342 tables fixes de 20 modules inclinés à 20°. La puissance totale de cette centrale sera de 2,5 Mwc. La productivité de cette centrale est estimée à 2580 MWh/an. Le poste source est situé à Saucourt, soit à 4,3 km.</p> 
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - FDE 80 - CCV - Société privée
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération est estimé à 2 000 000 €

Détail des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation selon une étude réalisée il y a deux ans :

CAPEX		
Poste budgétaire	Montant HT	€/Wc
100 - Photovoltaïque	1 073 100 €	0,436 €
200 - Génie électrique & réseaux	519 400 €	0,211 €
300 - Génie civil	55 000 €	0,022 €
400 - Coûts divers	238 070 €	0,097 €
TOTAL - CAPEX	1 885 570 €	0,766 €

OPEX :

Les charges d'exploitations s'élèvent à 40 476 €/an, soit 23 % du chiffre d'affaires.

Poste budgétaire	Total
100 - Maîtrise foncière	5 300 €
200 - Fournitures et contrats	9 750 €
300 - Assurances	5 786 €
400 - Fiscalité, taxes & contributions	19 640 €

Plan de financement

- 15% des financements sont issus des fonds propres de la commune
- 10 % des financements sont issus de fonds participatifs
- 75 % des financements sont issus d'un emprunt

Calendrier

Le conseil municipal de Chépy a validé l'appel à manifestation d'intérêt par une délibération en date du 17 juin 2021. La FDE80 va lancer le projet et le partenaire devrait être choisi en fin d'année 2021. L'étude d'impact devrait être réalisée pendant toute l'année 2022 et le permis de construire sera déposé aux alentours du mois de janvier 2023. L'enquête publique devrait se terminer en décembre 2023. Les travaux commenceront concrètement en septembre 2024 et la mise en service devrait avoir lieu au mois de mars 2025.

Indicateurs d'évaluation proposés

- Production énergétique produite par an

Fiche action : Développer une desserte en transport à la demande de pôle emploi à Friville-Escarbotin

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE DURABLE
Action n°4.1.1	Favoriser la mobilité pour tous : Développer le transport à la demande
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>Le diagnostic a mis en avant l'éloignement du public en recherche d'emploi de Pôle Emploi, voire l'absence de relation entre l'administration et les demandeurs.</p> <p>Pour remédier à cette situation, une solution de navette TAD est proposée entre le service localisé à Friville-Escarbotin et les personnes en recherche d'emploi sur le Vimeu.</p> <p>Pôle Emploi est prêt à participer au financement de cette navette TAD qui faciliterais l'accès au Pôle Emploi pour son public cible.</p> <p>Concrètement, après avoir pris un rendez-vous avec l'usager, le conseiller Pôle Emploi réserverai le TAD et organiserai le trajet de l'usager afin de faciliter le lien entre ce dernier et l'administration.</p> <p>Le coût pour l'usager est nul</p>
Partenaires	Conseil Régional Conseil Départemental Pôle Emploi.
Coût prévisionnel	15 à 40k€/an
Plan de financement	<p>Les hypothèses de fonctionnement de ce TAD sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement en régie, • Fonctionnement de 13h30 à 18h un après-midi par semaine (hors mercredi, jeudi après-midi par exemple), 50 jours par an, • Desserte de toutes les communes de la Communauté de Communes du Vimeu, • Taux de déclenchement : hypothèse basse : 75%, hypothèse haute 90% • Coût de roulage (conducteur, essence, assurance, réservation via appel direct du conducteur) : 2,5€/km • Distance moyenne par course (kms commerciaux et haut le pied) : hypothèse basse : 24 km, hypothèse haute : 34km <p>Au vu de ces hypothèses, le coût de fonctionnement du TAD est compris entre 15 et 40k€ / an, sans recette d'usagers</p> <p>Le déficit d'exploitation est à la charge de la Communauté de Communes du Vimeu. Une partie pourrait être prise en charge par Pôle Emploi et par le Conseil Départemental (dans le cadre des politiques d'insertion et de retour à l'emploi).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une hypothèse de participation de Pôle Emploi à 15% du déficit d'exploitation, la participation de Pôle Emploi serait comprise entre 2100€ et 5800€ par an, • Sur une hypothèse de participation de Pôle Emploi à 25% du déficit d'exploitation, la participation de Pôle Emploi serait comprise entre 3500€ et 9500€ par an. <p>Le reste à charge pour la CCV serait compris entre 8 500€ et 23 000€ par an.</p>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombres de rdv</p> <p>Fréquentation du TAD</p>

Fiche projet : Développer un transport à la demande à destination des principales polarités du territoire et principaux équipements du Vimeu

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE POUR TOUS
Action n°4.1.1	Favoriser la mobilité pour tous : Développer le transport à la demande
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>La desserte actuelle en transport en commun ne permet pas de répondre à tous les besoins des habitants du Vimeu Afin de compléter l'offre existante, un TAD zonal est organisé en rabattement.</p> <p>Ce TAD dessert toutes les communes de la Communauté de Communes du Vimeu en rabattement sur la principale zone d'emplois du territoire (ZAVI) et les polarités de services (centre commercial et centre aquatique de Friville, et maison de la santé de Woincourt).</p> <p>L'offre est différenciée selon les pôles desservis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au vendredi à destination de la zone d'activités \ s'adresse aux actifs du territoire • 2 journées par semaine (mercredi et samedi) en direction des pôles de service de Friville et Woincourt \ motifs loisirs, démarches, s'adresse en priorité au public captif <p><u>Calcul du coût du TAD</u></p> <p>Le service de TAD doit permettre l'accès aux polarités desservies, à partir de toutes les communes du territoire. La desserte de la zone d'activités suppose un fonctionnement quotidien du lundi au vendredi.</p> <p>Les hypothèses de fonctionnement de ce TAD zonal sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement en régie, • Desserte de tout le territoire avec deux boucles de TAD, une au nord et une au sud. Deux conducteurs et deux véhicules sont donc nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire avec le niveau d'offre proposée. • 2 boucles par journée de fonctionnement du lundi au vendredi, pour la desserte de la ZAVI (soit 1 aller-retour par heure de pointe), • 4 boucles par journée de fonctionnement (mercredi et samedi), pour la desserte des pôles de service de Friville et Woincourt (soit 2 allersretours en heures creuses) : <ul style="list-style-type: none"> - Le mercredi : deux boucles de desserte en heure creuse du matin et deux boucles de desserte en heure creuse de l'après-midi (la dernière boucle est assurée par la boucle d'heure de pointe du soir de la desserte de la ZAVI). - Le samedi : deux boucles de desserte en heure creuse du matin et deux boucles de desserte en heure creuse de l'après-midi.

• Pour une meilleure lisibilité de l'offre, les arrivées sont à heures fixes. Les heures de départ sont donc variables en fonction du nombre de réservations. Elles sont communiquées à chacun d'entre eux après la clôture des réservations,

• Cette action est complémentaire de l'action A1 et de la desserte de Pôle Emploi. Le jeudi après-midi, les TAD desserviront donc Pôle Emploi et assureront les retours des usagers utilisant le TAD pour les trajets domicile travail.

Le service proposé présente un niveau d'offre optimisé. Il est cependant possible d'envisager un fonctionnement plus réduit avec seulement une demi-journée les mercredi et samedi pour la desserte des pôles commerciaux et de service.

Le nombre de voyages est estimé entre 7 000 et 22 000 voyages par an.

Modalités de gestion et d'organisation

1/Lieu de prise en charge des usagers

Arrêt d'origine => ce sont l'ensemble des arrêts du territoire desservis par le TAD. Ces arrêts devront faire l'objet d'une matérialisation sommaire pour être identifiables facilement par l'utilisateur, a minima s'il s'agit d'arrêt existant (arrêt TER ou arrêt Trans'80) il convient d'apposer l'information utile. En fonction de la pertinence de leur localisation, d'autres arrêts peuvent être envisagés (à créer). Arrêt de destination => les points d'intérêt des communes de destination (hors intermodalité) ne sont pas tous pourvus d'un arrêt. Pour ces points d'intérêt, il serait nécessaire de matérialiser l'arrêt par un poteau.

2/Tarifification

2 composantes de la tarification devront faire l'objet de précisions dans la convention de délégation de compétence signée avec la Région.

• Le niveau tarifaire : afin d'assurer une cohérence tarifaire, la tarification du TAD ne doit pas excéder celle du réseau Trans80 actuel. Une tarification réduite pourrait même être proposée pour certains publics (personnes au RSA, bénéficiaires de la CMU, personne en recherche d'emploi, ...).

• L'intermodalité tarifaire : Concernant les services TAD en rabattement vers des lignes interurbaines, le passage d'un mode de transport à un autre nécessitera l'achat d'un autre titre de transport (TAD -> train ; TAD -> ligne Trans80) il serait intéressant que l'utilisateur puisse faire sa correspondance avec le même titre. Dans cette perspective, un accord d'intégration tarifaire devra être conclu avec les autres autorités organisatrices (Région et la CC d'Abbeville). En contrepartie, la mise en place de compensations tarifaires pourrait être nécessaires.

3/Véhicules nécessaires

Pour assurer le service Pour chaque secteur de desserte, 2 véhicules d'une capacité inférieure ou égale à 9 places seront nécessaires. Un des deux véhicules devra être accessible pour les fauteuils roulants (UFR), Pour des raisons de sécurité et de confort, l'âge limite des véhicules ne devra pas dépasser 8 ans.

4/Gestion des réservation et transmission des feuilles de route Les personnes souhaitant bénéficier du service de transport à la demande doivent indiquer

	<p>à la centrale de réservation (accessible par téléphone), au plus tard le dernier jour ouvrable avant 17h00, le service qu'elles souhaitent emprunter, le lieu de la prise en charge et le lieu précis de la destination, La centrale de réservation cherchera à optimiser le remplissage des véhicules en proposant au demandeur, le cas échéant, d'adapter ses horaires La centrale de réservation émet une feuille de route et la transmet à l'exploitant concerné.</p> <p>5/La communication/ information autour du dispositif de Transport à la Demande</p> <p>Une offre en transport à la demande nécessite un travail de pédagogie et de communication ciblée afin de garantir l'appropriation d'un tel service par la population. Il est donc important de communiquer tout au long des différentes étapes du déploiement de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une communication en amont dans le magazine intercommunal et les bulletins municipaux, • Une information à transmettre auprès d'établissements ciblés (commerces de proximité, centres associatifs, sportifs et culturels, CCAS, ...) • Organiser sur un marché un stand découverte du TAD permettant de présenter le dispositif, les modalités de réservation, les tarifs ... <p>L'ensemble de cette communication doit s'appuyer sur les différents canaux disponibles mais doit aussi afficher : • Un message percutant, • Les modalités de réservation, • Les tarifs, • Le numéro vert de réservation, • La cartographie des points d'arrêts (facultatif)</p>
Partenaires	Conseil Départemental de la Somme Conseil Régional
Coût prévisionnel	<p><u>Les coûts de fonctionnement</u></p> <p>Ils intègrent l'ensemble des coûts d'exploitation du service (amortissement véhicule, km roulé, conduite...) ainsi que les coûts liés à la communication et la gestion quotidienne des réservations et éditions des feuilles de route pour le transporteur.</p> <p><u>Les coûts d'investissement</u></p> <p>Les coûts d'investissement se limitent pour la collectivité à la matérialisation légère (affiche, horaire) des arrêts du réseau de transport scolaire et des lignes interurbaines du Département de Vendée. Des coûts supplémentaires liés à la création d'arrêt peuvent être nécessaires. Pour faciliter la gestion du service (réservation, édition des feuilles de route, facturation), l'achat d'un logiciel de réservation sera à envisager dans un second temps (après période d'expérimentation).</p>

		Décomposition des coûts du service TAD	
	Fonctionnement	Km estimés annuels	37 000
		Coût de fonctionnement du Transport : - Véhicule, - km, - Conduite	163 000 €
		Coût de communication (flyer, animation, bulletin)	Entre 2 000 et 5 000€
		Gestion des réservations	entre 10 et 20% d'un ETP du personnel de l'EPCI
	Investissement	Création de points d'arrêt	500€ par poteau
		Coût d'un logiciel de réservation (facultatif)	entre 10 000 et 20 000€
Plan de financement			
Calendrier			
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres de véhicules Fréquentation du TAD		

Fiche action : Créer le « guide de la mobilité en Vimeu »

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE POUR TOUS
Action n°4.1.2	Favoriser la mobilité pour tous : Créer le « guide de la mobilité du Vimeu » recensant l'ensemble des offres existantes
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>La voiture est le mode de déplacement privilégié sur le territoire du Vimeu, pourtant des alternatives existent. Leur promotion est une action peu coûteuse mais qui peut avoir un impact significatif, en participant à lever les freins sur les déplacements à vélo ou en transport en commun.</p> <p>Il s'agit de créer un livret (papier) recensant l'ensemble des offres existantes et ainsi faciliter la diffusion et la lisibilité de l'information sur les solutions de mobilités mais aussi de sensibiliser aux différentes pratiques modales : « le guide la mobilité en Vimeu ».</p> <p>Les rubriques du guide :</p> <p>1/ les offres de mobilité : une carte synthétique des offres en transport en commun (réseau TER, Trans'80), Le covoiturage, les modes doux, Faire connaître les dispositifs/ outils permettant le partage des véhicules entre particuliers ou entre structures privées (drivy, ouicar...)</p> <p>2/ information/ sensibilisation Rubriques « au vélo sans mon auto », « le covoiturage sans contraintes » ...</p> <p>3/ les aides à la mobilité Les dispositifs : le TAD de pôle emploi, l'aide au permis de conduire, etc., les contacts : CCAS, etc.</p> <p>Le guide, mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Vimeu, complété de liens vers les sites du département (Trans'80) et de la région (TER)</p>
Partenaires	Région Haut de France Département
Coût prévisionnel	5K€/an
Plan de financement	Communauté de communes du Vimeu : 5k€/an
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Évolution du nombre de personnes empruntant les transports en commun ou les modes de déplacement doux à la place de la voiture

Fiche action : Créer une plate-forme d'autopartage solidaire

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE POUR TOUS
Action n°4.1.3	Favoriser la mobilité pour tous : Création d'une plate-forme d'autopartage solidaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>La plate-forme mobilité joue différents rôles dont le principal est d'accompagner les personnes fragilisées vers un retour à la mobilité et une mobilité plus aisée.</p> <p>Cet accompagnement doit se faire par des professionnels qui à la fois sont formés pour travailler avec des publics en situation de précarité, à la fois connaissent les freins à la mobilité et les dispositifs pour y remédier. Ces professionnels assurent un suivi individualisé des demandeurs, le lien entre les différents partenaires sur le sujet et donc orientent le demandeur vers le bon interlocuteur le cas échéant (exemple : demande de prise en charge du permis de conduire auprès de pôle emploi). Ils proposent également des temps de formation pour favoriser la mobilité (exemple : formations « s'orienter dans l'espace », ou « lire une fiche horaire » ...)</p> <p>La CCV et l'Entreprise Adaptée du Vimeu s'allient autour d'un grand projet d'autopartage solidaire au sein du territoire afin de répondre à la problématique de la mobilité et de l'isolement rencontrée en zone rurale.</p> <p>Objectifs : Soutenir et accompagner les mobilités personnelles et professionnelles pour aller vers une mobilité dite « inclusive ». Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, Permettre aux différents publics concernés d'acquérir une plus grande autonomie dans leurs déplacements et de faciliter leurs démarches</p> <p>La gouvernance : CCV : maître d'ouvrage, porteur du projet et interlocuteur des différents acteurs Communes : Maillon de proximité et organe de communication EA du Vimeu : pilotage opérationnel du projet, mise en relation bénéficiaires/bénévoles Bénévoles : acteurs de terrain et ambassadeurs de la solidarité</p> <p>Conditions d'éligibilités pour le bénéficiaire du transport :</p>

	<p>Nature du besoin : courses, accès aux soins, parcours de soins, lien social, démarches administratives</p> <p>Public ciblé : personnes âgées, personnes en situation d'handicap, personnes en situation de précarité sociale, personne dans une démarche d'insertion professionnelle</p> <p>Ressources : application du barème CAF selon la déclaration d'imposition fiscale</p> <p>Engagement formalisé : adhésion à une charte du bénéficiaire, cotisation annuelle à l'association de 5€ par foyers, règlement de 0.20€/km A/R au chauffeur</p> <p>Conditions de participation du conducteur bénévole :</p> <p>Conditions administratives : titulaire du permis de conduire, être en possession d'un véhicule conforme à la réglementation, assurance individuelle garantissant le transport de personnes</p> <p>Frais de défraiement : par le bénéficiaires (0.20€/km A/R), par l'EA du Vimeu (0.20€/km pour le trajet total effectué à partir du domicile du bénévole</p> <p>Engagement formalisé : signature de la charte du conducteur bénévole</p> <p>Conditions de réalisation du transport :</p> <p>Maxi 80kms A/R à partir du domicile du conducteur bénévole</p> <p>5 fois par mois et par famille</p> <p>Délai de réservation minimum de 48h (hors We et jours fériés)</p> <p>2heures maximum d'attente sur place</p> <p>Le processus de réservation d'un transport :</p> <p>N° d'appel unique – Etude de la demande et des conditions d'éligibilité – Constitution du dossier administratif du bénéficiaire – Recherche d'un conducteur bénévole de proximité – Réalisation du transport</p> <p>Les missions de l'EA :</p> <p>Coordination du service, mise en corrélation des demandes avec les RH au sein du vivier de bénévoles, centraliser les besoins de déplacements par le biais de numéro Unique d'appel, proposer un conducteur bénévole disponible et à proximité du bénéficiaire</p> <p>Modalité du fonctionnement du service :</p> <p>De 9h à 13h : travail administratif et contact bénévoles</p> <p>De 13h30 à 16h30 : réception des appels</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le budget estimatif de la mise en place de la plate-forme de mobilité dépend fortement des services proposés (le prêt de véhicules notamment est très dimensionnant) et des moyens humains affectés (nombre d'ETP et type d'emploi).

Les recettes et notamment les subventions dépendent des prises en charges des collectivités et de l'Europe à ce sujet (le FSE peut atteindre 50% de prise en charge mais cela dépend du dossier).

Prévisionnel plate-forme de mobilité		Recettes	
Charges		93 500	
Achats	3 255	Verre produits et prestations	7 500
Etudes	-	Subventions	84 000
Electricité	800	FSE (Axe 1 F1 8.1)	21 000
Carburant	-	Etat (via appels à projets ou la politique)	21 000
Entretien	300	Département ou Région	21 000
Petit équipement / Fournitures	600	Communauté de communes	21 000
Matériel de prévention	500		
Fournitures administratives	800		
Alimentation	200		
Autres	55		
		Aides à l'emploi	2 000
Services extérieurs	30 880		
Sous-traitance	3 000		
Locations	3 000		
Charges locatives	600		
Entretien locaux	600		
Entretien matériel de transports	12 000		
Entretien informatique	480		
Assurances	10 800		
Documentation	400		
Autres services extérieurs	10 160		
Personnel extérieur	2 000		
Honoraires	800		
Impressions	600		
Frais de mission	600		
Communication	1 200		
Téléphonie	960		
Energie	800		
Banque	400		
Prestation compta	2 800		
Impôts et taxes	2 088		
Charges de personnel	34 800		
Rémunération	24 000		
Charges sociales	10 800		
Amortissement sur Equipement et	12 317		
10 Vélos / VAE, amortis sur 3 ans	5 000		
10 scooters, amortis sur 3 ans	3 667		
Travaux, amortis sur 5 ans	2 400		
Equipement informatique (2 ans)	1 250		

Les subventions FSE, Etat, Département ou Région ne sont que des pistes de réflexion à ce stade.

La structure qui héberge le projet doit pouvoir y consacrer un fonds de roulement d'environ 60 K€. Cette estimation peut baisser ou augmenter en fonction des modalités de versement des subventions.

Plan de financement

Subventions à rechercher auprès de l'Etat, du Département, de la Région et du FSE (géré par l'Etat, les Régions ou les départements selon la priorité) mais aussi auprès des fondations (PSA, Renault)

- Budget estimé à 95K€ mais attention au besoin de financement (60K€ environ, variable selon les modalités de versement des subventions).

Calendrier

L'estimation des besoins :

1^{ère} année : 600 demandes
 2^{ème} année : 1000 demandes
 3^{ème} année : 1600 demandes

1^{ère} année (2021 ?) :

- Objectif opérationnel n°1 : proposer une solution de mobilité solidaire à destination de personnes ne disposant pas de moyen de transport autonome et en situation de précarité ou d'isolement social.
- Création d'un poste de coordinateur de la plateforme de mobilité solidaire
- Elaboration de l'ensemble des outils institutionnels nécessaire au projet (charte, formulaire d'inscription, règlement de fonctionnement...)
- Achat du matériel nécessaire à l'installation dans le poste (PC, téléphone, bureau)

	<p>Formation du coordinateur aux outils informatiques et digitaux de gestion en ligne de la plateforme téléphonique</p> <p>Réception des 1^{er} appels et traitements des demandes</p> <p>Mise en place d'un tarif solidaire</p> <p>Suivi administratif et traitement financier</p> <p>-Objectif opérationnel n°2 : mettre en place une solution de mobilité à impact social</p> <p>Fidélisation d'un vivier de bénévoles</p> <p>Mise en place de temps d'échanges entre conducteurs bénévoles</p> <p>Institutionnalisation de la fonction d'ambassadeur</p> <p>Communication autour de cette solution de mobilité solidaire</p> <p>- Objectif opérationnel n°3 : déployer une offre de mobilité réduisant l'impact environnemental</p> <p>Participation à la réduction de l'empreinte carbone</p> <p>Valorisation de la démarche citoyenne au travers de la prise en compte de l'environnement dans le cadre d'une démarche éco-responsable</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombres de demandes de covoiturages</p>

Fiche projet : création du garage de la CCV

Orientation stratégique n°4	Favoriser la mobilité durable
Action n°4.2.1	Réduire les mobilités sources de GES : décarboner les transports
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Vimeu
Description de l'action	<p>L'objectif de cette opération est de réhabiliter l'ancienne ferme Dufrien pour y installer une partie des services techniques de la CCV. Cette action consiste en la création de garages recouvrant une superficie de 1900 m².</p> <p>Un premier espace de 995 m² sera créé, il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un garage de 500 m² pour les véhicules agricoles de la CCV - quatre ateliers d'une superficie totale de 115 m² - un espace de stockage de 380 m² pour le matériel technique de la CCV et notamment pour les bacs de compostage <p>Un second espace de 905 m² sera créé, il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bureau de 27 m² pour le personnel des garages techniques - un garage composé de 6 travées de 6m x 23 dont une est destinée à l'aménagement d'un espace de stockage de proximité pour le petit outillage et un espace sécurisé pour le stockage de l'huile usagée. Ce garage aura une superficie de 878 m². <p>Ces deux garages doivent être facile d'accès pour les véhicules de grands gabarits.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - le coût prévisionnel pour les garages et ateliers de stockage est de 1 206 300 € - le coût prévisionnel pour les garages mécaniques est de 1 103 800 € - le coût global peut être estimé à 3 000 000€
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 000 € de DETR - 900 000€ de DSIL - 500 000€ région - 500 000€ département <p>Le reste à charge serait de 500 000€</p>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - émissions de GES évitées - nombre de véhicules entretenus

Fiche action : Décarboner les transports de la CCV

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE POUR TOUS
Action n°4.2.1	Réduire les mobilités sources de GES : Décarboner les transports
Maître d'ouvrage	CCV
Description de l'action	<p>Le territoire de la Communauté de Communes du Vimeu a une démarche environnementale reconnue Cette démarche inclut une volonté de décarboner la mobilité sur le territoire Cette décarbonation nécessite la mise en place d'une « transition énergétique transports » Cette « transition énergétique transports » devra mobiliser des solutions permettant de garantir à la Collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> une performance environnementale une quiétude sur la continuité des services proposés une maîtrise financière <p>Le bioGNV permet de décarboner immédiatement les transports et d'améliorer la qualité de l'air en répondant aux 3 attentes de la Communauté de Communes du Vimeu (environnement – quiétude – maîtrise financière) et dans un contexte d'appétence pour les solutions territoriales et l'économie circulaire.</p> <p>Tous les véhicules lourds existent en GNV (Autocar, BOM, Tracteur, Utilitaire). La consommation est identique à celle d'un véhicule gasoil ordinaire tout comme le nombre de km réalisé avec un plein de GNV.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Le prix moyen d'un véhicule GNV est environ 20% plus chers à l'achat qu'un véhicule gasoil ordinaire. Et le prix d'un litre de GNV est entre 0.80 et 0.85€. 1 benne et 1 bus par an pendant 10 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> 230 000€ un bus/an 264 000€ une benne/an <p>Soit sur 10 ans : 2 300 000 d'acquisition de bus + 2 640 000€ d'acquisition de bennes</p> <p>Le coût de cette opération peut donc être estimé à 5 000 000€</p>
Plan de financement	<p>Aides envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 000€ de DSIL - 2 000 000€ ADEME <p>Le reste à charge est de 2 500 000€</p>

Calendrier	2022 : étude (via GRDF) de l'impact d'une conversion de la flotte de la collectivité au GNV/bioGNV Engagement de la collectivité à acquérir des véhicules GNV/bio GNV si une station publique GNV ouvrait sur le territoire de la CCV
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres de véhicules GNV

Fiche action : Développer et moderniser le réseau des aires de covoiturage

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE POUR TOUS
Action n°4.2.2	Réduire les mobilités sources de GES : développer et moderniser le réseau des aires de covoiturage
Maître d'ouvrage	Conseil départementale de la Somme
Description de l'action	<p>Pour notre territoire rural et périurbain, le covoiturage représente un potentiel élevé de régulation de l'usage de la voiture individuelle. Là où l'offre de transport en commun est limitée (dans le temps ou dans l'espace) et où les modes actifs apparaissent parfois lents et / ou dangereux, la voiture reste l'outil privilégié pour les déplacements de nombreux usagers.</p> <p>Il s'agit donc de faciliter son partage, en éliminant les freins au covoiturage (mise en relation, perte de flexibilité) et en expliquant les avantages, notamment économiques, qu'ont les usagers à covoiturer. Ces actions couvrent un panel très large : mise en relation des usagers, aménagement d'aires, promotion du covoiturage, etc.</p> <p>Il convient plus particulièrement de poursuivre le déploiement d'aires de covoiturage sur le secteur de la CCV, à ce jour peu pourvu en aménagements dédiés à cette pratique.</p> <p>Trois catégories ont ainsi été établies afin de définir le niveau d'aménagement ainsi que le maître d'ouvrage le plus pertinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aires sous maitrise d'ouvrage du département <p>4 aires sur le territoire de la CCV</p> <p>Il s'agit d'aménagements importants sur foncier départemental correspondants à des sites d'intérêts sur les grands axes routiers du département et au croisement avec les grandes infrastructures, sur terrain privé.</p> <p>Dans tous les cas où le Département est à l'initiative, il procède à un aménagement complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aires en accompagnement <p>4 aires sur le territoire de la CCV</p> <p>Cela correspond à des aménagements légers à l'initiative de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aires de la SANEF <p>Aucune aire sur le territoire de la CCV</p>
Partenaires	Le conseil départemental de la Somme
Coût prévisionnel	<p>Aires financées par le département</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yzengremer : 10 600€ - Tours-en-Vimeu : 8 600€ - Huchenneville : 54 000€ - Feuquières-en-Vimeu : 54 000€ <p>Aires en accompagnement</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Moyenneville/Valines/Fressenneville/Béthencourt-sur-Mer : 8 600€ pour chaque aire : mise en place de la signalétique (portique, éclairage, place de parking à aménager) <p>Donc le coût de cette opération pour la CCV sera de 50 000€</p>
Plan de financement	<p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement par le Département de la Somme : 25 000€ - DETR : 17 500€ au titre du développement environnemental et transition écologique (35 à 40% sur le montant HT et plafond 200 000€) - Fonds propre de la CCV : 15 000€
Calendrier	<p>2021 : Aires d'Yzengremer et de Tours-en-Vimeu</p> <p>2022/2023/2024 : développement et modernisations des autres aires de covoiturage</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombres d'aires aménagées</p> <p>Fréquentation des aires</p>

Fiche action : Réaliser un schéma cyclable à l'échelle de l'EPCI (maillage territorial d'itinéraires)

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE POUR TOUS
Action n°4.3.1	Accompagner l'essor des modes doux : Réaliser un schéma cyclable à l'échelle de l'EPCI
Maître d'ouvrage	Département de la Somme Communauté de communes du Vimeu Communes
Description de l'action	La réalisation d'un schéma cyclable doit se faire à l'échelle du Vimeu afin d'assurer la continuité des itinéraires. Il devra s'articuler au schéma cyclable des territoires voisins (Schéma cyclable de l'Abbevillois) La première étape consiste à procéder à l'identification des itinéraires cyclables pertinents (les lignes de désir et leur maillage) afin de préciser les aménagements à entreprendre (piste, bande, zone partagée, trottoir partagé, zone apaisée...), la signalétique à associer et enfin les points de stationnement vélo à développer (mobilier de stationnement vélo). Le schéma ainsi réalisé sera chiffré et les maitrises d'ouvrage précisées. La seconde consiste à la mise en œuvre, qui s'étend sur le long terme.
Partenaires	Syndicat d'initiative du Vimeu Vélo-route et Voie verte Département/ Région Communes
Coût prévisionnel	Coûts généraux : Etude du schéma : 30K€ Aménagements : Piste cyclable de type véloroute (voie partagée) : évalué à 20 k€ du kilomètre. Bande cyclable : 7 K€ du kilomètre Jalonnement et signalisation : entre 1,2 et 3 K€ /km. Entretien annuel : compris entre 2,5 K€ (revêtement asphalté) et 4 k€ (stabilisé) du kilomètre Le coût de cette opération peut être estimé à 700 000€ pour environ 50 km de pistes cyclables.
Plan de financement	Financement en fonction de la maitrise d'ouvrage de la voirie (Département, Communauté de Communes, Communes). Subventions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - 70 000€ région - 70 000€ département - 200 000€ DETR au titre de la mobilité durable en milieu rural (35% à 40% sur montant HT et plafond de 200 000€)
Calendrier	

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres de km réalisés Nombres d'aménagements réalisés
--	---

Fiche action : Réaliser un travail de sécurisation ponctuel des déplacements vélos (identification des points noirs) et aménagements adaptés

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE DURABLE
Action n°4.3.2	Accompagner l'essor des modes doux : Réaliser un travail de sécurisation ponctuel des déplacements vélos et aménagements adaptés
Maître d'ouvrage	Département de la Somme Communauté de communes du Vimeu Communes
Description de l'action	<p>Réaliser un diagnostic territorial afin d'identifier les secteurs routiers accidentogènes et plus particulièrement pour les modes doux à l'échelle du Vimeu (réalisation de fiches par secteurs à travers l'analyse des données d'accidentologie, l'identification des causes de dangerosité, l'identification des trafics en présence...).</p> <p>Rédiger une charte d'aménagement par typologies de voies et d'intersection (aménagement préconisé par problème identifié) à destination des maitrises d'ouvrage et sollicitation de celles-ci pour la mise en œuvre de la sécurisation des points noirs ou points durs.</p> <p>Communication publique des aménagements réalisés.</p> <p>Une piste cyclable/piétonne sécurisée va être créée afin de relier la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Friville-Escarbotin, afin de sécuriser le carrefour dangereux et dense</p>
Partenaires	CARSAT DREAL ADEME Commune
Coût prévisionnel	Communes de Woincourt et Friville-Escarbotin Passage piéton : 30 000€
Plan de financement	Moyens humains : Etude et rédaction d'une Charte en interne ou en marché (environ 15K€) par la Communauté de Communes du Vimeu • Travaux de mise en œuvre : communes, Département (coûts variables en fonction du type d'aménagements)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de la piste cyclable/piétonne

Fiche projet : Aider à l'implantation de loueur/réparateur de vélo sur le territoire

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE DURABLE
Action n°4.3.3	Accompagner l'essor des modes doux : Aider à l'implantation de loueur/réparateur de vélo
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Vimeu Commune volontaire
Description de l'action	Il n'existe pas à ce jour de professionnels du vélo sur le territoire du Vimeu. Le seul établissement recensé est présent sur la commune d'Abbeville. Pour encourager le vélo, il est utile à l'utilisateur d'avoir un lieu pour louer un vélo dans un premier temps, acquérir son vélo (neuf ou d'occasion) dans un second temps, mais plus encore de pouvoir faire entretenir et réparer son vélo. Ce service peut être porté par différents types de structures (association, commerce, ou encore auto-entrepreneur). Il peut être impulsé par une collectivité en facilitant la création (subvention) ou l'implantation du service (mise à disposition d'un local)
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Subvention ou mise à disposition d'un local (30K€/ an) : • Communauté de communes du Vimeu • Ou Commune volontaire.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise à disposition d'un local Nombres de vélo loués Nombres de vélo réparés

Fiche action : Valorisation de la vallée de la Trie

Orientation stratégique n°4	FAVORISER LA MOBILITE DURABLE
Action n°4.3.4	Accompagner l'essor des modes doux : favoriser la marche à pied : valorisation des chemins de randonnée
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Vimeu avec un cabinet d'étude ETUDIS Aménagement
Description de l'action	<p>La vallée de la Trie, est l'une des vallées vertes du Vimeu qui présente toutes les caractéristiques du Vimeu vert : prairies fauchées et pâtures pour l'élevage, vergers, rideaux agricoles qui aménagent les pentes cultivées, haies bocagères, saules têtards en limite de terres humides. La diversité des structures végétales accentue l'aspect « vert » de la vallée. Cette vallée est traversée par le cours d'eau de la Trie qui prend sa source principale à Rogeant (commune de Tœufles) pour se jeter dans un bras de la Somme à Cahon-Gouy. La discrétion de cette rivière donne une ambiance apaisante au paysage et met en valeur le relief et la végétation.</p> <p>Ce projet local entre parfaitement dans le projet d'ampleur départemental qu'est « Vallée de Somme, Vallée idéale » pour contribuer au maillage territorial. Il aura par ailleurs un rayonnement intercommunal voire interrégional car il permettra la liaison entre les Fleuves Somme et Bresle pour développer une offre touristique de l'arrière-pays par la mise en valeur des campagnes en Baie de Somme.</p> <p>4 communes traversées : Tœufles (source à Rogeant) Moyenneville (Bouilancourt sous Miannay) Miannay Cahon-Gouy Parcours estimé à une dizaine de kilomètres</p>
Partenaires	Département Somme (Direction des routes, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires) SMB53V/PNR Syndicat Mixte Grand Littoral Picard Région Etat

Coût prévisionnel

Valorisation de la Vallée de la Trie**Budget prévisionnel VALLEE DE LA TRIE**

Désignation	Montant HT
FRAIS MOE	
Phase Etude /AVP ETUDIS AMENAGEMENT	9 500,00 €
Maîtrise d'œuvre Phase PRO/EXE/DCE/AOR	14 500,00 €
Sous-total Frais MOE	24 000,00 €
Acquisitions foncière	
3 parcelles sur Cahon-Gouy (B240,241 et 309)	36 000,00 €
2 parcelles sur Saigneville (C230 et 231)	26 000,00 €
Frais de bornage	10 000,00 €
Frais de notaire	12 000,00 €
Sous-total Acquisition Foncières	84 000,00 €
AMENAGEMENTS	
Installation de chantier	9 000,00 €
Travaux préparatoires (abattage, taille haies, décapage)	30 000,00 €
Aménagements, stationnement et voies circulables	150 000,00 €
Signalétique	65 000,00 €
Plantations	10 000,00 €
Mobilier urbain	250 000,00 €
Sous-total Aménagements	514 000,00 €
FRAIS DIVERS	
Publicité, communication, AO, Enquêtes,...	50 000,00 €
Sous-total Frais divers	50 000,00 €
SAV pour divers, imprévus, révisions de marchés	28 000,00 €
Coût prévisionnel de l'opération	700 000,00 €

Plan de financement

Coût prévisionnel de l'opération : 700 000€
 Dont : - 80 000€ DETR
 - 125 000 € Contrat rayonnement touristique
 - 245 000 € Département
 Soit : - 250 000 € (20%) en fonds propres

Calendrier

Lancement de l'étude préliminaire le 25/09/2019 avec le cabinet ETUDIS Aménagement A ce jour, seconde phase pour le projet définitif, le DCE, l'exécution et le suivi des travaux.

Novembre 2019 : Date prévisionnelle de début d'opération
 Septembre 2021 : Appel d'offres
 Octobre/Novembre 2021 : Date prévisionnelle de résultats d'appel d'offres
 Mars/Avril 2022 : Début des travaux
 Mai/Juin 2022 : Réception des travaux et de la signalétique

	Jun/Juillet 2022 : Plan de communication Septembre 2022 : Ouverture de l'itinéraire de randonnée Décembre 2022 : Date prévisionnelle de fin d'opération (incluant délai de transmission demande de solde)
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres de km aménagés Nombres de randonneurs

Projets des communes de la CCV ayant fait des demandes de subventions

ABBEVILLE	Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale - 30 à 35%)	BETHEN-COURT-SUR-MER	8/12/20	CCV	PC accordée	Construction d'un atelier communal	0	5/7/21	149 918,32	149 918	
ABBEVILLE	Établissements scolaires (Construction neuve ou extension d'école, de classe ou de cantine scolaire - 35 à 40%)	BETHEN-COURT-SUR-MER	30/12/20	CCV	Compétence commune - PC non déposée	Construction d'une salle de restauration scolaire en centre bourg	DSIL	253 795	1/1/21	534 487,00	534 487
ABBEVILLE	Équipements sportifs (Construction neuve, extension et restauration - 30 à 35%)	BETHEN-COURT-SUR-MER	30/12/20	CCV	Renducement de la toiture de la salle de sports « Arts Foot »	Étude de faisabilité d'un pôle enfance jeunesse en centre bourg	DSIL	52 499	1/2/21	116 884,48	116 884
ABBEVILLE	Maintenance des services en milieu rural (35 à 40%)	CHEPVY	28/12/20	CCV	DDTM services habitat et construction) : avis favorable	Traçage de réhabilitation et de rénovation thermique d'un logement communal	DSIL	20 249	1/3/21	67 486,27	67 486
ABBEVILLE	Logements (Logements sociaux ou à caractère social - 30 à 40%)	CHEPVY	29/12/20	CCV	la commission départementale pour ce dossier sur le 01/01/2021	Vidéoconférence à l'Agence Postale	0	0	1/3/20	2 217,50	2 218
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité (Vidéoprotection - 30 à 40%)	FEUCOURRES-EN-VIEUX	23/12/20	CCV	Adaptation de la cinémathèque	Adaptation de la cinémathèque	0	0	1/6/21	359 400,00	200 000
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Cinéma - 30 à 35%)	FEUCOURRES-EN-VIEUX	29/12/20	CCV	Compétence commune	Remparcement des trottoirs de l'école maternelle	0	0	5/7/21	12 112,00	12 112
ABBEVILLE	Établissements scolaires (Restauration sur les équipements scolaires de l'enseignement maternel et primaire existants - 35 à 40%)	FEUCOURRES-EN-VIEUX	29/12/20	CCV	SDS Favorable PC accordée	Restructuration d'un bâtiment existant pour le centre de secours et d'incendie	CD-SDS	95 793	1/3/21	233 170,00	202 000
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Restauration thermique - 35% à 40%)	MOYENNEVILLE	7/12/20	CCV	Changement de la nature de siècle (protection énergétique)	Renovation thermique de la salle des fêtes	DSIL	6 442	18/1/21	16 105,91	16 106
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Restauration thermique - 35% à 40%)	MOYENNEVILLE	14/12/20	CCV	Renovation thermique de la salle des fêtes	Renovation thermique de la salle des fêtes	CO	3 000	1/7/21	39 780,00	29 780
ABBEVILLE	Établissements scolaires (Restauration sur les équipements scolaires de l'enseignement maternel et primaire existants - 35 à 40%)	MOYENNEVILLE	14/12/20	CCV	DSIL	Renovation thermique des classes de l'école maternelle et primaire	DSIL	28 524	7/7/21	65 820,79	65 831
ABBEVILLE	Établissements scolaires (Équipement maternel - 35 à 40%)	MOYENNEVILLE	14/12/20	CCV	Compétence commune	Acquisition de meubles (tables, tabourets, machines de rangement) pour les classes C2, C3 et la maternelle	0	0	1/7/21	8 000,14	8 000
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Accessibilité aux PMR - 30 à 35%)	NIBAS	22/12/20	CCV	Ces matériels sont mis en place de façon pérenne, ils sont utilisés pour les écoles et la garderie.	Traçage de mise en accessibilité aux PMR (escalier « définitif » servant d'accueil générale et école pour les CP-CE1/2 au stade de Sauvaud à Nibas	0	0	25/10/21	21 591,50	21 592
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale - 30 à 35%)	TULLY	24/12/20	CCV	Fabrication et pose d'un escalier de secours à la mairie	Fabrication et pose d'un escalier de secours à la mairie	FEEDER	0	20/6/21	9 006,00	9 006
ABBEVILLE	Établissements scolaires (Équipement maternel - 35 à 40%)	VALINES	14/12/20	CCV	Remparcement du matériel informatique de l'école dans l'objectif de la carte de ENF : acquisition d'un TBI	Remparcement du matériel informatique de l'école dans l'objectif de la carte de ENF : acquisition d'un TBI	(équipement sur équipement informatique)	1 731	14/6/21	6 677,50	6 678

DSIL grandes priorités 2021
















arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL Grandes priorités accordée en 2021	taux de subvention DSIL
Abbeville	Huchennville	changement de la toiture du stade	2755794	16 105,91		
Abbeville	Meneslies	travaux de maçonnerie sur bibliothèque - préau de l'école	2760117	32 334,00		
Abbeville	Toeuflès	toiture logement communal (mats non isolante)	3202921	21 898,60		
Abbeville	Tours en Vimeu	travaux de rénovation d'un bâtiment communal en vue de faire un espace semi ouvert (arrêt de bus, panneaux d'affichage, ...)	2831670	9 602,00		
arrondissement d'Abbeville				79 940,51	0,00	0%

DSIL PDR 2021

arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL PDR accordée en 2021	taux de subvention
Abbeville	Bourseville	rénovation énergétique de la mairie	3198243	1 500,00		
arrondissement d'Abbeville				1 500,00	0,00	0%

DSIL rénovation énergétique

arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL rénovation thermique accordée en 2021	taux de subvention
Abbeville	Acheux en vimeu	rénovation thermique du logement communal	2834020	12 488,68		
Abbeville	Behen	rénovation thermique du logement communal	3207902	104 364,22		
Abbeville	Béhen	rénovation énergétique du logement communal	3082039	147 983,89		
Abbeville	Bethencourt sur Mer	Rénovation thermique de la salle de sports amis foot	3252109	116 665,00		
Abbeville	Chepy	rénovation thermique des bâtiments communaux	3196832	18 029,53		
Abbeville	Chepy	travaux de réhabilitation et de rénovation thermique du logement communal	3226056	67 496,27		
Abbeville	Feuquières en Vimeu	Rénovation énergétique par le remplacement des menuiseries d'un bâtiment communal	2678707	28 756,00		
Abbeville	Moyenneville	rénovation énergétique de l'école maternelle	3177140	65 630,79		
Abbeville	Nlbàs	rénovation toiture de la salle polyvalente (cantine scolaire)	2865894	19 497,33		
Abbeville	Toeuflès	Rénovation énergétique par le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes	3151099	21 575,00		
arrondissement d'Abbeville				602 486,71	0,00	0%

-  projets de rénovation énergétique
 -  aménagement de la ZAVI II
 -  aménagement bassin versant de la Trie
 -  desserte assainissement collectif
 -  désactivation de surfaces actives
 -  création d'un BSR
 -  extension station d'épuration
 -  continuité écologique sur la Trie
 -  PAV verre
 -  production énergie renouvelable
 -  développer une desserte en transport à la demande de pôle emploi
 -  décarboniser des transports de la CCV
 -  développer les aires de covoiturage
 -  sécuriser les déplacements piétons et vélos
 -  valorisation de la vallée de la Trie : itinéraire piéton
- + PAT / réaliser une caractérisation des OMR / créer le guide mobilité / réaliser un schéma cyclable

Communauté de Communes du Vimeu



ANNEXE 4 : Indicateurs de suivi

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

30/06/2021

Orientations stratégiques	Actions	Indicateurs
<p><u>N°1 : veiller à un aménagement spatial équilibré et respectueux du développement durable</u></p>	<p>N°1.1.1 Faciliter la rénovation énergétique des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés énergétiquement - Economies d'énergie réalisées - Evolution de la facture énergétique des logements concernés - Logements ayant une étiquette énergétique comprise entre A et D
	<p>N°1.1.2 Résorber le parc de logements vacants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements sortis de la vacance
	<p>N°1.1.3 Procéder à la rénovation urbaine des quartiers situés en centre bourg</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments rénovés - Economies d'énergie réalisées - Evolution de la facture énergétique des logements concernés - Logements ayant une étiquette énergétique comprise entre A et D
	<p>N°1.2.1 Valoriser les friches</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de friches réhabilitées - Surface ayant servi au renouvellement urbain
	<p>N°1.2.2 Promouvoir les formes urbaines denses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces situées dans la trame urbaine récemment artificialisées - Nombre de friches réhabilitées - Nombre de logements et commerces vacants revalorisés

	N°1.3.1 Mener des actions visant à la revitalisation des bourgs qui animent le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces vacants réhabilités - Nombre de logements vacants réhabilités - Nombre de commerce et services implantés en centre bourg
	N°1.3.2 Conforter les commerces en centre bourg	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces implantés en centre bourg - Evolution de la vacance commerciale
	N°1.4.1 Réhabiliter et rénover énergétiquement les écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergies réalisées - Etiquette énergétique des bâtiments rénovés - Evolution facture énergétique
	N°1.4.2 Réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette énergétique des bâtiments rénovés et créés - Energie produite par les panneaux photovoltaïques - Taux de conformité des équipements aux normes
	N°1.4.3 réhabiliter et rénover les bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové
	N°1.4.4 Réhabiliter et rénover énergétiquement les logements communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette énergétique du bâtiment rénové - Economies d'énergie réalisées - Nombre de logements réhabilités
	N°1.4.5 Réhabiliter et rénover énergétiquement les salles des fêtes	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové

	N°1.4.6 réhabiliter et rénover énergétiquement les mairies	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové
	N°1.4.7 réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements liés au maintien de l'ordre public	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements effectivement occupés - Etiquette énergétique des bâtiments rénovés - Surface de l'agrandissement - Augmentation de l'effectif
	N°1.4.8 réhabiliter et rénover énergétiquement les équipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette énergétique de la nouvelle école - Normes d'isolation phonique des salles
	N°1.4.9 réhabiliter et rénover énergétiquement les locaux des services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette énergétique du bâtiment rénové - Economies d'énergie réalisées - Taux de maintien des services publics sur le territoire du Vimeu
<u>N°2 Renforcer l'économie locale, agir en faveur de l'emploi</u>	N°2.1.1 Accompagner l'essor des circuits courts	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs nouvellement engagés dans de la vente en circuits courts - Surface agricole destinée à de la vente directe
	N°2.1.2 favoriser l'agriculture bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des émissions de GES dues à l'agriculture - Nombre d'élevages engagés dans cette démarche sur le territoire - Nombre de bêtes bénéficiant de l'agriculture bas carbone
	N°2.1.3 préserver l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'élevages sur le territoire depuis 2020

	N°2.1.4 agir en faveur de maintien des prairies	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution surface en herbe sur le territoire depuis 2020 - Evolution du nombre d'élevages sur le territoire depuis 2020 - Part des prairies retournées depuis 2020 - Nombre d'ouvrages installés en vue du maintien des prairies depuis 2020
	N°2.2.1 Assurer le maintien du tissu industriel existant	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'entreprises dans le tissu industriel
	N°2.2.2 Permettre le développement de l'industrie en respectant les exigences du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Surface récemment artificialisée à destination de l'industrie - Nombre d'entreprises récemment implantées sur le territoire - Part des aménagements verts et des corridors écologiques dans la ZAVI
	N°2.3.1 Développer l'hébergement pour les jeunes apprentis et alternants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes hébergés dans la structure - Evolution du nombre d'alternants et d'apprentis sur le territoire
	N°2.3.2 Aider les entreprises à transférer le savoir faire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations, dispositifs d'aides mis en place - Evolution part des ouvriers qualifiés et des cadres
	N°2.4.1 Contribuer à la réinsertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution taux de réinsertion professionnelle sur le territoire

		<ul style="list-style-type: none"> - Evolution taux de chômage sur le territoire - Nombre d'entreprises proposant de l'emploi à des personnes en difficulté d'insertion
<u>N°3 Assurer la résilience du territoire, préserver la nature et le cadre de vie</u>	N°3.1.1 Lutter contre l'érosion des sols : aménagement des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'inondations et coulées de boues par an. - Amélioration de la qualité de l'eau de la Trie - Evolution du nombre d'espèces présentes
	N°3.1.2 Agir en faveur du maintien des paysages, notamment des haies et des chemins	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de haies plantées - Nombre de chemins qui ont bénéficié de travaux d'aménagement
	N°3.2.1 Poursuivre le raccordement au système d'assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de raccordement - Disparition des eaux usées de la rivière de l'Avalasse - Pollution traitée
	N°3.2.2 Assurer un traitement et une gestion conforme des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des débordements du réseau d'assainissement - Baisse des volumes d'eau en entrée de station - Evolution du taux de conformité des stations
	N°3.2.3 Améliorer la performance du système d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de pollution traitée - Evolution de la conformité en

		performance de la station
	N°3.2.4 Lutter contre la pollution des eaux et milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'eau stocké dans le bassin de stockage-rétention - Taux de pollution des eaux en arrivée de station
	N°3.2.5 Assurer une continuité écologique sur la rivière Trie	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du transit piscicole et sédimentaire - Evolution du nombre de poissons migrateurs
	N°3.2.6 Tendre vers une diminution du ruissellement des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'eau de pluie capté dans un ouvrage propre aux eaux pluviales - Taux de pollution des eaux en arrivée de station - Evolution du nombre d'inondations, coulées de boues, catastrophes naturelles liées au ruissellement des eaux pluviales
	N°3.3.1 Expérimenter le PAV verre sur deux communes	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de déplacements du prestataire - Nombre de points d'apport volontaire mis en place - Tonnage de verres sur les apports volontaires - Economies réalisées (financièrement et énergétiquement)
	N°3.3.2 Réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux de valorisation des déchets grâce à cette étude

		<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du geste de tri grâce à cette étude
	N°3.3.3 Mettre en place une tarification incitative à la levée	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du volume d'OMR - Evolution du volume de RSOM et du verre - Evolution du geste de tri
	N°3.3.4 Réduire les quantités de déchets organiques	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du volume de déchets organiques sur le territoire depuis 2020
	N°3.3.5 Agir pour améliorer le geste de tri	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'efficacité du geste de tri - Evolution du taux d'erreur dans le geste de tri - Nombre de formations de sensibilisation mises en place
	N°3.4.1 Encourager la mise en place de chaudières biomasses	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la consommation énergétique de la piscine, des lycées et du collège - Evolution des émissions de gaz à effet de serre sur la commune de Friville-Escarbotin - Nombre de bâtiments raccordés au réseau de chaleur
	N°3.4.2 Encourager la production d'énergie à partir de biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> - Production énergétique annuelle due à la méthanisation - Nombre de tonnes annuelles de CO² évitées - Economies réalisées

	N°3.4.3 Promouvoir l'énergie solaire	<ul style="list-style-type: none"> - Production énergétique produite par an par la centrale solaire
<u>N°4 Favoriser la mobilité durable</u>	N°4.1.1 Développer le transport à la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation de la navette TAD - Taux de fréquentation du service
	N°4.1.2 créer le guide de la mobilité du Vimeu	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de personnes empruntant les transports en commun ou les modes de déplacement doux à la place de la voiture
	N°4.1.3 Créer une plateforme d'autopartage solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation de cette plateforme - Nombre de trajets individuels économisés
	N°4.1.4 Développer les pôles de mobilité autour de la ligne ferroviaire Abbeville – Le Tréport	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pôles de mobilité créés - Taux de fréquentation de la ligne - Nombre de personne utilisant ces dessertes - Emissions de GES liées aux déplacements individuels évités
	N°4.2.1 Décarboner les transports	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de GES évités - Nombre de véhicules entretenus - Nombre de véhicules fonctionnant au GNV
	N°4.2.2 Développer et moderniser le réseau des aires de covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires de covoiturage réalisées - Taux de fréquentation de ces aires - Nombre de trajets individuels évités
	N°4.3.1 Réaliser un schéma cyclable à l'échelle de l'EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Km de pistes et bandes cyclables créés

	N°4.3.2 Réaliser un travail de sécurisation ponctuel des déplacements vélos et aménagements adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements réalisés - Evolution du nombre d'accidents du cyclistes et piétons
	N°4.3.3 Aider à l'implantation de loueur/réparateur de vélo sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels du vélo nouvellement implantés sur le territoire de la CCV
	N°4.3.4 Favoriser la marche à pied : valorisation de la vallée de la Trie	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'offre touristique grâce à cet aménagement - Taux de fréquentation du parcours